

VALLÉE SUD - GRAND PARIS

Conseil de Territoire du 26 janvier 2023

Date: Jeudi 26 Janvier 2023
Horaire: 18:30
Lieu: Salle du Conseil municipal - 122 rue Houdan - 92330
SCEAUX
Documents: [Annexe - Ordre du jour signé](#)
[Annexe - Pouvoir CT](#)

Hors Classement ODJ

3 - Information relative à l'état des indemnités perçues par les élus territoriaux.

RAPPORT

[ANNEXE - Liste indemnités conseillers territoriaux 2023.pdf](#)

4 - Compte rendu des décisions du Président au titre de sa délégation.

RAPPORT

[ANNEXE - décisions marchés.pdf](#)

[ANNEXE - décisions culture-sport.pdf](#)

5 - Délibérations du Bureau du territoire.

RAPPORT

6 - Procès-verbal de la séance du Conseil de Territoire du 6 décembre 2022.

RAPPORT

[ANNEXE - PV intégral 061222.pdf](#)

FINANCES

7 - Modification des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) 2023.

RAPPORT

DELIBERATION

ANNEXE - APCP - budget principal

ANNEXE - APCP - budget assainissement

8 - Adoption des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2023.

RAPPORT

DELIBERATION

9 - Fixation du tarif de la redevance assainissement.

RAPPORT

DELIBERATION

10 - Adoption du budget primitif 2023 du budget principal.

RAPPORT

ANNEXE - PPT CT BUDGETS 2023.pdf

DELIBERATION

ANNEXE - Maquette BP 2023 budget principal CT.pdf

11 - Adoption du budget primitif 2023 du budget annexe de l'assainissement.

RAPPORT

DELIBERATION

ANNEXE - BP 2023 Budget assainissement CT.pdf

12 - Adoption du budget primitif 2023 du budget annexe du théâtre Victor Hugo.

RAPPORT

DELIBERATION

ANNEXE - VH maquette.pdf

13 - Adoption du budget primitif 2023 du budget annexe de la ZAC
Jean Zay.

RAPPORT

DELIBERATION

ANNEXE - maquette jzay.pdf

SPORT - CULTURE

14 - Désignation d'un représentant au sein du conseil d'administration de la Société Publique Locale (SPL) Théâtres de Châtillon et de Clamart.

RAPPORT

DELIBERATION

RESSOURCES HUMAINES

15 - Actualisation du tableau des effectifs .

RAPPORT

DELIBERATION

16 - Modification des indemnités de régie.

RAPPORT

DELIBERATION

17 - Accroissement temporaire d'activité, remplacements et saisonniers 2023.

RAPPORT

DELIBERATION

ANNEXE - Emplois non permanents - équivalent ETP annuel autorisé

LIEU DU PROCHAIN CONSEIL TERRITORIAL

18 - Détermination du lieu du prochain Conseil de Territoire.

RAPPORT

DELIBERATION

REPUBLIQUE FRANCAISE



Établissement public territorial

Fontenay-aux-Roses, le 20 JAN. 2023

CONVOCATION

Madame, Monsieur et Cher-e Collègue, j'ai l'honneur de vous informer que le **Conseil de Territoire de l'Établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris** se réunira :

JEUDI 26 JANVIER 2023 A 18H30

Salle du Conseil municipal - 122 rue Houdan - 92330 SCEAUX

ORDRE DU JOUR

- 1) Appel nominal,
- 2) Désignation d'un-e secrétaire de séance,
- 3) Information relative à l'état des indemnités perçues par les élus territoriaux,
- 4) Compte rendu des décisions du Président au titre de sa délégation,
- 5) Délibérations du Bureau du territoire,
- 6) Procès-verbal de la séance du Conseil de Territoire du 6 décembre 2022,

FINANCES

- 7) Modification des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) 2023,
- 8) Adoption des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2023,
- 9) Fixation du tarif de la redevance assainissement,
- 10) Adoption du budget primitif 2023 du budget principal,
- 11) Adoption du budget primitif 2023 du budget annexe de l'assainissement,
- 12) Adoption du budget primitif 2023 du budget annexe du théâtre Victor Hugo,
- 13) Adoption du budget primitif 2023 du budget annexe de la ZAC Jean Zay,

SPORT - CULTURE

- 14) Désignation d'un représentant au sein du conseil d'administration de la Société Publique Locale (SPL) Théâtres de Châtillon et de Clamart,

RESSOURCES HUMAINES

- 15) Actualisation du tableau des effectifs ,
- 16) Modification des indemnités de régie,
- 17) Accroissement temporaire d'activité, remplacements et saisonniers 2023,

LIEU DU PROCHAIN CONSEIL TERRITORIAL

- 18) Détermination du lieu du prochain Conseil de Territoire,

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, Cher-e Collègue, en l'expression de ma considération distinguée.



Le Président

Jean-Didier BERGER

POUVOIR

POUR LA SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Je soussigné(e) ,
donne pouvoir à ,
pour voter en mes nom et place lors de la séance du Conseil de Territoire en date du
..... , à laquelle je ne peux pas assister.

Fait à , le

Signature

CONSEIL DE TERRITOIRE

Séance du 26 janvier 2023

Point n°3 : Information relative à l'état des indemnités perçues par les élus territoriaux

L'article L 5211-12-1 du code général des collectivités territoriales dispose :

« Chaque année, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant dans leur conseil, au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la présente partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers avant l'examen du budget de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité. »

Conformément à cet article du code général des collectivités territoriales, une liste exhaustive des indemnités visées est présentée dans le tableau ci-annexé.

Elus		Fonction territoriale	Montant brut indemnité VSGP	Fonction syndicale	Montant brut indemnité fonctions syndicales
Jean-Didier	BERGER	Président	4 428.08 €		
Jean-Yves	SENANT	1er VP	1 771.23 €	VP SIMACUR	627.30 €
Marie-Hélène	AMIABLE	2ème VP	1 771.23 €		
Etienne	LENGEREAU	3ème VP	1 771.23 €		
Jacqueline	BELHOMME	4ème VP	1 771.23 €		
Benoit	BLOT	5ème VP	1 771.23 €	VP SIMACUR PDG SEM VS Renov	627.30 € 1200.00 €
Laurent	VASTEL	6ème VP	1 771.23 €		
Philippe	LAURENT	7ème VP	Non indemnisé		
Patrick	DONATH	8ème VP	1 771.23 €		
Nadège	AZZAZ	9ème VP	1 771.23 €		
Carl	SEGAUD	10ème VP	1 771.23 €	VP SIMACUR PDG SEM VS Développement	627.30 € 1 200.00 €
Yves	COSCAS	11ème VP	1 771.23 €		
Rodéric	AARSSE	Conseiller territorial	241.53 €		
Lounes	ADJROUD	Conseiller territorial	241.53 €		
Said	AIT-OUARAZ	Conseiller territorial	241.53 €		
Jean-Philippe	ALLARDI	Conseiller territorial	241.53 €		
Stéphane	ASTIC	Conseiller territorial	241.53 €		
Yasmine	BOUDJENAH	Conseillère territoriale	241.53 €		
Chantal	BRAULT	Conseillère territoriale	241.53 €		
Marie	COLAVITA	Conseillère territoriale	241.53 €		
Elie	DE SAINT JORES	Conseiller territorial	241.53 €		
Didier	DINCHER	Conseiller territorial	241.53 €		
Sylvie	DONGER	Conseillère territoriale	241.53 €		
Elodie	DORFIAC	Conseillère territoriale	241.53 €		
Patrick	DURU	Conseiller territorial	241.53 €		
Claude	FAVRA	Conseillère territoriale	241.53 €		
Marc	FEUGERE	Conseiller territorial	241.53 €		
Sonia	FIGUÈRES	Conseillère territoriale	241.53 €		
Bernard	FOISY	Conseiller territorial	241.53 €		
Muriel	GALANTE-GUILLEMINOT	Conseillère territoriale	241.53 €		
Alain	GAZO	Conseiller territorial	241.53 €		
Martine	GOURIET	Conseillère territoriale	241.53 €		
Jean-Patrick	GUIMARD	Conseiller territorial	241.53 €		
Mouloud	HADDAD	Conseiller territorial	241.53 €		
Sarah	HAMDI	Conseillère territoriale	241.53 €		
Maroun	HOBEIKA	Conseiller territorial	241.53 €		
Roselyne	HOLUIGUE-LEROUGE	Conseillère territoriale	241.53 €		
Colette	HUARD	Conseillère territoriale	241.53 €		
Fabien	HUBERT	Conseiller territorial	241.53 €		
Stéphane	JACQUOT	Conseiller territorial	241.53 €		
Laurent	KANDEL	Conseiller territorial	241.53 €		
Serge	KEHYAYAN	Conseiller territorial	241.53 €	PDG SEM VS Mobilités	1 200.00 €
Dominique	LAFON	Conseiller territorial	241.53 €		
Goulwen	LE GALL	Conseiller territorial	241.53 €		
Jacques	LEGRAND	Conseiller territorial	241.53 €		
Rosa	MACIEIRA-DUMOULIN	Conseillère territoriale	241.53 €		
Corinne	MARE-DUGUER	Conseillère territoriale	241.53 €		
Patrice	MARTIN	Conseiller territorial	241.53 €		
David	MAUGER	Conseiller territorial	241.53 €		
Pierre	MEDAN	Conseiller territorial	241.53 €		
Pascale	MEKER	Conseillère territoriale	241.53 €		
Gilles	MERGY	Conseiller territorial	241.53 €		
Françoise	MONTSENY	Conseillère territoriale	241.53 €		
Paul-André	MOULY	Conseiller territorial	241.53 €		
Aïcha	MOUTAOUKIL	Conseillère territoriale	241.53 €		
Wissam	NEHMÉ	Conseiller territorial	241.53 €		
Corinne	PARMENTIER	Conseillère territoriale	241.53 €		
Philippe	PEMEZEC	Conseiller territorial	Non indemnisé		
Jacques	PERRIN	Conseiller territorial	Non indemnisé		
Françoise	PEYTHIEUX	Conseillère territoriale	241.53 €		
Jean-Michel	POULLÉ	Conseiller territorial	241.53 €		
Perrine	PRECETTI	Conseillère territoriale	241.53 €		
Christine	QUILLERY	Conseillère territoriale	Non indemnisé	PDG SPL VS Aménagement	1 200.00 €
Gwénola	RABIER	Conseillère territoriale	241.53 €		
Gabriela	REIGADA	Conseillère territoriale	241.53 €		
Cécile	RENARD	Conseillère territoriale	241.53 €		
Sally	RIBEIRO	Conseillère territoriale	241.53 €		
Isabelle	ROLLAND	Conseillère territoriale	241.53 €		
Patrice	RONCARI	Conseiller territorial	241.53 €	PDG SPL VS Théâtres	1 200.00 €
Laurianne	ROSSI	Conseillère territoriale	241.53 €		
Daniel	RUPP	Conseiller territorial	241.53 €		
Sophie	SANSY	Conseillère territoriale	241.53 €		
Anne	SAUVEY	Conseillère territoriale	241.53 €		
Stéphanie	SCHLIENGER	Conseillère territoriale	241.53 €		
Mariam	SHARSHAR	Conseillère territoriale	241.53 €		
Geroges	SIFFREDI	Conseiller territorial	Non indemnisé		
Isabelle	SPIERS	Conseillère territoriale	241.53 €		
Martin	VERNANT	Conseiller territorial	241.53 €		
Thierry	VIROL	Conseiller territorial	241.53 €		
Patrick	XAVIER	Conseiller territorial	241.53 €		

CONSEIL DE TERRITOIRE

Séance du 26 janvier 2023

Point n°4 : Compte rendu des décisions du Président au titre de sa délégation

DÉCISIONS

D016/2022	Portant fixation de la liste des candidats admis à concourir pour la maîtrise d'œuvre pour la reconstruction d'un centre aquatique du Hameau et de la tribune de parc des sports au Plessis-Robinson
D022/2022	portant demande de contrat d'emprunt auprès de la Caisse d'épargne Île-de-France
D023/2022	Portant fixation de la liste des candidats admis à concourir pour la maîtrise d'œuvre pour la construction d'une résidence étudiante de la ZAC Jean Zay à Antony
D081/2022	portant bail temporaire avec la société AMETRA
D082/2022	portant demande de subvention à l'Agence de l'eau Seine Normandie pour la gestion des eaux pluviales du projet de requalification de la Vanne et de la rue Thalheimer à Montrouge
D088/2022	portant désignation du lauréat du concours de maîtrise d'œuvre, pour la reconstruction du centre aquatique du Hameau et de la tribune du parc des Sports au Plessis-Robinson
D089/2022	portant désignation du lauréat du concours de maîtrise d'œuvre, pour la construction d'une résidence étudiante de 215 logements, dont 16 médicalisés, sur l'îlot K de la ZAC Jean Zay à Antony.
D099/2022	portant signature de l'avenant n° 2 à la convention attributive d'une aide européenne (FSE) pour l'accompagnement des créateurs d'entreprise
D105/2022	portant convention de mise à disposition temporaire de domaine privé par la RATP pour la réalisation de sondages géotechniques et de prélèvements de sol
D110/2022	portant convention de mise à disposition du vestiaire de la salle de sport des locaux de Vallée Sud – Grand Paris
D112/2022	prescrivant la consignation du prix de l'acquisition par voie de préemption d'un bien sis 3 rue du Bois à Clamart
D123/2022	portant exercice du droit de préemption urbain de locaux commerciaux dans un immeuble en copropriété sis 3 villa Cour Creuse – 12 avenue Jean Jaurès, à Clamart
D127/2022	portant exercice du droit de préemption urbain de bien sis 102 bis avenue Henri Barbusse – 1 rue de Verdun à Clamart
D128/2022	prescrivant la consignation du prix de l'acquisition par voie de préemption d'un bien en copropriété (lot 2) sis 171 avenue Jean Jaurès à Clamart
D129/2022	portant exercice du droit de préemption urbain d'un local commercial sis 22 avenue Jean Jaurès à Clamart
D130/2022	portant exercice du droit de préemption urbain d'un bien en copropriété (lot 8 et 16) sis 20 avenue Victor Hugo à Clamart

D131/2022	portant approbation de l'avenant à la convention de délégation de compétence avec Île-de-France Mobilités pour l'organisation de plusieurs dessertes de niveau local
D132/2022	approuvant l'acquisition de mobilier dans le cadre de l'exercice du droit de préemption urbain pour un pavillon sis 38 avenue Victor Hugo à Clamart
D133/2022	portant fixation de la liste des candidats admis à concourir, pour le concours de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction du stade nautique de Châtillon-Malakoff
D134/2022	portant exercice du droit de préemption urbain d'un sis 36 rue de la Porte de Trivaux à Clamart
D135/2022	portant demande de subvention auprès du département des Hauts-de-Seine, au titre de l'année 2023, pour le fonctionnement du théâtre Victor Hugo de Bagneux
D136/2022	portant exercice du droit de préemption urbain d'un bien en copropriété sis 36 rue Gabriel Péri à Clamart
D137/2022	Portant sollicitation d'une aide auprès de la Région Île-de-France au titre de l'investissement culturel numérique pour le nouveau système d'information et de gestion des espaces publics numériques des établissements de lecture publique du réseau de Vallée Sud – Grand Paris
D138/2022	portant demande de subvention de fonctionnement au département des Hauts-de-Seine pour le CLIC intercommunal au titre de l'année 2023
D139/2022	portant exercice du droit de préemption urbain d'un bien en copropriété (lots 2 et 3) sis 133 à 135 avenue du Général de Gaulle et 6 rue du Midi à Clamart
D140/2022	Portant validation de la grille tarifaire des prestations de location de salles de réunion au sein du bâtiment le Fahrenheit

DÉCISIONS RELATIVES AUX MARCHES PUBLICS

La liste est annexée dans le tableau ci-après.

DÉCISIONS EN MATIÈRES CULTURELLE ET SPORTIVE

La liste est annexée dans le tableau ci-après.

N° de décision	Objet DCE	Référence Interne	Date Publication	Procédure	Type de Prestation	Marché à Lots	Nombre de Lots
M2023/01	Prestation de services de covering des bus de l'Etablissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris	22SRV36	21/10/2022	Procédure Adaptée Ouverte > 90 k?	Services	Non	0
M2023/02	Marché subséquent de Travaux de réalisation de consignes à vélo sécurisée et libre stations Malakoff plateau de Vanves & Etienne Dolet Métro ligne 13	22L1S21	21/10/2022	Accord-Cadre - Consultation des Titulaires	Travaux	Non	0
M2023/03	Travaux de fourniture et pose de réseaux d'assainissement et de réhabilitation des réseaux d'assainissement non visitables de l'Impasse Samson et de la rue de Bagneux à Châtillon	22TRX20	24/10/2022	Procédure Adaptée Ouverte > 90 k?	Travaux	Non	0
M2023/04	Marché subséquent de Travaux d'Infrastructures ? Rue la Boissière et rue Georges Bronne à Fontenay-aux-Roses	22L1S19	08/11/2022	Accord-Cadre - Consultation des Titulaires	Travaux	Non	0
M2023/05	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la constitution de dossiers de demande de déclaration d'utilité publique	22PRI10	09/11/2022	Procédure Adaptée Ouverte > 90 k?	Services	Non	0
M2023/06	Marché subséquent de Travaux d'assainissement et de voirie? Rue de l'Île-de-France et rue de Champagne à Clamart	22L1S22	16/11/2022	Accord-Cadre - Consultation des Titulaires	Travaux	Non	0
M2023/07	Marché subséquent de Travaux de rénovation de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolore rue de l'Île-de-France et rue de Champagne à Clamart.	22L2S3	16/11/2022	Accord-Cadre - Consultation des Titulaires	Travaux	Non	0
M2023/08	Marché public de prestations pour l'animation de l'espace info énergie habitat de Vallée Sud - Grand Paris	22SRV41	18/11/2022	Procédure Adaptée Ouverte > 90 k?	Services	Non	0
M2023/09	Accord-cadre portant sur l'accompagnement à la technique des porteurs de projet de création d'entreprise et de formations entrepreneuriales	22PRI85	29/11/2022	Procédure Adaptée Ouverte > 90 k?	Services	Oui	2

Liste des décisions du Président par délégation du Conseil de Territoire en matières culturelle et sportive

CONSEIL DE TERRITOIRE DU 26 JANVIER 2023

Référence de l'acte	Equipement	Objet	Date ou période couverte par l'acte	Montant global TTC
BAGNEUX				
	CONSERVATOIRE			
COBAG-2022-10-01		CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION ART'PANT	samedi 19 novembre 2022 à 20 h	chaque co contractant assume directement ses obligations
COBAG-2022-11-01		CONVENTION D'OBJECTIFS POUR LE PROJET DEMOS (Département/VSGP/Ville de Bagneux/Cité de musique philharmonie de paris	Période 2022-2025	
COBAG-2022-11-02		CONVENTION D'OBJECTIFS "AIDE AU PROJET" (département/Maison de la musique et de la danse de bagneux)	Période 2022-2025	
COBAG-2022-11-03		CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS "AIDE A LA STRUCTURATION"ET/OU "AIDE AU POLE TERRITORIAL"ET/OU "AIDE AU POLE THEMATIQUE" (Département/Maison de la musique et de la danse de Bagneux)	Période 2022-2025	
	THEATRE			
THBAG-2022-63		CONTRAT DE CESSION D'UN SPECTACLE AVEC LA COMPAGNIE NOVA ET LES GEMEUX SCENE NATIONALE TITR "1983"	les 25,26,28,29 novembre à 20 h 30, le 27 novembre à 17 h 00	Les gémeaux s'engage à verser au producteur : 26.800 €HT soit 28.274 € TTC le théâtre victor hugo 6.700 €HT soit 7.068,50 € TTC
THBAG-2022-64		CONTRAT DE CESSION 290123"BAHIA" AVEC JAZZ MUSIQUES PRODUCTIONS Ana Carla Maza	dimanche 29 janvier 2023 à 17 h 00	4.097 € HT soit 4.322,34 € TTC
THBAG-2022-65		CONVENTION ATELIERS CREATION THEATRE 2022-23 AVEC LA COMPAGNIE SOUROUS	estimation 176 heures par trimestre scolaire	15.576 € TTC
THBAG-2022-66		CONVENTION ORGANISATION ET REALISATION PAR LA COMPAGNIE SOUROUS DES MANIFESTATIONS FESTIVAL AUTEURS EN ACTE (EDITION 2023)	saison 2021-22 du 2 au 5 février 2022	22.500 €
THBAG-2022-67		AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE CESSION U DROIT D'EXPLOITATION DU SPECTACLE INCANDESCENCES AVEC MADANI COMPAGNIE	21-janv-23	500 € HT soit 600 € TTC
THBAG-2022-68		CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU THEATRE CINEMA VICTOR HUGO AVEC L'association HABITER LA PORTE D'EN BAS - L'HEBERGERIE - SUD ENVIRONNEMENT COMITE DE LIAISON DES ASSOCIATIONS DE DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT DES COMMUNES DU SUD PROCHE DE PARIS	lundi 21 novembre 2022 de 19 h 30 à 23 h 00	L'utilisateur prend en charge l'ensemble des frais liés à la location du film
THBAG-2022-69		CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU THEATRE VICTOR HUGO	dimanche 04 juin 2023 de 9 h à 13 h et de 14 h à 18 h	2.370 € TTC
THBAG-2022-70		CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE AVEC LABEL BRUT	jeudi 15 décembre 2022 à 10 h et 14 h 30 vendredi 16 décembre 2022 à 10 h et 14 h 30	5.000 € HT soit 5.275 € TTC
THBAG-2022-71		CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU THEATRE CINEMA VICTOR HUGO AVEC DEYAN PANOCHEV	dimanche 11 décembre 2022 de 9 h à 16 h	mise à disposition à titre gracieux
THBAG-2022-72		CONTRAT DE COPRODUCTION POUR UN SPECTACLE AVEC LA COMPAGNIE ORTEN		2.000 €
THBAG-2022-73		CONTRAT DE COPRODUCTION POUR UN SPECTACLE AVEC HIPPOCAMPE		3.000 €
THBAG-2022-75		CONVENTION DE MISE A DISPOSITION INSTITUTIONNELLE "HOMMAGE A LOUIS ARAGON 2022/12-0859 AVEC L'INSTITUT NATIONAL DE L'AUDIOVISUEL "INA"	à compter du 16/01/2023 duree : 1 Semaine	317 € HT
THBAG-2022-74		CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES ETABLISSEMENTS GERAN DES SALLES DE CINEMA	année scolaire 2022-20232	2,50 € la place
THBAG-2022-76		LETTRE D'ENGAGEMENT A LA MESURE "TROUVEZ UN STAGE" DE LA REGION ILE DE France ETIENNE ROUSSEAU	2 mois	
THBAG-2022-77		CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOTATION D'UN SPECTACLE AVEC LE MOUTON CARRE	mercredi 10 mai 2023 à 14 h 30 jeudi 11 mai 2023 à 10 h et 14 h 30	5.177,40 € HT soit 5.462,16 € TTC

Référence de l'acte	Equipement	Objet	Date ou période couverte par l'acte	Montant global TTC
	PISCINE			
PIBAG-2022-21		CONVENTION DE MISE A DISPO DE LA PISCINE DE BAGNEUX ET LE PREFET DE POLICE	01/09/2022 31/08/2023	à titre gracieux
PIBAG-2022-36		CONVENTION DE MISE A DISPO DE LA PISCINE DE BAGNEUX ET MR HAZEM AOUCI MNS	01/09/2022 31/12/2022	120€ / AN
PIBAG-2022-37		CONVENTION DE MISE A DISPO DE LA PISCINE DE BAGNEUX ET MME PAULIUS DAILYDE MNS	01/09/2022 31/12/2022	120€ / AN
PIBAG-2022-38		CONVENTION DE MISE A DISPO DE LA PISCINE DE BAGNEUX ET MR SWANN MAISONNEUVE MNS	01/09/2022 31/12/2022	120€ / AN
PIBAG-2022-39		CONVENTION DE MISE A DISPO DE LA PISCINE DE BAGNEUX ET MME CYNDIA NAITBOUDA MNS	01/09/2022 31/12/2022	120€ / AN
PIBAG-2022-40		CONVENTION DE MISE A DISPO DE LA PISCINE DE BAGNEUX ET MME SYLVIE ROCHER MNS	01/09/2022 31/12/2022	120€ / AN
PIBAG-2022-41		CONVENTION DE MISE A DISPO DE LA PISCINE DE BAGNEUX ET MR ARMEL BASLEMNS	01/09/2022 31/12/2022	120€ / AN
BOURG LA REINE				
	CONSERVATOIRE			
COBLR-2022-09		CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN STUDIO DE DANSE AU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL DE BLR/SCEAUX AVEC L'ASSOCIATION BALLELINE	année scolaire 2022-2023	consentie à titre gratuit
COBLR-2022-11		CONVENTION DE MISE A DISPOSITION OCCASIONNELLE D'UNE SALLE AU CONSERVATOIRE DE BLR/SCEAUX AVEC L'ASSOCIATION BALLELINE	année scolaire 2022-2023 les mardi et vendredis 12 h 30- 13 h 45	l'utilisateur s'engage à participer aux frais d'entretien des équipement mis à sa disposition
COBLR-2022-12		CONVENTION DE MISE A DISPOSITION OCCASIONNELLE D'UNE SALLE AU SEIN DU CONSERVATOIRE DE BLR/SCEAUX A M. BRUNO TRASSOUDAIN	jeudi 1er décembre 2022 9 h 30 à 12 h mardi 6 décembre 2022 14 h à 16 h 30	l'utilisateur s'engage à participer aux frais d'entretien des équipement mis à sa disposition
COBLR-2022-13		CONVENTION DANS LE CADRE DE LA FORMATION DES ELEVES DU CONSERVATOIRE DE BLR/SCEAUX AVEC L'ASSOCIATION CITE THEATRE	saison 2022-2023	
COBLR-2022-14		CONVENTION DANS LE CADRE DE LA FORMATION DES ELEVES DU CONSERVATOIRE BLR/SCEAUX AVEC LES GEMEAUX	saison 2022-2023	
COBLR-2022-15		CONVENTION RELATIVE A LA PRESTATION DU CONSERVATOIRE BLR/SCEAUX POUR L'ANIMATION DE LA CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2022	11-nov-22	1.100 €
COBLR-2022-16		CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE AVEC JAZZ EN FACE	8 décembre 2022 de 19 h à 20 h 30	3.791,47 € HT soit 4.000 € TTC
CHATENAY-MALABRY				
	CONSERVATOIRE			
COCHAM-2022-11		CONVENTION D'OBJECTIFS POUR LE PROJET DEMOS (Département/EPT/Espace famille "centre social"	période 2022-2025	
COCHAM-2022-12		CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE AVEC ORIN ABAJADE	27/11/2022	2.120 € TTC
COCHAM-2022-23		CONVENTION DE MISE A DISPOSITION OCCASIONNELLE DES LOCAUX DU CONSERVATOIRE DE CHATENAY MALABRY ET DU THEATRE LA PISCINE	18 et 19 novembre 2022 de 10 h 30 à 19 h 00	1.182 € TTC
CHATILLON				
	CONSERVATOIRE			
COCHAT-2022-06		CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SALLE DU CONSERVATOIRE DE CHATILLON AVEC L'ASSOCIATION COROSSOL	Les mardis et vendredis de 10 h à 15 h 30 du 18 octobre 2022 au 30 juin 2023 en dehors des vacances scolaires	convention consentie intuitu personae
COCHAT-2022-09		MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE DU CONSERVATOIRE DE CHATILLON AVEC L'ASSOCIATION POUR LA MUSIQUE VOCALE ET INSTRUMENTALE DE CHATILLON (AMVIC)	tous les mardis de 20 h 0 22 h du 1ER/10/2022 au à 08/07/2022 hors vacances scolaires	convention consentie à titre gracieux

Référence de l'acte	Equipement	Objet	Date ou période couverte par l'acte	Montant global TTC
CLAMART				
	CONSERVATOIRE			
COCLA-2022-45		CONVENTION MASTERCLASS "JEU D'ACTEUR ET CAMERA" AVEC LA COMPAGNIE DES EPICES	du lundi 13 au jeudi 16 février 2023 de 10 h à 13 h et de 14 h à 17 h	1.500 € correspondant à 24 h d'intervention
COCLA-2022-47		CONVENTION DE MISE A DISPOSITION OCCASIONNELLE D'UNE SALLE AU SEIN DU CONSERVATOIRE DE CLAMART M. YOHANN RAOULT ROTARY CLUB	jeudi 17 novembre 2022 de 14 h à 22 h 30	l'utilisateur s'engage à participer aux frais d'entretien des équipement mis à sa disposition
COCLA-2022-49		CONVENTION DE MISE A DISPOSITION OCCASIONNELLE D'UNE SALLE AU SEIN DU CONSERVATOIRE DE CLAMART ASSOCIATION DUKE FESTIVAL	28/10/2022 de 10 h à 18 H	l'utilisateur s'engage à participer aux frais d'entretien des équipement mis à sa disposition
COCLA-2022-51		AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PERIODIQUE D'UNE SALLE AU SEIN DU CONSERVATOIRE DE CLAMART AVEC L'ASSOCIATION HARMONIE DE CLAMART	vendredi 11/11/2022 de 9h à 10 h et 12 h à 13 h samedi 10/12/2022 9 h à minuit	l'utilisateur s'engage à participer aux frais d'entretien des équipement mis à sa disposition
COCLA-2022-55		CONVENTION DE STAGE MARSAL Héloïse	2 novembre 2022 au 16 avril 2023	gratification de 218,40 € mensuels
	MEDIATHEQUE			
MECLA-2022-1			26 novembre 2022 à 15 h	500 € TTC
MECLA-2022-14		CONTRAT DE CESSIION DE DROIT D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE AVEC LE THEATRE DE LA VALLEE	mercredi 14 décembre 2022 à 10 h 30	710,90 € HT soit 750,00 € TTC
MECLA-2022-15		CONTRAT DE CESSIION DE DROIT D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE AVEC LE THEATRE DE LA VALLEE	08 janvier 2023 à 10 h 30	654,03 € HT soit 690,00 € TTC
	PISCINE			
PICLA-2022-19		CONVENTION D'UTILISATION DE LA PISCINE DE CLAMART ET LE COLLEGE ROMAIN ROLLAND LPR	01/09/2022 30/06/2023	
PICLA-2022-28		CONVENTION D'UTILISATION DE LA PISCINE DE CLAMART ET L ASSOCIATION LE NAUTILE	02/12/2022 31/08/2023	
FONTENAY AUX ROSES				
	CONSERVATOIRE			
COFAR-2022-06		PRÊT DE L'EGLISE POUR MANIFESTATION CULTURELLE Mme VOVARD Laure	lundi 12/12/2022 de 17 h à 22 h mardi 13/12/2022 17 h à 18 h 15 Mercredi 14/12/2022 de 14 h à 15 h - jeudi 15/12/2022 16 h 0 22 h - vendredi 16/12/2022 16 h à 22 h et samedi 17/12/2022 de 12 h à 16 h	forfait 250 €
	MEDIATHEQUE			
MEFAR-2022-22		CONVENTION DE PRÊT DE MATERIEL D'EXPOSITION DANS LE CADRE DE "MÉMOIRE DU FARFELU PAR ANDRE MALRAUX"	27/10/2022 au 15/11/2022	6.660 €
MEFAR-2022-25		CONVENTION POUR UNE CONFERENCE MUSICALE AVEC L'ASSOCIATION ETHIQPRO "Rock'n Philo"	samedi 5 novembre 2022 de 17 h à 18 h 30	1.000 € TTC
MEFAR-2022-27		CONTRAT DE PRESTATION POUR UNE ANIMATION LECTURE AVEC PIERRE COMBARNOUS Dit M. MOUCH	samedi 10 decembre 2022 à 20 h médiathèque de FAR et dimanche 11 décembre 2022 à 10 h 30 médiathèque Malakoff	2. 400 €
MALAKOFF				
	MEDIATHEQUE			
MEMAL-2022-02		CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CINEMA MARCEL PAGNOL	Jeudi 08 décembre 2022 à partir de 9 h 15	la projection est proposée de façon gratuite au public

CONSEIL DE TERRITOIRE

Séance du 26 janvier 2023

Point n°5 : Délibérations du Bureau du territoire

BUREAU DE TERRITOIRE DU 19 JANVIER 2023

BT2023/01 APPROUVE à l'unanimité l'accord-cadre n°22SRV38 de prestations de service de propreté des locaux et espaces de l'Etablissement public territorial :

AUTORISE Monsieur le Président à conclure le lot 1 « nettoyage des locaux 26 sites concernés groupés en « Familles de sites » . 4 familles de sites sont déterminées : Sites de type Tertiaires ou assimilés, Sites de type Médiathèques & bibliothèques, Sites de type Conservatoires, Sites de type Théâtres incluant les cinémas et cirque » de l'accord-cadre n°22SRV38 de prestations de service de propreté des locaux et espaces de l'Etablissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris, avec la société Europe Services Propreté, pour un montant global forfaitaire de 853 755,25 euros HT.

AUTORISE Monsieur le Président à conclure le lot 2 « nettoyage de la vitrerie. L'ensemble des 26 sites, augmenté de la vitrerie de 7 piscines » de l'accord-cadre n°22SRV38 de prestations de service de propreté des locaux et espaces de l'Etablissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris, avec la société Les Savoyards Réunis, pour un montant global forfaitaire de 56 644,44 euros HT.

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement des lots 1 et 2 de l'accord-cadre n°22SRV38 de prestations de service de propreté des locaux et espaces de l'Etablissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris, ainsi que toute décision concernant les actes modificatifs y afférents, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

BT2023/02 APPROUVE à l'unanimité l'accord-cadre n°21SRV43 pour la gestion et l'acheminement des abonnements à titre de presse, revues et autres publications papiers, ainsi que dans leur version online :

AUTORISE Monsieur le Président à conclure les lots 1 et 2 de l'accord-cadre n°21SRV43 d'abonnements de presse pour les médiathèques et autres services de Vallée Sud - Grand Paris, avec la société EBSCO.

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement des lots 1 et 2 de l'accord-cadre n°21SRV43 d'abonnements de presse pour les médiathèques et autres services de Vallée Sud - Grand Paris, ainsi que toute décision concernant les actes modificatifs y afférents, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

BT2023/03 APPROUVE à l'unanimité protocole transactionnel avec la société SARMATES :

APPROUVE les termes du protocole transactionnel, ci-joint.

AUTORISE Monsieur le Président à signer ce document, ainsi qu'à prendre toute décision permettant l'exécution de la présente délibération.

BT2023/04 APPROUVE à l'unanimité l'avenant n°2 au contrat conclu avec la SPL Vallée Sud Aménagement pour un mandat d'études préalables et une assistance à maîtrise d'ouvrage sur le secteur des Arues à Châtillon :

APPROUVE les termes du projet de l'avenant n°2 au contrat conclu avec la SPL Vallée Sud

Aménagement pour un mandat d'études préalables et une assistance à maîtrise d'ouvrage sur le secteur des Arues à Châtillon, ci-annexé.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant et tout document s'y rapportant.

BT2023/05 APPROUVE à l'unanimité la participation de Vallée Sud - Grand Paris à l'augmentation de capital et l'évolution statutaire de la SEM Vallée Sud Développement :

APPROUVE le projet d'augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription de la SEM Vallée Sud Développement pour un montant maximum de 19 102 231 euros pour porter le capital de 9 897 769 euros à 29 000 000 euros au maximum, par émission de 19 102 231 actions nouvelles au plus, émises au pair, et la modification corrélative des articles 6 et 7 des statuts, telle que figurant dans le projet de statuts modifiés joint à la présente délibération.

DECIDE DE SOUSCRIRE à cette augmentation de capital pour un montant de 14 228 773 euros correspondant à la souscription de 14 228 773 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euros, émises au pair, à libérer en intégralité à la souscription, ladite souscription étant réalisée cumulativement :

- dans le cadre d'un apport en espèces de 6 602 100 euros,
- dans le cadre d'une compensation de créance pour un montant de 7 626 673 euros correspondant à l'incorporation de l'avance en compte courant d'associé consentie par l'Etablissement Public Territorial par convention du 23 décembre 2020.

Cette prise de participation prendra effet à la date de délivrance du certificat du dépositaire des fonds.

DIT que les sommes correspondantes sont inscrites au budget de l'EPT Vallée Sud – Grand Paris.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Président de l'EPT Vallée Sud – Grand Paris ou son représentant pour accomplir en tant que de besoin, toutes formalités et tous actes requis en vue de la souscription des actions, notamment signer le bulletin de souscription et faire libérer les fonds.

APPROUVE l'ensemble des autres modifications statutaires présentées, qui seront soumises à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SEM Vallée Sud Développement, conformément au projet de statuts modifiés annexé à la présente délibération.

BT2023/06 APPROUVE à l'unanimité l'exclusion des emplois donnant lieu à attribution d'un logement pour nécessité absolue de service :

DECIDE de supprimer de la liste des emplois donnant lieu à attribution d'un logement pour nécessité absolue de service :

- L'emploi de gardien du conservatoire de Malakoff,
- L'emploi de gardien du conservatoire de Bourg-la-Reine,
- L'emploi de gardien du conservatoire de Clamart.

BT2023/07 APPROUVE à l'unanimité l'avenant n°1 au marché n°21S13 de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'amélioration énergétique, du confort thermique et de modernisation du Conservatoire Darius Milhaud d'Antony :

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 au marché n°21S13 de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'amélioration énergétique, du confort thermique et de modernisation du conservatoire Darius Milhaud d'Antony conclu avec le groupement d'entreprises ARCHITECTE(S) / MILAE / WOR INGENIERIE / ACOUSTIBEL / MOTEEC INGENIERIE.

AUTORISE Monsieur le Président à signer cet avenant n°1.

BT2023/08 APPROUVE à l'unanimité la convention avec le SIMACUR pour l'établissement d'un acompte mensuel dans le cadre de la facturation des coûts de traitement des déchets pour l'année 2023 :

APPROUVE la convention avec le SIMACUR définissant les modalités de versement d'un acompte mensuel dans le cadre de la facturation des couts de traitement des déchets pour l'année 2023.

ARTICLE 2 –AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout document y afférent.

BT2023/09 APPROUVE à l'unanimité la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage temporaire avec le bailleur social Hauts-de-Bievre Habitat pour les travaux de résorption des eaux usées dans les réseaux d'eaux pluviales - Cité Jardin et Cité des Peintres à Châtenay-Malabry :

APPROUVE les termes de la convention de maîtrise d'ouvrage unique ci-annexée pour les travaux de résorption des eaux usées dans les réseaux d'eaux pluviales de la cité Jardin et de la cité des Peintres à Châtenay-Malabry.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la présente convention et tous les actes y afférents.

BT2023/010 APPROUVE à l'unanimité la convention d'assistance de services supports avec le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Vallée Sud Emploi :

APPROUVE la convention d'assistance administrative avec le GIP Vallée Sud Emploi annexée à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

DIT que les recettes correspondantes sont inscrites au budget principal de l'Établissement Public Territorial Vallée Sud – Grand Paris.

BT2023/011 APPROUVE à l'unanimité l'attribution de la subvention 2023 à l'association Théâtre Firmin Gémier - La Piscine :

DECIDE d'attribuer une subvention à l'association « Théâtre Firmin Gémier — La Piscine » d'un montant de 2 921 100 euros au titre de l'exercice 2023.

DIT qu'il sera procédé au versement des montants selon l'échéancier prévu : 50 % du montant attribué en janvier et le solde en juin, après réception des documents justificatifs.

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget principal de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud-Grand Paris au titre de l'exercice 2023.

BT2023/012 APPROUVE à l'unanimité l'attribution de la subvention 2023 à l'association Théâtre Les Gémeaux :

DECIDE d'attribuer une subvention à l'association « Théâtre Les Gémeaux » d'un montant de 1 146 738 euros au titre de l'exercice 2023.

DIT qu'il sera procédé au versement des montants selon l'échéancier prévu : 50% du montant attribué en janvier et le solde en juin, après réception des documents justificatifs.

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget principal de l'Etablissement Public

Territorial Vallée Sud-Grand Paris au titre de l'exercice 2023.

BT2023/013 APPROUVE à l'unanimité l'attribution de la subvention 2023 à l'association Plessis Arts et Loisirs :

DECIDE d'attribuer une subvention à l'association « Plessis Arts et Loisirs » d'un montant de 1 353 000 euros au titre de l'exercice 2023.

DIT qu'il sera procédé au versement des montants selon l'échéancier prévu : 50% du montant attribué en janvier et le solde en juin, après réception des documents justificatifs.

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget principal de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud-Grand Paris au titre de l'exercice 2023.

BT2023/014 APPROUVE à l'unanimité l'attribution de la subvention 2023 à l'association Théâtre 71 :

DECIDE d'attribuer une subvention à l'association « Théâtre 71 » d'un montant de 600 000 euros au titre de l'exercice 2023.

DIT qu'il sera procédé au versement des montants selon l'échéancier prévu : 50 % du montant attribué en janvier et le solde en juin, après réception des documents justificatifs.

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget principal de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud-Grand Paris au titre de l'exercice 2023.

BT2023/015 APPROUVE à l'unanimité l'attribution de la subvention 2023 à l'Etablissement Public Administratif Théâtre des Sources :

DECIDE de fixer à 610 000 euros le montant de la subvention allouée à l'Etablissement public administratif « Théâtre des Sources » pour l'exercice 2023.

DIT qu'il sera procédé au versement des montants selon l'échéancier prévu : 50% du montant attribué en janvier et le solde en juin, après réception des documents justificatifs.

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget principal de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud-Grand Paris au titre de l'exercice 2023.

BT2023/016 APPROUVE à l'unanimité la détermination de la compensation d'obligations de service public 2023 de la Société Publique Locale Théâtres de Châtillon et de Clamart :

DECIDE d'attribuer le versement à la société publique locale « théâtres de Châtillon et de Clamart » d'une compensation d'obligations de service public d'un montant de 2 816 000 euros au titre de l'exercice 2023.

DIT qu'il sera procédé au versement des montants selon l'échéancier prévu : 50 % du montant attribué en janvier et le solde en juin, après réception des documents justificatifs.

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget principal de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud-Grand Paris au titre de l'exercice 2023.

BT2023/017 APPROUVE à l'unanimité le renouvellement de l'adhésion à l'association France Urbaine :

DECIDE de renouveler l'adhésion à l'association France Urbaine pour l'année 2023.

PRECISE que le montant annuel de l'adhésion s'élève à 28 478, 80 euros.

DIT que les crédits seront inscrits au budget.

BT2023/018 APPROUVE à l'unanimité le renouvellement de l'adhésion à l'association Alliance des Territoires :

DECIDE de renouveler l'adhésion à l'association Alliance des Territoires pour l'année 2023.

PRECISE que le montant prévisionnel annuel de l'adhésion s'élève à 20 000 euros.

DIT que les crédits seront inscrits au budget.

CONSEIL DE TERRITOIRE

Séance du 26 janvier 2023

Point n°6 : Procès-verbal de la séance du Conseil de Territoire du 6 décembre 2022

Il est proposé au Conseil de Territoire d'approuver le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2022.

VALLEE SUD – GRAND PARIS

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL

CONSEIL DE TERRITOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2022

Nombre de Conseillers
en exercice..... 80

Objet : Procès-verbal

Par suite d'une convocation en date du 30 novembre 2022, les membres composant le Conseil de Territoire se sont réunis à 18h30 dans la Salle des Fêtes - Place Jules Hunebelle - 92140 CLAMART sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Président.

Publié le :

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER, M. Jean-Yves SENANT, Mme Marie-Hélène AMIABLE, M. Etienne LENGEREAU, Mme Jacqueline BELHOMME, M. Benoit BLOT, M. Laurent VASTEL, M. Philippe LAURENT, M. Patrick DONATH, M. Carl SEGAUD, Mme Nadège AZZAZ, M. Yves COSCAS, M. Lounes ADJROUD, M. Said AIT-OUARAZ (départ point 20), M. Jean-Philippe ALLARDI, M. Stéphane ASTIC, Mme Yasmine BOUDJENAH, Mme Chantal BRAULT, M. Elie DE SAINT JORES, Mme Sylvie DONGER, M. Marc FEUGERE, M. Bernard FOISY, M. Alain GAZO, M. Jean-Patrick GUIMARD, M. Mouloud HADDAD (arrivée point 6), Mme Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE, M. Fabien HUBERT (arrivée point 7), M. Stéphane JACQUOT, M. Serge KEHYAYAN, M. Dominique LAFON (départ point 14, pouvoir à M. Laurent VASTEL), M. Goulwen LE GALL (arrivée point 6), M. Jacques LEGRAND, Mme Corinne MARE-DUGUER, M. Patrice MARTIN, M. David MAUGER, M. Gilles MERGY, Mme Françoise MONTSENY, Mme Aicha MOUTAOUKIL (arrivée point 6), M. Wissam NEHMÉ, Mme Perrine PRECETTI, Mme Christine QUILLERY, Mme Gabriela REIGADA (arrivée point 6), Mme Cécile RENARD (arrivée point 6), Mme Sally RIBEIRO, M. Patrice RONCARI, Mme Laurianne ROSSI (arrivée point 6), M. Daniel RUPP, Mme Sophie SANSY, Mme Mariam SHARSHAR (arrivée point 7), Mme Isabelle SPIERS, M. Martin VERNANT, M. Patrick XAVIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Marie COLAVITA à M. Patrice MARTIN, Mme Elodie DORFIAC à Mme Nadège AZZAZ, Mme Claude FAVRA à M. Etienne LENGEREAU, Mme Sonia FIGUERES à Mme Jacqueline BELHOMME, Mme Muriel GALANTE-GUILLEMINOT à Mme Gabriela REIGADA, Mme Martine GOURIET à M. Stéphane JACQUOT, Mme Sarah HAMDY à M. Bernard FOISY, Mme Colette HUARD à Mme Christine QUILLERY, M. Pierre MEDAN à M. Jean-Yves SENANT, M. Paul-André MOULY à Mme Laurianne ROSSI, Mme Corinne PARMENTIER à Mme Françoise MONTSENY, M. Philippe PEMEZEC à M. Jean-Didier BERGER, M. Jacques PERRIN à M. Benoit BLOT, M. Jean-Michel POULLÉ à Mme Yasmine BOUDJENAH, Mme Gwénola RABIER à M. Patrick XAVIER, Mme Isabelle ROLLAND à M. Fabien HUBERT, Mme Anne SAUVEY à M. Patrick DONATH, M. Georges SIFFREDI à M. Carl SEGAUD, M. Thierry VIROL à M. Said AIT-OUARAZ (jusqu'au point 19).

ABSENTS EXCUSES :

M. Rodéric AARSSE, M. Didier DINCHER, M. Patrick DURU, M. Maroun HOBEIKA, M. Laurent KANDEL, Mme Rosa MACIEIRA-DUMOULIN, Mme Pascale MEKER, Mme Françoise PEYTHIEUX, Mme Stéphanie SCHLIENGER.

1. Appel nominal

M. Jean-Didier BERGER

Mes chers collègues, bonsoir à toutes et à tous.

Nous commençons ce Conseil de Territoire par l'appel nominal, comme il se doit.

Le quorum étant atteint, nous pouvons valablement délibérer.

2. Désignation d'un-e secrétaire de séance

M. Jean-Didier BERGER

J'ai reçu la candidature de Chantal BRAULT.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Je n'en vois pas.

Y a-t-il des oppositions à ce que nous votions à main levée ?

Je n'en vois pas.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Elle est élue et désignée à l'unanimité.

Chantal BRAULT est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

3. Compte rendu des décisions du Président au titre de sa délégation

M. Jean-Didier BERGER

Y a-t-il des questions ?

Je n'en vois pas.

Merci pour votre confiance.

4. Délibérations du Bureau du Territoire

M. Jean-Didier BERGER

Les délibérations du Bureau du Territoire appellent-elles des questions ou des remarques ?

Monsieur MAUGER ?

M. David MAUGER

Je remercie les services du Territoire pour la mise en place d'une page d'un service extérieur qui permet d'avoir accès assez facilement aux documents relevant du Bureau du Territoire. En revanche, je trouve qu'il est très difficile d'être informé des dates auxquelles se tient le Bureau du Territoire, qui est retransmis me semble-t-il. Même en consultant régulièrement l'agenda de Vallée Sud, je n'arrive pas à avoir ces annonces du Bureau du Territoire.

M. Jean-Didier BERGER

Merci. Y a-t-il d'autres remarques ?

Je n'en vois pas.

Je vous donne acte de vos déclarations.

5. Procès-verbal de la séance du Conseil de Territoire du 8 novembre 2022

M. Jean-Didier BERGER

Y a-t-il des questions ? Des remarques ?

Des oppositions ?

Des abstentions ?

C'est adopté à l'unanimité.

6. Rapport en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2022

M. Yves COSCAS

Vous avez eu le document qui vous a été envoyé. Je vais reprendre quelques éléments importants qui ressortent de ce document qui est assez précis et détaillé à la fois.

Concernant la répartition par genre, l'évolution est faible. Nous avons toujours une majorité de femmes comme agents du Territoire. Il y a une augmentation importante des catégories A. Les cadres, les directeurs et responsables de service et directeurs sont en augmentation dans le nombre de catégorie A, y compris les enseignants de catégorie A. Ensuite, sur la répartition par filière, il n'y a pas d'évolution significative. La répartition par catégorie, les catégories A pour les femmes, on observe une augmentation substantielle du nombre de femmes dans les catégories A. Sur la répartition des emplois fonctionnels et de cabinet, une augmentation du nombre de femmes. C'est très peu significatif au regard du nombre concerné. On voit une augmentation du nombre de femmes sur les postes de direction et direction d'équipements. Sur les salaires, on voit que l'écart se réduit entre les hommes et les femmes mais, à la différence de beaucoup d'autres endroits, c'est l'inverse, c'est-à-dire que la moyenne des salaires des femmes est supérieure à la moyenne des salaires des hommes, mais cela se réduit légèrement. Néanmoins, l'écart existe toujours. Sur la répartition avancement par grade, il y a aussi une augmentation pour les femmes sur notre Territoire. Sur la formation professionnelle, ce n'est pas significatif parce le rapport est arrêté au 1^{er} septembre et tous les retours de stages ne sont pas remontés. On est en réalité sur 2022 à fin juin, puisque juillet et août il n'y a pas de formation ; les chiffres indiqués sont à prendre en réalité pour fin juin. On est pratiquement à la moitié de l'année, c'est pour cette raison que les chiffres sont inférieurs de moitié.

Ensuite, sur les politiques publiques, sur la politique culturelle, il n'y a pas d'évolution sur les inscriptions dans les médiathèques, avec une grande majorité de femmes. Sur les actions, concernant l'acquisition des ouvrages, il y a une très importante augmentation des acquisitions dans ce domaine, en tout cas dans le domaine des ouvrages sur le féminisme ou la parité. Vous avez le détail des différents équipements des médiathèques, des différentes médiathèques. Sur les politiques culturelles, en l'occurrence pour commencer, les conservatoires : on observe une majorité de femmes. En revanche, la pratique des instruments laisse à penser que la pratique des instruments est assez genrée, puisqu'on voit beaucoup d'hommes qui jouent de certains instruments et beaucoup de femmes qui jouent d'autres instruments. Je n'ai pas d'explication à donner. Ensuite, vous avez le détail des actions dans les différents théâtres. Au sein des piscines, on voit sur deux exemples, la piscine de Clamart et la piscine de Bagneux, une surreprésentation de la pratique pour les femmes. Ensuite, pour le reste des politiques publiques, sur l'emploi on a, pour les jeunes, une majorité d'hommes. C'est une moyenne qui n'est pas vraiment significative. C'est supérieur mais cela n'est pas non plus une immense majorité. Vous avez néanmoins l'ensemble des chiffres. Un élément est à souligner sur la politique de développement économique. Sur la partie « créateurs de projet », on a beaucoup plus de femmes que d'hommes. On a un chiffre très supérieur, que ce soit en 2021 ou en 2022, alors que les personnes accompagnées sont à peu près identiques en termes de nombre. Enfin, en ce qui concerne les personnes âgées dépendantes, on peut signaler qu'avec l'âge avançant, il y a plus de femmes concernées.

J'ai noté un élément non négligeable concernant les indicateurs nationaux par rapport aux indicateurs locaux : l'espérance de vie des hommes est de 79 ans au niveau national, 82 ans dans le département, 85 ans au niveau national pour les femmes et 87 ans au niveau du département.

Il fait décidément bon vivre dans notre département et dans nos Territoires.

Merci Monsieur le Président.

M. Jean-Didier BERGER

Merci beaucoup. Ce rapport appelle-t-il de votre part des questions ou des remarques ?

M. Gilles MERGY

C'est effectivement un rapport complet qui comprend les deux volets prévus par la loi, à savoir l'égalité femmes/hommes au sein des services du Territoire et l'égalité femmes/hommes au travers des politiques qui sont conduites par notre EPCI. Je voudrais donc remercier à la fois les élus et les services pour la qualité du rapport.

Quelques observations toutefois. Première observation, la loi demande aussi de mettre en avant les ressources, notamment financières, qui sont mobilisées soit par la collectivité, soit par l'EPCI pour répondre aux objectifs en matière d'égalité femmes/hommes et on ne trouve pas d'éléments financiers dans ce rapport.

Deuxième remarque, on ne voit aucun élément ou aucun dispositif spécifique qui aurait été mis en place au sein des services de la collectivité pour lutter contre les risques de harcèlements moral et sexuel. Je n'ai aucun doute sur le fait qu'il n'y a pas de harcèlement au sein de vos services, Monsieur le Président, mais néanmoins il faudrait connaître les dispositifs ou les dispositions prévus.

Troisièmement, on a une description synthétique des différentes actions conduites dans les différentes politiques publiques relevant des compétences du Territoire. Pour autant, on a du mal à comprendre quels sont les objectifs spécifiques de ces politiques, quel est le calendrier de mise en œuvre, quels sont les indicateurs de suivi et quel est le bilan que l'on peut faire, au-delà de leur présentation synthétique.

Dernière observation en matière d'organisation du travail au sein des services de Vallée Sud – Grand Paris, on n'a pas d'élément sur les dispositions mises en place pour favoriser cette égalité femmes/hommes sur l'horaire des réunions, pas de réunion tardive, sur le télétravail, sur les autorisations d'absence exceptionnelle.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. Jean-Didier BERGER

Y a-t-il d'autres questions ou remarques ?

Je n'en vois pas.

Je voudrais d'abord remercier Monsieur le Vice-Président, à qui je vais donner la parole, et les services, pour tout le travail accompli, et pas simplement pour la qualité du rapport mais également pour la qualité des actions qui y sont décrites. On peut toujours imaginer faire davantage et je crois que c'est bien l'esprit dans lequel nous évoluons, à la fois avec la direction générale, les élus, les agents mais également les représentants des agents. C'est aussi une préoccupation très largement partagée par les représentants du personnel. Nous allons continuer à œuvrer pour faire encore davantage dans cette direction.

M. Yves COSCAS

Je voulais ajouter une précision sur la première partie de la question qui est particulièrement importante sur les questions de harcèlement. Effectivement, cela n'apparaît pas sur le document, mais sur l'ensemble des instances du feu CHSCT, il y a des procédures d'alerte qui sont très développées. A l'occasion, je pourrai vous en dire un peu plus sur ce sujet avec plaisir.

M. Jean-Didier BERGER

Merci beaucoup. Je vous propose de prendre acte à l'unanimité, si vous en êtes d'accord, du fait que nous avons bien eu ce débat.

Le Conseil adopte à l'unanimité des votants la délibération CT2022/079 :

PREND ACTE de la présentation du rapport en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2022.

7. Rapport développement durable 2021-2022

Mme Jacqueline BELHOMME

Le passage en Conseil de Territoire du Débat d'Orientation Budgétaire et, à terme, du vote du budget prévisionnel de notre instance nous donnent l'opportunité, chaque année, de présenter un rapport de développement durable qui couvre la période allant de l'été 2021 à l'été 2022.

Avant de mettre en évidence les points les plus saillants, je veux profiter de cette occasion pour remercier l'ensemble des agents et les services qui œuvrent tout au long de l'année et qui ont préparé le document que vous avez reçu et la synthèse qui vous est projetée en ce moment, je pense particulièrement à Aurélie MAHLANGU, directrice Territoire durable, Anne-Lise RATIER-CAVALLO, directrice adjointe de la transition environnementale, mais aussi à tous leurs collègues de la culture, du sport ainsi que du développement économique et social.

Vous avez lu avec attention, je suppose, ce rapport. Il a été aussi longuement discuté lors de la commission. L'année qui s'achève a été marquée par l'adoption en Conseil de Territoire de notre PCAET le 30 mars dernier. Il a été construit en pleine concertation avec les actrices et les acteurs concernés, et particulièrement les associations que nous avons rencontrées à de nombreuses reprises.

Vous avez pu prendre connaissance des 53 actions réparties en 5 thématiques et la description des projets phares déjà lancés.

Dès à présent, deux premières actions concrètes issues du PCAET ont été mises en œuvre, je pense notamment à la finalisation du schéma directeur cyclable que nous aborderons en détail et également aux consignes sécurisées de vélo, à l'approbation du plan énergie immobilier territorial et à la création de la SEM Vallée Sud Renov dédiée à la rénovation énergétique.

Il me semble important d'insister sur ce point car la rénovation énergétique des bâtiments est un enjeu fondamental pour notre transition écologique. C'est un chantier gigantesque qui ne peut être mis en œuvre qu'en trouvant une articulation pertinente à tous les niveaux avec l'ensemble des acteurs engagés.

A l'heure où nous subissons les conséquences de dérégulation du secteur de l'énergie, la rénovation des bâtiments devient autant un enjeu écologique que social et c'est là que l'accompagnement de la puissance publique est particulièrement attendu.

D'autres sujets méritent pleinement attention et nous sommes très mobilisés dessus, je pense évidemment :

- au développement de la production et de l'utilisation des énergies renouvelables, la géothermie en particulier, mais également l'hydrogène vert ;
- au renforcement de nos actions relatives à la réduction des déchets et de la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- à la politique de la réduction des déchets que nous avons mise en place avec les lombricomposteurs et l'expérimentation de la collecte des déchets alimentaires.

Enfin, nous devons monter encore en puissance sur le développement du service Vallée Sud Recycle. Il est pour l'instant mis en place à Fontenay-aux-Roses, Châtenay-Malabry et au Plessis-Robinson. Son extension est prévue pour 2023 sur Clamart et Antony, puis 2024 sur l'ensemble de notre Territoire, si tout se passe comme nous l'espérons.

Les perspectives pour les mois et les années qui viennent concernent notamment le retour sur les études de faisabilité qui sont en cours pour l'installation des panneaux solaires photovoltaïques sur une vingtaine d'équipements du Territoire de nos conservatoires, piscines, théâtres et l'amélioration des qualités environnementales des bâtiments qui bénéficieront de rénovations qui sont aussi annoncées très lourdes.

C'est ainsi que la mise en place du PCAET s'appuie également sur les politiques culturelles et sportives pour déployer les ambitions que nous avons pour Vallée Sud – Grand Paris. C'est l'exemple du Théâtre 71 à Malakoff qui répondra aux certifications « bâtiment communal francilien » et de « haute qualité environnementale ». C'est aussi, l'année prochaine, le lancement des projets de réduction de consommation énergétique de la médiathèque de la Buanderie à Clamart ou du conservatoire de Clamart. Ce sont aussi les

piscines du Plessis-Robinson, de Châtillon-Malakoff également, qui seront exemplaires sur le plan environnemental.

De façon structurelle, les objectifs du PADD, puis du PLUi, sont en cours de construction sous l'égide de Benoît BLOT et s'articulent de façon cohérente avec les principes posés par le PCAET, et irriguent également les principes portés par Vallée Sud Aménagement dans les opérations menées.

La cohésion sociale, dans une démarche globale : assurer l'égalité entre les habitants et entre les villes du Territoire, accompagner tous les âges de la vie et prévenir la perte d'autonomie des seniors, travailler à l'attractivité économique du Territoire, à l'image de la nouvelle antenne Vallée Sud Emploi à Bagneux, qui sera inaugurée la semaine prochaine.

Enfin, l'économie circulaire et son déploiement : l'ESS, on le sait, ce sont des enjeux très forts. On l'a vu durant le mois de l'économie sociale et solidaire. Nous avons, sur notre Territoire, des atouts importants, à l'échelle de ce Territoire qui doit être exemplaire en matière de dynamisation des expériences d'ESS et qui ont démontré tout leur potentiel avec les différentes initiatives qui se sont développées durant tout le mois de novembre.

Pour finir, le démonstrateur écologique de Châtenay-Malabry, qui sera demain plus qu'une vitrine du Territoire pour l'ensemble des innovations que nous voulons construire et qui doit être à la mesure de l'investissement que nous y portons collectivement.

M. Jean-Didier BERGER

Je voudrais également évidemment remercier tous les services qui ont mis en œuvre cette politique l'an passé.

Ce rapport appelle-t-il de votre part des questions et des remarques ?

M. Gilles MERGY

Je m'associe, bien évidemment, à vos remerciements et à vos félicitations, à la fois à Mme BELHOMME et à l'ensemble des services du Territoire qui ont conduit ces différentes politiques publiques.

Quelques observations. En matière de transition énergétique tout d'abord, sur la mobilité propre, je trouve que la reprise des lignes de bus locales est une évolution très positive. Il faut travailler dans chacune des villes du Territoire, à la fois sur la fréquence et sur le circuit de ces bus de ville pour réduire l'usage de la voiture notamment dans l'accès aux centres-villes.

Sur le développement de la pratique du vélo, on est tous favorables à ce développement. La prochaine délibération porte sur le schéma directeur des pistes cyclables. On est tous conscients du fait qu'il faut un réseau au sein des communes du Territoire, c'est la raison pour laquelle je regrette vivement que la municipalité de Fontenay-aux-Roses s'oppose à la création d'une piste cyclable sur la RD 63, qui est pourtant soutenue par des Maires des villes voisines et le Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

Sur la logistique urbaine, c'est un sujet dont on parlait beaucoup il y a une quinzaine d'années, puis qui était tombé un peu en désuétude. Je trouve que le fait que les réflexions reprennent en la matière est très positif parce que, quels que soient les efforts que l'on puisse faire pour développer le rail ou la voie d'eau, de toute manière, le dernier kilomètre se fera par le mode routier. Il faut donc repenser les schémas de desserte. Cela veut dire qu'il faut aussi repenser l'usage du foncier en ville pour préserver les capacités d'accueil des sites de livraison et donc pas toujours utiliser les fonciers pour densifier et construire de nouveaux immeubles.

Sur le deuxième volet de la rénovation thermique, vous connaissez, puisque je l'ai souvent dit, mes réserves sur la multiplication des SEM au sein du Territoire ou même des filiales de SEM. Pour autant, je trouve que la SEM Vallée Renov est plutôt une bonne idée pour plusieurs raisons, parce qu'en matière de rénovation thermique, pour réussir, il faut réunir plusieurs conditions et l'une des conditions peut être apportée par cette SEM, c'est d'avoir un tiers de confiance parce qu'on est sur un marché de la rénovation thermique, tout le monde le sait, est un marché porteur et comme tous les marchés porteurs, il y a des professionnels de qualité et puis il y a des aigrefins. On a besoin que les copropriétés et les particuliers soient accompagnés par une structure publique de confiance. C'est essentiel si l'on veut favoriser la rénovation thermique.

Deuxième enjeu en matière de rénovation thermique, Mme BELHOMME l'a indiqué dans son intervention, c'est la massification des travaux de rénovation thermique. A l'heure actuelle, les spécialistes estiment que seulement 0,2 % des rénovations de bâtiments en France permet de réduire de manière significative les émissions de CO₂.

Quand les rénovations sont menées de manière complète et exhaustive, on peut espérer une baisse des consommations énergétiques de 40 à 70 % mais cela implique de ne pas faire des rénovations mono-geste, c'est-à-dire je change une fenêtre, je change une chaudière, cela ne marche pas et pourtant, il y a encore certains élus qui considèrent que c'est la panacée.

Troisième enjeu sur les politiques d'urbanisme, la politique en matière de densification ne s'infléchit pas. On fait un peu de greenwashing en parlant d'écoquartiers mais, en pratique, cela consiste toujours à supprimer des espaces verts, à les remplacer par des espaces artificialisés et accroître le niveau de constructibilité des fonciers dans nos communes.

Malgré les objectifs de la stratégie nationale « bas carbone », qui demande à privilégier la démolition et reconstruction, on continue d'être dans une logique de construction de bâtiments neufs qui mobilise beaucoup plus de ressources naturelles et qui, en plus, est émettrice de gaz à effet de serre.

De plus, ces constructions neuves ne sont pas forcément de bonne qualité, on voit l'usage excessif de la pierre agrafée dont la durée de vie dans le temps est faible et dont les dégradations du bâti sont considérables.

Enfin, on continue de valoriser les fonciers en fonction de leur potentiel de constructibilité et je pense que nous devons collectivement changer de paradigme en la matière en essayant de valoriser plutôt la création de valeur environnementale. Je pense que quand on crée des espaces verts, on crée trois valeurs :

- une valeur environnementale puisqu'on crée des espaces de bonne qualité dans lesquels les enfants peuvent jouer, faire du vélo, etc.
- une valeur en matière de santé publique, puisque cela permet d'améliorer la qualité de l'air et donc de réduire les maladies respiratoires.
- une valeur financière parce que les spécialistes le disent : les fonciers autour d'un espace vert, dans un périmètre de 100 mètres autour d'un espace vert, prennent régulièrement de la valeur, c'est bon pour les propriétaires mais aussi pour les collectivités, puisque quand les biens sont vendus, on perçoit les droits de mutation.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. Stéphane ASTIC

Merci Madame la Vice-Présidente pour votre présentation et ce rapport. Cette présentation, en regard des objectifs du PCAET, est très appréciable. C'est un net progrès. Merci à tous et à toutes pour le travail accompli.

Deux questions sur les informations transmises. Page 11 du rapport, vous nous dites qu'il faut définir une stratégie logistique urbaine. Je vais faire un focus sur Clamart, puisque vous nous indiquez qu'un « diagnostic de la logistique urbaine a été conduit en 2021-2022, que les propositions d'actions seront faites et mises en œuvre en 2022-2023 ». A ce sujet, le Territoire a pris un arrêté le 21 septembre 2022 concernant la circulation des poids-lourds de plus de 9 tonnes, qui est désormais interdite dans plusieurs secteurs à Clamart pour « améliorer le déroulement des livraisons et afin de préserver la tranquillité publique à compter du 1^{er} octobre ». Cela fait donc deux mois.

Pouvez-vous nous dire si cet arrêté est praticable pour tous les commerçants concernés, si les nouvelles limitations fixées sont respectées ou à l'inverse, parce qu'il s'agit aussi de ne pas pénaliser les commerçants, accepterez-vous des exceptions ? Les échos que j'ai montrés que, pour l'instant, c'est assez difficile.

Le deuxième sujet porte sur l'éclairage. Je sais que nous en avons déjà parlé en Conseil municipal, Monsieur le Président, mais j'ai bien noté que l'extension de l'éclairage de nuit était en test à Fontenay-aux-Roses. Qu'est-ce qui nous empêche aujourd'hui de déployer cette expérimentation aux autres communes du Territoire, afin de contribuer au plan de réduction de 10 % des consommations énergétiques qui a été lancé par le gouvernement début octobre ?

M. David MAUGER

Merci pour la présentation de ce rapport et pour la qualité du rapport rédigé par les services. Je ne vais pas redire ce que mon collègue Gilles MERGY a parfaitement dit. J'ai juste un point au sujet de Vallée Sud Renov : ce que j'ai compris en commission c'est que l'on a actuellement trois actionnaires, la Safidi, VSGP et l'OPH Vallée Sud. Je me demandais si les autres bailleurs sociaux qui opèrent sur le Territoire ont vocation aussi à rejoindre cette SEM.

Mme Yasmine BOUDJENAH

Au nom du groupe des élus communistes et citoyens, je voulais également saluer la qualité de ce rapport qui permet de situer clairement les enjeux et d'avancer sur ces questions extrêmement centrales. On remercie les services et bien sûr la Vice-Présidente.

Je voudrais insister à sa lecture sur deux sujets fondamentaux, l'un a déjà été souligné mais je le souligne de nouveau, c'est le développement de la SEM Vallée Sud Renov pour la rénovation des bâtiments, parce que c'est un sujet fort de préoccupation, d'autant que les dispositifs mis en œuvre par l'Etat sont, pour l'instant, assez inopérants et en tout cas pas à la hauteur de l'ambition sur les besoins exprimés. Si cet outil peut participer à une solution globale à la fois écologique et sociale, sur une problématique qui va devenir de plus en plus lourde au fil des années, je pense que c'est un objectif extrêmement important.

Le deuxième point, c'est l'urgence de la mise en route de projets de géothermie, Madame la Vice-Présidente y est revenue, et l'accélération générale des projets de production d'énergie renouvelable. C'est un enjeu crucial pour la lutte contre le réchauffement climatique mais aussi pour la protection du pouvoir d'achat. Ces jours-ci à Bagneux, on a beaucoup de remontées, y compris de bailleurs, mais aussi d'habitants. Même si la facture augmente un tout petit peu puisqu'il y a une toute petite part de gaz, les gens voient bien l'intérêt de s'être lancé dans un tel projet, en tout cas rien ne justifierait, notamment avec les objectifs que le pays doit atteindre sur la réduction des gaz à effet de serre, de prendre du retard dans la réalisation de projets en cours.

Une dernière chose pour dire que la question de la transition écologique est une urgence dans l'ensemble des politiques publiques mais pour s'y attaquer, il faut veiller à ce qu'elle ne creuse pas encore les inégalités entre nos villes et entre les habitantes et habitants eux-mêmes. C'est une condition essentielle pour être réellement efficace.

M. Jean-Didier BERGER

D'autres demandes d'intervention ?

Je n'en vois pas.

Je vous propose de répondre rapidement.

Mme Jacqueline BELHOMME

Sur l'éclairage, si j'ai bien compris, c'est un peu compliqué, il y a des expérimentations qui peuvent être faites, mais c'est ville par ville, parce qu'il y a des incidences au niveau de la sécurité et des Maires ne le souhaitent pas forcément. Cela ne peut pas se faire comme cela, il faut que ce soit dans la concertation. Il faut d'abord que toutes les villes aient transféré leur compétence éclairage public aussi au Territoire, ce qui n'est pas encore le cas, me semble-t-il. Partout où c'est souhaitable d'être fait, où il y a une demande de la municipalité de faire, on le fera, mais tout le monde n'est pas en demande.

M. Jean-Didier BERGER

Je vous propose sur ce point que les services nous fassent un topo et que l'on puisse, le moment venu, lorsque ce sera prêt, faire lors d'une des commissions thématiques une présentation exacte de la façon dont on gère les choses sur ce sujet qui attire beaucoup l'attention de nos concitoyens à juste titre, même s'il faut quand même beaucoup relativiser les choses, surtout avec l'extension des leds. Sur l'éclairage de Noël, les sommes en question sur une ville aussi étendue que Clamart, par exemple, sont très faibles. On m'a donné le chiffre de 1 500 euros pour toute une saison d'éclairage de Noël sur la ville de Clamart. Evidemment, un sou est un sou, mais on est quand même sur des proportions relativement réduites.

Je vous propose que l'on revienne sur ce point qui me paraît intéressant.

Sur la reprise des lignes de bus, il y a un vrai effort fait par le Territoire. Je pense que cet effort va se voir et doit se savoir. Nous allons également communiquer sur ces sujets. Nous nous sommes dit évidemment avec les collègues Vice-Présidents et Maires que nous reviendrons sur les lignes, peut-être d'ailleurs pour essayer de les connecter, les interconnecter encore davantage les unes aux autres dans quelque temps, une fois que cette transition sera faite et bien faite.

Sur le schéma cyclable, le Vice-Président Etienne LENGEREAU y reviendra tout à l'heure, mais vous verrez qu'il a fait l'objet d'un très large consensus. On peut toujours imaginer des choses différentes, des choses supplémentaires, des options différentes, mais le consensus auquel nous sommes parvenus est à saluer et d'ailleurs, il est salué également par les associations cyclistes. Je les remercie, parce qu'elles se sont impliquées également dans le projet. Je remercie aussi les représentants des autres collectivités, parce que le schéma auquel nous aboutissons est un schéma concerté, à la fois avec la région et avec le département, ce qui est suffisamment important pour être souligné.

Plusieurs conseillers sont revenus également sur la SEM Vallée Sud Renov. L'actualité nous donne raison. Cela fait plusieurs années que l'on parle de ce sujet, que l'on prépare ce sujet et on voit bien à quel point la précarité énergétique est un thème qui devient majeur, qui devient crucial, et puis également dans un contexte où le logement reste la première source de pollution dans notre pays, à quel point il est important de supprimer les passoires énergétiques, de permettre à nos concitoyens les plus modestes d'isoler leur logement pour pouvoir continuer à vivre dans de bonnes conditions.

Evidemment, tout cela dépend des marges de manœuvre du Territoire mais d'ores et déjà, on met en charge l'ingénierie du Territoire et de son satellite pour aider les propriétaires individuels, les propriétaires en copropriété. On peut également évidemment apporter du conseil aux bailleurs sociaux, mais je crois qu'ils ont d'autres sources de financement distinctes.

Notre objectif est de faire un levier et d'aller chercher des copropriétés et des particuliers qui n'auraient pas mis en place cette rénovation énergétique, parce que si c'est pour obtenir le même résultat qu'avant, ce n'est pas notre vocation. Notre objectif est de faire beaucoup plus qu'avant en termes de quantité de personnes touchées et qui passent à l'acte.

Je vais me faire un plaisir aussi, que d'autres conseillers ont déjà eu l'occasion d'éprouver, de rappeler que souvent, les programmes qui ont cours sur le Territoire ne sont souvent pas en pierre agrafée. J'ai vu tout un développement sur Internet d'une personne qui se croit très bien informée et qui explique en quoi le quartier du Panorama est fait en pierres agrafées, ce qui n'est absolument pas le cas ; il n'y a pas de pierres agrafées au Panorama. Elle en fait toute une démonstration très longue et très fastidieuse pour expliquer comment c'est bien, comment ce n'est pas bien, etc., alors qu'il n'y en a pas.

Je vous incite à faire très attention, parce que la pierre est quelque chose d'important en matière de construction et d'ailleurs, souvent, ce qu'on croit être de la pierre même autoporteuse est en réalité de la pierre massive, parce que c'est maintenant en pierre massive que l'on développe un certain nombre de nos constructions, ce qui est également excellent en matière de bilan carbone, parce qu'on est sur des matériaux biosourcés.

Parmi tous les Maires présents, je pense que si on pouvait tous ne faire que des espaces verts, on le ferait tous. Personne n'est en phobie des espaces verts, personne n'a une détestation de la biodiversité et des animaux, personne ne considère que l'on a beaucoup trop d'espaces verts dans le Territoire. Evidemment, si on pouvait tous faire cela, on le ferait bien volontiers, mais il y a aussi des réalités et la réalité c'est que nos villes doivent avoir des budgets en équilibre, contrairement à ce que l'Etat se permet de faire. Il nous demande d'avoir des budgets en équilibre et même maintenant d'avoir des budgets qui doivent baisser en fonctionnement.

Pour arriver à faire cela sans être dans un matraquage fiscal qui fait très mal à nos habitants et pour limiter au maximum les augmentations d'impôt, l'une des possibilités, l'une des ressources c'est d'accepter de construire. Je peux vous dire que partout en Ile-de-France, il y a beaucoup de Maires qui n'ont plus ce courage et qui refusent de construire maintenant. Je me félicite d'être dans un Territoire où il y a des Maires qui gardent encore suffisamment de courage pour quand même délivrer des permis et ne pas être dans la démagogie car, évidemment, cela n'est pas facile. Dès qu'il y a un immeuble qui est fait et qu'il y a des gens qui sont à l'intérieur, ils voudraient être le tout dernier immeuble de la ville et qu'il n'y en ait plus jamais des

nouveaux. Ce sont souvent les gens vivant dans les immeubles qui râlent plus contre les immeubles que les gens vivant dans les pavillons. Il faut être raisonnable.

Ce sont des décisions qui doivent être mûrement réfléchies, qui doivent s'inscrire dans un équilibre mais, ici, on a des Maires tout à fait responsables et qui font très attention à tout cela.

Je continue avec la question de la logistique urbaine qui est un vrai sujet sur lequel nous travaillons. C'est un sujet qui est d'une compétence partagée entre la région, la métropole et les Territoires, évidemment les villes qui sont parties prenantes, notamment dans la détection des fonciers concernés.

Entre la SEM Mobilité et le Territoire, on doit pouvoir également, en lien avec nos parkings, trouver des solutions équilibrées parce que je pense que, malgré le développement d'Internet et des livraisons un peu partout, on ne peut pas accepter que nos villes soient transformées en circuit-automobile pour camions et que des poids-lourds, des 24 tonnes, passent matin, midi et soir, y compris dans des petites rues parce que c'est plus court et que le GPS a dit que c'était par là qu'il fallait passer.

On a pris, mais on n'est certainement pas les seuls ni en France ni même dans le département ou peut-être même dans le Territoire, un arrêté pour interdire les poids-lourds d'une catégorie trop importante dans un certain nombre de rues, pour préserver la tranquillité des riverains et pour assurer la tranquillité, parce qu'il y a des personnes qui peuvent même y laisser la vie lorsque des camions pas adaptés ont des comportements plus que problématiques et qui peuvent être mortels.

Quand il y a un arrêté, il n'y a pas d'exception parce que la règle est la règle. Ensuite, on a fait bouger les lignes : un certain nombre de commerçants se sont réadaptés, d'autres éprouvent des difficultés qui peuvent être des difficultés réelles. On reste à l'écoute des commerçants concernés et donc on va voir comment on peut peut-être adapter la règle, mais j'observe que ce week-end encore, j'ai eu pas mal de remontées très positives de gens qui me disent que cela a changé leur vie, parce qu'ils sont revenus à un niveau de tranquillité beaucoup plus acceptable.

S'agissant de la géothermie, la compétence, pour la plupart des villes du Territoire, est encore aux villes, contrairement à ce qu'un certain nombre de villes pensaient. C'est donc aux villes de décider comment ou avec qui elles souhaitent faire la géothermie. Toutes les villes qui souhaiteront transférer leur compétence géothermie au Territoire seront aidées par le Territoire.

C'est toujours le mariage d'amour et jamais le mariage forcé. Les villes qui souhaitent faire un autre mariage peuvent tout à fait le faire.

J'observe qu'il y a quand même aussi des sujets techniques de partage de gélules. Il faut donc faire très attention que le développement des uns ne freine pas le développement des autres ou que l'on trouve de bonnes solutions pour le faire ensemble. Cela peut être un sujet dans le Territoire et un sujet entre Territoires. On est très attentif par rapport à tout cela, mais je suis prêt à mettre des moyens du Territoire dans les projets de géothermie des villes qui souhaiteront être aidées par notre collectivité.

Ayant répondu à toutes ces questions, je vous propose de prendre acte de la tenue de ce débat et de ce rapport.

Le Conseil adopte à l'unanimité des votants la délibération CT2022/080 :

PREND ACTE de la présentation du rapport 2021-2022 en matière de développement durable de l'Etablissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris.

8. Fixation du montant du Fonds de compensation des charges territoriales 2022**M. Jean-Didier BERGER**

Y a-t-il des questions ?

Je n'en vois pas.

Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

C'est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Le Conseil adopte à l'unanimité des votants la délibération CT2022/081 :

ARRÊTE le montant du FCCT 2022 à 98 370 968 euros.**PRÉCISE** que les contributions des communes au FCCT sont les suivantes :

	FCCT fiscal y/ régul FCCT 20211	Part transfert de compétences	Régularisations annuelles 2022	TOTAL
ANTONY	20 811 246	-5 996		20 805 250
BOURG-LA-REINE	5 439 759	13 322		5 453 081
CHATENAY-MALABRY	7 986 380	891 781	- 7 481	8 870 679
PLESSIS-ROBINSON	10 486 938	15 808		10 502 746
SCEAUX	6 412 970	11 067		6 424 037
BAGNEUX	10 995 897	118 171		11 114 068
CLAMART	12 298 031	914 841		13 212 872
FONTENAY-AUX-ROSES	6 079 326	423 419		6 502 745
MALAKOFF	8 648 982	155 923		8 804 905
CHATILLON	1 613 924	2 594 468	-13 600	4 194 792
MONTROUGE	2 154 080	331 713		2 485 793
TOTAL	92 927 532	5 464 517	21 081	98 370 968

9. Modification du tableau des autorisations de programme-crédits de paiement**M. Jean-Didier BERGER**

Y a-t-il des questions ?

Je n'en vois pas.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil adopte à l'unanimité des votants la délibération CT2022/082 :

AUTORISE la ventilation des crédits de paiements pour les seules autorisations de programme présentées dans le document annexé à la présente délibération.

10. Décision modification n° 2 – budget principal

M. Jean-Didier BERGER

Il s'agit de la décision modificative n° 2 du budget principal, en lien avec le montant du FCCT adopté pour 2022 et la modification des crédits de recettes en conséquence.

Y a-t-il des questions ?

M. Martin VERNANT

Par cohérence, je m'abstiens. Je vais aussi m'abstenir sur la 11 et on rentrera dans le débat budgétaire sur la 12.

M. David MAUGER

Je vote contre sur la DM.

M. Jean-Didier BERGER

C'est noté. Je mets aux voix.

Qui est pour ?

Qui est contre ? M. MAUGER

Qui s'abstient ? M. VERNANT

C'est adopté.

Le Conseil adopte à la majorité (69 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention) la délibération CT2022/083 :

DÉCIDE d'effectuer au budget principal une modification d'inscription de crédits dont les mouvements sont récapitulés dans le tableau ci-après :

- En fonctionnement : + 792 711 euros
 - o Au chapitre 74 : ajustement du montant des recettes liées au fonds de compensation des charges territoriales

Les ajustements contribuent à l'accroissement des recettes pour un montant de 792 711 euros

Décision modificative N°2 2022					
Budget principal					
DEPENSES FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Article	Dénomination	Avant DM	Ajustement	Après DM
TOTAL DES DEPENSES FONCTIONNEMENT			207 989 734,58	-	207 989 734,58
RECETTES FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Article	Dénomination	Avant DM	Ajustement	Après DM
74		Dotations et participations	103 787 097,27	792 711,00	104 579 808,27
	74752	Recettes liées au FCCT	97 578 257,00	792 711,00	98 370 968,00
TOTAL DES RECETTES FONCTIONNEMENT			326 314 266,40	792 711,00	327 106 977,40

11. Autorisation d'engager les dépenses d'investissement du budget principal et des budgets annexes

M. Jean-Didier BERGER

Monsieur LE GALL ?

M. Goulwen LE GALL

Une interrogation par rapport à l'autorisation sur le budget investissement. Comme ce budget a fait l'objet de peu d'investissements l'an dernier, l'autorisation ne se monte qu'à 60 000 euros. Qu'advient-il si jamais il y avait une urgence au-delà de ce montant avant le vote du budget qui interviendra, j'imagine, en janvier ou en février ?

M. Jean-Didier BERGER

Il n'y aura pas de difficulté *a priori*, de ce que m'indiquent les services et je leur fais grande confiance.

Le Vice-Président a l'air rassuré aussi, mais vous avez bien fait de nous alerter sur cet éventuel problème mais qui ne se posera pas.

En conséquence de quoi, avec le vote indicatif de M. VERNANT d'ores et déjà pris en considération, nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ? M. VERNANT.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil adopte à l'unanimité (1 abstention)
la délibération CT2022/084 :

AUTORISE Monsieur le Président, pour le budget principal et les budgets annexes de l'assainissement, du théâtre Victor Hugo et de la ZAC Jean Zay, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget 2023, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022 hors crédits de paiement, à savoir un montant maximum de :

BUDGET PRINCIPAL	
CHAPITRES	AUTORISATIONS 2023
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 348 110,59
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 978 977,96
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 297 647,34
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	1 087 430,36
26 PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES	167 500,00
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 313 962,50
45411 TRAVAUX INTERVENTION HABITAT INSALUBRE	1 125,00
458114 DEPENSE CONV PISCINE IRIS	152 000,00
458124 DEPENSE CONV MASSY ANDRE CHENIER	228,33
458125 DEPENSE CONV TRAVAUX ANTONY PLACE MARCHE	2 058,46
458127 DEPENSE CONV FERDINAND BUISSON	185 004,18
458129 DEPENSE CONV RUE THALHEIMER	65 556,50
458130 DEPENSE CONV RUE PIERRE CURIE SCEAUX	12 500,00

BUDGET ASSAINISSEMENT	
CHAPITRES	AUTORISATIONS 2023
458124 DEPENSE CONV MASSY ANDRE CHENIER	209,95
458127 DEPENSE CONV FERDINAND BUISSON	62 504,18

BUDGET THEATRE VICTOR HUGO	
CHAPITRES	AUTORISATIONS 2023
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	12 500,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	38 743,37

12. Rapport d'orientations budgétaires 2023

M. Jean-Yves SENANT

La situation financière du Territoire à fin 2022 reste favorable. En effet, nous avons été couverts jusqu'à présent par les contrats passés avec le SIPPEREC et le SIGEIF, qui prendront fin en 2022. Ils nous ont couverts de toutes les variations et augmentations qu'ont pu faire le gaz ou l'électricité. Notre épargne brute se situe autour de 18 M€ comme prévu initialement.

Quelles sont les évolutions prévisibles pour 2023 ?

Tout d'abord la CFE : la loi NOTRe prévoyait que la CFE devait être transférée à la métropole en 2020, puis en 2022. Le projet de loi de finances a repoussé ce transfert à 2025, ce qui est une très bonne nouvelle pour nous, puisque nous gardons jusqu'à 2025 la CFE et sa dynamique surtout des bases. On n'a même plus à reverser à la métropole, comme c'était le cas l'an dernier, les deux-tiers de la dynamique. C'est une bonne nouvelle pour notre Territoire.

Nous prévoyions une augmentation pour environ 50 M€ de recettes l'an dernier et donc une augmentation de 1,5 M€ pour cette année.

La TEOM, qui a un niveau de recettes à peu près aussi élevé que la CFE, autour d'environ 50 M€, va bénéficier de la réévaluation des bases qui va être décidée par la loi de finances et qui sera autour de 6,2 % pour toutes les bases logements, ce qui représente les trois-quarts de nos bases.

La hausse attendue de nos recettes est d'environ 5 % pour la TEOM, soit environ 2,5 à 3 M€.

Pour le fonds FCCT qui, pour l'essentiel, reverse la taxe foncière collectée par les communes pour le compte du Territoire, la hausse sera la même, autour de 6 % pour les logements et un peu moins pour les bâtiments industriels et les commerciaux d'activité. La hausse est prévue autour de 5 % et donc autour de 5 M€ pour le FCCT, si bien que les recettes devraient augmenter globalement d'environ 10 M€. Voilà la hausse prévue pour les recettes.

Pour les dépenses, nous sommes beaucoup moins affectés par la hausse du coût de l'énergie que nos communes qui vont souffrir l'an prochain - en tout cas la mienne, mais les vôtres aussi - de l'augmentation du prix du gaz qui va quadrupler en principe et voire plus, de l'électricité qui va augmenter de 40 %. La souffrance est beaucoup moins forte côté Territoire qui a la chance d'avoir trois grosses piscines fermées pour travaux. Ce n'est pas une chance pour les villes concernées, mais c'est une chance pour la consommation d'énergie et avec le prix du gaz qui va quadrupler, si le prix du gaz reste à son niveau et lorsque que cela va rouvrir, plus dure sera la chute, cela va être terrible. Pour le moment, le budget de gaz va moins augmenter que prévu, parce qu'il y a de grosses piscines fermées et que parmi les piscines qui restent ouvertes, trois sont chauffées au chauffage urbain, ce qui augmente nettement moins que le gaz.

L'effet inflation sera limité à 3,100 M€ pour le chauffage et à 300 000 € seulement pour l'éclairage, en raison des fermetures, soit à peine 3,5 M€. En revanche, l'effet de l'inflation est plus fort sur les ordures ménagères qui représentent un poste très important de nos dépenses.

La hausse pour la collecte de 1,3 M€ et pour le traitement des ordures par les syndicats, on n'a pas encore les chiffres définitifs, c'est autour de 3,5 M€ en totalisant le Simacur et le Syctom.

Nous avons aussi pris de très bonnes mesures pour le développement durable sur la collecte des déchets alimentaires et sur les encombrants mais qui nous coûte 2,5 M€ pour 2023.

Enfin, les dépenses de personnel ont augmenté de 5 à 6 %, ce qui fera au moins 2 à 3 M€.

Au total, on envisage 10 M€ de supplément de dépenses autant que les recettes et, par conséquent, le résultat devrait rester au même niveau que cette année, autour de 18 M€, ce qui est très satisfaisant.

J'espère que l'on arrivera à ce résultat. Dans les communes, la chute sera beaucoup plus dure.

Pour les investissements, nous prévoyons un niveau record, parce que de nombreux chantiers arrivent en phase de construction, phase de développement pour la piscine du Plessis, pour le stade Hunebelle, la résidence universitaire d'Antony, le Théâtre 71 de Malakoff, etc. On commence à augmenter les dépenses.

L'extension du périmètre de la voirie de plus de villes va aussi jouer, mais beaucoup moins ; il faut quelque temps pour que les chantiers puissent se lancer. On prévoit de dépenser 46,5 M€ pour les bâtiments, 10 M€ pour la voirie, 7 M€ pour les eaux pluviales, 6 M€ pour les ordures, 7 M€ pour l'éclairage, 2 M€ pour le logement, 9,5 M€ pour la résidence étudiante d'Antony, 6,3 M€ pour les mobilités, 2,4 M€ pour la défense-incendie, 2 M€ millions pour l'informatique ainsi que 2 M€ pour le PCAET et l'hydrogène et 1 M€ pour le PLUi. Au total, 120 à 125 M€ prévisibles pour le moment, on verra pour le vote du budget plus précisément, mais on est à des niveaux très élevés. Il y a certainement très peu de Territoires susceptibles de dépenser autant d'investissements dans l'année, surtout à une période incertaine pour certains.

Notre dette, à fin 2021, était de 188 M€. Elle restera autour de ce niveau à fin 2022, mais nous avons la chance de bénéficier d'un excédent cumulé mis en réserve de 105 à 110 M€, pour permettre le financement de nos investissements.

M. Jean-Didier BERGER

Merci beaucoup, Monsieur le Vice-Président.
Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. Gilles MERGY

Merci Monsieur SENANT pour votre présentation synthétique, très claire et merci aux services pour le travail de préparation de ce Débat d'Orientations Budgétaires et dans les semaines qui viennent, pour le travail de préparation du budget en partie pendant les fêtes. J'espère que cela ne gâchera pas leurs fêtes de fin d'année.

Je retiens de votre présentation, Monsieur SENANT, à la fois la situation financière saine de Vallée Sud – Grand Paris, la dynamique de croissance des recettes, les menaces qui s'estompent mais qui ne disparaissent pas sur la captation de la dynamique de recettes par la métropole du Grand Paris et le maintien des tarifs en 2023, ce qui est une bonne chose compte tenu de la baisse du pouvoir d'achat des habitants de nos communes et donc le Territoire sur ces compétences joue un rôle de bouclier tarifaire et je m'en félicite.

Quelques observations. Tout d'abord sur la croissance de la TEOM, vous avez indiqué les chiffres, les recettes progressent de 3 M€ en prévisionnel pour 2023 et les dépenses de 2 M€. Cela veut dire que l'écart entre les dépenses et les recettes va encore s'accroître et donc il est très nettement supérieur aux 15 % qui sont acceptés ou considérés comme acceptables par la jurisprudence.

Monsieur le Président, vous allez nous dire que les dépenses vont fortement augmenter de manière mécanique dans les années à venir et qu'un tiens vaut mieux que deux tu l'auras. J'entends votre argument Monsieur le président mais, pour autant, je signale à nos collègues que le Territoire GPSO a reçu une alerte de régularité par la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France, parce que les recettes étaient très supérieures aux dépenses.

De plus, sur l'enlèvement des ordures ménagères, on ne peut pas dire que le service rendu aux habitants soit de bonne qualité. Il y a des rues qui sont régulièrement oubliées par les camions qui assurent la collecte des ordures ménagères, le système de collecte à la demande des encombrants fonctionne tant bien que mal et il est surtout extrêmement compliqué pour les gens qui n'ont pas internet ou qui n'ont pas une capacité d'impression du QR Code qui est fourni par les services du Territoire. Régulièrement, on voit des ordures qui n'ont pas été enlevées parce qu'il n'y avait pas la bonne feuille, parce qu'il pleut et la feuille a disparu, sans parler des dépôts d'ordures sauvages que les caméras de vidéosurveillance devraient remarquer mais, malheureusement, cela n'est pas le cas.

Quelques éléments d'inquiétudes pour lesquelles vous avez apporté des réponses partielles, Monsieur le Vice-Président. Je m'inquiétais de l'évolution des dépenses énergétiques, mais vous avez apporté des réponses très claires sur le sujet, en espérant que les travaux n'aillent pas trop vite pour que l'épicier n'ouvre pas trop vite, même si c'est dommage pour les usagers. Néanmoins, il faut quand même renforcer les mesures de sobriété énergétique, je sais que vous êtes vigilant en la matière.

Vous avez souligné dans le rapport écrit l'inflation sur le coût des chantiers liée à la hausse des coûts des matières premières. C'est un sujet important. Cela nécessite de piloter de manière plus rigoureuse encore les chantiers et les prestataires qui interviennent sur le domaine public et qui interviennent pour le compte de Vallée Sud – Grand Paris.

Enfin, sur la dette, on était dans un contexte de baisse durable des taux longs, la BCE est en train de réaugmenter les taux, on aura donc un coût de la dette qui va mécaniquement s'accroître dans les années à venir. Si j'ai bien lu le rapport, on a 174 millions d'encours de la dette. Il est indiqué dans le rapport un recours raisonné à l'emprunt. Etes-vous déjà en mesure d'identifier, même approximativement, ce montant ? Est-ce que cela aura un impact sur le montant de la charge de la dette qui est de 14 M€ aujourd'hui ? Qu'est-ce qu'on aura en termes de répartitions taux fixe/taux variable dans l'encours de la dette ?

Je vous remercie.

M. Martin VERNANT

Tout d'abord, je voudrais remercier M. le Vice-Président pour sa présentation très intéressante. Il y a beaucoup d'investissements importants dans ce projet de budget, on peut citer notamment la rénovation des théâtres, la rénovation des piscines ou encore la rénovation de l'éclairage public.

Concernant les déchets, nous souhaiterions avoir un point d'étape sur le projet de ramassage à la demande : où en sont les expérimentations ? Nous attendons qu'un bilan soit rapidement fait afin de pouvoir envisager sa généralisation au plus vite.

En revanche, concernant la gestion des ressources humaines qui nous inquiète particulièrement, la baisse du salaire moyen à Vallée Sud – Grand Paris. J'avais posé la question en commission et on m'avait alors répondu que les causes pouvaient être multiples, qu'il fallait se renseigner. Je la repose de nouveau en séance, en espérant que l'on aura davantage d'éléments pour me répondre : qu'est-ce qui explique cette baisse ? Est-ce un rajeunissement soudain au sein de l'effectif de Vallée Sud – Grand Paris ou n'y aurait-il pas un renforcement du recours aux contractuels, ce qui est à mon sens une précarisation des agents ?

Cette baisse du salaire moyen est d'autant plus problématique dans cette période de forte inflation et alors même que le point d'indice a été augmenté de 3,5 % pour les fonctionnaires titulaires, ce qui est déjà inférieur à l'inflation, prenons garde à ne pas creuser les inégalités entre titulaires et contractuels.

M. Stéphane ASTIC

Merci, Monsieur le Vice-Président, pour votre présentation. J'ai un point de détail entre deux délibérations, la n° 10, décision modificative, il y était indiqué que l'autorisation de programme pour la modernisation du stade Hunebelle à Clamart se monte à 45,5 M€ et dans le rapport d'orientations budgétaires, page 20, on nous indique que le programme des investissements pour la période 2023-2026 est de 36 M€ pour le même poste. Cela fait un écart de 9 M€. Est-ce que cela veut dire que ces 9 M€ ont déjà été dépensés en 2022 ? Je ne sais pas ce qui justifie la différence entre les deux montants.

M. Goulwen LE GALL

Je voudrais saluer la qualité du rapport et déplorer que sur la partie personnel, on aurait pu faire davantage puisque la loi prévoit que l'on puisse préciser notamment l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. C'est un peu léger dans le rapport, c'est dommage. J'espère que l'on pourra un tout petit peu progresser l'an prochain et notamment peut-être faire un petit focus sur la politique RH à venir sur Vallée Sud – Grand Paris.

M. Jean-Didier BERGER

La parole est à Yves COSCAS pour les points RH et ensuite Benoît BLOT pour la partie des encombrants.

M. Yves COSCAS

Pour rassurer notre collègue sur la question de la moyenne des salaires, il n'y a évidemment pas de baisse de salaire. C'est un élément de circonstance : il y a eu beaucoup de départs à un moment donné concentrés sur les cadres les plus élevés, qui ont fait que la moyenne a baissé, mais les salaires augmentent pour tous les collaborateurs. Il n'y a pas de baisse de salaire, c'est une moyenne liée à un effet de circonstance simplement. Quant aux contractuels, on en recrute quand on ne peut pas recruter de titulaire et le fait est, dans toutes les collectivités, que l'on observe qu'il y a de moins en moins de jeunes titulaires, de jeunes qui souhaitent embrasser le statut, si je puis dire.

M. Jean-Didier BERGER

Il y a un autre élément qui peut être lié également au périmètre. Vous avez vu qu'un certain nombre de villes ont transféré leur voirie avec les agents concernés. Les agents de voirie sont pour beaucoup des agents de catégorie C, qui ont de petites rémunérations. Il y a évidemment un effet de périmètre sur ces questions RH. On peut tout à fait continuer à développer les éléments, mais je suis sûr que les éléments qui seront présents dans le budget primitif apporteront beaucoup d'éclairages supplémentaires.

Sur le stade Hunebelle, il y a deux choses. Il y a ce qui a pu déjà être payé d'une part et, d'autre part, ce qui pourra être payé éventuellement en queue de comète après 2026. Une fois qu'une opération est livrée, inaugurée, etc., il reste toujours des éléments de paiement après. Les deux peuvent être liés.

Enfin, sur la catégorie ordures ménagères avant de donner la parole à Benoît BLOT, je voudrais dire deux choses. D'abord, je pense qu'il faut que vous revérifiiez les éléments, mon cher collègue, mais cette année nous réduisons bien, malheureusement, l'écart puisque les dépenses augmentent beaucoup plus vite que les recettes. Nous allons réduire - je parle sous le contrôle du Vice-Président - de 3 M€ l'écart constaté initialement, ce qui vient parfaitement valider mes dires des années précédentes. Si nous étions aujourd'hui obligés, en cigale, de réaugmenter la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, je pense que beaucoup ici en seraient fort marris. Malheureusement, cela n'est pas terminé.

Je donne la parole à Benoît BLOT.

M. Benoît BLOT

Pour répondre sur la collecte des encombrants, comme vous le savez, il y avait trois villes en phase de test, c'est-à-dire que les gens prennent rendez-vous et on vient chercher les encombrants au pied de leur immeuble ou de leur pavillon. Cela s'est fait en deux phases. On a mis ce service au départ sans enlever les anciens services, puis début d'année, comme les budgets ne montent pas jusqu'au ciel, on a décidé d'enlever les anciens services. Les Maires de Châtenay-Malabry, de Fontenay-aux-Roses, du Plessis-Robinson et moi-même étions très inquiets, mais cela s'est très bien passé. Tout ce que vous dites, Monsieur MERGY, je n'en ai pas notion. Cela fait assez longtemps que je suis élu, c'est la première fois que je reçois autant de mails de félicitations de personnes qui sont contentes.

Deuxième point, on fait des réunions régulières avec les villes sur les problèmes d'ordures ménagères, maintenant les trois villes Plessis-Robinson, Fontenay-aux-Roses et Châtenay-Malabry sont d'accord pour dire que cela marche très bien. Dire que les gens qui n'ont pas internet ne peuvent pas accéder, cela tombe bien parce qu'on peut le faire par téléphone. Dire que si on ne peut pas imprimer le QR Code, on ne peut pas accéder, ce n'est pas vrai non plus, parce qu'il y a une possibilité d'inscrire un code sur un papier blanc, parce qu'on sait bien qu'il y a des gens qui n'ont pas d'imprimante. Enfin, je vous le dis, ce n'est pas trop grave parce qu'à partir du moment où l'encombrant est répertorié dans le système informatique, il sera ramassé même s'il n'y a pas le papier dessus.

C'est un système hyper performant. Il y a entre 40 et 70 ramassages par ville tous les jours et les chauffeurs ont pour instruction de prendre la photo avant, ils ramassent, et ils prennent la photo après, une fois que c'est ramassé. Le moindre signalement d'un endroit qui n'aurait pas été ramassé, on a tous les éléments. Toutes les villes, les polices municipales et les services voirie ont deux jours à l'avance tous les endroits où il doit y avoir des encombrants. Même s'il n'y a pas le papier dessus, il est facile de savoir si c'est un encombrant légal ou pas. Le système fonctionne très correctement depuis un an maintenant. A la demande d'autres villes, on va commencer à déployer le système sur Antony l'année prochaine, sur Clamart aussi et un peu plus tard sur Bourgnon-la-Reine, avec un objectif en 2024 de le déployer partout.

Un point très important qui n'est presque jamais mis en avant, quand on fait les tournées à l'ancienne, ce sont des bennes à ordures qui passent pour ramasser les encombrants. Tous les encombrants que l'on met dans la benne sont tous broyés par le compacteur, impossible donc de faire du tri sélectif ou de récupérer quoi que ce soit ; tout part au mieux à l'incinération, au pire à l'enfouissement. Avec le nouveau système, comme les gens déclarent ce qu'ils vont déposer, on envoie le bon camion et on fait beaucoup plus de récupération, de tri, de valorisation, qu'avant.

Cela permet aussi de créer des emplois, puisqu'on a créé des centres où on a des plates-formes où le tri est fait par les personnes que l'on a formées.

Je ne dis pas qu'on réussit tout et vous avez raison, de temps en temps, il peut y avoir des incidents sur les collectes, il peut y avoir des travaux, il peut y avoir un camion qui n'est pas passé, il peut y avoir un intérimaire qui s'est trompé, et là je peux particulièrement remercier le service et les équipes d'Anne et de Marie-Paule, parce que c'est corrigé tout de suite ; le lendemain, on refait passer un camion. Seuls ceux qui ne font rien ne se trompent jamais mais sur la collecte des encombrants, je crois que c'est le mauvais sujet de polémique.

Pour terminer sur les coûts, je vous rappelle qu'aujourd'hui, nos camions, pour des raisons de développement durable, fonctionnent au gaz. Vous avez vu le prix du gaz, ce n'est plus tout à fait le même que l'année dernière ou l'année d'avant. On a de grands projets, il va falloir collecter les biodéchets, faire passer nos bennes à hydrogène et là je parle sous le regard un peu inquisiteur de Jean-Yves, on ne va pas vers une réduction des coûts et on a bien fait de se préparer.

M. Jean-Didier BERGER

Je vous savais courageux Monsieur MERGY, mais challenger Benoît BLOT sur les poubelles, c'est carrément téméraire. Vous avez pris un risque inconsidéré.

Sur la question de la dette, comme l'a très justement souligné Jean-Yves SENANT, nous avons une épargne - cela ne s'appelle pas comme cela techniquement, mais c'est techniquement ce que l'on pourrait appeler une épargne - entre 100 et 110 M€. Je ne connais pas d'autres collectivités dans le Grand Paris, d'autres Territoires qui ont ce niveau d'épargne. Cela nous permet d'opter pour l'emprunt ou pour la réduction de notre épargne, l'utilisation de notre épargne. Si on était dans des conditions de prêts déraisonnables, on pourrait faire d'autres choix et opter, mais j'espère encore cette année obtenir des taux intéressants.

Je dois dire, ce n'est pas si paradoxal que cela, vous connaissez l'adage : on ne prête qu'aux riches. Les banques sont assez rassurées de voir que l'on a une capacité d'épargne particulièrement forte, peut-être la plus forte du Grand Paris.

Je tiens à saluer le travail de l'Alliance, l'association à laquelle le Territoire a adhéré, que j'ai eu le bonheur de présider pendant plusieurs années et qui a obtenu encore cette année de très bons résultats puisque, comme nous y sommes parvenus depuis 2016, nous avons encore gardé la dotation d'intercommunalité et cette année la totalité de la dynamique de CFE. C'est sûr que cela nous sécurise et l'amendement a été adopté pour deux ans. On est tranquille jusqu'aux Jeux Olympiques. Voilà mes chers collègues pour ce débat d'orientations budgétaires.

Je vous propose d'en prendre acte à l'unanimité, si vous êtes d'accord du fait qu'il a bien été tenu.

Le Conseil adopte à l'unanimité des votants la délibération CT2022/085 :

PREND ACTE de la tenue du débat sur les orientations générales du budget 2023 de l'Établissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris.

PRECISE que le rapport sur les orientations générales du budget 2023 sera transmis aux communes membres de Vallée Sud - Grand Paris.

13. Détermination du mode de gestion des amortissements des immobilisations dans le cadre de la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 et M49

M. Jean-Didier BERGER

Sur ce dossier qui est de l'ordre du palpitant, y a-t-il des questions ?

Des oppositions ?

Des abstentions ?

C'est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie de votre confiance.

Le Conseil adopte à l'unanimité des votants la délibération CT2022/086 :

DECIDE de calculer les durées d'amortissements pour les biens mis en service à compter du 1^{er} janvier 2022 selon les tableaux ci-annexés.

DECIDE de calculer l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisations de façon linéaire (même montant d'amortissement sur la durée de vie du bien) et pour la M57 au prorata temporis.

DECIDE d'aménager la règle du prorata temporis, dans une logique d'approche par enjeux, pour les biens de faibles valeurs identifiés comme inférieurs à 1 000 euros TTC. Ces biens de faible valeur ainsi que ceux relevant de la M49, sont amortis en une annuité unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition.

DECIDE d'appliquer l'amortissement par composant, au cas par cas, aux seuls immeubles de rapport, lorsque les enjeux le justifient.

DECIDE d'abroger la délibération du 12 avril 2016 précitée à la date d'entrée en vigueur de la présente délibération.

14. Approbation de l'avenant n° 2 à la convention régionale de développement urbain dans le cadre du nouveau programme national pour la rénovation urbaine (NPNRU) entre l'Etablissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris et la Région Île-de-France

M. Jean-Didier BERGER

Y a-t-il des questions ?

M. David MAUGER

Ce dossier concerne notamment Bagneux et Châtenay-Malabry avec l'opération en cours sur la cité-jardin. J'aurais aimé avoir quelques éléments d'information, notamment sur le classement en tant que site patrimonial remarquable et savoir si la possibilité de le classer en tant que PSMV sur la cité-jardin était envisagée au niveau de la ville de Châtenay-Malabry et du ministère. Pour ma part, j'ai les plus grandes réserves sur le projet qui est actuellement en cours, raison pour laquelle je m'abstiendrai sur cette délibération.

M. Jean-Didier BERGER

Y a-t-il d'autres questions ou remarques ?

Je n'en vois pas.

Monsieur le Vice-Président, je crois que les choses se déroulent très bien ?

M. Carl SEGAUD

Vous vous interrogez sur le lancement de la procédure en classement en site patrimonial remarquable. Elle a été votée en conseil municipal, elle suit son cours. Des travaux sont réalisés avec le ministère de la culture notamment, mais également tous les organes de la préfecture qui sont liés aux logements sociaux, afin d'en définir le périmètre et l'objectif c'est un passage en commission avant l'été prochain. Les travaux se poursuivent intelligemment. On devrait pouvoir bénéficier d'un périmètre de site patrimonial remarquable et ensuite passer en commission.

M. Jean-Didier BERGER

Nous passons au vote.

Qui est contre la délibération ? Personne.

Qui s'abstient ? M. MAUGER et M. MERGY.

C'est adopté. Je vous remercie.

Le Conseil adopte à l'unanimité (2 abstentions) la délibération CT2022/087 :

APPROUVE l'avenant n°2 à la convention régionale de développement urbain dans le cadre du Nouveau programme national pour la rénovation urbaine entre l'Etablissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris et la Région Île-de-France, annexé à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la convention régionale de développement urbain dans le cadre du Nouveau programme national pour la rénovation urbaine, ainsi que tous les documents y afférent.

15. Définition des modalités de la concertation préalable à la déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Châtillon

M. Jean-Didier BERGER

Y a-t-il des questions ?

M. Alain GAZO

Le groupe UDI Châtillon 2030 au conseil municipal de Châtillon s'est montré favorable depuis le début de la procédure qui initialise cette future ZAC. Nous étions favorables à ce projet car il paraissait cohérent et écoresponsable de réaliser un certain nombre de constructions d'aménagements d'espaces publics, etc., en oubliant le principe précédent qui était davantage celui de la dent creuse. Naturellement, pour l'instant, on en est au grand principe.

La concertation devrait permettre d'affiner le projet. Nous souhaitons que ce projet favorise un bon équilibre entre activités économiques, tertiaires, artisanales, commerciales, bureaux, avec une construction de logements en nombre raisonnable, de manière à respecter la possibilité d'avoir des espaces verts, je crois que c'est pris en compte dans les différentes modifications de PLU, et aussi la surface très limitée de notre ville et aussi de notre espace routier, et évidemment de procurer à la commune à ces endroits-là des équipements publics adaptés.

Sur les deux délibérations, j'avoue que n'étant pas expert en la matière, j'ai l'impression que cela paraît la même chose mais les explications et les attendus sont pratiquement les mêmes. J'ai plusieurs interrogations. Tout d'abord, peut-on nous indiquer le phasage de ce projet ? Je comprends que l'on va vers la création d'une ZAC : sur combien de temps cela peut s'étaler.

A la deuxième page des éléments qu'on nous a fournis, il est question de 10 ans non pas de gel mais de possibilité de refuser, si je comprends bien, des permis de construire et il est indiqué « à compter de la présente délibération ».

Ensuite, il est évoqué la délibération que nous avons adoptée ici même en 2021. Je ne sais pas ce délai de 10 ans à partir de quand il débute, mais j'avais le souvenir - peut-être que je me trompe - qu'on était sur une période de 5 ans. Non pas que je sois défavorable, mais c'est une question.

Si vous pouvez nous donner quelques éléments sur le phasage même si, évidemment, j'imagine que cela peut être modifié au fur et à mesure.

M. Jean-Didier BERGER

Madame la Vice-Présidente et Maire de Châtillon souhaite-t-elle apporter des éléments ?

Mme Nadège AZZAZ

Monsieur GAZO, on est sur l'aménagement d'une zone remarquable à Châtillon, qui est la zone des Arues de 10 hectares. Une zone qui, par ailleurs, est aujourd'hui dans une non-mixité fonctionnelle, avec une homogénéité simplement de l'activité économique, ce qui ne correspond plus réellement aux attentes et aux besoins de la population.

Nous anticipons l'arrivée prochaine de la gare du Grand Paris, puisque cela va totalement aussi transformer nos abords de gare et cette zone, qui est à proximité non seulement de la ligne 13 du terminus T6 mais aussi de la future ligne 15, doit aussi pouvoir être aménagée. C'est donc un écoquartier que nous projetons, avec une véritable mixité fonctionnelle. Nous partons sur un délai long. On est là, Monsieur GAZO, sur des temps très longs, puisque nous sommes en site habité. Il va y avoir une maîtrise foncière qui doit être faite par notre aménageur qui est Vallée Sud Aménagement, puisque nous trouvons cohérent aussi, avec le transfert de la compétence aménagement au Territoire, que cela puisse être la SEM territoriale qui gère ce projet. J'en profite d'ailleurs pour saluer le professionnalisme des équipes qui nous accompagnent. On sera donc sur des temps longs.

L'idée n'est évidemment pas de geler *ad vitam* les terrains, mais d'empêcher la spéculation immobilière sur des terrains qui coûtent déjà énormément d'argent et dont nous devons pouvoir avoir la maîtrise foncière pour pouvoir aménager le quartier autour d'une ZAC. Celle-ci comportera non seulement des logements, avec une réelle mixité au niveau du logement privé et du logement social, mais également des équipements

publics. Nous avons travaillé dans le cadre de ce quartier pour pouvoir disposer d'une réserve foncière pour un lycée – maintenant, il n'y a plus cas - et d'autres équipements publics, la création d'une école, d'équipements qui pourront bénéficier à toute la population de la ville mais également, puisque c'est aussi une entrée de Territoire, au Territoire.

On doit aussi prendre en compte le fait que nous ayons de grandes entreprises sur le Territoire de la commune à toute proximité et je pense notamment au groupe Siemens ou au groupe Orange qui, aujourd'hui - nous avons récemment lancé le club Grandes Entreprises -, nous font remarquer que dans cet endroit, nous ne disposons pas suffisamment de commerces, ni d'offres de restauration.

Ce sont tous ces éléments que nous allons pouvoir poser et doser dans le cadre de la concertation, avec des éléments très forts qui sont portés sur la nécessité aussi de prendre en compte le développement durable. Donc des temps longs, Monsieur GAZO.

Ce gel est effectivement prévu pour une période longue, mais qui sera adaptée au fur et à mesure de la maîtrise foncière pour la simple et bonne raison que nous devons aussi stopper la spéculation immobilière dans cette zone. Les terrains sont beaucoup trop chers aujourd'hui, nous avons des opérations qui font très plaisir, certes, aux propriétaires privés mais qui impactent en réalité l'œuvre de la puissance publique quand il y a nécessité de réserver. Nous aurons l'occasion d'en rediscuter dans le cadre de la concertation de manière beaucoup plus affinée, mais on lance quelques mois seulement après avoir commencé à travailler avec Vallée Sud Aménagement, la première étape de ce qui sera la création d'une ZAC.

M. Jean-Didier BERGER

Merci beaucoup pour cette réponse concrète.

M. Alain GAZO

Merci Madame la Maire de cette réponse.

La réponse sur les 10 ans ? C'est 2021 ou 2023, la date de départ ?

M. Jean-Didier BERGER

La procédure de gel est une procédure que l'on applique dans d'autres périmètres. Elle démarrera au moment où on prendra la mesure.

Mme Nadège AZZAZ

Il y a peut-être une confusion parce que, dans le cadre d'une modification du PLU, nous avons commencé à pouvoir bloquer par le biais d'un périmètre de sauvegarde qui, aujourd'hui, se transforme avec le lancement des choses de manière plus formelle.

M. Jean-Didier BERGER

Merci beaucoup.

Nous passons au vote de la délibération n° 15.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

C'est adopté à l'unanimité.

Le Conseil adopte à l'unanimité des votants la délibération CT2022/088 :

APPROUVE les objectifs poursuivis par la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU :

- permettre la construction de logements sur ce périmètre à dominante d'activités afin de promouvoir la mixité fonctionnelle et sociale,
- développer une offre de services répondant aux besoins des grandes entreprises à proximité immédiate,
- rattacher ce secteur monofonctionnel au reste de la ville par le développement d'une trame viaire paysagée et des espaces publics de qualité,
- permettre la mise en œuvre du projet des Arues, dont la majeure partie fera l'objet de la création d'une Zone d'Aménagement Concerté.

APPOUVE les modalités de la concertation préalable à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU suivantes :

- tenue de plusieurs rencontres publiques (a minima deux),
- insertions régulières dans le journal de la Ville de Châtillon, le site internet de la ville de Châtillon et de l'Etablissement Vallée Sud – Grand Paris,
- tenue d'un registre au siège administratif de l'Etablissement Vallée Sud-Grand Paris (28 rue la Redoute Fontenay-aux-Roses 92260) et en mairie de Châtillon.

CHARGE Monsieur le Président de l'Etablissement Vallée Sud – Grand Paris, avec l'appui de la SPL Vallée Sud Aménagement et la Ville de Châtillon, de prendre toutes les mesures nécessaires pour mener la concertation préalable selon les modalités définies à l'article précédent, en application des articles L103-2 2° et L103-3 3° du Code de l'Urbanisme.

PRECISE qu'à l'issue de la concertation, qui durera pendant toute la durée d'élaboration du projet, le conseil de Territoire devra se prononcer sur le bilan de la concertation, conformément à l'article L.103-6 du Code de l'Urbanisme.

PRECISE que la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de l'EPT pendant toute la durée de la concertation.

16. Définition des objectifs poursuivis par le projet d'aménagement et des modalités de la concertation préalable à la création de la ZAC des Arues à Châtillon

M. Jean-Didier BERGER

Y a-t-il des questions ?

Je n'en vois pas.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

C'est adopté à l'unanimité.

Le Conseil adopte à l'unanimité des votants la délibération CT2022/089 :

APPROUVE les objectifs poursuivis par le projet d'aménagement du secteur des Arues, devant être réalisé sous forme de ZAC :

- accompagner la dynamique nouvelle créée par l'arrivée de la gare de la ligne 15 du Grand Paris Express par la création d'un projet d'écoquartier,
- requalifier un secteur à dominante d'activités économiques qui constitue aujourd'hui un tissu urbain hétérogène,
- maîtriser le développement de ce secteur d'entrée de ville, en favorisant la mixité sociale et fonctionnelle,
- favoriser la production de logements de typologies et formes variées permettant de répondre aux attentes de parcours résidentiel,
- développer un quartier centré sur la qualité du cadre de vie par un aménagement qualitatif des espaces publics et un élargissement de la coulée verte,
- développer une offre commerciale de proximité en lien et complémentarité du centre-ville,
- libérer des emprises foncières pour la construction d'équipements publics, y compris la mise à disposition d'un terrain à la région Ile-de-France pour la construction d'un lycée,
- développer une stratégie en développement durable vertueuse et résiliente face aux enjeux climatiques et de bien être en ville en luttant notamment contre l'effet d'îlot de chaleur urbain,
- favoriser l'aménagement d'espaces végétalisés pour lutter contre la forte imperméabilisation des sols dans ce quartier.

APPROUVE les modalités suivantes de la concertation préalable à la création de la ZAC qui se tiendra pendant toute la durée d'élaboration du projet :

- tenue de plusieurs rencontres publiques (a minima deux),
- insertions régulières dans le journal de la Ville de Châtillon, le site internet de la ville de Châtillon et de l'Etablissement Vallée Sud – Grand Paris,
- tenue d'un registre au siège administratif de l'Etablissement Vallée Sud – Grand Paris (28 rue de la Redoute, Fontenay-aux-Roses 92260) et à la mairie de Châtillon.

CHARGE Monsieur le Président de l'Etablissement Vallée Sud – Grand Paris, avec l'appui de la SPL Vallée Sud Aménagement et de la Ville de Châtillon :

- de prendre toutes les mesures nécessaires pour mener la concertation préalable selon les modalités définies à l'article précédent, en application des articles L103-2 2° et L103-3 3° du Code de l'Urbanisme, pendant toute la durée d'élaboration du projet,
- le cas échéant, de préciser par arrêté les éléments complémentaires des modalités de concertation, sa durée, la participation du publique par voie électronique, conformément au dernier alinéa de l'article L. 103-3 du Code de l'urbanisme.

PRECISE qu'à l'issue de la concertation qui durera pendant toute la durée d'élaboration du projet, le conseil de Territoire devra se prononcer sur le bilan de la concertation, conformément à l'article L.103-6 du Code de l'Urbanisme.

PRECISE que la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de l'EPT Vallée Sud – Grand Paris pendant toute la durée de la concertation.

17. Définition des objectifs poursuivis par le projet d'aménagement et des modalités de la concertation préalable à la création de la ZAC du secteur du Panorama 2

M. Jean-Didier BERGER

Y a-t-il des questions ?

M. Stéphane ASTIC

On a le droit de faire un peu d'humour ? Vous nous demandez d'approuver les objectifs poursuivis par le projet d'aménagement sur le secteur Panorama 2 et notamment la définition d'un programme à dominante habitat et la définition des équipements publics d'infrastructures. Sur cette dominante habitat, vous dites « un programme multi fonctionnel, cohérent et ambitieux ». Je me demande si vous pourriez nous poser la question un jour de voter pour un programme incohérent et pas du tout ambitieux. Je ne pense pas.

Ce serait sympa un jour que vous nous disiez un peu plus et notamment dans cette délibération, dans l'exposé, vous dites qu'il y aura 33 704 m² de surface de plancher, des espaces publics de 9 140 m². J'ai posé la question en commission, mais je n'ai pas eu la réponse. Ces chiffres sont précis, mais on n'a pas su me dire quel était le nombre de logements visés, à la dizaine ou à la vingtaine près. J'ai posé la question de savoir également quels sont les équipements publics envisagés, est-ce qu'il faut renforcer les écoles ou les crèches, par exemple ?

La zone à réaménager comporte aujourd'hui deux résidences de logements sociaux. Question simple : est-ce que les locataires de ces deux résidences seront bien logés et auront bien une offre de relogement dans le quartier avec des logements équivalents ?

M. Jean-Didier BERGER

Des programmes incohérents et manquants d'ambition, pourtant je me souviens qu'à Clamart, il y en a eu pas mal pendant un certain nombre d'années. Je suis obligé de répondre à l'humour par l'humour.

Plus sérieusement, la procédure de ZAC répond à un certain nombre d'étapes très précises, assez réglementées et donc il n'est pas encore l'heure de parler en nombre de logements, d'avoir le plan, etc. C'est toujours un peu le serpent qui se mord la queue : est-ce qu'on peut vraiment faire une concertation sans élément ? Est-ce qu'on peut avoir tous les éléments avant d'avoir fait la concertation ?

On fixe un cadre. Celui-ci est défini dans les règles de droit, on le soumet à la concertation et ensuite, en fonction du nombre de mètres carrés que l'on décide d'affecter par logement, cela définit aussi le nombre de logements ou le nombre de logements peut définir la taille. Tout est toujours un peu dans tout, mais ce sont aussi les objectifs de la concertation.

Vous avez les ordres de grandeur, vous savez qu'un logement, c'est en moyenne entre 60 et 70 m², vous pouvez faire un certain nombre de déductions, mais vous voyez aussi que cette partie du Panorama 2 n'est de loin pas la plus importante du programme que l'on ait fait jusqu'à présent. C'est un petit bout sur la suite pour essayer de terminer le quartier que les gens auront appris à aimer et à apprécier.

Dans le périmètre de cette nouvelle partie, il y a du logement social existant, qui n'a pas été fait il y a si longtemps que cela mais qui, à mon avis, est d'assez mauvaise facture. Comme on l'a fait pour le quartier des 3F que l'on démolit et que l'on reconstruit, comme le fait Marie-Hélène AMIABLE sur ses opérations de rénovation urbaine ou Carl SEGAUD, comme cela s'est fait à Antony par le passé, comme cela s'est fait sur le Plessis par le passé et aussi certainement dans d'autres villes du Territoire, évidemment on ne met pas les gens à la rue, on les relogé et c'est ce qu'il s'est passé pour un certain nombre de quartiers. Dans l'immense majorité des cas, les habitants concernés, même quand ils ne voulaient pas initialement bouger, se félicitent plutôt d'avoir obtenu un logement de bien meilleure qualité.

En espérant vous avoir ainsi rassuré, je passe au vote de la délibération.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

C'est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Le Conseil adopte à l'unanimité des votants la délibération CT2022/090 :

APPROUVE les objectifs poursuivis par le projet d'aménagement sur le secteur du Panorama 2, devant être réalisé sous forme de ZAC :

- la définition d'un programme multifonctionnel cohérent et ambitieux à dominante habitat,
- la définition des équipements publics d'infrastructure et de superstructure répondant aux besoins des futurs habitants et usagers de la zone,
- la desserte du quartier par une nouvelle voie de circulation apaisée,
- un maillage de circulations douces par des cheminements piétons afin de privilégier une vie de proximité,
- le développement d'une grande variété de typologies résidentielles afin de proposer des atmosphères différentes au sein du projet
- créer une transition douce avec le bâti existant limitrophe dans une préoccupation de mixité sociale.

APPROUVE les modalités de la concertation préalable à la création de la ZAC suivantes :

- mise en place d'un espace d'information sur le site internet de la Ville de Clamart,
- tenue de rencontres publiques annoncées par les moyens en usage (affichage, site internet, journal de la Ville de Clamart, etc.),
- insertions régulières dans le journal de la Ville de Clamart, le site internet de la ville de Clamart et de l'Etablissement Vallée Sud – Grand Paris.

CHARGE Monsieur le Président de l'Etablissement Vallée Sud – Grand Paris, avec l'appui de la SPL Vallée Sud Aménagement et la Ville de Clamart :

- de mener la concertation préalable selon les modalités définies à l'article précédent, en application des articles L103-2 2° et L103-3 3° du Code de l'Urbanisme,
- si nécessaire, de mener la participation du public sur la base de l'évaluation environnementale du projet selon les formes prévues en application des articles L123-2 et L123-19 du Code de l'Environnement,
- de préciser par arrêté les éléments complémentaires des modalités de concertation, sa durée, la participation du publique par voie électronique.

PRECISE qu'à l'issue de la concertation, le Président en présentera le bilan devant le Conseil de Territoire, conformément à l'article L.103-6 du Code de l'Urbanisme.

18. Définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation dans le cadre du projet d'aménagement du secteur Marne-Brossolette à Montrouge

M. Jean-Didier BERGER

Y a-t-il des questions ?

M. Goulwen LE GALL

Dans ce projet comme dans les autres, pour éclairer les citoyens et citoyennes dans le cadre de la concertation, je me posais la question de savoir s'il était prévu d'élaborer des bilans carbone. Plus généralement - on a parlé de développement durable tout à l'heure -, également dans les autres projets développés par Vallée Sud – Grand Paris, est-ce qu'un jour on aura aussi le bilan carbone sur les projets pour pouvoir juger au-delà d'indicateurs financiers, pour voir la robustesse des projets développés ?

M. Jean-Didier BERGER

Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres questions ou d'autres remarques ?

Je n'en vois pas.

On a déjà beaucoup d'obligations réglementaires et légales à respecter. Je ne dis pas que votre proposition est inutile, mais il faut bien la regarder et voir les tenants et les aboutissants de tout cela pour que cela ne vienne pas fragiliser. Parfois, le mieux est l'ennemi du bien mais je retiens l'idée et on va la faire regarder par les services.

En attendant, je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui ne prend pas part au vote ?

C'est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Le Conseil adopte à l'unanimité des votants la délibération CT2022/091 :

APPROUVE les objectifs poursuivis pour le projet d'aménagement du secteur « Marne-Brossolette » à Montrouge, comme suit :

- permettre la mutation du tissu urbain dégradé en réalisant un programme mixte de rénovation et de reconstruction de logements, de commerces et locaux d'activités en rez-de-chaussée,
- permettre la construction de logements sociaux,
- renforcer l'attractivité commerciale déjà existante,
- valoriser l'image d'entrée de ville en requalifiant le front bâti de l'avenue Pierre Brossolette,
- améliorer le cadre de vie en requalifiant les espaces publics.

APPROUVE les modalités de la concertation suivantes pour ledit projet d'aménagement, comme suit :

- publication d'un article dans le journal municipal,
- organisation d'une réunion publique,
- tenue d'un registre en mairie.

CHARGE Monsieur le Président de l'Établissement Public Territorial de préciser par arrêté les éléments complémentaires des modalités de concertation et de mener celle-ci avec l'appui de la commune de Montrouge.

PRECISE qu'à l'issue de la concertation, le Conseil de Territoire en arrêtera le bilan par délibération.

19. Projet de démonstrateur écologique territorial à Châtenay-Malabry – Approbation des dossiers modifiés d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire et saisine du Préfet afin de mettre en œuvre la procédure

M. Jean-Didier BERGER

Y a-t-il des questions ?

M. Goulwen LE GALL

Très beau projet. Je me suis juste interrogé sur les montants qui étaient positionnés dans le rapport : 5,5 millions prévus pour la ressourcerie ; 7,1 millions pour le démonstrateur ; 8,3 millions pour l'école développement durable ; 13 millions pour la station hydrogène. Si on rapporte ces montants au mètre carré, je me suis posé la question sur le démonstrateur qui fait 580 m² et sur l'école du développement durable qui en fait 823 m², on a des coûts au mètre carré qui dépassent 10 000 €. J'aurais aimé savoir s'il y avait une raison particulière pour que ces coûts soient très importants au regard de ratios classiques ?

M. Jean-Didier BERGER

A l'intérieur, ce n'est pas que le coût de la construction en elle-même, c'est le coût de l'aménagement du site. Il y a une partie renaturation de la Bièvre, du terrassement, etc. On n'est pas sur un terrain nu viabilisé où il n'y aurait plus que des parpaings à monter ou des panneaux de bois à monter pour être plus développement durable, ou de la pierre de taille massive et pas agrafée. Ce sont tous les coûts du projet qui sont inclus à l'intérieur. Vous vous doutez bien que l'on est sur un projet « développement durable », avec une exigence de qualité de matériaux spécifiques et de constructions spécifiques.

Peut-être que l'estimation est trop prudente, mais je pense que les services ont dosé et, jusqu'à présent, arrivent à être assez bien dans la cible sur les évaluations.

Y a-t-il d'autres questions ?

Je n'en vois pas.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

C'est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Le Conseil adopte à l'unanimité des votants la délibération CT2022/092 :

APPROUVE le dossier modifié d'enquête préalable à déclaration d'utilité publique et le dossier modifié d'enquête parcellaire ci-annexés, portant sur le projet de démonstrateur écologique territorial à Châtenay-Malabry, tels qu'annexés à la présente délibération.

SOLLICITE auprès de Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine l'ouverture d'enquêtes publiques conjointes, préalables à déclaration d'utilité publique et parcellaire, pour les acquisitions et expropriations dans le cadre du projet de démonstrateur écologique territorial sis à Châtenay-Malabry.

SOLLICITE auprès de Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine, à l'issue des enquêtes publiques et sur la base du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur, la déclaration d'utilité publique du projet de démonstrateur écologique territorial à Châtenay-Malabry et l'arrêté de cessibilité au profit de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris.

20. Décision de ne pas réaliser une évaluation environnementale du dossier de modification n° 5 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Châtenay-Malabry

M. Jean-Didier BERGER

C'est conforme à l'avis donné par la MRAe.

M. David MAUGER

J'avoue que je ne comprends pas très bien la logique de dispenser ce projet d'enquête environnementale, alors qu'il se situe à proximité immédiate du bois de Verrières, qu'il va se réaliser partiellement sur des zones boisées, sur des terrains qui ont été le siège de pollutions anciennes et qu'il y aura une ICPE avec stockage jusqu'à 1000 m³ d'hydrogène et un trafic de poids-lourds estimé à 30 par jour pour le moment.

La station d'hydrogène nécessitera-t-elle la mise en place d'une ligne à haute tension pour son électrolyseur ?

M. Jean-Didier BERGER

Les lignes à très haute tension, on est plutôt en train de les enfouir. Ce n'est pas du tout l'objectif. Je le dis et je le redis, l'objectif est d'aller vers un hydrogène 100 % vert. On est plutôt en train de regarder comment développer les fermes solaires sur le Territoire pour pouvoir faire notre propre électricité et avoir toute la chaîne. Tout cela vient pas à pas. On n'y arrivera peut-être pas au premier jour, mais on a des idées claires sur le sujet.

Ensuite, heureusement que ce n'est pas M. MAUGER qui fait tous les avis, sinon on sait que l'on aurait besoin de tas d'enquêtes environnementales, de tas de procédures supplémentaires, etc., et nos projets mettraient sans doute encore plus de temps à se faire. Chacun peut penser ce qu'il veut de ces avis, mais ces avis sont là et pour une fois que nous avons des avis qui nous sont un peu favorables et qui permettent de faire avancer les projets, évidemment on les suit.

M. Benoît BLOT

Il ne faut pas penser qu'on est en train de s'installer dans un bois et de le raser. Ce sont des terrains qui sont à l'abandon depuis des années, laissés souvent aux gens du voyage qui stationnaient là un peu en fraude. Ce ne sont pas les quelques camions qui vont venir tous les jours faire le plein d'hydrogène qui vont changer quoi que ce soit au caractère de cette voie qui est une très grande voie de desserte.

M. Jean-Didier BERGER

Merci beaucoup.

Je mets aux voix cette délibération.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? M. MAUGER et M. MERGY.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil adopte à l'unanimité (2 abstentions) la délibération CT2022/093 :

DECIDE de ne pas réaliser une évaluation environnementale du projet de modification n° 5 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Châtenay-Malabry

PRECISE que la présente délibération sera publiée sur le site internet de l'EPT Vallée Sud - Grand Paris et affichée pendant un mois au siège social de l'EPT Vallée Sud - Grand Paris (place de l'Hôtel de Ville, 92160 Antony) ainsi qu'en Mairie de Châtenay-Malabry.

21. Décision de ne pas réaliser une évaluation environnementale du dossier de modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Montrouge

M. Jean-Didier BERGER

Monsieur VERNANT ?

M. Martin VERNANT

Merci, Monsieur le Président, d'avoir entendu notre demande de nous annexer l'avis de la MRAe. Cela nous permet d'être davantage éclairés et d'affiner quelque part notre point de vue en fonction des délibérations.

Sur la délibération précédente, cela nécessite une petite explication : nous considérons que dans la mesure où la MRAe et la direction régionale interdépartementale d'environnement d'aménagement et des transports d'Ile-de-France ont considéré conjointement qu'il n'y avait pas besoin d'autorisation environnementale, nous avons décidé de voter cette délibération.

En revanche, sur celle-ci, nous considérons que la MRAe ne motive pas suffisamment cette décision. Pour être clair, elle ne la motive pas clairement. Nous sommes plus circonspects par rapport à l'impact que cela aura sur les espaces verts, c'est pourquoi nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. Jean-Didier BERGER

Nous sommes tous pleins de paradoxes.

Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? M. VERNANT, M. LE GALL, Mme RENARD, M. MERGY, M. MAUGER.

C'est adopté. Je vous en remercie.

Le Conseil adopte à l'unanimité (5 abstentions) la délibération CT2022/094 :

DECIDE de ne pas réaliser une évaluation environnementale du projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Montrouge.

PRECISE que la présente délibération sera publiée sur le site internet de l'EPT Vallée Sud - Grand Paris et affichée pendant un mois au siège social de l'EPT Vallée Sud - Grand Paris (place de l'Hôtel de Ville, 92160 Antony) ainsi qu'en Mairie de Montrouge.

22. Approbation de la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Montrouge

M. Jean-Didier BERGER

Y a-t-il des questions ?

Je n'en vois pas.

Nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ? M. LE GALL, Mme RENARD, M. MERGY.

Le reste est pour. C'est adopté.

Le Conseil adopte à l'unanimité (3 abstentions) la délibération CT2022/095 :

APPROUVE la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Montrouge.

PRECISE que le dossier de modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de Montrouge tel qu'approuvé par le Conseil de Territoire, sera tenu à la disposition du public au Service Urbanisme de Montrouge ainsi qu'au siège administratif de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris situé 28 rue de la Redoute 92260 Fontenay-aux-Roses, aux heures d'ouverture au public.

PRECISE qu'une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur sera tenue à la disposition du public à la Préfecture des Hauts-de-Seine, au siège administratif de Vallée Sud - Grand Paris - 28 rue de la Redoute à Fontenay-aux-Roses (92260), sur son site internet (www.valleesud.fr) ainsi qu'au Service Urbanisme de Montrouge aux jours et heures habituels d'ouverture et via un lien internet sur le site internet de la ville (<https://www.ville-montrouge.fr/>) pendant un délai d'un an, à compter de la clôture de l'enquête publique. Il en sera de même sur le site <http://modification2-plu-montrouge.enquetepublique.net>.

PRECISE que la présente délibération sera publiée sur le site internet de l'EPT Vallée Sud - Grand Paris et affichée pendant un mois au siège social de l'EPT Vallée Sud - Grand Paris (place de l'Hôtel de Ville, 92160 Antony) ainsi qu'en Mairie de Montrouge.

PRECISE que le PLU modifié sera exécutoire dans le délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au contenu du PLU, ou dans le cas contraire à compter de la prise en compte de ces modifications.

23. Extension du périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité sur la commune de Clamart

M. Jean-Didier BERGER

Y a-t-il des questions ?

Je n'en vois pas.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

C'est adopté.

Le Conseil adopte à l'unanimité des votants la délibération CT2022/096 :

APPROUVE le nouveau périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité sur la commune de Clamart, tel que délimité sur les plans annexés à la présente délibération, à l'intérieur duquel les cessions de fonds artisanaux, de fonds de commerce ou de baux commerciaux sont soumises au droit de préemption.

PRECISE que le nouveau périmètre sera annexé au PLU de Clamart.

PRECISE que la présente délibération deviendra exécutoire dans les conditions prévues à l'article R.211-2 du code de l'urbanisme, soit après affichage en mairie pendant un mois et insertion dans deux journaux diffusés dans le département.

24. Modification du dispositif de permis de louer sur les communes de Châtillon, Montrouge et Sceaux

M. Jean-Didier BERGER

Y a-t-il des questions ?

M. David MAUGER

A l'occasion d'un incendie qui a eu lieu récemment dans les chambres de bonne à Antony, je suis allé voir les formulaires sur le site de Vallée Sud concernant le permis de louer. Ils sont assez similaires, que ce soit sous la forme d'autorisation préalable ou sous la forme du déclaratif. Je me suis aperçu que ces formulaires, par exemple, ne demandent pas le prix de location du bien, alors que c'est l'un des critères pour déclarer un logement insalubre. Le plan du logement, les photos et même les indications sur l'état du logement ne sont demandés qu'à titre facultatif dans la déclaration de mise en location.

J'ai compris en commission que lorsque la commune a fait le choix de l'autorisation préalable, il y a de toute façon une visite des services qui permet de se rendre compte. Je comprends que cela peut résoudre le problème de ce formulaire lacunaire. En revanche, pour les villes qui ont opté jusqu'ici pour le régime déclaratif, les informations me semblent totalement insuffisantes.

J'ai entendu qu'au niveau municipal, la ville d'Antony entendait rejoindre le système d'autorisation préalable et je m'en félicite. Vu le temps qui est nécessaire pour la mise en place après le vote par notre assemblée d'un changement de régime, j'aurais souhaité que ce soit ce soir mais j'ai cru comprendre que ce serait lors d'un prochain Conseil territorial, peut-être celui du mois de janvier et donc j'en serai très heureux.

Je vous remercie.

M. Jean-Didier BERGER

Sur le sujet, on apprend en marchant. On tâtonne un peu, on regarde. Finalement, les différents choix faits par les uns et les autres nous ont permis d'expérimenter plein de solutions, de regarder. On s'est aperçu qu'il ne fallait pas aller trop loin non plus. C'est une contrainte énorme. Vous trouvez que ce n'est pas assez pointu sur tout ce qu'il faut déclarer, mais les particuliers qui se retrouvent, de toute bonne foi, pris dans ces démarches à faire, ou les agences, trouvent que c'est très contraignant.

Il faut que l'on arrive à trouver le bon dosage. Il faut que nos services, car il faut avoir des services pour suivre tout cela, arrivent à suivre la cadence et à faire face, parce qu'il n'y a rien de pire que d'accorder des autorisations tacites derrière. Parfois, là aussi, le mieux est l'ennemi du bien et il faut faire attention de ne pas aller trop loin. Jusqu'où ne pas aller trop loin ? La question se pose toujours.

Je mets aux voix la délibération.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

C'est adopté à l'unanimité.

Le Conseil adopte à l'unanimité des votants la délibération CT2022/097 :

DECIDE d'abroger, à la date fixée à l'article 16 de la présente, la délibération du Conseil de territoire n° CT2021/059 du 29 juin 2021 approuvant l'instauration du dispositif du permis de louer sur le territoire de Vallée Sud – Grand Paris, et de la remplacer par la présente délibération.

APPROUVE l'instauration du Régime de la Déclaration de Mise en Location à Antony, sur l'ensemble des logements du secteur privé du territoire communal, dont la surface habitable est inférieure ou égale à 18 m².

APPROUVE l'instauration du Régime de l'Autorisation Préalable à la Mise en Location à Bagneux, sur tous les logements du parc d'habitat privé dont la surface habitable est inférieure ou égale à 20 m², ainsi que sur tous les logements situés aux adresses listées en annexe 1 de la présente délibération.

APPROUVE l'instauration du Régime de Déclaration de Mise en Location à Bagneux, sur tous les logements du parc d'habitat privé, hormis ceux concernés par l'article 3 de la présente délibération.

APPROUVE l'instauration du Régime d'Autorisation Préalable à la Mise en Location à Châtenay-Malabry, sur les logements d'une surface habitable inférieure ou égale à 12 m² et situés aux adresses listées en annexe 1 de la présente délibération.

APPROUVE l'instauration du Régime de Déclaration de Mise en Location à Châtenay-Malabry, sur tous les autres logements du parc d'habitat privé dont la surface habitable est inférieure ou égale à 12 m², à l'exception de ceux situés aux adresses indiquées à l'article 5 de la présente délibération.

APPROUVE l'instauration du Régime d'Autorisation Préalable à la Mise en Location à Châtillon sur les logements des immeubles collectifs dès lors que leur date de construction est antérieure à 1948, ainsi que pour l'ensemble des maisons individuelles situées aux adresses listées en annexe 1 de la présente délibération.

APPROUVE l'instauration du Régime d'Autorisation Préalable à la Mise en Location à Clamart sur les secteurs figurant sur les plans en annexe 3 de la présente délibération.

APPROUVE l'instauration du Régime d'Autorisation Préalable à la Mise en Location à Fontenay-aux-Roses, sur les logements des adresses listées en annexe 1 de la présente délibération.

APPROUVE l'instauration du Régime de Déclaration de Mise en Location à Fontenay-aux-Roses sur les logements du parc d'habitat privé situés dans les immeubles construits avant 1949, ainsi que sur tous les logements du parc d'habitat privé dont la surface habitable est inférieure ou égale à 12 m², sur l'ensemble de la ville.

APPROUVE l'instauration du Régime d'Autorisation Préalable à la Mise en Location à Malakoff sur les logements situés aux adresses listées en annexe 1 de la présente délibération, ainsi que sur tous les logements de type studios, T1 et T2 issus de divisions de maisons individuelles bâties avant 1946.

APPROUVE l'instauration du Régime de Déclaration de Mise en location à Montrouge sur les logements des adresses listées en annexe 2 de la présente délibération.

APPROUVE l'instauration du Régime d'Autorisation Préalable à la Mise en Location à Sceaux sur les logements de types T1, T2 et chambres des maisons individuelles et des immeubles collectifs dès lors que leur date de construction est antérieure à 1995, ainsi que tous les logements situés aux adresses listées en annexe 1 de la présente délibération.

DECIDE que l'EPT Vallée Sud - Grand Paris sera chargé du suivi et de l'instruction de l'ensemble du dispositif.

DECIDE que le dépôt des dossiers et formulaires CERFA pourra être effectué par voie électronique, sur le portail numérique de Vallée Sud - Grand Paris, ou qu'à défaut, le dépôt pourra être effectué par voie postale ou dépôt contre récépissé au siège de l'EPT sis 28 rue de la Redoute, 92 260 Fontenay-aux-Roses.

DECIDE que l'entrée en vigueur de ces dispositions sera effective au 1er juillet 2023.

PRECISE que l'ensemble des dispositions de la délibération du Conseil de territoire de l'Etablissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris du 29 juin 2021, restent exécutoires jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la présente délibération, soit jusqu'au 30 juin 2023.

AUTORISE Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président de l'Etablissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris ayant délégation dans le domaine de l'habitat, à signer tout document relatif à ce dispositif.

25. Approbation de l'avenant n° 2 à la convention cadre d'utilisation de l'exonération de la Taxe foncière sur les propriétés bâties dans le quartier Abbé Grégoire – Mirabeau à Bagneux

M. Jean-Didier BERGER

Y a-t-il des questions ?

Je n'en vois pas.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

C'est adopté.

Le Conseil adopte à l'unanimité des votants la délibération CT2022/098 :

APPROUVE l'avenant n°2 à la convention-cadre d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés bâties (TFPB) dans le quartier prioritaire Abbé Grégoire – Mirabeau.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant et tous les documents afférents.

DIT que l'avenant n°2 à la convention-cadre d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés bâties (TFPB) dans le quartier prioritaire Abbé Grégoire - Mirabeau sera annexé au Contrat de Ville intercommunal de Sud de Seine.

26. Approbation de l'avenant n° 2 à la convention cadre d'utilisation de l'exonération de la Taxe foncière sur les propriétés bâties dans le quartier Cité des Musiciens – Pierre plate à Bagneux

M. Jean-Didier BERGER

Y a-t-il des questions ?

Je n'en vois pas.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil adopte à l'unanimité des votants la délibération CT2022/099 :

APPROUVE l'avenant n°2 à la convention-cadre d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés bâties (TFPB) dans le quartier prioritaire de la Cité des musiciens (Pierre Plate) pour la période 2023.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant et tous les documents afférents.

DIT que l'avenant à la Convention-Cadre d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés bâties (TFPB) dans le quartier prioritaire de la Cité des Musiciens à Bagneux sera annexé au Contrat de Ville intercommunal de Sud de Seine.

27. Adoption du Schéma directeur cyclable territorial

M. Etienne LENGEREAU

Je suis très heureux de vous présenter ce Schéma directeur cyclable, le plan vélo du Territoire, car il a fait l'objet d'un large consensus entre toutes les parties prenantes. Vous le savez, nous sommes tous convaincus ici des bienfaits du vélo ; le vélo, c'est bon pour la santé, c'est bon pour la planète et c'est bon pour la circulation automobile puisqu'il y a moins de congestion quand on fait du vélo.

Je suis peut-être le seul Vice-Président à venir à vélo au Territoire, j'espère que mes collègues feront comme moi car monter la côte de Châtillon est toujours un plaisir.

Je voulais dire un mot sur la méthode d'élaboration de ce schéma. Il a commencé il y a un peu plus de deux ans maintenant et au cours de ces deux années, nous avons eu de nombreuses réunions avec tous nos partenaires, d'abord bien sûr les 11 villes du Territoire, mais aussi les partenaires institutionnels, le département, la région, et également les associations qu'il faut remercier d'avoir très largement contribué à ce projet. De très nombreuses réunions et un très large consensus de l'ensemble de nos parties prenantes.

Je voudrais remercier toutes les équipes des villes qui ont travaillé et les équipes du Territoire qui ont produit ce schéma.

Ce schéma s'organise en trois axes.

Premier axe : accroître et améliorer les infrastructures cyclables à l'échelle du Territoire, mettre en place un réseau cohérent, continu et sécurisé, et élaborer un plan d'actions opérationnel pour réaliser des tronçons continus.

Deuxième axe : augmenter le stationnement vélo sur notre Territoire, notamment les stationnements sécurisés.

Troisième axe : développer des services de vélo.

L'objectif global que nous nous sommes fixé est très ambitieux, c'est de multiplier par trois la part modale du vélo. En 2020 - cela a un peu évolué depuis -, la part modale du vélo sur le Territoire était de l'ordre de 3 %. Notre objectif est de le multiplier par un peu plus de 3 pour atteindre 10 % dans 10 ans. C'est très ambitieux et cela contribuera évidemment à réduire le carbone sur notre Territoire.

Premier axe : accroître et améliorer les infrastructures cyclables sur le Territoire. Il y a aujourd'hui 175 kilomètres carrés de pistes cyclables sur le Territoire. Nous avons pour objectif de presque doubler ce réseau avec de nouveaux aménagements pour 78 kilomètres et l'amélioration et la pérennisation des aménagements existants pour environ 55 kilomètres. La moitié de ces aménagements sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage des villes et du Territoire.

Nous prévoyons un montant d'investissement de 110 M€ pour la période 2022-2032. Cela va nous permettre d'avoir un réseau conséquent.

Deuxième objectif : développer le stationnement. Aujourd'hui, l'un des freins au développement de l'usage du vélo, c'est le vol des vélos, il nous faut donc garantir le stationnement sécurisé, à la fois dans les gares du Territoire et en dehors des gares. L'objectif est de multiplier par quatre le nombre de places sécurisées en gare et d'avoir 1 000 places sécurisées au total sur l'ensemble du Territoire à l'horizon de ce plan en 2032.

Il y a déjà aujourd'hui plusieurs gares équipées : 40 places à Clamart, 20 places à Fontenay-aux-Roses, 150 places à Bourg-la-Reine et plusieurs projets dans les cartons.

Nous allons déployer cet objectif avec des solutions nouvelles, avec des accès par smartphone, des abonnements, etc. Nous allons également développer les stationnements libres. Il y a aujourd'hui un peu plus de 4 500 arceaux sur l'ensemble du Territoire et nous en aurons 6 000 au terme de ce schéma.

Troisième axe : développer les services vélos et donc de faire en sorte que les habitants du Territoire puissent être incités à utiliser le vélo. Cela veut dire davantage d'éléments de signalisation, déploiement de panneaux de « cédez le passage », déploiement de stations de gonflage de vélo, ainsi que beaucoup d'informations sur la pratique du vélo ; des incitations à travers les services d'aide à l'achat d'un vélo mécanique, les services de réparation, apprentissage, etc.

Ce sont de nombreux services qui contribueront à modifier les comportements sur notre Territoire et à inciter nos habitants à utiliser le vélo comme nous le faisons tous ici.

M. Jean-Didier BERGER

Merci Monsieur le Vice-Président pour cette présentation complète et pleine de conviction également.

Y a-t-il des questions ?

M. David MAUGER

Je vous remercie pour cette présentation et pour la mise en place du Schéma cyclable.

J'ai quelques commentaires. J'ai appris qu'il existait un décret du 8 juin 2021 qui était prescripteur en termes de nombre de places de stationnement pour vélos, des places sécurisées dans les gares. Par exemple, les chiffres que cite le décret pour Bourg-la-Reine c'est 250 places, Antony c'est 340 places. J'aurais trouvé intéressant de citer peut-être les objectifs auxquels on doit penser par rapport à ce nombre de stationnements sécurisés.

Par ailleurs, je crois que les grandes voies sont classées en deux priorités : celles de priorité 1 et celles de priorité 2. Les aménagements proposés ne correspondent pas forcément à ce qui est le plus sécurisant pour les cyclistes sur les axes de priorité 1 qui devraient tous avoir des pistes cyclables au lieu de bandes cyclables. On a parfois l'impression que les préconisations qui sont présentes dans le document ne sont pas forcément respectées par le schéma qui est mis en place.

J'aurais aimé avoir un éclairage sur ce point auquel les cyclistes sont très attachés, qui est celui de leur sécurité.

M. Stéphane ASTIC

Merci pour votre présentation, Monsieur le Vice-Président.

A propos des places, je voudrais que vous nous rappeliez l'objectif : est-ce 1 000 + 1 000 lorsqu'on parle de ce qui est dans les stations et de ce qui sera en dehors des stations, les places sécurisées qui seront en dehors des stations ? Est-ce bien 1 000 à proximité des gares et 1 000 en plus dans le Territoire ?

Quand je regarde les priorités de travaux, on s'aperçoit que, finalement, on a des couloirs qui nous mènent vers Paris, ils sont bien traités et on voit que c'est la priorité. En revanche, les transversales, elles, ne sont pas tout à fait présentes en priorité 1. On parle de cette circulaire qui passe par Sceaux et par Clamart mais on ne la voit pas de façon très évidente sur le schéma en priorité 1 tel qu'il nous est présenté.

Voilà mes deux questions. Sur le reste, je suis d'accord avec vous, Monsieur le Vice-Président, j'ai fait mes 40,5 km aujourd'hui et je trouve que c'est très bien de faire du vélo, même à 5 degrés.

M. Jean-Didier BERGER

Si je ne m'abuse, on est sur 1 000 places sécurisées à l'échelle de tout le Territoire, gares et autres périmètres inclus. 1 000 c'est le nombre minimum mais je pense qu'on ira même un peu au-delà. Le nombre d'emplacements au total sécurisés, plus en voirie en libre accès, c'est beaucoup plus. Je vous donne le chiffre pour la ville de Clamart, puisque je l'ai en tête, mais on est déjà sur plus de 1 300 places en surface, plus les places sécurisées. On a déjà très largement explosé ce chiffre les uns et les autres sur nos villes.

Aujourd'hui, il y a des tas de villes dans lesquelles il n'y a plus de capacité globale à se stationner, au point qu'il peut y avoir des points ponctuels où il y a un déficit et il y a une vraie attente sur le stationnement sécurisé.

Ce qui compte sur le stationnement sécurisé, c'est aussi d'avoir un stationnement sécurisé en réseau, raison pour laquelle on le fait sur tout le Territoire pour permettre de trouver une solution globale.

Sur les tracés, tout est dans tout, on voit bien sur les schémas de déplacement que l'attente de nos concitoyens est de pouvoir aller et venir de Paris, parce que l'essentiel de l'emploi reste quand même aussi dans cette direction. On peut le regretter, on peut dire qu'il faudrait rééquilibrer, avoir davantage également d'emplois plus proches des logements, on est tous d'accord là-dessus, que le télétravail change un peu la donne certainement, mais la priorité est quand même d'arriver à gérer cela. Je dirais également que notre Schéma directeur cyclable s'inscrit dans une compatibilité avec celui développé par le Département et avec celui développé par la Région. On ne va pas faire un Schéma directeur cyclable antagoniste de ceux faits par nos grands frères et nos grandes sœurs.

Pour la première fois, il y a un schéma global à l'échelle de tout le Territoire avec les moyens aussi, parce que c'est aussi cela l'avantage du Territoire, c'est que l'aventure intercommunale et toutes les économies que l'on a réalisées ensemble nous permettent d'investir plus de 100 M€ sur la voirie. C'est tout à fait considérable.

Il y a aussi des voies départementales qui sont difficiles à toucher et on a tous des exemples. On a l'avenue Henri Barbusse, par exemple, qui est étroite et difficile à rénover. Quand on va la rénover, il faudra s'interroger sur les arbres que l'on garde, ceux qu'on ne garde pas, les places de stationnement que l'on garde, celles qu'on ne garde pas, qu'est-ce qu'on fait en termes de largeur de trottoir pour que ce soit réglementaire, les réseaux, etc. C'est comme cela dans beaucoup de voiries départementales et c'est la raison pour laquelle il n'est pas toujours facile de faire en priorité 1... Priorité 1 c'est-à-dire ce que l'on va faire en premier, cela ne veut pas dire que le reste est moins important, mais cela veut dire que l'on sait ce que l'on va faire d'abord. Peut-être que le terme de « priorité » n'est pas tout à fait bien choisi.

Je laisse le Vice-Président Etienne LENGEREAU compléter.

M. Etienne LENGEREAU

Pour compléter et répondre à la question de notre collègue, la loi sur les mobilités impose ou suggère un certain nombre de places sécurisées, notamment à proximité des gares RER. Les chiffres de la loi sont très élevés, mais ce que nous avons projeté dans le cadre de notre schéma est ambitieux et va permettre de répondre à deux types d'attentes. D'abord l'attente de ceux qui habitent dans des villes à forte densité et qui n'ont pas les moyens de garer leur vélo en sécurité pendant la nuit, ce sont donc des aménagements pour des riverains, et il y a ceux qui utilisent leur vélo pour travailler, et là ce sont des aménagements dans les gares. On va répondre à ces deux objectifs avec une ambition qui a été décrite.

Le deuxième sujet, c'est l'aménagement des voies que vous évoquiez. Il faut savoir qu'il y a deux types d'utilisation du vélo, il y a ce que l'on appelle les vélotafeurs et, en effet, les grands axes nord-sud, que sont notamment la 906 et la 920, vont être aménagés par le Département pour pérenniser les fameuses coronapistes. Par ailleurs, il y a ceux qui utilisent le vélo de façon plus pour la détente ou la balade et, là aussi, nos aménagements permettront de le faire en réduisant les discontinuités entre les différentes communes.

C'est un schéma global pour tous les cyclistes, quels que soient les usages.

M. Jean-Didier BERGER

Je le mets au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

C'est adopté à l'unanimité. Merci.

Le Conseil adopte à l'unanimité des votants la délibération CT2022/100 :

ADOpte le Schéma Directeur Cyclable Territorial, document planifiant la politique cyclable du Territoire pour les dix prochaines années.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents s'y rapportant.

ENVIRONNEMENT – ASSAINISSEMENT – VOIRIE

28. Rapport d'activité du Syndicat mixte central de traitement des ordures ménagères (SYCTOM) exercice 2021

M. Jean-Didier BERGER

Y a-t-il des questions ?

Je n'en vois pas.

Nous prenons acte à l'unanimité de ce rapport.

Le Conseil adopte à l'unanimité des votants la délibération CT2022/101 :

PREND ACTE du rapport d'activité du SYCTOM pour l'exercice 2021.

29. Rapport sur le prix et la qualité du service public des déchets ménagers et assimilés 2021

M. Jean-Didier BERGER

Monsieur ASTIC ?

M. Stéphane ASTIC

Merci pour ce rapport exhaustif très détaillé, qui reprend d'année en année les mêmes rubriques, ce qui facilite le suivi des résultats et les évolutions depuis plusieurs années.

Depuis que nous sommes élus dans cette assemblée, en 2020, c'est le troisième rapport que nous obtenons. Au total, depuis le début de cette mandature, le volume des déchets, toutes catégories confondues, est passé de 158 000 tonnes en 2019 à 162 000 tonnes. Dans le PCAET, l'objectif retenu est de baisser le volume des déchets - c'est ce qui est mentionné dans le rapport du développement durable - de 40 % d'ici 2030. On est en 2022. Est-ce que vous pensez que cet objectif est atteignable et comment on va s'y prendre ? Pouvez-vous nous apporter quelques précisions ?

Vous indiquez que les ordures ménagères résiduelles ont baissé de 6 % depuis 2017. Quelles sont les mesures que vous envisagez pour accéder à la baisse de cette catégorie ? Je ne vais pas revenir sur mon refrain de la taxe incitative, sait-on jamais.

En revanche, quand je regarde le volume des collectes et la répartition dans la semaine, si on voulait inciter un peu plus nos concitoyens à mieux recycler ou à plus recycler, est-ce qu'on ne pourrait pas suggérer de modifier la répartition et de mettre une collecte en moins sur les poubelles vertes et un jour de collecte en plus sur les poubelles jaunes, par exemple ?

J'ai bien noté que dans le rapport de développement durable et dans ce rapport, la collecte des biodéchets est étendue dès début 2023 à la ville d'Antony. Avez-vous défini un programme de déploiement dans les autres communes pour parvenir à une collecte en place pour début 2024 ?

Merci pour ce rapport.

M. Jean-Didier BERGER

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Je n'en vois pas.

Je donne la parole à Monsieur le Vice-Président.

M. Benoît BLOT

En ce qui concerne la mise en place des biodéchets, on va répondre à vos demandes puisque la mise en place de la collecte de biodéchets se fait par substitution d'une collecte d'ordures ménagères. Cela veut dire qu'on enlève une collecte d'ordures ménagères et à la place, on met en place une collecte de biodéchets. Le volume d'ordures ménagères reste le même, mais on extrait simplement une partie des ordures ménagères, on les transforme en biodéchets, il n'y a pas de raison de rajouter une collecte. Budgétairement, il n'y a pas trop le choix.

La mise en place a été testée sur une commune, on a bien regardé ce qui se passait. Cela se passe très bien dans les quartiers pavillonnaires. Il y a toujours des exceptions, mais dans les pavillons, on rajoute un container, les gens arrivent à le gérer. Il y a même des pavillons où ils prennent un container pour trois et ils le mettent dans le jardin de l'un des trois ; cela se passe très bien. On va continuer d'augmenter petit à petit, avec l'objectif au 1^{er} janvier 2024 de collecter toutes les zones pavillonnaires.

Il n'y a pas encore les exutoires, si on décidait de tout collecter et que l'on arrivait à récupérer tous les déchets, on ne saurait pas quoi en faire, la plupart retourneraient à l'usine d'incinération. Cela ne sert à rien. L'idée est de bien mettre en place ce système sur les pavillons, d'avoir les exutoires prêts sur les pavillons au 1^{er} janvier 2024, et de continuer à chercher pour les collectifs ; c'est toujours un problème de rajouter des containers dans les collectifs, parce que les endroits où ranger les containers sont toujours très exigus. Rajouter des containers, c'est compliqué.

Des méthodes de collecte et de traitement de biodéchets sont encore à l'étude. Je suis allé en voir une dans l'Essonne où l'on peut mettre des sacs de biodéchets renforcés dans la collecte normale et après, malgré le fait qu'ils sont compressés dans la benne à ordures, ils ne sont pas déchirés. Il y a une sorte de tri automatique qui se fait une fois qu'ils arrivent à l'usine d'incinération.

On a trouvé le système pour les zones pavillonnaires, mais on n'a pas encore trouvé le système pour les zones collectives. Cette action sur les biodéchets va nous diminuer une partie des quantités d'ordures ménagères incinérées, qui prend la suite de ce que l'on a quand même fait. Si cela baisse de 6 %, ce n'est pas pour rien.

Sur la partie des composteurs, on a une action à la demande du Président sur les composteurs et qui commence, petit à petit, à montrer des résultats.

Il faut aussi avoir une action de communication, mais il faut que la population limite la production de déchets, d'autant plus que l'on a eu le rapport du Syctom cela s'est bien passé, mais à partir de 2024-2025, une des trois usines du Syctom va être diminuée de moitié, l'usine d'Ivry. Si on n'a pas une action déterminée, on ne saura plus où aller incinérer une partie de nos ordures.

M. Jean-Didier BERGER

Merci pour cette réponse particulièrement claire.

J'ajouterai également que le tonnage est une chose, mais le nombre d'habitants en est une autre. Il faut aussi que l'on regarde comment va évoluer le nombre d'habitants. Des études nous disaient il y a encore assez peu de temps que le Territoire passerait de 400 000 habitants à davantage d'habitants. Est-ce que ces études vont se révéler juste ? On verra.

Peut-être que garder le tonnage actuel en ayant plus d'habitants, ce sera déjà une performance que d'autres n'arriveront pas à tenir. On est déterminé à tout faire pour tenir nos objectifs.

Je vous propose de prendre acte ensemble de ce rapport à l'unanimité.

Le Conseil adopte à l'unanimité des votants la délibération CT2022/102 :

PREND ACTE du rapport sur le prix et la qualité du service public des déchets ménagers et assimilés établi par Vallée Sud-Grand Paris pour l'année 2021.

30. Rapport du délégataire (Suez Eau France) et rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement exercice 2021

M. Jean-Didier BERGER

Y a-t-il des questions ?

Je n'en vois pas.

Nous prenons acte à l'unanimité de ces rapports.

Je vous en remercie.

Le Conseil adopte à l'unanimité des votants la délibération CT2022/103 :

PREND ACTE du rapport du délégataire de la société Suez Eau France pour le service public d'assainissement collectif de l'ex-périmètre de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre pour l'année 2021 ci-annexé.

PREND ACTE du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement de l'Etablissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris sur l'ensemble de son périmètre pour l'année 2021 ci-annexé.

31. Rapport d'activité du Syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDIF) pour l'année 2021

M. Jean-Didier BERGER

Y a-t-il des questions ?

Madame BOUDJENAH ?

Mme Yasmine BOUDJENAH

Je profite de la présentation de ce rapport d'activité pour revenir sur un sujet sur lequel notre groupe a déjà eu l'occasion d'intervenir, celui d'ouvrir un débat de fond sur la création d'une régie publique de l'eau.

Vous le savez - ou pas -, aujourd'hui, la part de la gestion publique de l'eau est en augmentation dans un certain nombre de Territoires. Il s'agit d'une tendance durable dont, pour notre part, nous ne pouvons que partager les motivations pragmatiques, proximité du service, ancrage local des emplois, solidarité tarifaire, gouvernance et gestion durable de la ressource, de surcroît dans un contexte de crise écologique.

Après Nice, Paris, Montpellier, Grenoble, Bordeaux, Lyon ou encore dans notre région, les EPT Est Ensemble et Grand Paris Sud, ce sont plusieurs villes du Territoire Grand-Orly Seine Bièvre qui passeront à compter du 1^{er} janvier 2024 en régie publique.

Aussi, au vu de ces éléments, nous vous demandons, pas ce soir évidemment, à nouveau d'organiser, à l'échelle du Territoire, une étude et un débat public sur cette question.

Merci de votre attention.

M. Alain GAZO

Les chiffres m'interpellent : volume consommé par les abonnés, -17 % entre 2020 et 2021. Je ne sais pas si c'est en raison de la Covid. Je souhaiterais savoir si la tendance se poursuit. Vous n'avez peut-être pas les éléments. Je vois -17 %, 247 millions de m³ en 2018. On arrive à 209 en 2021. Je ne dis pas que c'est un mal, mais je suis interpellé par cette présentation.

M. Martin VERNANT

Je partage totalement la proposition de ma collègue concernant la régie publique de l'eau. Nous pensons que l'eau étant un bien commun, il est préférable de privilégier un service public plutôt qu'une entreprise privée qui, par définition, est en recherche de profits.

M. Jean-Didier BERGER

C'est un sujet clivant, qui fait couler beaucoup d'encre. Il y a différentes positions et je pense qu'elles ont très largement l'occasion de s'exprimer. Je n'ai pas tellement envie d'ouvrir ce débat, je crois que ce n'est pas forcément le rôle du Territoire que de le faire. On est là pour être rassemblés sur des projets que l'on fait ensemble. On n'a pas en charge l'administration de ce secteur, peut-être qu'un jour ce sera le cas, peut-être qu'un jour il y aura une autre forme de gouvernance.

On a des représentants qui siègent les uns et les autres dans ces instances, je crois donc que c'est à eux, en conscience et en fonction des débats qui ont pu avoir lieu dans le cadre des municipales - il y a des tas de listes qui ont fait de ce sujet un sujet central, important, ce n'est pas le cas de toutes les listes ni de toutes les collectivités -, ce débat n'a pas forcément eu lieu de la même façon partout, mais je suis sûr que ceux qui sont aujourd'hui représentants de ces collectivités dans ces instances savent parfaitement défendre leur point de vue, en faire part et communiquer sur ces sujets.

Sur les chiffres communiqués dans le rapport, je ne vais pas répondre à la place du SEDIF.

M. Benoît BLOT

La baisse de 17,41 % concerne tout le Territoire du SEDIF, mais sur notre Territoire, la baisse n'est que de 3,86 % et avec les phénomènes de confinement, de gens qui restent en visio chez eux, il est compliqué, sur ce type de consommation, d'essayer de faire des comparaisons en ce moment d'une année sur l'autre.

M. Jean-Didier BERGER

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Je n'en vois pas.

Nous prenons acte de ce rapport à l'unanimité.

Le Conseil adopte à l'unanimité des votants la délibération CT2022/104 :

PREND ACTE du rapport d'activité du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France au titre de l'année 2021.

RESSOURCES HUMAINES

32. Actualisation du tableau des effectifs

M. Jean-Didier BERGER

Y a-t-il des questions ?

Je n'en vois pas.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

C'est adopté.

Le Conseil adopte à l'unanimité des votants la délibération CT2022/105 :

DECIDE la création à compter du 12 décembre 2022 des emplois permanents suivants au tableau des effectifs :

- Un emploi de chargé de projet en ingénierie sportive à temps complet sur l'un des grades du cadre d'emploi des attachés territoriaux ou des ingénieurs territoriaux
- Un emploi de chargé de projet Valléescope à temps complet sur le grade d'attaché territorial
- Un emploi de juriste commande publique à temps complet sur le grade d'attaché territorial
- Un emploi de chargé de mission promotion du territoire à temps complet sur le grade de rédacteur territorial
- Un emploi d'assistant de direction à temps complet sur le grade de rédacteur territorial
- Un emploi de chargé du patrimoine arboré à temps complet sur l'un des grades du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux ou des techniciens territoriaux
- Un emploi d'instructeur technique à temps complet sur le grade de technicien territorial
- Un emploi de chargé des espaces publics à temps complet sur le grade de technicien territorial
- Un emploi de chef de service espaces publics à temps complet sur le grade d'attaché territorial
- Un emploi de régisseur général à temps complet sur le grade d'adjoint technique territorial
- Un emploi d'enseignant artistique chant à temps non complet (1h00 hebdo) sur le grade d'assistant d'enseignement artistique
- Un emploi d'enseignant artistique formation musicale à temps non complet (15h30 hebdo) sur le grade de professeur d'enseignement artistique
- Un emploi d'enseignant artistique chœur à temps non complet (2h30 hebdo) sur le grade d'assistant d'enseignement artistique
- Un emploi d'enseignant artistique chœur à temps non complet (7h50 hebdo) sur le grade d'assistant d'enseignement artistique
- Un emploi de conseiller aux études à temps complet sur le grade de rédacteur territorial
- Un emploi d'enseignant artistique trompette à temps non complet (6h00 hebdo) sur le grade d'assistant d'enseignement artistique
- Un emploi d'enseignant artistique guitare à temps non complet (16h00 hebdo) sur le grade d'assistant d'enseignement artistique
- Un emploi d'enseignant artistique piano à temps non complet (18h00 hebdo) sur le grade d'assistant d'enseignement artistique
- Un emploi d'enseignant artistique formation musicale à temps non complet (7h15 hebdo) sur le grade de professeur d'enseignement artistique
- Un emploi d'enseignant artistique formation musicale à temps non complet (5h35 hebdo) sur le grade d'assistant d'enseignement artistique

DECIDE la création à compter du 12 décembre 2022 des emplois non permanents suivants dans le cadre de contrats de projet (articles L. 332-24 à L. 332-26 du code général de la fonction publique) :

- 5 emplois d'ambassadeurs biodéchets sur l'un des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux à temps complet pour une durée d'un an, et ce, afin de mener à bien le projet de la mise en œuvre de la collecte des déchets alimentaires sur le Territoire.

Selon le niveau d'études et l'expérience professionnelle du candidat, la rémunération sera déterminée, conformément à la grille indiciaire du grade précité, entre celle correspondante à l'indice brut 367 et celle correspondante à l'indice brut 558.

DECIDE la suppression à compter du 12 décembre 2022 des emplois permanents au tableau des effectifs :

- Un emploi de chargé de mission promotion du territoire à temps complet sur le grade d'attaché territorial
- Un emploi d'assistant de direction à temps complet sur le grade d'adjoint administratif territorial
- Un emploi de chargé du patrimoine arboré à temps complet sur le grade d'ingénieur territorial
- Un emploi d'instructeur technique à temps complet sur le grade d'ingénieur territorial
- Un emploi de chargé des espaces publics à temps complet sur le grade d'ingénieur territorial
- Un emploi d'enseignant artistique chant à temps complet sur le grade d'assistant d'enseignement artistique
- Un emploi d'enseignant artistique formation musicale à temps non complet (12h00 hebdo) sur le

- grade de professeur d'enseignement artistique
- Un emploi d'enseignant artistique chœur à temps non complet (2h30 hebdo) sur le grade d'assistant d'enseignement artistique
- Un emploi d'enseignant artistique chœur à temps non complet (6h05 hebdo) sur le grade d'assistant d'enseignement artistique
- Un emploi de conseiller aux études à temps complet sur le grade d'assistant d'enseignement artistique
- Un emploi d'enseignant artistique trompette à temps non complet (8h00 hebdo) sur le grade d'assistant d'enseignement artistique
- Un emploi d'enseignant artistique guitare à temps non complet (15h00 hebdo) sur le grade d'assistant d'enseignement artistique
- Un emploi d'enseignant artistique piano à temps non complet (16h00 hebdo) sur le grade d'assistant d'enseignement artistique
- Un emploi d'enseignant artistique formation musicale à temps non complet (7h45 hebdo) sur le grade de professeur d'enseignement artistique
- Un emploi d'enseignant artistique formation musicale à temps non complet (5h05 hebdo) sur le grade d'assistant d'enseignement artistique

APPROUVE en raison de besoins identifiés au sein des services et de l'infructuosité récurrentes des recherches de candidats statutaires, et conformément aux dispositions des articles L. 313-1 et L. 332-8 du code général de la fonction publique, de prévoir la possibilité de recruter des agents contractuels à temps complet, sur des contrats de 3 ans pour des postes déjà créés et pour lesquels les besoins du service justifient que ces fonctions ne demeurent pas inoccupées au sein de l'établissement compte tenu de la permanence du besoin, de l'importance et de la continuité des projets structurants à engager et suivre. Il s'agit des emplois suivants :

- L'emploi de juriste commande publique – Cadre d'emplois : Attaché – Niveau de recrutement : Niveau imposé pour l'inscription aux concours d'attaché territorial - Niveau de Rémunération : selon le niveau d'études et l'expérience professionnelle du candidat, la rémunération sera déterminée, conformément à la grille indiciaire du premier grade d'attaché, entre celle correspondante à l'indice brut 444 et celle correspondante à l'indice brut 821.
- L'emploi de directeur des ressources humaines – Cadre d'emplois : Attaché – Niveau de recrutement : Niveau imposé pour l'inscription aux concours d'attaché territorial - Niveau de Rémunération : selon le niveau d'études et l'expérience professionnelle du candidat, la rémunération sera déterminée, conformément à la grille indiciaire du premier grade d'attaché, entre celle correspondante à l'indice brut 444 et celle correspondante à l'indice brut 821.
- L'emploi de chargé de mission énergies renouvelables et développement durable – Cadres d'emplois : Attaché – Niveau de recrutement : Niveau imposé pour l'inscription aux concours d'attaché territorial - Niveau de Rémunération : selon le niveau d'études et l'expérience professionnelle du candidat, la rémunération sera déterminée, entre celle correspondante à l'indice brut 444 et celle correspondante à l'indice brut 821.
- L'emploi de chef de projet maîtrise d'ouvrage – Cadres d'emplois : Ingénieur territorial – Niveau de recrutement : Niveau imposé pour l'inscription aux concours d'ingénieur territorial - Niveau de Rémunération : selon le niveau d'études et l'expérience professionnelle du candidat, la rémunération sera déterminée, entre celle correspondante à l'indice brut 444 et celle correspondante à l'indice brut 821.
- L'emploi de chargé de projet Valléescope – Cadre d'emplois : Attaché – Niveau de recrutement : Niveau imposé pour l'inscription aux concours d'attaché territorial - Niveau de Rémunération : selon le niveau d'études et l'expérience professionnelle du candidat, la rémunération sera déterminée, conformément à la grille indiciaire du premier grade d'attaché, entre celle correspondante à l'indice brut 444 et celle correspondante à l'indice brut 821.

LIEU DU PROCHAIN CONSEIL TERRITORIAL

33. Détermination du lieu du prochain Conseil de Territoire

M. Jean-Didier BERGER

Le prochain Conseil de Territoire devrait avoir lieu le 26 janvier 2023 dans la belle salle du conseil municipal de Sceaux. Merci à notre collègue et ami de nous accueillir dans sa belle ville.

En attendant, l'ordre du jour étant épuisé, je vous souhaite de très joyeuses fêtes de fin d'année.
La séance est levée.

Le Conseil adopte à l'unanimité des votants la délibération CT2022/106 :

FIXE le lieu de sa prochaine séance à Sceaux, salle du Conseil municipal.

Le Président

Le Secrétaire de Séance

Jean-Didier BERGER

Chantal BRAULT

CONSEIL DE TERRITOIRE

Séance du 26 janvier 2023

Point n°7 : Modification des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) 2023

Certains projets, à caractère pluriannuel, nécessitent un financement devant se répartir sur plusieurs exercices. Compte tenu du caractère annuel de l'adoption des crédits budgétaires par le Conseil de Territoire, il peut être nécessaire, dans certains cas, de procéder à des adoptions d'autorisations programmées de crédits de paiement (AP/CP).

Le 7 décembre 2021, le Conseil de Territoire a adopté le règlement des AP/CP.

Selon cette procédure, le Conseil de Territoire est amené à se prononcer sur une enveloppe globale de crédits destinée à couvrir l'ensemble des besoins de financement d'une ou plusieurs opérations déterminée (autorisations de programme - AP).

Le montant du programme se conjugue avec une répartition prévisionnelle et indicative des crédits nécessaires par exercice budgétaire (crédits de paiement - CP). L'autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées de façon pluriannuelle pour le financement de la ou les opérations définies. Elle demeure valable, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à son annulation.

Les crédits de paiement constituent, quant à eux, la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées chaque année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'autorisation programme correspondante.

La programmation proposée pour 2023 :

1. Reprend les échéanciers des crédits de paiement existants et les ajuste en fonction des réalisations 2022 et de l'état d'avancement des projets concernés ;
2. Procède à la modification d'autorisations de programme en lien avec le projet pluriannuel d'investissement (PPI).

1. Ajustement des CP déjà existants

011-01	Subventions d'équipement pour la réalisation de logements sociaux
011-03	Réhabilitation du bâtiment A de la résidence universitaire
13-03	Construction du théâtre Firmin Gémier à Antony
15-01	Rénovation du conservatoire de Bourg-la-Reine - Sceaux
15-03	Rénovation du théâtre des Gémieux à Sceaux
00-18-02	Acquisitions foncières dans le cadre du DPU
00-18-03	Rénovation et modernisation du réseau d'éclairage public
20-02	Construction et requalification de la voirie
20-03	Construction et requalification du réseau des eaux pluviales
22-01	Démolition reconstruction du théâtre 71 à Malakoff
22-02	Démolition reconstruction du stade nautique de Châtillon - Malakoff
22-03	Démolition reconstruction de la piscine du Hameau au Plessis-Robinson
22-04	Construction de la résidence universitaire sur l'îlot K à Antony
22-05	Ecosite de Châtenay-Malabry
22-06	Modernisation du stade Hunebelle à Clamart
22-07	Rénovation des bâtiments culturels diffus
22-08	Rénovation des bâtiments sportifs diffus
22-09	Bennes à hydrogène

20-04 Construction de logements étudiants en VEFA à Antony
Investissements assainissement (Budget annexe assainissement)

2. Modification des AP existants

- 11-03 - Réhabilitation du bâtiment A de la résidence universitaire d'Antony : 33 460 114,43 € (+119 243€)
- 18-02 - Acquisitions foncières : 63 949 476,75 € (+27 791 449€)
- 22-07 – Rénovation des bâtiments culturels diffus : 21 627 677,48 € (+5 623 250€)
- 22-08 – Rénovation des bâtiments sportifs diffus : 10 245 045,57 € (+2 106 224€)

CONSEIL DE TERRITOIRE

Séance du 26 janvier 2023

Objet : Modification des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) 2023

Le Conseil de Territoire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

VU le décret n°2015-1655 en date du 11 décembre 2015, relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège social est à Antony dans les Hauts-de-Seine,

VU la séance d'installation du Conseil de Territoire le 10 juillet 2020 au cours de laquelle le Président et les Vice-présidents ont été élus,

VU les instructions comptables M49 et M57,

VU le règlement applicable aux AP/CP adopté par délibération du Conseil de territoire du 7 décembre 2021,

VU l'avis de la commission finances, ressources humaines du 25 janvier 2023,

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 – AUTORISE la ventilation des crédits de paiements des autorisations de programme modifiées présentées dans les documents annexés à la présente délibération.

ARTICLE 2 - AJUSTE le montant des autorisations de programme suivantes :

- 11-03 - Réhabilitation du bâtiment A de la résidence universitaire d'Antony : 33 460 114,43 €
- 18-02 - Acquisitions foncières : 63 949 476,75 €
- 22-07 – Rénovation des bâtiments culturels diffus : 21 627 677,48 €
- 22-08 – Rénovation des bâtiments sportifs diffus : 10 245 045,57 €

ARTICLE 3 – la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine,
- Madame la comptable publique du Service de Gestion comptable de Fontenay-aux-Roses.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président du Territoire
Vallée Sud - Grand Paris

Jean-Didier BERGER

Programmation des investissements : Autorisations de programme et crédits de paiement
Budget principal

Conseil du 26 janvier 2023

I/ AP relative aux subventionnement d'équipement pour la réalisation de logements sociaux

Pour mémoire autorisation de programme telle qu'adoptée par la délibération du 06 décembre 2022

N°AP	Autorisation de programme	Date de vote		CP antérieurs	CP 2022	Prév. CP 2023	Prév. CP 2024
011-01	Subventions d'équipement pour la réalisation de logements sociaux	06/12/22	12 792 156.00	7 285 158.75	2 000 000.00	2 000 000.00	1 506 997.25

Autorisation de programme modifiée

Date de vote	Montant total	CP antérieurs	CP 2023	CP 2024
26/01/23	12 792 156.00	7 470 813.75	2 000 000.00	3 321 342.25

II/AP relative à la réhabilitation du bâtiment A de la résidence universitaire d'Antony

Pour mémoire autorisation de programme telle qu'adoptée par la délibération du 06 décembre 2022

N°AP	Autorisation de programme	Date de vote	Montant total	CP antérieurs	CP 2022	CP 2023
011-03	Réhabilitation du bâtiment A de la résidence universitaire	06/12/22	33 340 871.81	33 204 113.81	30 150.00	106 608.00

Autorisation de programme modifiée

Date de vote	Montant total	CP antérieurs	CP 2023
26/01/23	33 460 114.43	33 224 374.43	235 740.00

III/ AP relative à la construction du théâtre Firmin Gémier à Antony

Pour mémoire autorisation de programme telle qu'adoptée par la délibération du 06 décembre 2022

N°AP	Autorisation de programme	Date de vote	Montant total	CP antérieurs	CP 2022	Prév. CP 2023
13-03	Construction du théâtre Firmin Gémier à Antony	06/12/22	20 718 436.92	18 897 708.43	554 000.00	1 266 728.49

Autorisation de programme modifiée

Date de vote	Montant total	CP antérieurs	CP 2023	Prév. CP 2024
26/01/23	20 718 436.92	19 451 104.87	200 000.00	1 067 332.05

IV / AP relative à la rénovation du conservatoire de Bourg-la-Reine - Sceaux

Pour mémoire autorisation de programme telle qu'adoptée par la délibération du 06 décembre 2022

N°AP	Autorisation de programme	Date de vote	Montant total	CP antérieurs	CP 2022	Prév. CP 2023
15-01	Rénovation du conservatoire de Bourg-la-Reine - Sceaux	06/12/22	4 000 000.00	2 639 775.00	640 549.00	719 676.00

Autorisation de programme modifiée

Date de vote	Montant total	CP antérieurs	CP 2023	Prév. CP 2024
26/01/23	4 000 000.00	2 798 334.22	405 897.00	795 768.78

V / AP relative à la rénovation du théâtre des Gémeaux à Sceaux						
Pour mémoire autorisation de programme telle qu'adoptée par la délibération du 06 décembre 2022						
N°AP	Autorisation de programme	Date de vote	Montant total	CP antérieurs	Prév. CP 2022	Prév. CP 2023
15-03	Rénovation du théâtre des Gémeaux à Sceaux	06/12/22	3 000 000.00	1 386 967.87	181 934.00	1 431 098.13
Autorisation de programme modifiée						
		Date de vote	Montant total	CP antérieurs	CP 2023	Prév. CP 2024
		26/01/23	3 000 000.00	1 469 979.89	1 148 515.00	381 505.11

VI / AP relative à l'enfouissement des lignes de très haute tension (THT)						
Pour mémoire autorisation de programme telle qu'adoptée par la délibération du 30 mars 2022						
N°AP	Autorisation de programme	Date de vote		CP antérieurs	CP 2023	Prév. CP 2024
00-18-01	Enfouissement des lignes de très haut tension (THT)	30/03/22	9 459 933.00	5 805 911.00	-	3 654 022.00

VII / AP relatives aux acquisitions foncières dans le cadre du DPU						
Pour mémoire autorisation de programme telle qu'adoptée par la délibération du 06 décembre 2022						
N°AP	Autorisation de programme	Date de vote	Montant total	CP antérieurs	CP 2022	Prév. CP 2023
00-18-02	Acquisitions foncières dans le cadre du DPU	06/12/22	36 158 027.13	20 420 341.75	15 200 000.00	537 685.38
Autorisation de programme modifiée						
		Date de vote	Montant total	CP antérieurs	CP 2023	Prév. CP 2024
		26/01/23	63 949 476.75	35 299 476.75	18 650 000.00	10 000 000.00

VIII / AP relative à la rénovation et à la modernisation du réseau d'éclairage public									
Pour mémoire autorisation de programme telle qu'adoptée par la délibération du 06 décembre 2022									
N°AP	Autorisation de programme	Date de vote	Montant total	CP antérieurs	CP 2022	Prév. CP 2023	Prév. CP 2024	Prév. CP 2025	Prév. CP 2026
00-18-03	Rénovation et modernisation du réseau d'éclairage public	06/12/22	54 332 800.63	16 422 615.17	8 190 216.03	5 000 000.00	5 000 000.00	5 000 000.00	14 719 969.43
Autorisation de programme modifiée									
		Date de vote	Montant total	CP antérieurs	CP2023	Prév. CP 2024	Prév. CP 2025	Prév. CP 2026	Prév. CP 2027
		26/01/23	54 332 800.63	19 634 688.64	14 265 500.00	5 000 000.00	5 000 000.00	5 000 000.00	5 432 611.99

IX / AP relative à la construction et requalification de la voirie									
Pour mémoire autorisation de programme telle qu'adoptée par la délibération du 06 décembre 2022									
N°AP	Autorisation de programme	Date de vote	Montant total	CP antérieurs	CP 2022	Prév. CP 2023	Prév. CP 2024	Prév. CP 2025	Prév. CP 2026
20-02	Construction et requalification de la voirie	06/12/22	96 327 314.08	8 250 790.45	17 925 213.20	20 000 000.00	20 000 000.00	20 000 000.00	10 151 310.43
Autorisation de programme modifiée									
		Date de vote	Montant total	CP antérieurs	CP 2023	Prév. CP 2024	Prév. CP 2025	Prév. CP 2026	
		26/01/23	96 327 314.08	18 286 988.79	20 399 500.00	20 000 000.00	20 000 000.00	17 640 825.29	

X / AP relative à la construction et requalification du réseau des eaux pluviales

Pour mémoire autorisation de programme telle qu'adoptée par la délibération du 06 décembre 2022

N°AP	Autorisation de programme	Date de vote	Montant total	CP antérieurs	CP 2022	Prév. CP 2023	Prév. CP 2024	Prév. CP 2025	Prév. CP 2026
20-03	Construction et requalification du réseau des eaux pluviales	06/12/22	62 104 094.00	15 549 601.98	12 756 991.97	6 500 000.00	6 500 000.00	6 500 000.00	14 297 500.05

Autorisation de programme modifiée

Date de vote	Montant total	CP antérieurs	CP 2023	Prév. CP 2024	Prév. CP 2025	Prév. CP 2026
26/01/23	62 104 094.00	23 656 431.76	12 830 512.00	6 500 000.00	6 500 000.00	12 617 150.24

XI / AP relative à la Démolition reconstruction du théâtre 71 à Malakoff

Pour mémoire autorisation de programme telle qu'adoptée par la délibération du 06 décembre 2022

N°AP	Autorisation de programme	Date de vote	Montant total	CP antérieurs	CP 2022	Prév. CP 2023	Prév. CP 2024	Prév. CP 2025	Prév. CP 2026
22-01	Démolition reconstruction du théâtre 71 à Malakoff	06/12/22	20 167 000.00	298 823.20	200 000.00	7 000 000.00	6 000 000.00	4 500 000.00	2 168 176.80

Autorisation de programme modifiée

Date de vote	Montant total	CP antérieurs	CP 2023	Prév. CP 2024	Prév. CP 2025	Prév. CP 2026	Prév. CP 2027
26/01/23	20 167 000.00	312 850.34	710 000.00	7 000 000.00	6 000 000.00	4 500 000.00	1 644 149.66

XII/ AP relative à la Démolition reconstruction du stade nautique de Châtillon - Malakoff

Pour mémoire autorisation de programme telle qu'adoptée par la délibération du 06 décembre 2022

N°AP	Autorisation de programme	Date de vote	Montant total	CP antérieurs	CP 2022	Prév. CP 2023	Prév. CP 2024	Prév. CP 2025	Prév. CP 2026
22-02	Démolition reconstruction du stade nautique de Châtillon - Malakoff	06/12/22	39 500 000.00	101 401.86	539 100.00	2 000 000.00	7 000 000.00	15 000 000.00	14 859 498.14

Autorisation de programme modifiée

Date de vote	Montant total	CP antérieurs	CP 2023	Prév. CP 2024	Prév. CP 2025	Prév. CP 2026	Prév. CP 2027
26/01/23	39 500 000.00	383 453.55	3 000 000.00	2 000 000.00	7 000 000.00	15 000 000.00	12 116 546.45

XIII / AP relative à la démolition reconstruction de la piscine du Hameau au Plessis-Robinson

Pour mémoire autorisation de programme telle qu'adoptée par la délibération du 06 décembre 2022

N°AP	Autorisation de programme	Date de vote	Montant total	CP antérieurs	CP 2022	Prév. CP 2023	Prév. CP 2024	Prév. CP 2025	Prév. CP 2026
22-03	Démolition reconstruction de la piscine du Hameau au Plessis-Robinson	06/12/22	31 000 000.00	77 890.68	720 000.00	2 000 000.00	10 000 000.00	15 000 000.00	3 202 109.32

Autorisation de programme modifiée

Date de vote	Montant total	CP antérieurs	CP 2023	Prév. CP 2024	Prév. CP 2024	Prév. CP 2025
26/01/23	31 000 000.00	474 640.27	4 000 000.00	10 000 000.00	15 000 000.00	1 525 359.73

XIV / AP relative à la construction de la résidence universitaire sur l'îlot K à Antony

Pour mémoire autorisation de programme telle qu'adoptée par la délibération du 06 décembre 2022

N°AP	Autorisation de programme	Date de vote	Montant total	CP antérieurs	CP 2022	Prév. CP 2023	Prév. CP 2024	Prév. CP 2025	Prév. CP 2026
22-04	Construction de la résidence universitaire sur l'îlot K à Antony	06/12/22	19 500 000.00	73 097.00	680 000.00	1 000 000.00	2 000 000.00	10 000 000.00	5 746 903.00

Autorisation de programme modifiée

Date de vote	Montant total	CP antérieurs	CP 2023	Prév. CP 2024	Prév. CP 2025	Prév. CP 2026
26/01/23	19 500 000.00	347 110.50	1 663 000.00	2 000 000.00	10 000 000.00	5 489 889.50

XV / AP relative à l'écosite de Châtenay-Malabry								
Pour mémoire autorisation de programme telle qu'adoptée par la délibération du 06 décembre 2022								
N°AP	Autorisation de programme	Date de vote	Montant total	CP antérieurs	CP 2022	Prév. CP 2023	Prév. CP 2024	Prév. CP 2025
22-05	Ecosite de Châtenay-Malabry	06/12/22	12 173 000.00	785 349.00	665 000.00	3 000 000.00	5 000 000.00	2 722 651.00
Autorisation de programme modifiée								
		Date de vote	Montant total	CP antérieurs	CP 2023	Prév. CP 2024	Prév. CP 2025	
		26/01/23	12 173 000.00	977 392.41	2 512 800.00	3 000 000.00	5 682 807.59	

XVI / AP relative à la modernisation du stade Hunebelle à Clamart									
Pour mémoire autorisation de programme telle qu'adoptée par la délibération du 06 décembre 2022									
N°AP	Autorisation de programme	Date de vote		CP antérieurs	CP 2022	Prév. CP 2023	Prév. CP 2024	Prév. CP 2025	Prév. CP 2026
22-06	Modernisation du stade Hunebelle à Clamart	06/12/22	45 528 539.00	2 276 426.95	6 829 280.00	22 000 000.00	6 820 000.00	6 820 000.00	782 832.05
Autorisation de programme modifiée									
		Date de vote	Montant total	CP antérieurs	CP 2023	Prév. CP 2024	Prév. CP 2025	Prév. CP 2026	
		26/01/23	45 528 539.00	7 806 673.25	18 300 000.00	6 820 000.00	6 820 000.00	5 781 865.75	

XVII / AP relative à la rénovation des bâtiments culturels diffus

Pour mémoire autorisation de programme telle qu'adoptée par la délibération du 06 décembre 2022									
N°AP	Autorisation de programme	Date de vote	Montant total	CP antérieurs	CP 2022	Prév. CP 2023	Prév. CP 2024	Prév. CP 2025	Prév. CP 2026
22-07	Rénovation des bâtiments culturels diffus	06/12/22	16 004 427.00	-	5 124 427.00	2 500 000.00	2 500 000.00	2 500 000.00	3 380 000.00
	Opération n°22-07-01 - travaux d'amélioration et de confort des équipements diffus			-	918 319.00	2 500 000.00	2 500 000.00	2 500 000.00	3 380 000.00
	Opération n°22-07-02 - conservatoire d'Antony : amélioration du confort thermique, rénovations intérieures			-	1 270 000.00	-	-	-	-
	Opération n°22-07-03 - Travaux de sûreté et efficacité thermique du conservatoire de Châtillon			-	208 248.00	-	-	-	-
	Opération n°22-07-04 - Travaux thermiques et confort du conservatoire de Fontenay-aux-Roses			-	432 699.00	-	-	-	-
	Opération n°22-07-05 - Travaux thermiques et sécurité incendie du conservatoire de Malakoff			-	487 124.00	-	-	-	-
	Opération n°22-07-07 - Performance énergétique et remplacement des ascenseurs de la médiathèque de Fontenay-aux-Roses			-	346 909.00	-	-	-	-
	Opération n°22-07-08 - Travaux ascenseurs, sûreté, toiture, facade et restaurant du théâtre de Châtenay-Malabry			-	904 000.00	-	-	-	-
	Opération n°22-07-09 - Réhabilitation de la Petite Bibliothèque Ronde à Clamart			-	100 000.00	-	-	-	-
	Opération n°22-07-10 - Mutation des accueils à la médiathèque de Clamart			-	457 128.00	-	-	-	-

Autorisation de programme modifiée								
N°AP	Autorisation de programme	Date de vote	Montant total	CP antérieurs	CP 2023	Prév. CP 2024	Prév. CP 2025	Prév. CP 2026
22-07	Rénovation des bâtiments culturels diffus	26/01/23	21 627 677.48	3 583 914.48	10 543 763.00	2 500 000.00	2 500 000.00	2 500 000.00
	Opération n°22-07-01 - travaux d'amélioration et de confort des équipements diffus			2 756 181.23	2 852 572.00	2 500 000.00	2 500 000.00	2 500 000.00
	Opération n°22-07-02 - conservatoire d'Antony : amélioration du confort thermique, rénovations intérieures			339 547.33	3 631 208.00	-	-	-
	Opération n°22-07-03 - Travaux de sûreté et efficacité thermique du conservatoire de Châtillon			298.80	390 479.00	-	-	-
	Opération n°22-07-04 - Travaux thermiques et confort du conservatoire de Fontenay-aux-Roses			9 880.07	310 714.00	-	-	-
	Opération n°22-07-05 - Travaux thermiques et sécurité incendie du conservatoire de Malakoff			177 875.82	616 378.00	-	-	-
	Opération n°22-07-07 - Performance énergétique et remplacement des ascenseurs de la médiathèque de Fontenay-aux-Roses			23 308.68	818 962.00	-	-	-
	Opération n°22-07-08 - Travaux ascenseurs, sûreté, toiture, facade et restaurant du théâtre de Châtenay-Malabry			6 444.66	602 676.00	-	-	-
	Opération n°22-07-09 - Réhabilitation de la Petite Bibliothèque Ronde à Clamart			21 899.88	210 000.00	-	-	-
	Opération n°22-07-10 - Mutation des accueils à la médiathèque de Clamart			214 410.01	-	-	-	-
	Opération n°22-07-11 - Travaux performance énergétique buanderie Clamart				710 774.00			
	Opération n°22-07-12 - Tiers lieu rue de l'Est Clamart			34 068.00	200 000.00			
	Opération n°22-07-13 - Rénovation Fabrique des arts				200 000.00	-	-	-

XVIII / AP relative à la rénovation des bâtiments sportifs diffus

Pour mémoire autorisation de programme telle qu'adoptée par la délibération du 06 décembre 2022

N°AP	Autorisation de programme	Date de vote		CP antérieurs	CP 2022	Prév. CP 2023	Prév. CP 2024	Prév. CP 2025	Prév. CP 2026
22-08	Rénovation des bâtiments sportifs diffus	06/12/22	8 138 821.00	-	2 138 821.00	1 500 000.00	1 500 000.00	1 500 000.00	1 500 000.00
	Opération n°22-08-01 - travaux d'amélioration et confort des équipements sportifs diffus			-	1 280 221.00	1 500 000.00	1 500 000.00	1 500 000.00	1 500 000.00
	Opération n°22-08-02 - rénovation thermique, accueil et solarium de l'Aquapol de Montrouge			-	808 600.00	-	-	-	-
	Opération n°22-08-03 - Etudes Stade du Panorama à Fontenay-aux-Roses			-	50 000.00	-	-	-	-

Autorisation de programme modifiée

N°AP	Autorisation de programme	Date de vote		CP antérieurs	CP 2023	Prév. CP 2024	Prév. CP 2025	Prév. CP 2026
22-08	Rénovation des bâtiments sportifs diffus	26/01/23	10 245 045.57	974 701.57	4 770 344.00	1 500 000.00	1 500 000.00	1 500 000.00
	Opération n°22-08-01 - travaux d'amélioration et confort des équipements sportifs diffus			729 696.88	2 503 288.00	1 500 000.00	1 500 000.00	1 500 000.00
	Opération n°22-08-02 - rénovation thermique, accueil et solarium de l'Aquapol de Montrouge			245 004.69	2 167 056.00	-	-	-
	Opération n°22-08-03 - Etudes Stade du Panorama à Fontenay-aux-Roses			-	100 000.00			

XIX / AP relatives aux bennes à hydrogène

Pour mémoire autorisation de programme telle qu'adoptée par la délibération du 06 décembre 2022

N°AP	Autorisation de programme	Date de vote		CP antérieurs	Prév. CP 2021	CP 2022	Prév. CP 2023	Prév. CP 2024
22-09	Bennes à hydrogène	06/12/22	16 200 000.00	-	-	1 200 000.00	9 000 000.00	6 000 000.00

Autorisation de programme modifiée

Date de vote		CP antérieurs	Prév. CP 2023	Prév. CP 2024
26/01/23	16 200 000.00	-	1 620 000.00	14 580 000.00

XX / AP relative à la construction de logements étudiants en VEFA à Antony

Pour mémoire autorisation de programme telle qu'adoptée par la délibération du 06 décembre 2022

N°AP	Autorisation de programme	Date de vote		CP antérieurs	CP 2022	Prév. CP 2023	Prév. CP 2024
22-10	Construction de logements étudiants en VEFA à Antony	06/12/22	25 348 806.61	1 557 264.53	11 151 122.42	7 613 293.25	5 027 126.41

Autorisation de programme modifiée

Date de vote		CP antérieurs	2 023	Prév. CP 2024
26/01/23	25 348 806.61	9 924 896.35	9 402 011.20	6 021 899.06

Programmation des investissements : Autorisations de programme et crédits de paiement

Budget annexe de l'assainissement

Conseil du 26 janvier 2023

II/ AP relative aux opérations d'assainissement

Pour mémoire autorisation de programme telle qu'adoptée par la délibération 7 décembre 2021

N°AP	Autorisation de programme	Date de vote	Montant total	CP antérieurs	CP 2022	Prév. CP 2023	Prév. CP 2024	Prév. CP 2025	Prév. CP 2026
20-04	Investissements assainissement	30/03/22	72 000 000,00	15 151 210,35	18 604 323,00	8 000 000,00	8 000 000,00	8 000 000,00	14 244 466,65

Autorisation de programme modifiée

Date de vote	Montant total	CP antérieurs	CP 2023	Prév. CP 2024	Prév. CP 2025	Prév. CP 2026
26/01/23	72 000 000,00	23 049 790,89	17 557 352,00	8 000 000,00	8 000 000,00	15 392 857,11

CONSEIL DE TERRITOIRE

Séance du 26 janvier 2023

Point n°8 : Adoption des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2023

L'instauration de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) par un EPCI conduit à l'application d'un taux unique sur l'ensemble de son territoire.

Toutefois, l'article 1636 B undecies du code général des impôts autorise une convergence progressive de ces taux pendant une période maximale de dix ans, afin de limiter les variations de cotisation liées à l'harmonisation du mode de financement.

En 2018, l'assemblée délibérante de Vallée Sud – Grand Paris a décidé de recourir à cette faculté et d'engager une convergence progressive en dix ans. Le taux cible est autour de 5%.

Cette année, la convergence conduit à la répartition suivante :

- Communes d'Antony, de Bourg-la-Reine, de Châtenay-Malabry, du Plessis-Robinson et de Sceaux : 5,04%
- Communes de Bagneux, de Clamart, de Fontenay-aux-Roses et de Malakoff : 5,64 %
- Commune de Châtillon : 4,81%
- Commune de Montrouge : 4,30 %

Il est proposé au Conseil de Territoire d'approuver, pour l'année 2023, les taux de TEOM tels que mentionnés ci-dessus.

CONSEIL DE TERRITOIRE

Séance du 26 janvier 2023

Objet : Adoption des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2023

Le Conseil de Territoire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

VU le décret n°2015-1655 en date du 11 décembre 2015, relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège social est à Antony dans les Hauts-de-Seine,

VU la délibération du Conseil de territoire du 27 septembre 2017 instituant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,

VU la délibération du Conseil de territoire du 27 mars 2018 décidant de faire converger les taux de TEOM sur une période de 10 ans à compter de 2018,

VU la séance d'installation du Conseil de Territoire le 10 juillet 2020 au cours de laquelle le Président et les Vice-présidents ont été élus,

VU l'avis de la commission Finance et ressources humaines du 25 janvier 2023,

CONSIDERANT les prévisions de dépenses en matière d'ordures ménagères pour 2023,

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 – DÉCIDE de fixer les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2023 comme suit :

- Communes d'Antony, de Bourg-la-Reine, de Châtenay-Malabry, du Plessis-Robinson et de Sceaux : 5,04 % ;
- Communes de Bagneux, de Clamart, de Fontenay-aux-Roses et de Malakoff : 5,64 % ;
- Commune de Châtillon : 4,81 % ;
- Commune de Montrouge : 4,30 %.

ARTICLE 2– la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine,
- Madame la comptable publique du Service de Gestion comptable de Fontenay-aux-Roses.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président du Territoire
Vallée Sud - Grand Paris

Jean-Didier BERGER

CONSEIL DE TERRITOIRE

Séance du 26 janvier 2023

Point n°9 : Fixation du tarif de la redevance assainissement

Le Code général des collectivités territoriales dispose que « tout service public d'assainissement, quel que soit son mode d'exploitation, donne lieu à la perception de redevances assainissement (...) ».

Cette redevance permet de financer le service public industriel et commercial de l'assainissement géré par un budget annexe devant être équilibré en dépenses et en recettes selon l'article L .2224-1 du Code général des collectivités territoriales.

Suite au changement du mode de gestion de la partie Sud du Territoire et à l'uniformisation du mode de gestion par la mise en place d'un marché unifié de prestations de services, pour l'ensemble du Territoire Vallée Sud - Grand Paris, cette redevance est perçue par l'établissement public.

Pour soutenir le plan d'investissement et limiter l'endettement du budget annexe d'assainissement, il est proposé au Conseil de Territoire de fixer le tarif à 0,50 euros HT par m3, soit une augmentation de 0,10 euros HT. Le tarif actuel n'a pas été revu depuis 2018.

CONSEIL DE TERRITOIRE

Séance du 26 janvier 2023

Objet : Fixation du tarif de la redevance assainissement

Le Conseil de Territoire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

VU le décret n°2015-1655 en date du 11 décembre 2015, relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège social est à Antony dans les Hauts-de-Seine,

VU la séance d'installation du Conseil de Territoire le 10 juillet 2020 au cours de laquelle le Président et les Vice-présidents ont été élus,

VU la délibération du 30 mars 2022 portant fixation du tarif de la redevance assainissement,

VU l'avis de la commission développement durable et environnement, espaces publics, smart territoire, transports, santé, sport, culture et université du 24 janvier 2023,

VU l'avis de la commission Finance et ressources humaines du 25 janvier 2023,

CONSIDERANT que l'Etablissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris exerce la compétence de gestion du service public de l'assainissement sur l'ensemble de son territoire depuis le 1er janvier 2016,

CONSIDERANT le plan d'investissements relatif à l'assainissement,

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 – FIXE le tarif de la redevance de l'assainissement à 0,50 euros HT par m³ d'eau.

ARTICLE 2 – DIT que le tarif de la redevance de l'assainissement sera révisé au 1er janvier de chaque année (n) par application au rapport des valeurs de l'index TP10-a du mois de juillet de l'année (n-1) et du mois de référence (juillet 2021, index TP10-a égal à 115.7).

ARTICLE 3 – DIT que les recettes correspondantes seront imputées au budget annexe de l'assainissement de l'Etablissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris.

ARTICLE 4 – la présente délibération sera transmise à :

- Mesdames et messieurs les maires des communes du Territoire Vallée Sud - Grand Paris,
- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine,
- Madame la comptable publique du Service de Gestion comptable de Fontenay-aux-Roses.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président du Territoire
Vallée Sud - Grand Paris

Jean-Didier BERGER

CONSEIL DE TERRITOIRE

Séance du 26 janvier 2023

Point n°10 : Adoption du budget primitif 2023 du budget principal

La note de synthèse relative aux budgets primitifs 2023 de l'Établissement Public Territorial Vallée Sud – Grand Paris est ci-annexée.



BUDGETS 2023

RAPPORT DE PRÉSENTATION-NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE



CONSEIL DE TERRITOIRE DU 26 JANVIER 2023

UNE AMBITION MAINTENUE, UNE STRATÉGIE CONTINUE, UN BUDGET CONTENU

Les projets de budgets primitifs proposés pour l'année 2023 s'inscrivent dans la droite ligne de ceux de l'année précédente. Ils traduisent les engagements pris par l'intercommunalité à l'égard des ses communes membres.

La solidarité intercommunale se manifestera par un effort en faveur du pouvoir d'achat des habitants du territoire, notamment par la stabilité des tarifs des conservatoires, des piscines et des médiathèque et la poursuite de la stratégie de baisse de la TEOM, alors que l'ensemble des charges pesant sur l'organisation de ces services augmentent très fortement.

L'action en faveur de l'environnement décidée dans le PCAET sera concrétisée par des réalisations concrètes et utiles : réalisation du schéma directeur vélo, extension du service Vallée Sud recycle, extension à Antony du ramassage des Biodéchets, rénovation énergétique et passage à l'hydrogène pour les véhicules de la collecte des déchets. La présentation d'une comptabilité verte pour la 2^e année consécutive en est aussi un baromètre utile.

La relation de proximité avec les habitants se développe au travers de l'offre de services nouveaux ou renouvelés: extension des ressources documentaires numériques, réseau unifié des médiathèques territoriales, travaux de confort et de sûreté dans tous les conservatoires, rénovation des voiries, nouveau réseau de bus de proximité. La certification de la qualité d'accueil « Qualivilles » viendra reconnaître la qualité du service rendu aux habitants.

L'effort d'investissement, rendu possible par les économies réalisées par la mutualisation et la rationalisation des organisations traduit la confiance en l'avenir et la volonté des Maires de continuer à développer l'attractivité de leurs villes : nouvelle piscines du Plessis-Robinson, de Châtillon-Malakoff, rénovation de la piscine de Montrouge, reconstruction du Théâtre 71 à Malakoff, nouvelle piste d'athlétisme au stade Hunebelle à Clamart, Rénovation du conservatoire d'Antony, du théâtre des Gémeaux à Sceaux.

ÉVOLUTION COMPARÉE DES BUDGETS PRINCIPAUX 2022-2023

	Crédits votés 2022	BP 2023	Différence	Atterrissage 2022 (p)	BP 2022- atterrissage 2022
Produits fiscaux nets	29 591 742 €	33 757 240 €	4 165 498 €	29 338 840 €	-252 902 €
Dotations, FCC et subventions	104 579 807 €	113 559 977 €	8 980 170 €	105 841 282 €	1 261 475 €
Produits de gestion et du patrimoine	16 443 717 €	14 496 498 €	- 1 947 219 €	14 765 072 €	-1 678 645 €
Produits exceptionnels	250 000 €	300 000 €	50 000 €	1 283 406 €	1 033 406 €
Produits financiers	52 868 €	45 554 €	- 7 314 €	65 522 €	12 654 €
Total recettes fonctionnement	150 918 134 €	162 159 269 €	11 241 136 €	151 294 122 €	375 988 €
Dépenses courantes générales	46 365 186 €	59 141 884 €	12 776 698 €	45 167 335 €	-1 197 851 €
Charges de personnel nettes	39 569 591 €	43 204 233 €	3 634 642 €	38 974 457 €	-595 134 €
Subventions, cotisations et dotations	44 196 639 €	41 303 117 €	- 2 893 522 €	44 196 639 €	0 €
Charges financières	2 665 590 €	3 250 856 €	585 266 €	2 326 487 €	-339 103 €
Charges exceptionnelles	500 000 €	500 000 €	- €	200 000 €	-300 000 €
Total dépenses fonctionnement	133 297 006 €	147 400 090 €	14 103 084 €	130 864 918 €	-2 432 088 €
Excédent brut	17 621 128 €	14 759 179 €	- 2 861 949 €	20 429 204 €	2 808 076 €

Pour le BP 2023 le solde de la différence entre les recettes et dépenses réelles de fonctionnement dégage un excédent brut en baisse de 2,8M€/BP 2022.

La dynamique des recettes (+11,2M€) est due pour l'essentiel d'une part à la croissance des prix à la consommation (+7,1%) qui augmente d'autant les produits assis sur les valeurs cadastrales (+7 M€) et d'autre part à la compensation des transferts de compétences 2023 (+2M€).

Ces deux dynamiques sont néanmoins corrélées à la dynamique des dépenses (+14M€): transfert de compétence 2023 d'une part (+2M€) et inflation généralisée d'autre part qui conduit à des augmentations de tarifs (+6,7M€) , de prestations (+0,8M€) et de la masse salariale (+0,65M€).

Retraité du solde des écarts de recettes et de charges exclusives à l'année 2023 (+0,5M€) et des dépenses RH mécaniques à effectif constant (+0,4M€), la croissance des charges due aux prestations nouvelles et aux services publics territoriaux renforcés est donc mécaniquement sensiblement de +3M€, soit +2% des dépenses réelles de fonctionnement /BP 2022.

LE BUDGET VERT 2023

Pour la deuxième année consécutive, l'établissement public présente un budget vert. Pour rappel, le périmètre retenu est celui des dépenses de fonctionnement hors prélèvement de recettes (148M€), la méthodologie retenue est celle d'atténuation de l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE) avec les critères suivants:

6 ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ÉTUDIÉS



Lutte contre le
changement
climatique



Adaptation au
changement
climatique



Utilisation durable et
protection des
ressources en eau



Transition vers une
économie circulaire, de la pollution de l'eau,
recyclage des déchets



Prévention et contrôle
de la pollution de l'air et des sols

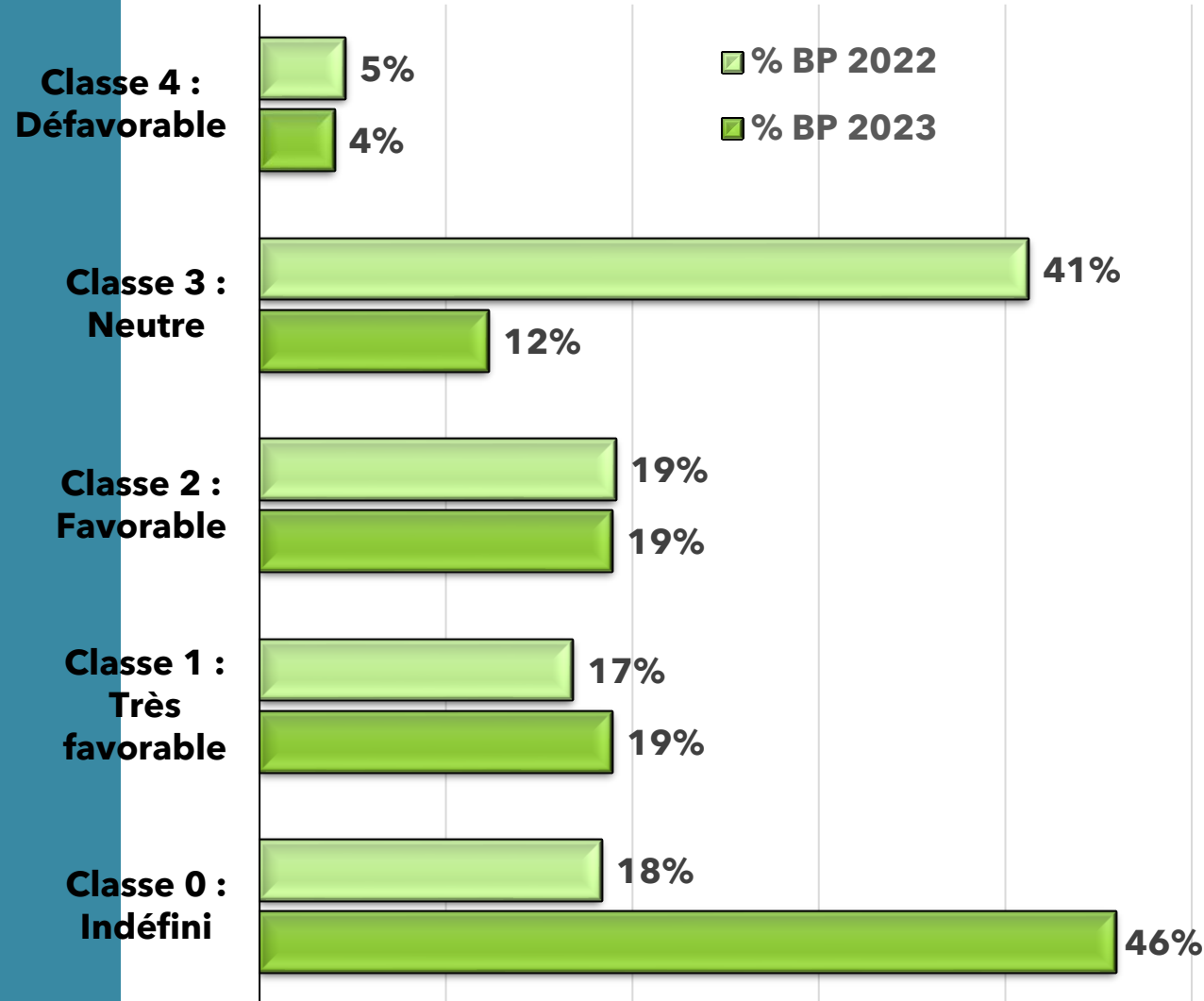


Préservation de la
biodiversité

5 CATÉGORIES D'EFFETS CLASSÉS

- **Catégorie 4** : dépenses incompatibles avec l'objectif de neutralité carbone ou énergétique car elles contribuent à émettre des gaz à effet de serre ou à consommé des énergies notamment fossiles de manière significative. L'objectif est de transformer progressivement ces dépenses pour faire diminuer leur impact climat
- **Catégorie 3** : Ces dépenses ne contribuent ni activement au dérèglement climatique ni à la réduction des émissions de GES, et peuvent subsister dans un monde neutre en carbone
- **Catégorie 2** : ces dépenses permettent de réduire les émissions et consommation d'énergie à court terme, mais sans que cette réduction soit suffisante pour mettre le territoire sur une trajectoire de neutralité carbone ou énergétique.
- **Catégorie 1** : ces dépenses permettent de réduire significativement les émissions par rapport aux alternatives existantes ou de séquestrer des gaz à effet de serre ou de diminuer la consommation d'énergie. Elles impliquent un changement structurel dans la façon de produire ou de consommer.
- **Catégorie 0** : dépenses pour lesquelles le manque d'information ou de données empêche de préciser les catégories et/ou les montants.

LE BUDGET VERT 2023 - RÉSULTAT



Classe 4 : (6M€): Dépenses d'eau, combustibles fossiles et achat et distribution de papiers hors communication PCAET/OM, traitement enfouis des déchets; *Stabilité par rapport à l'année dernière.*

Classe 3 : (18M€): Crédits DSI, locations, assurances, impôts, maintenance des bâtiments... *Évolution par rapport au BP 2022 : - 66% lié au classement des crédit RH et subvention BSPP/Culture en classe Indéfinie.*

Classe 2 : (28M€): Transport collectif; Éclairage public (utilisation d'énergie verte/LED); actions et crédits relatifs au plan climat air énergie; collecte des OM ; *Évolution par rapport au BP 2022 : +12% relative stabilité.*

Classe 1 : (28M€): Ensemble des actions et crédits en faveur du tri sélectif et de la réduction des déchets; ensemble des actions et crédits destinés à favoriser les mobilités douces; *Évolution par rapport au BP 2022 : + 27% lié à une meilleure classification des dépenses.*

Classe 0 : (68M€): L'essentiel des crédits RH (44M€), subventions BSPP et culture (18M€). *Évolution par rapport au BP 2022 : + 183% lié au classement des dépenses de personnel et subvention BSPP/Culture dans cette catégorie (en neutre sur le BP 2022).*

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

• LES RECETTES FISCALES DIRECTES: +4,5M€

- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM): +3M€/réalisé 2022

- Poursuite harmonisation à la baisse du taux moyen: 5,10% contre 5,13% en 2022.
- Hypothèse de croissance du volume de l'assiette imposable de 1%; pour les particuliers, qui représentent 73% de l'assiette imposable, les valeurs cadastrales croissent de 7,1% (croissance ICPH nov.2021-nov.2022). Estimation de +2% pour les entreprises.
- Croissance du produit attendu: +6,4%.

TEOM	
Réalisé 2022	BP 2023
46 774 655 €	49 721 239 €

- La contribution foncière des entreprises (CFE): +1,5M€/réalisé 2022

- Maintien du taux depuis 2019: 25,95%.
- Hypothèse croissance du volume de 1% (base prudentielle) et des valeurs cadastrales: +2% (ILC moyen de 2% sur 3 ans, par ailleurs plafonné à 3,5% jusqu'en juin 2023).
- Les exonérations compensées par l'État sont comptabilisées en dotation.
- Aux termes de l'article 156 de la loi de finances 2023 adopté par l'Assemblée nationale le 19 décembre 2022, les 2/3 de la croissance attendue en 2023 sont reversés à la MGP.

CFE	
Réalisé 2022	BP 2023
50 456 661€	51 970 089 €

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

• LE FONDS DE COMPENSATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (FCCT): +7,4M€

- Variation du socle fiscal : part TH +1,5% en base physique, +7,1% en base valeurs; ex-part exo TH : pas de dynamique des bases et +7,1 % valeurs cadastrales ; part TF : +1% base physique et +7,1% valeurs cadastrales.
- Transferts de compétences (1^{er} avril 2023) : extension de la compétence voirie territoriale aux villes de Bourg-La-Reine, Malakoff et Sceaux et de la compétence éclairage public aux villes de Bourg-La-Reine et Sceaux.

Socle fiscal 2022	60,6	FCCT 2022 (M€)
CPS	32,3	
Contributions transferts compétences 2018-2023	5,46	
Total	98,36	
Variation valeurs cadastrales 2022	4,30	Variations 2023 (M€)
Variation volume assiette fiscale 2023	0,97	
Variation anciennes exonérations TH 2023	0,16	
Nvlles contributions transferts compétences 2023	2,0	
TOTAL FCCT 2023	105,79	

• LES AUTRES RECETTES DE DOTATIONS ET SUBVENTIONS: +0,9M€

- Croissance exonérations fiscales selon hypothèses CFE
- FCTVA basé sur recettes réelles 2022 basée et augmentation des dépenses informatiques dites « en nuage ».
- Principales politiques subventionnées: Actions artistique: 496k€; CLIC: 201k€; Lecture publique: 144k€; Logistique urbaine: 72k€; Emploi: 60k€

OBJET	Crédits 2022	BP 2023
Compensation exonérations fiscales	4,69 M€	5,10 M€
FCTVA fonctionnement	0,33 M€	0,59 M€
Subventions sur projets et actions	1,18 M€	1,43 M€
TOTAL	6,21 M€	7,11 M€

• LES RECETTES EXCEPTIONNELLES: + 0€/BP 2022

- Inscription de 300 k€ contre 250k€ au BP 2022.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- LES REDEVANCES ET PRODUITS DES SERVICES ET DU PATRIMOINE :-1,3M€/BP 2022**

- Les recettes tarifaires des usagers : +0 €/BP 2022

- Les recettes des piscines devraient baisser en raison de la fermeture de l'Aquapol de Montrouge et des déconstructions du stade nautique Châtillon-Malakoff et de la piscine du Plessis-Robinson. Le report des nageurs sur les autres piscines du Territoire n'est pas total.
- Dans les conservatoires les inscriptions 2022/2023 sont en hausse de 4%.

	BP 2022	BP 2023
CONSERVATOIRES (dont loc. instruments)	2 545 000 €	2 665 838€
PISCINES	3 208 000 €	3 049 100€
MEDIATHEQUES	5 367 €	6 300€
TOTAL	5 758 367 €	5 721 238€

- Les redevances d'exploitation et d'usage: +0,27M€/BP 2022

- Les redevances de PAV baissent en raison d'une convention arrivée à terme.
- Les redevances au titre de la mobilité augmentent en raison de l'augmentation du nombre de lignes exploitées depuis août 2022 (10 lignes). Par ailleurs prévision d'encaissement des premières recettes des consignes vélo.
- Stabilité des autres redevances en raison d'un périmètre inchangé.

	BP 2022	BP 2023
Redevances points d'apports volontaires	307 827€	267 000€
Redevance spéciale ordures ménagères	818 000€	820 000€
Redevances mobilité (transport collectif)	432 273€	773 000€
Redevance CROUS résidences universitaires	1 073 381€	1 044 212€
TOTAL	2 631 481€	2 904 212€

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- LES REDEVANCES ET PRODUITS DES SERVICES ET DU PATRIMOINE (SUITE)**

- Les produits du domaine et du patrimoine: -1,5M€/BP 2022

- Un locataire en moins (1 500m²) dans l'immeuble Fahrenheit/2022.
- Succès du Bio Parc loué à +80%.
- Baisse annoncée du prix de vente des matériaux recyclés et des filières Responsabilité élargie des producteurs (REP).

	BP 2022	BP 2023
Location surfaces immeuble Fahrenheit	1 340 k€	922 k€
Location cellules Bio Parc	75 k€	230 k€
Espaces MDE et coworking	88 k€	88 k€
Antennes téléphonie et panneaux photov.	189 k€	141 k€
Redevances de voirie	511 k€	585 k€
Loyers biens privés (commerce et logts)	180 k€	185 k€
Reventes filière collecte sélective	2 612 k€	1 290 k€
TOTAL	4 993 k€	3 441 k€

- LES REMBOURSEMENTS ET PARTICIPATIONS AUX DÉPENSES: +0,1M€/BP 2022**

- Stabilité dans l'ensemble.
- La poursuite du travail avec les communes membres sur le partage des fluides conduit à une meilleure prévision des remboursements.

	BP 2022	BP 2023
Remboursement salaires et charges salariales	1 343 k€	1 384 k€
Remboursement charges immeubles	400 k€	307 k€
Remboursement convention services partagés	5 k€	288 k€
Participation des extérieurs déchèterie VLB	358 k€	280 k€
Participation BA Assainissement	500 k€	500 k€
TOTAL	2 607 k€	2 759 k€

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- LES PRÉLÈVEMENTS SUR RECETTES ET AUTRES CONTRIBUTIONS: + 0€/BP 2022**

- Renouvellement identique de l'enveloppe 2022 en ce qui concerne le FNGIR (35,2M€), le FPIC (4,4M€) et la Dotation d'équilibre de base à la MGP (27M€) : 66,6M€.
- Aux termes de l'article 156 de la loi de finances 2023 adopté par l'Assemblée nationale le 19 décembre 2022, les 2/3 de la croissance de CFE attendue en 2023 sont reversés à la MGP : +1M€.

	BP 2022	BP 2023
Contribution FPIC	4,47M €	4,48 M€
FNGIR	35,23M €	35,23 M€
MGP	28,17M€	28,22 M€
<i>Dotation équilibre</i>	<i>27,06M€</i>	<i>27,05 M€</i>
<i>Revers. 2/3 dynamique CFE</i>	<i>1,11M€</i>	<i>1,01 M€</i>
<i>Régularisation années antérieures</i>		<i>,17 M€</i>
TOTAL	67,87M €	67,93M €

- LES DÉPENSES EXCEPTIONNELLES: -1,3M€/BP 2022**

Reconduction des crédits BP 2022:

- Annulations de rattachements comptables: 0,5M€
- Admissions en non valeur: 60k€
- Intérêts et pénalités sur marchés: 100k€
- Remboursement abonnements et inscriptions aux usagers: 0,51M€ (-1,3M€/BP 2022)

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

• LES DÉPENSES DE GESTION COURANTE: + 12,7M€/BP 2022

- OM: +4,4M€ dont +2,1M€ d'actualisation tarifaire de la prestation de ramassage et +2,1M€ de nouvelles prestations Vallée Sud Recycle.
- Mobilité: +3,4M€ dont +3,2M€ simple transfert comptable du marché de bus précédemment inscrit en chapitre subvention.
- Éclairage public: +2 M€ dont +1,2M€ nvx tarifs électricité, +0,7M€ extension compétence (Bourg-La-Reine, Sceaux).
- Fluides et énergie: +1,7M€ dont +0,5M€ aug. Tarifs, -0,2M€ variation périmètre et mesures économie, +3,9M€ aug. tarif gaz, -2,2M€ variation périmètre et mesures économie, -0,2M€ eau variation périmètre.
- Voirie: +1,2M€ dont +0,9M€ extension compétence voirie (Bourg-La-Reine, Malakoff et Sceaux).
- Foncier/habitat/urba...: -319k€ dont -400k€ d'études, -138k€ frais gardiennage, -110k€ taxes foncières, -90k€ prestations, -60k€ charges et loyers +240 k€ accompagnement du public sur rénovation énergétique all inclusive; +57k€ AMO suivi financier RUA, +125K€ travaux sécurité biens préemptés, +60k€ diags techniques pré-ventes.
- Eaux pluviales: -288k€, pleine entrée en vigueur des économies conduites par la fin de DSP et exploitation sous forme de marché public.
- Culture: -273k€ création de fonds documentaires passés comptablement en interne en section d'investissement.
- Développement éco: -232k€ dont -256k€ reprise en gestion directe du Bio Parc.
- DRH: -209k€ dont -100k€ chgt interne gestionnaire crédits restaurant entreprise, -60k€ de rattrapage actions de formation réalisé en 2022.
- CSP: +0,9M€ dont +0,8M€ régularisation fluides piscine Plessis-Robinson (2018-2022).

	Crédits 2022	BP 2023	Var.
Ordures ménagères	20 305 209 €	24 809 608 €	22%
Fluides et maintenances	6 777 688 €	8 435 840 €	24%
Mobilités-transport collec.	2 245 872 €	5 675 000 €	53%
Éclairage public	2 812 176 €	4 850 000 €	72%
Affaires générales et juridiques	3 076 483 €	3 227 112 €	5%
Voiries	599 515 €	1 822 000 €	204%
Activité et actions équip. Culturels	1 855 671 €	1 581 730 €	-5%
CSP-Prestations avec les villes	629 004 €	1 591 700 €	153%
Systèmes d'information & RGPD	1 476 248 €	1 524 749 €	3%
Foncier/habitat/aménagement	1 654 419 €	1 334 650 €	-19%
Ressources humaines	1 128 800 €	918 900 €	-19%
Dév économique & emploi	921 510 €	688 850 €	-25%
Sécurité incendie	521 875 €	525 000 €	1%
Communication	501 000 €	501 000 €	0%
Activité et actions équip. piscines	556 086 €	497 710 €	-10%
Eaux pluviales	718 500 €	430 600 €	-40%
Finances/commun/centralité	402 698 €	494 455 €	-39%
PCAET & hydrogène	125 100 €	200 780 €	60%
CLIC	57 332 €	32 200 €	-44%
TOTAL	46 365 186 €	59 141 884 €	28%

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- LES PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS: -2,9M€/BP 2022**

- L'exploitation du réseau bus ayant migré sur un marché public, l'équivalent de la subvention versée aux exploitants est comptablement inscrite au chapitre 011- dépenses de gestion courantes.
- Les crédits relatifs aux systèmes d'information augmentent en raison du basculement de contrat de fourniture (dépenses courantes) vers des solutions en Saas permettant de bénéficier d'une atténuation de coût via le FCTVA-SI.

	Crédits 2022	BP 2023
Contributions aux syndicats de traitement des déchets	18 896 213 €	19 193 640 €
Subventions au spectacle vivant, à la culture et aux équipements	10 676 838 €	10 676 838 €
Contribution à la Brigade Sapeur Pompier Paris	7 707 565 €	7 711 000 €
Contribution exploitants transport/mobilité	3 287 983 €	- €
Subvention développement emploi et économique	1 689 101 €	1 686 023 €
Brevets et licences systèmes d'information	346 239 €	784 052 €
Indemnités élus	589 000 €	589 000 €
Cotisations diverses	34 498 €	29 500 €
Sur équilibre comptable	369 000€	- €
TOTAL	43 596 437 €	40 670 053 €

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

• LES DÉPENSES DE PERSONNEL: + 3,6M€/BP 2022

La masse salariale croît de 9%.

- L'effet report des augmentations du point d'indice et du SMIC de 2022 sur 2023 est évalué à +0,65M€ (soit 18% de la croissance).
- Le GVT 2023, les mesures nationales nouvelles 2023 et l'effet masse des augmentations du point d'indice et du SMIC de 2022 sur les mesures 2023 représentent une charge nouvelle de 425k€ (soit 12% de la croissance).
- L'effet transferts d'agents liés aux transferts de compétence en 2023 représente une nouvelle charge de 270k€ (soit 7% de la croissance).
- L'effet report sur 2023 des recrutements réalisés en 2022 sur emplois non occupés au 1^{er} janvier 2022 est de 461k€ (soit 13% de la croissance).
- L'effet report sur 2023 des remplacements réalisés en 2022 sur emplois partiellement occupés en 2022 est de 648k€ (soit 18% de la croissance)
- Les mesures locales pour 2023 (+430k€) et les recrutements prévus en 2023 sur emplois déclarés vacants représentent une charge nouvelle nette de 1,1M€ (soit 32% de la croissance).

	BP 2023
Rémunérations 2022	39 891 749 €
GVT (av. échelons et promotions)	+ 254 000 €
Mesures locales (promotions, apprentis, mesures catégorielles)	+ 529 200 €
Mesures nationales (SMIC, contrib. apprenti 0,1%)	+ 57 500 €
Éléments invariables (primes historiques, astreintes, ticket resto, FNCSFT, ...)	+ 906 000 €
Éléments variables (Hsupp, ARE, saisonniers,...)	+ 853 500 €
Départs retraite 2022	-275 000 €
Recrutement poste vacants nets de départs conjoncturels	+ 1 029 702 €
Rémunérations 2023	43 246 651 €
Médecine du travail	125 000 €
GUSO	221 082 €
TOTAL	43 592 733 €

L'INVESTISSEMENT

- Les dépenses directes d'investissement (cad hors opérations équilibrées de maîtrise d'ouvrage pour autrui et hors charge d'emprunt) augmentent de 42,9M€ (+ 35%).
- Sur les 148M€ d'investissements de travaux et études, 25,4M€ correspondent à des crédits engagés en 2022 et reconduits en 2023 faute d'avoir pu être décaissés dans l'année budgétaire. Les dépenses nouvelles d'équipement se montent donc à 122M€.

DÉPENSES		
Études	8 225 595 €	5%
Équipements	43 594 291 €	27%
Travaux et acquisitions	95 972 442 €	59%
Capitalisation	6 602 100 €	4%
Subventions, participations, caution	8 971 826 €	5%
	163 366 254 €	100%

RECETTES PROPRES		
Dotation dont FCTVA	18 695 772 €	55%
Subventions à recevoir	6 467 807 €	19%
Produits de cessions immobilières	3 759 063 €	11%
Produits de participations	5 225 903 €	15%
	34 148 545 €	100%

PRINCIPALES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT 2023

CULTURE
15 M€

ANTONY	Conservatoire (études travaux auditorium), travaux confort sur site et H. Dutilleux	4,0 M€
CLAMART	Médiathèques (études travaux, rénovation ascenseur, perf énergétique)	0,8 M€
CHATENAY-MALABRY	Pôle culturel (étude travaux cuisine)	0,2 M€
MALAKOFF	Conservatoire (études travaux, rénovation thermique et incendie)	0,6 M€
BOURG-LA-REINE/SCEAUX	Etudes travaux annexe conservatoire, études et travaux site principal	0,5 M€
FONTENAY-AUX-ROSES	Confort thermique (études et travaux)	0,4 M€
TERRITOIRE VSGP	Travaux et études confort et amélioration tous sites (sécurité, éclairage,...)	0,8 M€
FONTENAY-AUX-ROSES	Médiathèque (perf énergétique et remplacement ascenseurs)	2,1 M€
SCEAUX	Études rénovation, travaux théâtre	1,1 M€
CHATENAY-MALABRY	Études rénovation et travaux couverture et rénovation intérieur théâtre	0,6 M€
CLAMART/CHATILLON	Travaux sûreté sur théâtres	0,6 M€
MALAKOFF	Théâtre 71-déconstruction+rénov fabrique des arts	0,9 M€
CLAMART	Rénovation PBR	0,2 M€
ANTONY	Solde travaux théâtre	0,2 M€
CHATILLON	Conservatoire travaux sûreté et thermique	0,4 M€
BAGNEUX	Études projet nv théâtre	0,1 M€
TERRITOIRE VSGP	Conservatoires: renouvellement matériels et instruments	0,8 M€
TERRITOIRE VSGP	Médiathèques: acquisition fonds documentaire	0,6 M€

PRINCIPALES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT 2023

SPORT
30,0M€

MONTRouGE	Aquapol (études et travaux rénovation complète)	2,1 M€
TERRITOIRE VSGP	Travaux et études confort et amélioration tous sites (sécurité, éclairage,...)	2,5 M€
CLAMART	Construction piste athlétisme	18,3 M€
LE PLESSIS ROBINSON	Déconstruction piscine Hameau	4,0 M€
MALAKOFF/CHATILLON	Déconstruction stade nautique	3,0 M€
FONTENAY-AUX-ROSES	Stade Panorama	0,1 M€

**RÉSEAUX-
ESPACES
PUBLICS**
52,7M€

TERRITOIRE VSGP	Études et acquisition logiciels et licences	1,3 M€
TERRITOIRE VSGP	Acquisition matériel et infra SI	0,7 M€
TERRITOIRE VSGP	Rénovation réseau bornes incendies et invest. BSPP	2,3 M€
TERRITOIRE VSGP	Travaux de rénovation réseau d'eaux pluviales	12,6 M€
TERRITOIRE VSGP	Rénovation éclairage public	14,5 M€
TERRITOIRE VSGP	Rénovation, aménagement, création de voiries	20,8 M€

**HABITAT-
LOGEMENT**
33,2M€

ANTONY	Gros travaux Logts étudiants	0,5 M€
ANTONY	Travaux Ilot K	1,6 M€
TERRITOIRE VSGP	Acquisitions immobilières	19,6 M€
TERRITOIRE VSGP	Aides à la pierre	2,0 M€
ANTONY	Construction logts étudiants VEFA	9,4 M€

PRINCIPALES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT 2023

**TRANSITION
& MOBILITÉS
DURABLES
14,5M€**

BAGNEUX	Ecopole (étude travaux)	0,2 M€
CHATENAY-MALABRY	Études travaux démonstrateur écologique	0,4 M€
TERRITOIRE VSGP	Travaux et études améliorations environnementales	0,1 M€
TERRITOIRE VSGP	Études réalisations schéma vélo	0,1 M€
TERRITOIRE VSGP	Consignes et travaux schéma vélo	5,4 M€
TERRITOIRE VSGP	PAV (études faisabilité, travaux et acquisition)	0,4 M€
TERRITOIRE VSGP	Acquisition benne OM à hydrogène	3,7 M€
TERRITOIRE VSGP	Acquisition matériel ramassage OM	1,6 M€
TERRITOIRE VSGP	Végétalisation : voies vertes, maillage vert, désimperméabilisation, lutte contre les îlots de chaleur urbains....	2,1 M€
TERRITOIRE VSGP	Études réseaux de chaleur	0,3 M€

**AMÉNAGEMENT-
DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL
10,2M€**

TERRITOIRE VSGP	Études opérations d'aménagement	0,6 M€
TERRITOIRE VSGP	Augmentation capital VS développement	6,6 M€
TERRITOIRE VSGP	Études et travaux tiers-lieux	0,4 M€
FONTENAY-AUX-ROSES	Rénovation MDE	0,2 M€
TERRITOIRE VSGP	Etudes et actions PLUi	0,4 M€
CHATENAY-MALABRY	Etudes Cité jardin	1,0 M€
TERRITOIRE VSGP	Préemptions commerciales	1,0 M€

DETTE ET EMPRUNTS

- Compte tenu des actuels engagements contractuels, l'encours de dette net augmentera de 12M€ sur l'année 2023, soit +6,8%.
- Le besoin d'équilibre budgétaire est de 137 M€ (hors remboursement des emprunts revolving).
- Compte tenu des travaux à financer (équipements sportifs, voirie, réseaux eau pour le plus gros volume), les emprunts s'adossera à des maturités longues (>15 ans).
- Fin 2022, le emprunts bancaires longs et supérieurs à 50M€ à taux fixes se situent en moyenne entre 3% et 3,5% de marge bancaire et pour les taux variables à l'EUR 3Mois (2,15%) +0,5% et EUR6Mois (2,7%) +0,8%.
- Fin 2022, l'excédent reporté devrait être de 110 M€, soit une dette nette hors résultat 2023 de 76,1M€ (189€/hab.).
- VSGP a un actif immobilier cessible d'environ 46M€, réduisant potentiellement son recours à l'emprunt le cas échéant.

	M€
Capital restant dû (CRD) au 31 décembre 2022	174,0
Engagements contractuels 2023	26,0
Capital remboursé en 2023	-13,9*
CRD au 31 décembre 2023	186,1

* Hors revolving

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

- Augmentation de la recette de redevance en raison de l'augmentation du tarif de celle-ci de 0,10€/m3.
- Maintien du niveau de transfert d'excédent afin de diminuer l'endettement du budget.
- Clé de répartition des investissement eaux/assainissement passé à 40%-60% et non plus 50%-50%.
- Poursuite du plan d'investissement (cf. AP/CP).

		2022	2023
E X P L O I T	Charges générales	910 000 €	821 950 €
	Charges de personnel	500 000 €	500 000 €
	Charges financières	996 786 €	1 620 498 €
	Charges exceptionnelles	255 000 €	226 000 €
	Opérations d'ordre	7 499 233 €	8 914 601 €
	TOTAL DEPENSES	10 161 019 €	12 083 049 €
	Redevances assainissement	7 704 269 €	9 766 049 €
	PFAC	1 841 600 €	1 830 000 €
	Produits exceptionnels et subventions	250 000 €	126 000 €
	Opérations d'ordre	365 150 €	361 000 €
	TOTAL RECETTES	10 161 019 €	12 083 049 €
I N V E S T	Dépenses d'équipement	18 604 323 €	17 557 352 €
	Subventions d'investissement	105 000 €	
	Remboursement emprunt	11 109 112 €	6 146 800 €
	Opérations d'ordre	5 316 190 €	361 000 €
	Opérations pour autrui	250 857 €	120 000 €
	Résultats reportés	12 137 370 €	
	TOTAL DEPENSES	47 522 852 €	24 185 152 €
	Subventions d'investissement	2 796 693 €	692 232 €
	Emprunt	18 694 131 €	11 786 049 €
	Dotations,	13 015 318 €	2 672 270 €
	Opérations pour autrui	566 437 €	120 000 €
	Affectation excédent	5 479 632 €	6 314 601 €
	Autres opérations d'ordre	6 970 640 €	2 600 000 €
	TOTAL RECETTES	47 522 851 €	24 185 152 €

BUDGET ANNEXE THÉÂTRE VICTOR HUGO

- Maintien de la subvention d'équilibre à hauteur de celle de 2022.
- Garantie du maintien de l'éventuel excédent d'exploitation pour soutenir les hausses des dépenses d'énergie.
- Pas de budget annexe théâtre Jean Arp puisque cet équipement est passé sous mode d'exploitation de concession de service public avec le théâtre de Châtillon au 1^{er} octobre 2021.

		Crédits 2022	BP 2023
F O N C T I O N N E M E N T	Charges générales	607 482 €	622 760 €
	Charges de personnel	446 400 €	437 800 €
	Charges exceptionnelles	6 629 €	8 940 €
	Opérations d'ordre	100 939 €	101 000 €
	TOTAL DEPENSES	1 161 450 €	1 170 500 €
	Produit des services et patrimoine	70 000 €	89 000 €
	Dotations, subventions	55 000 €	45 000 €
	Subvention d'équilibre	1 015 000 €	1 015 000 €
	Opérations d'ordre	21 450 €	21 500 €
	TOTAL RECETTES	1 161 450 €	1 170 500 €
I N V E S T	TOTAL DEPENSES	226 423 €	404 826 €
	<i>Dont dépenses d'équipement</i>	204 973 €	383 326 €
	TOTAL RECETTES	226 423 €	404 826 €
	<i>Dont subvention d'équilibre</i>	125 484 €	303 826 €

BUDGET ANNEXE ZAC JEAN ZAY

Les dépenses de fonctionnement (flux de trésorerie) :

- Dépenses liées à l’opération de viabilisation du foncier (mandat SPL VSA) : 3 720 K€
- Reversement d’une partie de la participation des promoteurs au financement des équipements publics : 900 k€

Les recettes de fonctionnement:

- Recettes perçues au titre de la participation des promoteurs au financement des équipements publics : 4 406 k€
- Versement par la commune d’Antony de la première échéance de la convention de financement des espaces publics : 213 k€.

Les autres mouvements concernent la constatation de la variation de stock de la valeur des terrains viabilisés dans le stricte respect de la norme M57.

		TOTAL DEPENSES	TOTAL RECETTES
INVESTISSEMENT	Opérations d'ordre	7 440 000 €	7 440 000 €
	TOTAL	7 440 000 €	7 440 000 €
FONCTIONNEMENT	Prestations VS Aménagement	3 720 000 €	
	Reversements/Participations	900 000 €	4 620 000 €
	Opérations d'ordre	7 440 000 €	7 440 000 €
	TOTAL	12 060 000 €	12 060 000 €

CONSEIL DE TERRITOIRE**Séance du 26 janvier 2023****Objet : Adoption du budget primitif 2023 du budget principal****Le Conseil de Territoire,****VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,**VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,**VU** le décret n°2015-1655 en date du 11 décembre 2015, relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège social est à Antony dans les Hauts-de-Seine,**VU** l'instruction comptable M57,**VU** la séance d'installation du Conseil de Territoire le 10 juillet 2020 au cours de laquelle le Président et les Vice-présidents ont été élus,**VU** le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu lors du Conseil de Territoire du 6 décembre 2022,**VU** l'avis de la commission Finance et ressources humaines du 25 janvier 2023,**Après en avoir délibéré,****ARTICLE 1 – APPROUVE** l'inscription des crédits présentés par le rapporteur, chapitre par chapitre, en fonctionnement et en investissement, en dépenses et en recettes pour l'année 2023 pour le budget principal comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	222 721 664,46 €	238 538 335,75 €
RECETTES	230 856 829,07 €	238 938 335,75 €

ARTICLE 2 - DECIDE de fixer les modalités de remboursement des frais de personnels par le budget annexe assainissement au budget principal selon la clé de répartition suivante :

- 50% des frais de personnel de la direction des travaux d'infrastructure,
- 37% salaire du directeur de la direction de l'environnement urbain,
- 36% des frais de personnel liés au pôle administratif de la direction des travaux d'infrastructure,
- 22% des salaires du service espace public,
- 7,5% des frais de personnel des directions des ressources humaines, des affaires juridiques et de la commande publique, des finances et de la communication.

ARTICLE 3 - DECIDE de fixer les modalités de répartition des coûts de travaux communs eaux pluviales et assainissement selon la répartition suivante :

- Eaux pluviales : 40% ; assainissement : 60%

ARTICLE 4 - DECIDE de fixer les subventions aux budgets annexes aux montants suivants :

- Budget annexe Victor Hugo : fonctionnement 1 015 000€ ; investissement : 303 826 €

ARTICLE 5 - DECIDE de constituer des provisions :

- pour gros entretien à hauteur de 209 206 €.

ARTICLE 6 – la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le préfet des Hauts-de-Seine,
- Madame la comptable publique du Service de Gestion comptable de Fontenay-aux-Roses.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président du Territoire
Vallée Sud - Grand Paris

Jean-Didier BERGER

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL VALLEE SUD - GRAND PARIS :
VALLEE SUD-GRAND PARIS (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20005796600018

POSTE COMPTABLE : ANTONY

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	29
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	30
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	31
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	32
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	35
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	38
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	42

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	44
A1.01 - Opérations non ventilables	47
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	48
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	51
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	52
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	53
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	56
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	59
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	62
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	63
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	66
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	68
A1.908 - Fonction 8 - Transports	71
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	75
A2.01 - Opérations non ventilables	77
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	78
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	84
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	85
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	86
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	89
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	93
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	96
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	97
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	98
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	101
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	103
A2.938 - Fonction 8 - Transports	106

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	110
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	111
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	119
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	120

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	121
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	123
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	124
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	126
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	129
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	130
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	131
B9 - Etat du personnel	132
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	134
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	136
B11.2 - Liste des établissements publics créés	137
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	138
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	139
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	140
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	142
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	143
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	144
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	146
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	149

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	407643

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0.00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	529.71
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	565.29
3	Dépenses d'équipement brut / population	372.30
4	Encours de dette / population (2) (3)	426.94
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	20.19
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	99,75
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	65.86
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	75.53
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	6.72

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement, : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1 0,00
Investissement	0,00	0,00	(3) 0,00	A2 0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4) 0,00	A3 0,00

	RESTES A REALISER N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1	0,00
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	238 538 335,75	238 938 335,75
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		238 538 335,75	238 938 335,75

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	222 721 664,46	230 856 829,07
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		222 721 664,46	230 856 829,07
TOTAL DU BUDGET (4)		461 260 000,21	469 795 164,82

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
18-02	Acquisitions foncières dans le cadre du DPU		63 949 476,75
22-09	Bennes à hydrogène		16 200 000,00
22-04	Construction de la résidence universitaire sur l'îlot K à Antony		19 500 000,00
22-10	Construction de logements étudiants en VEFA à Antony		25 348 806,61
13-03	Construction du théâtre Firmin Gémier à Antony		20 718 436,92
20-02	Construction et requalification de la voirie		96 327 314,08
20-03	Construction et requalification du réseau des eaux pluviales		62 104 094,00
22-03	Démolition reconstruction de la piscine du Hameau au Plessis-Robinson		31 000 000,00
22-02	Démolition reconstruction du stade nautique de Châtillon - Malakoff		39 500 000,00
22-01	Démolition reconstruction du théâtre 71 à Malakoff		20 167 000,00
22-05	Ecosite de Châtenay-Malabry		12 173 000,00
18-01	Enfouissement des lignes de très haute tension (THT)		9 459 933,00
22-06	Modernisation du stade Hunebelle à Clamart		45 528 539,00
011-03	Réhabilitation du bâtiment A de la résidence universitaire Antony		33 460 871,81
22-07	Rénovation des bâtiments culturels diffus		21 627 677,48
22-08	Rénovation des bâtiments sportifs diffus		10 245 045,57
15-01	Rénovation du conservatoire de Bourg-la-Reine		4 000 000,00
15-03	Rénovation du théâtre des Gémeaux à Sceaux		3 000 000,00
18-03	Rénovation et modernisation du réseau d'éclairage public		54 332 800,63
011-01	Subventions d'équipements pour la réalisation de logements sociaux		12 792 156,00
TOTAL			601 435 151,85

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00

TOTAL GENERAL	601 435 151,85

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00

TOTAL GENERAL	0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	9 076 847,00	0,00	8 225 595,40	8 225 595,40	8 225 595,40
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	8 821 857,00	0,00	3 971 826,00	3 971 826,00	3 971 826,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	29 584 665,34	0,00	43 594 291,00	43 594 291,00	43 594 291,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	65 968 101,42	0,00	95 972 442,20	95 972 442,20	95 972 442,20
Total des dépenses d'équipement		113 451 470,76	0,00	151 764 154,60	151 764 154,60	151 764 154,60
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	14 097 247,40	0,00	39 932 699,15	39 932 699,15	39 932 699,15
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	670 000,00	0,00	6 602 100,00	6 602 100,00	6 602 100,00
27	Autres immobilisations financières (3)	5 250 000,00	0,00	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00
Total des dépenses financières		20 017 247,40	0,00	51 534 799,15	51 534 799,15	51 534 799,15
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	1 654 500,00	0,00	1 537 737,00	1 537 737,00	1 537 737,00
Total des dépenses réelles d'investissement		135 123 218,16	0,00	204 836 690,75	204 836 690,75	204 836 690,75

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	72 788,00		74 971,00	74 971,00	74 971,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		33 626 674,00	33 626 674,00	33 626 674,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		72 788,00		33 701 645,00	33 701 645,00	33 701 645,00

TOTAL	135 196 006,16	0,00	238 538 335,75	238 538 335,75	238 538 335,75

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	238 538 335,75

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	2 584 342,00	0,00	6 467 807,00	6 467 807,00	6 467 807,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	99 761 816,63	0,00	162 906 337,75	162 906 337,75	162 906 337,75
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		102 996 158,63	0,00	169 374 144,75	169 374 144,75	169 374 144,75
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	15 720 552,56	0,00	18 695 772,00	18 695 772,00	18 695 772,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	5 000 000,00	0,00	5 225 903,00	5 225 903,00	5 225 903,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	3 950 000,00	0,00	3 759 063,00	3 759 063,00	3 759 063,00
Total des recettes financières		24 670 552,56	0,00	27 680 738,00	27 680 738,00	27 680 738,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	1 654 500,00	0,00	1 467 000,00	1 467 000,00	1 467 000,00
Total des recettes réelles d'investissement		129 321 211,19	0,00	198 521 882,75	198 521 882,75	198 521 882,75

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	6 203 668,97		6 789 779,00	6 789 779,00	6 789 779,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		33 626 674,00	33 626 674,00	33 626 674,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		6 203 668,97		40 416 453,00	40 416 453,00	40 416 453,00

TOTAL	135 524 880,16	0,00	238 938 335,75	238 938 335,75	238 938 335,75

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	238 938 335,75

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	6 714 808,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	45 551 784,75	0,00	59 141 884,09	59 141 884,09	59 141 884,09
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	39 758 091,00	0,00	43 592 733,03	43 592 733,03	43 592 733,03
014	Atténuations de produits	67 321 571,00	0,00	67 934 088,00	67 934 088,00	67 934 088,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	43 067 439,10	0,00	41 303 117,43	41 303 117,43	41 303 117,43
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		195 698 885,85	0,00	211 971 822,55	211 971 822,55	211 971 822,55
66	Charges financières	2 665 590,53	0,00	3 250 856,24	3 250 856,24	3 250 856,24
67	Charges spécifiques (3)	500 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	208 083,19		209 206,67	209 206,67	209 206,67
Total des dépenses réelles de fonctionnement		199 072 559,57	0,00	215 931 885,46	215 931 885,46	215 931 885,46

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	6 203 668,97		6 789 779,00	6 789 779,00	6 789 779,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		6 203 668,97		6 789 779,00	6 789 779,00	6 789 779,00

TOTAL	205 276 228,54	0,00	222 721 664,46	222 721 664,46	222 721 664,46

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	222 721 664,46

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	388 500,00	0,00	388 500,00	388 500,00	388 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	10 407 554,93	0,00	10 152 120,42	10 152 120,42	10 152 120,42
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	95 244 572,00	0,00	101 691 328,00	101 691 328,00	101 691 328,00
74	Dotations et participations (3)	103 504 342,60	0,00	113 559 977,65	113 559 977,65	113 559 977,65
75	Autres produits de gestion courante (3)	6 036 162,00	0,00	4 644 378,00	4 644 378,00	4 644 378,00
Total des recettes de gestion courante		215 581 131,53	0,00	230 436 304,07	230 436 304,07	230 436 304,07
76	Produits financiers	52 868,00	0,00	45 554,00	45 554,00	45 554,00
77	Produits spécifiques (3)	250 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		215 883 999,53	0,00	230 781 858,07	230 781 858,07	230 781 858,07

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	72 788,00		74 971,00	74 971,00	74 971,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		72 788,00		74 971,00	74 971,00	74 971,00

TOTAL	215 956 787,53	0,00	230 856 829,07	230 856 829,07	230 856 829,07

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	230 856 829,07

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	6 714 808,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (3)	0,00	74 971,00	74 971,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	39 932 699,15	26 000 000,00	65 932 699,15
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	8 225 595,40	0,00	8 225 595,40
204 Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	3 971 826,00	0,00	3 971 826,00
21 Immobilisations corporelles (3) (5)	43 594 291,00	0,00	43 594 291,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	95 972 442,20	0,00	95 972 442,20
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	6 602 100,00	7 626 674,00	14 228 774,00
27 Autres immobilisations financières (3)	5 000 000,00	0,00	5 000 000,00
28 Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
198 Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	1 537 737,00	0,00	1 537 737,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total	204 836 690,75	33 701 645,00	238 538 335,75

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	238 538 335,75

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011 Charges à caractère général (9)	59 141 884,09		59 141 884,09
012 Charges de personnel et frais assimilés (9)	43 592 733,03		43 592 733,03
014 Atténuations de produits	67 934 088,00		67 934 088,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	41 303 117,43	0,00	41 303 117,43
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66 Charges financières	3 250 856,24	0,00	3 250 856,24
67 Charges spécifiques (9)	500 000,00	0,00	500 000,00
68 Dot. aux amortissements et provisions (9)	209 206,67	6 789 779,00	6 998 985,67
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023 Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total	215 931 885,46	6 789 779,00	222 721 664,46

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	222 721 664,46

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	18 695 772,00	0,00	18 695 772,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	6 467 807,00	0,00	6 467 807,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	162 906 337,75	26 000 000,00	188 906 337,75
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	5 225 903,00	7 626 674,00	12 852 577,00
28 Amortissement des immobilisations		6 789 779,00	6 789 779,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	1 467 000,00	0,00	1 467 000,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	3 759 063,00		3 759 063,00
Recettes d'investissement – Total	198 521 882,75	40 416 453,00	238 938 335,75

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	238 938 335,75

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	388 500,00		388 500,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	10 152 120,42		10 152 120,42
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731 Fiscalité locale	101 691 328,00		101 691 328,00
74 Dotations et participations (8)	113 559 977,65		113 559 977,65
75 Autres produits de gestion courante (8)	4 644 378,00	0,00	4 644 378,00
76 Produits financiers	45 554,00	0,00	45 554,00
77 Produits spécifiques (8)	300 000,00	74 971,00	374 971,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total	230 781 858,07	74 971,00	230 856 829,07

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	230 856 829,07

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		135 196 006,16	0,00	0,00	238 538 335,75	238 538 335,75	0,00	238 538 335,75	238 538 335,75
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	9 076 847,00	0,00	0,00	8 225 595,40	8 225 595,40	0,00	8 225 595,40	8 225 595,40
204	Subventions d'équipement versées (9)	8 821 857,00	0,00	0,00	3 971 826,00	3 971 826,00	0,00	3 971 826,00	3 971 826,00
21	Immobilisations corporelles	29 584 665,34	0,00	0,00	43 594 291,00	43 594 291,00	0,00	43 594 291,00	43 594 291,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	65 968 101,42	0,00	0,00	95 972 442,20	95 972 442,20	0,00	95 972 442,20	95 972 442,20
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		113 451 470,76	0,00	0,00	151 764 154,60	151 764 154,60	0,00	151 764 154,60	151 764 154,60
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	14 097 247,40	0,00		39 932 699,15	39 932 699,15		39 932 699,15	39 932 699,15
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	670 000,00	0,00	0,00	6 602 100,00	6 602 100,00	0,00	6 602 100,00	6 602 100,00
27	Autres immobilisations financières	5 250 000,00	0,00	0,00	5 000 000,00	5 000 000,00	0,00	5 000 000,00	5 000 000,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		20 017 247,40	0,00	0,00	51 534 799,15	51 534 799,15	0,00	51 534 799,15	51 534 799,15
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	1 654 500,00	0,00	0,00	1 537 737,00	1 537 737,00	0,00	1 537 737,00	1 537 737,00
Total des dépenses réelles		135 123 218,16	0,00	0,00	204 836 690,75	204 836 690,75	0,00	204 836 690,75	204 836 690,75
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	72 788,00			74 971,00	74 971,00		74 971,00	74 971,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			33 626 674,00	33 626 674,00		33 626 674,00	33 626 674,00
Total des dépenses d'ordre		72 788,00			33 701 645,00	33 701 645,00		33 701 645,00	33 701 645,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)								0,00

Total des dépenses d'investissement cumulées								238 538 335,75

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES					A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		135 524 880,16	0,00	238 938 335,75	238 938 335,75	238 938 335,75
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 584 342,00	0,00	6 467 807,00	6 467 807,00	6 467 807,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	99 761 816,63	0,00	162 906 337,75	162 906 337,75	162 906 337,75
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		102 996 158,63	0,00	169 374 144,75	169 374 144,75	169 374 144,75
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	15 720 552,56	0,00	18 695 772,00	18 695 772,00	18 695 772,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	5 000 000,00	0,00	5 225 903,00	5 225 903,00	5 225 903,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	3 950 000,00	0,00	3 759 063,00	3 759 063,00	3 759 063,00
Total des recettes financières		24 670 552,56	0,00	27 680 738,00	27 680 738,00	27 680 738,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	1 654 500,00	0,00	1 467 000,00	1 467 000,00	1 467 000,00
Total des recettes réelles		129 321 211,19	0,00	198 521 882,75	198 521 882,75	198 521 882,75
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	6 203 668,97		6 789 779,00	6 789 779,00	6 789 779,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		33 626 674,00	33 626 674,00	33 626 674,00
Total des recettes d'ordre		6 203 668,97		40 416 453,00	40 416 453,00	40 416 453,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)					0,00

Affectation au compte 1068 (8)					0,00

Total des recettes d'investissement cumulées					238 938 335,75

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE								A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		135 196 006,16	0,00	0,00	238 538 335,75	238 538 335,75	0,00	238 538 335,75	238 538 335,75
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	9 076 847,00	0,00	0,00	8 225 595,40	8 225 595,40	0,00	8 225 595,40	8 225 595,40
202	Frais réalisation documents urbanisme	790 100,00	0,00		423 600,00	423 600,00	0,00	423 600,00	423 600,00
2031	Frais d'études	5 790 634,00	0,00		5 399 530,00	5 399 530,00	0,00	5 399 530,00	5 399 530,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
2051	Concessions, droits similaires	996 113,00	0,00		1 399 465,40	1 399 465,40	0,00	1 399 465,40	1 399 465,40
2088	Autres immobilisations incorporelles	1 500 000,00	0,00		1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	8 821 857,00	0,00	0,00	3 971 826,00	3 971 826,00	0,00	3 971 826,00	3 971 826,00
204111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	2 112 098,00	0,00		1 454 000,00	1 454 000,00	0,00	1 454 000,00	1 454 000,00
2041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00		130 000,00	130 000,00	0,00	130 000,00	130 000,00
20415331	ADM : Bien mobilier, matériel	564 759,00	0,00		303 826,00	303 826,00	0,00	303 826,00	303 826,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	1 500 000,00	0,00		1 500 000,00	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	40 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	4 605 000,00	0,00		584 000,00	584 000,00	0,00	584 000,00	584 000,00
21	Immobilisations corporelles	29 584 665,34	0,00	0,00	43 594 291,00	43 594 291,00	0,00	43 594 291,00	43 594 291,00
2118	Autres terrains	184 587,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	500 000,00	0,00		1 500 000,00	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00		440 000,00	440 000,00	0,00	440 000,00	440 000,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00	0,00		135 320,00	135 320,00	0,00	135 320,00	135 320,00
21321	Immeubles de rapport	17 440 784,00	0,00		19 200 000,00	19 200 000,00	0,00	19 200 000,00	19 200 000,00
21328	Autres bâtiments privés	0,00	0,00		290 000,00	290 000,00	0,00	290 000,00	290 000,00
2145	Construct° sol autrui - Installat° géné.	134 792,00	0,00		135 000,00	135 000,00	0,00	135 000,00	135 000,00
21533	Réseaux câblés	75 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	150 000,00	0,00		150 000,00	150 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	2 317 319,00	0,00		3 714 000,00	3 714 000,00	0,00	3 714 000,00	3 714 000,00

VALLEE SUD-GRAND PARIS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
21721	Plant. arbres, arbustes (mise à dispo)	0,00	0,00		300 000,00	300 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00
21728	Autres agencements (mise à dispo)	198 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217314	Bâtiments culturels et sportifs	1 976 790,00	0,00		2 696 898,00	2 696 898,00	0,00	2 696 898,00	2 696 898,00
21735	Installations générales (mise à dispo)	2 552 006,00	0,00		5 630 875,00	5 630 875,00	0,00	5 630 875,00	5 630 875,00
21752	Installations de voirie (mise à dispo)	980 979,00	0,00		5 805 000,00	5 805 000,00	0,00	5 805 000,00	5 805 000,00
21828	Autres matériels de transport	2 500,00	0,00		460 000,00	460 000,00	0,00	460 000,00	460 000,00
21838	Autre matériel informatique	888 564,00	0,00		587 935,00	587 935,00	0,00	587 935,00	587 935,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	241 910,00	0,00		269 480,00	269 480,00	0,00	269 480,00	269 480,00
2185	Matériel de téléphonie	107 180,00	0,00		22 348,00	22 348,00	0,00	22 348,00	22 348,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 834 254,34	0,00		2 257 435,00	2 257 435,00	0,00	2 257 435,00	2 257 435,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	65 968 101,42	0,00	0,00	95 972 442,20	95 972 442,20	0,00	95 972 442,20	95 972 442,20
2313	Constructions	8 979 462,42	0,00		12 617 751,20	12 617 751,20	0,00	12 617 751,20	12 617 751,20
2314	Constructions sur sol d'autrui	150 000,00	0,00		450 000,00	450 000,00	0,00	450 000,00	450 000,00
2315	Install., matériel et outill. technique	830 000,00	0,00		765 000,00	765 000,00	0,00	765 000,00	765 000,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	53 702 439,00	0,00		78 945 417,00	78 945 417,00	0,00	78 945 417,00	78 945 417,00
238	Avances commandes immo corporelles	2 306 200,00	0,00		3 194 274,00	3 194 274,00	0,00	3 194 274,00	3 194 274,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		113 451 470,76	0,00	0,00	151 764 154,60	151 764 154,60	0,00	151 764 154,60	151 764 154,60
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	14 097 247,40	0,00		39 932 699,15	39 932 699,15		39 932 699,15	39 932 699,15
1641	Emprunts en euros	14 097 247,40	0,00		13 932 699,15	13 932 699,15		13 932 699,15	13 932 699,15
16449	Opérations de tirage ligne trésorerie	0,00	0,00		26 000 000,00	26 000 000,00		26 000 000,00	26 000 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

VALLEE SUD-GRAND PARIS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
26	Participations et créances rattachées	670 000,00	0,00	0,00	6 602 100,00	6 602 100,00	0,00	6 602 100,00	6 602 100,00
261	Titres de participation	670 000,00	0,00		6 602 100,00	6 602 100,00	0,00	6 602 100,00	6 602 100,00
27	Autres immobilisations financières	5 250 000,00	0,00	0,00	5 000 000,00	5 000 000,00	0,00	5 000 000,00	5 000 000,00
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	250 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	5 000 000,00	0,00		5 000 000,00	5 000 000,00	0,00	5 000 000,00	5 000 000,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		20 017 247,40	0,00	0,00	51 534 799,15	51 534 799,15	0,00	51 534 799,15	51 534 799,15
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	1 654 500,00	0,00	0,00	1 537 737,00	1 537 737,00	0,00	1 537 737,00	1 537 737,00
454111	DEPENSES	4 500,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
458127	RUE FERDINAND BUISSON CLAMART	740 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458129	RUE DE LA VANNE MONTROUGE	260 000,00	0,00		1 067 000,00	1 067 000,00	0,00	1 067 000,00	1 067 000,00
458130	RUE PIERRE CURIE SCEAUX	50 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458131	RUE HOCHÉ CHATILLON	600 000,00	0,00		300 000,00	300 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00
458133	CITE JARDIN AVEC HDB HABITAT	0,00	0,00		80 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00
458134	CAMILLE PELLETAN / PAUL BERT MONTROUGE	0,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
458213	THEATRE FIRMIN GEMIER ANTONY	0,00	0,00		70 737,00	70 737,00	0,00	70 737,00	70 737,00
Total des dépenses réelles		135 123 218,16	0,00	0,00	204 836 690,75	204 836 690,75	0,00	204 836 690,75	204 836 690,75
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	72 788,00			74 971,00	74 971,00		74 971,00	74 971,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	72 788,00			74 971,00	74 971,00		74 971,00	74 971,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	44 711,00			46 052,00	46 052,00		46 052,00	46 052,00
13912	Subv. transf. Régions	28 077,00			28 919,00	28 919,00		28 919,00	28 919,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			33 626 674,00	33 626 674,00		33 626 674,00	33 626 674,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00			26 000 000,00	26 000 000,00		26 000 000,00	26 000 000,00
261	Titres de participation	0,00			7 626 674,00	7 626 674,00		7 626 674,00	7 626 674,00
Total des dépenses d'ordre		72 788,00			33 701 645,00	33 701 645,00		33 701 645,00	33 701 645,00

- (1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		135 524 880,16	0,00	238 938 335,75	238 938 335,75	238 938 335,75
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 584 342,00	0,00	6 467 807,00	6 467 807,00	6 467 807,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	90 000,00	0,00	50 124,00	50 124,00	50 124,00
1312	Subv. transf. Régions	75 000,00	0,00	4 400 000,00	4 400 000,00	4 400 000,00
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	345 625,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13148	Subv. transf. Autres communes	480 717,00	0,00	461 488,00	461 488,00	461 488,00
13158	Subv. transf. Autres groupements	0,00	0,00	31 360,00	31 360,00	31 360,00
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	600 000,00	0,00	900 000,00	900 000,00	900 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	105 000,00	0,00	396 398,00	396 398,00	396 398,00
1322	Subv. non transf. Régions	888 000,00	0,00	228 437,00	228 437,00	228 437,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	99 761 816,63	0,00	162 906 337,75	162 906 337,75	162 906 337,75
1641	Emprunts en euros	99 761 816,63	0,00	136 906 337,75	136 906 337,75	136 906 337,75
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	26 000 000,00	26 000 000,00	26 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		102 996 158,63	0,00	169 374 144,75	169 374 144,75	169 374 144,75
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	15 720 552,56	0,00	18 695 772,00	18 695 772,00	18 695 772,00
10222	FCTVA	15 720 552,56	0,00	18 695 772,00	18 695 772,00	18 695 772,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	5 000 000,00	0,00	5 225 903,00	5 225 903,00	5 225 903,00
275	Dépôts et cautionnements versés	5 000 000,00	0,00	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00
276358	Créance Autres groupements	0,00	0,00	225 903,00	225 903,00	225 903,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	3 950 000,00	0,00	3 759 063,00	3 759 063,00	3 759 063,00
Total des recettes financières		24 670 552,56	0,00	27 680 738,00	27 680 738,00	27 680 738,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	1 654 500,00	0,00	1 467 000,00	1 467 000,00	1 467 000,00
Total des recettes réelles		129 321 211,19	0,00	198 521 882,75	198 521 882,75	198 521 882,75
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	6 203 668,97		6 789 779,00	6 789 779,00	6 789 779,00

VALLEE SUD-GRAND PARIS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
2802	Frais liés à la réalisation de document	66 793,36		68 797,00	68 797,00	68 797,00
28031	Frais d'études	816 000,00		840 480,00	840 480,00	840 480,00
28033	Frais d'insertion	8 435,81		8 689,00	8 689,00	8 689,00
2804111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	655 596,75		675 265,00	675 265,00	675 265,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	108 238,43		111 486,00	111 486,00	111 486,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	61 038,32		62 869,00	62 869,00	62 869,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	333 943,74		343 962,00	343 962,00	343 962,00
280415311	CDE : Bien mobilier, matériel	78 430,94		80 784,00	80 784,00	80 784,00
280415332	ADM : Bâtiments, installations	21 929,71		22 588,00	22 588,00	22 588,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	143 097,99		147 391,00	147 391,00	147 391,00
28041583	Autres grpts-Proj infrastruct Int nation	92 111,13		94 874,00	94 874,00	94 874,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	277 679,47		286 010,00	286 010,00	286 010,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	170 789,85		175 914,00	175 914,00	175 914,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	299 228,37		308 205,00	308 205,00	308 205,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	16 295,56		16 784,00	16 784,00	16 784,00
28128	Autres aménagements de terrains	6 141,44		6 326,00	6 326,00	6 326,00
281321	Immeubles de rapport	1 243 277,41		1 680 576,00	1 680 576,00	1 680 576,00
281351	Bâtiments publics	154 442,19		159 075,00	159 075,00	159 075,00
28138	Autres constructions	27 122,41		27 936,00	27 936,00	27 936,00
28145	Construct° sol autrui - Installat° généré.	91 448,76		94 192,00	94 192,00	94 192,00
28152	Installations de voirie	20 588,96		21 207,00	21 207,00	21 207,00
281533	Réseaux câblés	34 363,28		35 394,00	35 394,00	35 394,00
281534	Réseaux d'électrification	2 356,55		2 427,00	2 427,00	2 427,00
281538	Autres réseaux	19 294,99		19 874,00	19 874,00	19 874,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	170 789,85		175 914,00	175 914,00	175 914,00
281751	Réseaux de voirie (m. à dispo)	431,52		444,00	444,00	444,00
281758	Autres inst.,matériel,outil. techniques	13 666,18		14 076,00	14 076,00	14 076,00
2817838	Autre matériel informatique (m. à dispo)	5 173,00		5 328,00	5 328,00	5 328,00
2817848	Autres matériels de bureau et mobiliers	27 236,19		28 053,00	28 053,00	28 053,00
281788	Autres immo. corporelles (m. à dispo)	44 021,03		45 342,00	45 342,00	45 342,00
28181	Installations générales, aménagt divers	122 815,82		126 500,00	126 500,00	126 500,00
281828	Autres matériels de transport	734,27		756,00	756,00	756,00
281838	Autre matériel informatique	467 918,01		481 956,00	481 956,00	481 956,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	96 357,38		99 248,00	99 248,00	99 248,00
28188	Autres immo. corporelles	505 880,30		521 057,00	521 057,00	521 057,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		33 626 674,00	33 626 674,00	33 626 674,00
16449	Opérations de tirage ligne trésorerie	0,00		26 000 000,00	26 000 000,00	26 000 000,00
2748	Autres prêts	0,00		7 626 674,00	7 626 674,00	7 626 674,00
Total des recettes d'ordre		6 203 668,97		40 416 453,00	40 416 453,00	40 416 453,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		205 276 228,54	0,00	0,00	222 721 664,46	222 721 664,46	0,00	222 721 664,46	222 721 664,46
011	Charges à caractère général (3)	45 551 784,75	0,00	0,00	59 141 884,09	59 141 884,09	0,00	59 141 884,09	59 141 884,09
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	39 758 091,00	0,00		43 592 733,03	43 592 733,03		43 592 733,03	43 592 733,03
014	Atténuations de produits	67 321 571,00	0,00		67 934 088,00	67 934 088,00		67 934 088,00	67 934 088,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	43 067 439,10	0,00	0,00	41 303 117,43	41 303 117,43	0,00	41 303 117,43	41 303 117,43
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		195 698 885,85	0,00	0,00	211 971 822,55	211 971 822,55	0,00	211 971 822,55	211 971 822,55
66	Charges financières	2 665 590,53	0,00		3 250 856,24	3 250 856,24		3 250 856,24	3 250 856,24
67	Charges spécifiques (3)	500 000,00	0,00		500 000,00	500 000,00		500 000,00	500 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	208 083,19			209 206,67	209 206,67		209 206,67	209 206,67
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		3 373 673,72	0,00	0,00	3 960 062,91	3 960 062,91		3 960 062,91	3 960 062,91
Total des dépenses réelles		199 072 559,57	0,00	0,00	215 931 885,46	215 931 885,46	0,00	215 931 885,46	215 931 885,46
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	6 203 668,97			6 789 779,00	6 789 779,00		6 789 779,00	6 789 779,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		6 203 668,97			6 789 779,00	6 789 779,00		6 789 779,00	6 789 779,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)								0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées								222 721 664,46

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		215 956 787,53	0,00	230 856 829,07	230 856 829,07	230 856 829,07
013	Atténuations de charges (2)	388 500,00	0,00	388 500,00	388 500,00	388 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	10 407 554,93	0,00	10 152 120,42	10 152 120,42	10 152 120,42
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	95 244 572,00	0,00	101 691 328,00	101 691 328,00	101 691 328,00
74	Dotations et participations (2)	103 504 342,60	0,00	113 559 977,65	113 559 977,65	113 559 977,65
75	Autres produits de gestion courante (2)	6 036 162,00	0,00	4 644 378,00	4 644 378,00	4 644 378,00
Total des recettes de gestion des services		215 581 131,53	0,00	230 436 304,07	230 436 304,07	230 436 304,07
76	Produits financiers	52 868,00	0,00	45 554,00	45 554,00	45 554,00
77	Produits spécifiques (2)	250 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		302 868,00	0,00	345 554,00	345 554,00	345 554,00
Total des recettes réelles		215 883 999,53	0,00	230 781 858,07	230 781 858,07	230 781 858,07
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	72 788,00		74 971,00	74 971,00	74 971,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		72 788,00		74 971,00	74 971,00	74 971,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	0,00

Total des recettes de fonctionnement cumulées	230 856 829,07

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE								B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		205 276 228,54	0,00	0,00	222 721 664,46	222 721 664,46	0,00	222 721 664,46	222 721 664,46
011	Charges à caractère général (4)	45 551 784,75	0,00	0,00	59 141 884,09	59 141 884,09	0,00	59 141 884,09	59 141 884,09
6042	Achats de prestations de services	472 515,00	0,00		494 326,00	494 326,00	0,00	494 326,00	494 326,00
60611	Eau et assainissement	1 216 605,00	0,00		1 022 052,00	1 022 052,00	0,00	1 022 052,00	1 022 052,00
60612	Energie - Electricité	2 782 249,00	0,00		4 491 390,80	4 491 390,80	0,00	4 491 390,80	4 491 390,80
60618	Autres fournitures non stockables	100 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
60621	Combustibles	1 410 848,00	0,00		3 074 867,52	3 074 867,52	0,00	3 074 867,52	3 074 867,52
60622	Carburants	87 500,00	0,00		75 000,00	75 000,00	0,00	75 000,00	75 000,00
60623	Alimentation	31 480,00	0,00		26 430,00	26 430,00	0,00	26 430,00	26 430,00
60628	Autres fournitures non stockées	84 712,00	0,00		60 115,00	60 115,00	0,00	60 115,00	60 115,00
60631	Fournitures d'entretien	58 050,00	0,00		43 400,00	43 400,00	0,00	43 400,00	43 400,00
60632	Fournitures de petit équipement	158 280,00	0,00		138 530,00	138 530,00	0,00	138 530,00	138 530,00
60636	Habillement et vêtements de travail	115 427,00	0,00		113 100,00	113 100,00	0,00	113 100,00	113 100,00
6064	Fournitures administratives	69 400,00	0,00		64 500,00	64 500,00	0,00	64 500,00	64 500,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	474 600,00	0,00		54 975,00	54 975,00	0,00	54 975,00	54 975,00
6068	Autres matières et fournitures	80 580,00	0,00		74 960,00	74 960,00	0,00	74 960,00	74 960,00
611	Contrats de prestations de services	22 592 280,00	0,00		31 038 537,00	31 038 537,00	0,00	31 038 537,00	31 038 537,00
6132	Locations immobilières	324 702,00	0,00		471 102,00	471 102,00	0,00	471 102,00	471 102,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00		65 000,00	65 000,00	0,00	65 000,00	65 000,00
61358	Autres	500 870,00	0,00		559 183,00	559 183,00	0,00	559 183,00	559 183,00
614	Charges locatives et de copropriété	288 444,76	0,00		358 670,00	358 670,00	0,00	358 670,00	358 670,00
61521	Entretien terrains	137 189,00	0,00		148 822,84	148 822,84	0,00	148 822,84	148 822,84
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	234 152,00	0,00		277 538,45	277 538,45	0,00	277 538,45	277 538,45
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	25 000,00	0,00		150 000,00	150 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	1 456 000,00	0,00		2 421 000,00	2 421 000,00	0,00	2 421 000,00	2 421 000,00
61551	Entretien matériel roulant	186 200,00	0,00		247 000,00	247 000,00	0,00	247 000,00	247 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	204 325,00	0,00		198 035,00	198 035,00	0,00	198 035,00	198 035,00
6156	Maintenance	4 673 982,44	0,00		4 680 969,48	4 680 969,48	0,00	4 680 969,48	4 680 969,48
6161	Multirisques	152 000,00	0,00		238 000,00	238 000,00	0,00	238 000,00	238 000,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
617	Etudes et recherches	1 612 989,00	0,00		953 670,00	953 670,00	0,00	953 670,00	953 670,00
6182	Documentation générale et technique	200 773,00	0,00		93 980,00	93 980,00	0,00	93 980,00	93 980,00
6184	Versements à des organismes de formation	187 000,00	0,00		250 000,00	250 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00

VALLEE SUD-GRAND PARIS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6185	Frais de colloques et de séminaires	7 500,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
6188	Autres frais divers	26 500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	7 900,00	0,00		7 900,00	7 900,00	0,00	7 900,00	7 900,00
62268	Autres honoraires, conseils	974 800,00	0,00		726 800,00	726 800,00	0,00	726 800,00	726 800,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	40 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
6228	Divers	74 800,00	0,00		79 000,00	79 000,00	0,00	79 000,00	79 000,00
6231	Annonces et insertions	111 800,00	0,00		92 500,00	92 500,00	0,00	92 500,00	92 500,00
6232	Fêtes et cérémonies	115 000,00	0,00		125 000,00	125 000,00	0,00	125 000,00	125 000,00
6233	Foires et expositions	15 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6234	Réceptions	184 300,00	0,00		266 600,00	266 600,00	0,00	266 600,00	266 600,00
6236	Catalogues et imprimés	1 043 682,00	0,00		1 038 100,00	1 038 100,00	0,00	1 038 100,00	1 038 100,00
6238	Divers	45 000,00	0,00		65 000,00	65 000,00	0,00	65 000,00	65 000,00
6241	Transports de biens	42 270,00	0,00		60 820,00	60 820,00	0,00	60 820,00	60 820,00
6247	Transports collectifs	1 500,00	0,00		3 700,00	3 700,00	0,00	3 700,00	3 700,00
6251	Voyages, déplacements et missions	27 900,00	0,00		22 400,00	22 400,00	0,00	22 400,00	22 400,00
6255	Frais de déménagement	84 500,00	0,00		86 300,00	86 300,00	0,00	86 300,00	86 300,00
6261	Frais d'affranchissement	45 000,00	0,00		46 000,00	46 000,00	0,00	46 000,00	46 000,00
6262	Frais de télécommunications	198 200,00	0,00		210 220,00	210 220,00	0,00	210 220,00	210 220,00
627	Services bancaires et assimilés	61 000,00	0,00		45 600,00	45 600,00	0,00	45 600,00	45 600,00
6281	Concours divers (cotisations)	232 272,00	0,00		273 342,00	273 342,00	0,00	273 342,00	273 342,00
6282	Frais de gardiennage	277 670,00	0,00		520 000,00	520 000,00	0,00	520 000,00	520 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	964 158,00	0,00		1 013 768,00	1 013 768,00	0,00	1 013 768,00	1 013 768,00
6284	Redevances pour services rendus	0,00	0,00		100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
62874	Remb. frais à la Caisse des Ecoles	5 000,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	629 004,55	0,00		1 626 700,00	1 626 700,00	0,00	1 626 700,00	1 626 700,00
62878	Remb. frais à des tiers	13 000,00	0,00		13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00
6288	Autres services extérieurs	131 000,00	0,00		73 300,00	73 300,00	0,00	73 300,00	73 300,00
63512	Taxes foncières	35 000,00	0,00		273 830,00	273 830,00	0,00	273 830,00	273 830,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	0,00		150 675,00	150 675,00	0,00	150 675,00	150 675,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	239 875,00	0,00		241 175,00	241 175,00	0,00	241 175,00	241 175,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	39 758 091,00	0,00		43 592 733,03	43 592 733,03		43 592 733,03	43 592 733,03
6217	Personnel affecté par la commune du GFP	35 000,00	0,00		36 000,00	36 000,00		36 000,00	36 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	27 493 277,00	0,00		30 066 002,05	30 066 002,05		30 066 002,05	30 066 002,05
64131	Rémunérations	12 011 173,00	0,00		13 132 021,98	13 132 021,98		13 132 021,98	13 132 021,98
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	130 000,00	0,00		142 168,00	142 168,00		142 168,00	142 168,00

VALLEE SUD-GRAND PARIS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00		125 000,00	125 000,00		125 000,00	125 000,00
6488	Autres	88 641,00	0,00		91 541,00	91 541,00		91 541,00	91 541,00
014	Atténuations de produits	67 321 571,00	0,00		67 934 088,00	67 934 088,00		67 934 088,00	67 934 088,00
739221	FNGIR	39 731 010,00	0,00		35 231 010,00	35 231 010,00		35 231 010,00	35 231 010,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	0,00	0,00		4 478 377,00	4 478 377,00		4 478 377,00	4 478 377,00
74869	Revers. de la dotation d'équilibre	27 590 561,00	0,00		28 224 701,00	28 224 701,00		28 224 701,00	28 224 701,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	43 067 439,10	0,00	0,00	41 303 117,43	41 303 117,43	0,00	41 303 117,43	41 303 117,43
65311	Indemnités de fonction	564 000,00	0,00		584 000,00	584 000,00	0,00	584 000,00	584 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
65316	Frais de représentation du maire	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00		60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00
6553	Service d'incendie	7 383 363,00	0,00		7 711 000,00	7 711 000,00	0,00	7 711 000,00	7 711 000,00
65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	11 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65568	Autres contributions	18 884 415,00	0,00		19 206 140,00	19 206 140,00	0,00	19 206 140,00	19 206 140,00
657363	Subv. fonct. étab. à caract. adm.	610 000,00	0,00		610 000,00	610 000,00	0,00	610 000,00	610 000,00
657381	Subv. fonct. autres EPL	60 000,00	0,00		2 876 000,00	2 876 000,00	0,00	2 876 000,00	2 876 000,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	1 702 408,00	0,00		1 559 523,00	1 559 523,00	0,00	1 559 523,00	1 559 523,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	8 726 939,00	0,00		6 315 338,00	6 315 338,00	0,00	6 315 338,00	6 315 338,00
65811	Droits d'utilisat° informatique nuage	346 239,10	0,00		784 052,43	784 052,43	0,00	784 052,43	784 052,43
65818	Autres	8 500,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
65821	Déficit des budgets annexes administrati	2 860 000,00	0,00		1 015 000,00	1 015 000,00	0,00	1 015 000,00	1 015 000,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	100 000,00	0,00		60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00
65888	Autres	1 805 575,00	0,00		513 064,00	513 064,00	0,00	513 064,00	513 064,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		195 698 885,85	0,00	0,00	211 971 822,55	211 971 822,55	0,00	211 971 822,55	211 971 822,55
66	Charges financières	2 665 590,53	0,00		3 250 856,24	3 250 856,24		3 250 856,24	3 250 856,24
66111	Intérêts réglés à l'échéance	2 471 790,06	0,00		2 772 496,24	2 772 496,24		2 772 496,24	2 772 496,24
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	193 800,47	0,00		431 360,00	431 360,00		431 360,00	431 360,00
6688	Autres	0,00	0,00		47 000,00	47 000,00		47 000,00	47 000,00
67	Charges spécifiques (4)	500 000,00	0,00		500 000,00	500 000,00		500 000,00	500 000,00

VALLEE SUD-GRAND PARIS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	500 000,00	0,00		500 000,00	500 000,00		500 000,00	500 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	208 083,19			209 206,67	209 206,67		209 206,67	209 206,67
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	198 083,19			209 206,67	209 206,67		209 206,67	209 206,67
6865	Dot. prov. risques et charges financiers	10 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		3 373 673,72	0,00	0,00	3 960 062,91	3 960 062,91		3 960 062,91	3 960 062,91
Total des dépenses réelles		199 072 559,57	0,00	0,00	215 931 885,46	215 931 885,46	0,00	215 931 885,46	215 931 885,46
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	6 203 668,97			6 789 779,00	6 789 779,00		6 789 779,00	6 789 779,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	6 203 668,97			6 789 779,00	6 789 779,00		6 789 779,00	6 789 779,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		6 203 668,97			6 789 779,00	6 789 779,00		6 789 779,00	6 789 779,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	1 133 983,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	702 623,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	431 360,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		215 956 787,53	0,00	230 856 829,07	230 856 829,07	230 856 829,07
013	Atténuations de charges (3)	388 500,00	0,00	388 500,00	388 500,00	388 500,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	388 500,00	0,00	388 500,00	388 500,00	388 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	10 407 554,93	0,00	10 152 120,42	10 152 120,42	10 152 120,42
70323	Red. occupation dom. public	510 923,00	0,00	585 000,00	585 000,00	585 000,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	1 381 208,63	0,00	1 311 212,17	1 311 212,17	1 311 212,17
70612	Redevance spéciale enlèvement ordures	818 000,00	0,00	820 000,00	820 000,00	820 000,00
7062	Redevances services à caractère culturel	2 550 367,78	0,00	2 634 631,00	2 634 631,00	2 634 631,00
70631	Redevances services à caractère sportif	351 000,00	0,00	224 500,00	224 500,00	224 500,00
70632	Redevances services à caractère loisir	2 857 000,00	0,00	2 702 000,00	2 702 000,00	2 702 000,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	31 570,00	0,00	43 107,25	43 107,25	43 107,25
70841	Mise à dispo personnel BA,régie	500 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	192 475,00	0,00	161 990,00	161 990,00	161 990,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	730 000,00	0,00	778 380,00	778 380,00	778 380,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	32 737,52	0,00	319 300,00	319 300,00	319 300,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	452 273,00	0,00	67 000,00	67 000,00	67 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	95 244 572,00	0,00	101 691 328,00	101 691 328,00	101 691 328,00
73111	Impôts directs locaux	49 608 397,00	0,00	51 970 089,00	51 970 089,00	51 970 089,00
73133	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	45 636 175,00	0,00	49 721 239,00	49 721 239,00	49 721 239,00
74	Dotations et participations (3)	103 504 342,60	0,00	113 559 977,65	113 559 977,65	113 559 977,65
744	FCTVA	334 049,60	0,00	588 672,00	588 672,00	588 672,00
74718	Autres participations Etat	346 220,00	0,00	274 950,00	274 950,00	274 950,00
7473	Participation départements	507 134,00	0,00	582 501,00	582 501,00	582 501,00
74752	Recettes/fonds compens ch territoriales	97 578 257,00	0,00	105 805 633,00	105 805 633,00	105 805 633,00
74772	Participation FEDER	161 067,00	0,00	257 421,65	257 421,65	257 421,65
747888	Autres	166 000,00	0,00	950 800,00	950 800,00	950 800,00
74832	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	4 411 615,00	0,00	3 569 153,00	3 569 153,00	3 569 153,00
74835	D.T.C. exonération fiscalité directe	0,00	0,00	1 530 847,00	1 530 847,00	1 530 847,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	6 036 162,00	0,00	4 644 378,00	4 644 378,00	4 644 378,00
752	Revenus des immeubles	1 865 958,00	0,00	1 861 111,00	1 861 111,00	1 861 111,00
7583	Participation bénéficiaires mesure MSAP	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	4 070 204,00	0,00	2 783 267,00	2 783 267,00	2 783 267,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des recettes de gestion des services		215 581 131,53	0,00	230 436 304,07	230 436 304,07	230 436 304,07
76	Produits financiers	52 868,00	0,00	45 554,00	45 554,00	45 554,00
76232	Remb. intérêts emprunts GFP rattachement	52 868,00	0,00	45 554,00	45 554,00	45 554,00
77	Produits spécifiques (3)	250 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	250 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		215 883 999,53	0,00	230 781 858,07	230 781 858,07	230 781 858,07
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	72 788,00		74 971,00	74 971,00	74 971,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résult	72 788,00		74 971,00	74 971,00	74 971,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		72 788,00		74 971,00	74 971,00	74 971,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE								A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		26 516 719,00	17 084 173,55	0,00	2 369 000,00	200 000,00	46 176 706,00	240 329,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	26 000 000,00	13 932 699,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	1 372 423,40	0,00	0,00	0,00	1 175 572,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	1 454 000,00	0,00	433 826,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	516 719,00	909 051,00	0,00	150 000,00	0,00	10 134 192,00	40 329,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	870 000,00	0,00	765 000,00	200 000,00	34 362 379,00	200 000,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 737,00	0,00	0,00
RECETTES		26 000 000,00	155 602 109,75	0,00	0,00	235 903,00	61 360,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	18 695 772,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 360,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	26 000 000,00	136 906 337,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	225 903,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		60 866 701,20	200 000,00	22 721 562,00	28 461 500,00		204 836 690,75
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		39 932 699,15
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	3 308 600,00	200 000,00	1 297 000,00	872 000,00		8 225 595,40
204	Subventions d'équipement versées	2 000 000,00	0,00	84 000,00	0,00		3 971 826,00
21	Immobilisations corporelles	18 380 000,00	0,00	6 899 000,00	6 565 000,00		43 594 291,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	25 566 001,20	0,00	14 361 562,00	19 647 500,00		95 972 442,20
26	Participations et créances rattachées	6 602 100,00	0,00	0,00	0,00		6 602 100,00
27	Autres immobilisations financières	5 000 000,00	0,00	0,00	0,00		5 000 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	10 000,00	0,00	80 000,00	1 377 000,00		1 537 737,00
RECETTES		8 779 187,00	0,00	3 585 488,00	4 257 835,00		198 521 882,75
024	Produits des cessions d'immobilisations	3 749 063,00	0,00	0,00	0,00		3 759 063,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		18 695 772,00
13	Subventions d'investissement	20 124,00	0,00	3 505 488,00	2 880 835,00		6 467 807,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		162 906 337,75
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	5 000 000,00	0,00	0,00	0,00		5 225 903,00

VALLEE SUD-GRAND PARIS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	10 000,00	0,00	80 000,00	1 377 000,00		1 467 000,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		26 516 719,00
164	Emprunts auprès des états financiers	26 000 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	516 719,00
RECETTES		26 000 000,00
164	Emprunts auprès des états financiers	26 000 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02							
		Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		17 084 173,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des étés financiers	13 932 699,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	181 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	1 191 423,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	432 515,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	476 536,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	870 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		155 602 109,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Dotations et fonds d'investissement	18 695 772,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des étés financiers	136 906 337,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.			
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des éta financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des éta financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 084 173,55
164	Emprunts auprès des étés financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 932 699,15
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	181 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 191 423,40
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	432 515,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	476 536,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	870 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	155 602 109,75
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 695 772,00
164	Emprunts auprès des étés financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	136 906 337,75

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	2 369 000,00	0,00	0,00	2 369 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	1 454 000,00	0,00	0,00	1 454 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	765 000,00	0,00	0,00	765 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré		
			211	212	213	221	222	223
			Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	25 Formation professionnelle						26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale
				251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	235 903,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	225 903,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		280 000,00	7 514 098,00	0,00	3 208 146,00	0,00	0,00	4 838 805,00	159 333,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	280 000,00	337 778,00	0,00	141 383,00	0,00	0,00	10 573,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	130 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	303 826,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	10 642,00	0,00	87 400,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	135 320,00	0,00	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	1 786 191,00	0,00	2 092 744,00	0,00	0,00	1 527 173,00	159 333,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	941 368,00	0,00	676 619,00	0,00	0,00	421 176,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	4 308 119,00	0,00	210 000,00	0,00	0,00	2 290 000,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 737,00	0,00	0,00
RECETTES		31 360,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	31 360,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32					
		Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
	DEPENSES	0,00	18 550 000,00	11 626 324,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	150 000,00	77 796,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	2 289 488,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	104 780,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	18 400 000,00	9 154 260,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Action culturelle			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 176 706,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	997 530,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	433 826,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	178 042,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	135 320,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 854 929,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 143 943,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 362 379,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 737,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 360,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 360,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42							
		420 Services communs	Action sociale						
			421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	240 329,00	240 329,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 329,00	40 329,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	24 513 600,00	0,00	14 550 250,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	423 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	282 000,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
208	Autres immobilisations incorporelles	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	440 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	17 650 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	13 754 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	513 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	5 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	8 769 187,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	3 749 063,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	20 124,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	5 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 202 851,20
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00
208	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	290 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 297 751,20
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 602 100,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 866 701,20
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	423 600,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 885 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00
208	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	440 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 940 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 052 501,20
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	513 500,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 602 100,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000 000,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 779 187,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 749 063,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 124,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000 000,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		2 245 000,00	0,00	0,00	0,00	7 769 000,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	745 000,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	1 550 000,00	0,00	0,00	0,00
214	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	135 000,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	3 714 000,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	1 620 000,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		2 960 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	2 960 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	12 707 562,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	402 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	84 000,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
214	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	11 863 288,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	278 274,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	625 488,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	461 488,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	84 000,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 721 562,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 297 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 550 000,00
214	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	135 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 714 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 463 288,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 898 274,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 585 488,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 421 488,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84 000,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	1 605 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	1 340 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	265 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	22 076 500,00	0,00	350 000,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	602 000,00	0,00	100 000,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	700 000,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	18 615 000,00	0,00	250 000,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	782 500,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	1 377 000,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	1 377 000,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	1 377 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 965 000,00	0,00	28 461 500,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00	842 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 405 000,00	0,00	6 105 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	460 000,00	0,00	460 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 865 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	782 500,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 377 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 175 435,00	0,00	4 257 835,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900 000,00	0,00	2 340 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	275 435,00	0,00	540 835,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 377 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE								A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		38 481 866,24	51 786 671,17	0,00	8 249 300,00	0,00	50 029 737,42	3 098 379,93	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	7 701 924,60	0,00	538 300,00	0,00	10 642 056,05	195 635,44	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	9 053 262,57	0,00	0,00	0,00	28 516 132,94	1 283 221,49	0,00
014	Atténuations de produits	35 231 010,00	32 703 078,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	1 828 406,00	0,00	7 711 000,00	0,00	10 871 548,43	1 619 523,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	3 250 856,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		52 558 761,00	113 054 133,00	0,00	0,00	1 667 332,00	6 659 031,25	1 080 044,65	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	388 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	560 000,00	0,00	0,00	10 000,00	6 041 228,25	783 380,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	51 970 089,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	588 672,00	110 905 633,00	0,00	0,00	0,00	611 803,00	296 664,65	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	900 000,00	0,00	0,00	1 611 778,00	6 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	45 554,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	7 647 666,30	1 164 623,08	46 829 148,71	8 644 492,61		215 931 885,46
011	Charges à caractère général	0,00	6 424 650,00	701 330,00	25 440 988,00	7 497 000,00		59 141 884,09
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	1 013 809,63	396 793,08	2 182 020,71	1 147 492,61		43 592 733,03
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		67 934 088,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	66 500,00	19 206 140,00	0,00		41 303 117,43
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 250 856,24
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		500 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	209 206,67	0,00	0,00	0,00		209 206,67
RECETTES		0,00	1 334 512,17	539 955,00	52 452 089,00	1 436 000,00		230 781 858,07
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		388 500,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	1 080 512,17	0,00	1 087 000,00	590 000,00		10 152 120,42
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	49 721 239,00	0,00		101 691 328,00
74	Dotations et participations	0,00	15 000,00	222 355,00	73 850,00	846 000,00		113 559 977,65
75	Autres produits de gestion courante	0,00	239 000,00	317 600,00	1 570 000,00	0,00		4 644 378,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		45 554,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		300 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		38 481 866,24
661	Charges d'intérêts	3 203 856,24
668	Autres charges financières	47 000,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	35 231 010,00
RECETTES		52 558 761,00
731	Fiscalité locale	51 970 089,00
744	FCTVA	588 672,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02							
		Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		50 612 743,90	0,00	361 360,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	1 116 369,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	762 881,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	575 135,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	156 670,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	1 287 846,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	243 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	302 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	358 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	629 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	101 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	185 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	1 295 018,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	364 505,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	213 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	8 201 167,30	0,00	361 360,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	142 168,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	125 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	1 179 406,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	4 478 377,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	28 224 701,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		112 994 133,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	388 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	500 000,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	105 805 633,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	5 100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture.éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	812 566,83	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	223 566,83	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	589 000,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	03						
		Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 786 671,17
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 116 369,60
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	762 881,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	575 135,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	156 670,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 287 846,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	243 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	302 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	358 900,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	629 800,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	101 800,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	185 000,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 295 018,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	364 505,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	213 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 786 094,57
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	142 168,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	125 000,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	589 000,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 179 406,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 478 377,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 224 701,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	113 054 133,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	388 500,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	560 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105 805 633,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 100 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900 000,00

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	8 236 000,00	0,00	13 300,00	8 249 300,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	395 000,00	0,00	0,00	395 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	8 300,00	8 300,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	130 000,00	0,00	0,00	130 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	7 711 000,00	0,00	0,00	7 711 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré		
			211	212	213	221	222	223
			Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
762	Produits autres immo. financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	25 Formation professionnelle						26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale
				251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
762	Produits autres immo. financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	28					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		Autres services périscolaires et annexes						
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 667 332,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 304 511,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	307 267,00
762	Produits autres immo. financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 554,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		63 270,00	19 720 104,26	0,00	5 203 001,71	0,00	0,00	13 321 964,63	109 339,80	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	1 000,00	307 826,00	0,00	138 600,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	2 500,00	735 644,66	0,00	509 503,56	0,00	0,00	587 582,40	76 052,80	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	5 748,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	169 652,00	0,00	16 798,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	623 695,34	0,00	340 939,00	0,00	0,00	499 190,43	33 287,00	0,00
617	Etudes et recherches	49 850,00	75 000,00	0,00	5 040,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	420,00	14 050,00	0,00	35 010,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	5 000,00	46 300,00	0,00	69 500,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	47 200,00	0,00	17 320,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	4 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	28 750,00	0,00	9 200,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	4 500,00	30 682,00	0,00	53 410,00	0,00	0,00	555 000,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	23 600,00	0,00	4 575,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	17 478 390,83	0,00	3 888 544,15	0,00	0,00	971 116,80	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	91 541,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	75 000,00	0,00	0,00	9 586 838,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	23 624,43	0,00	36 562,00	0,00	0,00	1 085 737,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	3 349 728,25	0,00	99 203,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
706	Prestations de services	0,00	2 630 331,00	0,00	4 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	197 497,25	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00
747	Participations	0,00	521 900,00	0,00	89 903,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32					
		Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	11 555 857,02	0,00	56 200,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	26 900,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	3 126 557,86	0,00	56 200,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	21 200,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	110 000,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	1 063 672,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	22 300,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	26 000,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	8 100,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	948 300,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	6 086 540,16	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	13 000,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	50 787,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	3 190 100,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	2 926 500,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	257 600,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Action culturelle			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 029 737,42
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	494 326,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 094 041,28
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 248,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	207 650,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	116 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 560 783,77
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	179 890,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 480,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	158 100,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 520,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 900,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 450,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 600,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 591 892,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 175,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 424 591,94
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	91 541,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 674 838,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 196 710,43
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 659 031,25
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 561 131,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	480 097,25
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	611 803,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	91 000,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	91 000,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42							
		Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	424 058,75	0,00	0,00	2 583 321,18	3 098 379,93
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	42 909,44	43 109,44
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 656,00	116 656,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	25 300,00	0,00	0,00	0,00	25 300,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 870,00	3 870,00
628	Divers	0,00	0,00	1 700,00	0,00	0,00	0,00	1 700,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	391 858,75	0,00	0,00	891 362,74	1 283 221,49
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 619 523,00	1 619 523,00
RECETTES		0,00	0,00	236 664,65	0,00	0,00	843 380,00	1 080 044,65
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	783 380,00	783 380,00
747	Participations	0,00	0,00	236 664,65	0,00	0,00	60 000,00	296 664,65

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	983 565,63	0,00	5 090 000,00	0,00	0,00	0,00	126 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	10 000,00	0,00	2 450 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	20 000,00	0,00	835 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	1 555 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	6 300,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
628	Divers	0,00	300 000,00	0,00	240 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	387 265,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		30 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 417 350,67
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	297 600,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
617	Etudes et recherches	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	590 544,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	209 206,67
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 334 512,17
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 044 212,17
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 300,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	239 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 647 666,30
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 462 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 152 600,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 705 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	175 000,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	126 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 050,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	540 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	977 809,63
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	209 206,67
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 334 512,17
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 044 212,17
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 300,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	239 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63				
					Actions sectorielles			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire				
					6311 Laboratoire	6312 Autres			
DEPENSES		0,00	1 164 623,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
611	Contrats de prestations de services	0,00	28 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
613	Locations	0,00	101 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
615	Entretien et réparations	0,00	9 080,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
617	Etudes et recherches	0,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	340 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	182 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
625	Déplacements et missions	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	1 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
641	Rémunérations du personnel	0,00	396 793,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
657	Charges intervient° cpt prop. - Subvent°	0,00	66 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	539 955,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
747	Participations	0,00	222 355,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
752	Revenus des immeubles	0,00	317 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 164 623,08
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 500,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	101 500,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 080,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	340 500,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	182 250,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 900,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	396 793,08
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 500,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	539 955,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	222 355,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	317 600,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		200 780,00	0,00	0,00	0,00	45 830 942,31	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	96 200,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	2 000,00	0,00	0,00	0,00	23 536 408,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	66 000,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	510 000,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	168 780,00	0,00	0,00	0,00	220 000,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	30 000,00	0,00	0,00	0,00	340 000,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	41 000,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	1 827 694,31	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	19 193 640,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		73 850,00	0,00	0,00	0,00	52 378 239,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	267 000,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	820 000,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	49 721 239,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	73 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	1 570 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	797 426,40	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	5 600,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	421 000,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	354 326,40	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	12 500,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 829 148,71
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 200,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 544 008,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	931 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	388 780,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	374 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 182 020,71
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 206 140,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 452 089,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	267 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	820 000,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 721 239,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 850,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 570 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		5 560 975,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	5 100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	53 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	317 975,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	2 651 517,47	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	57 000,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	270 000,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	1 330 000,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	165 000,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	829 517,47	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	585 000,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	585 000,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	432 000,00	0,00	8 644 492,61
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	164 000,00	0,00	5 534 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 000,00	0,00	65 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 000,00	0,00	1 383 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	90 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	215 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	153 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 147 492,61
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	846 000,00	0,00	1 436 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	585 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	846 000,00	0,00	846 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					265 748 000,60									
1641 Emprunts en euros (total)					265 748 000,60									
100002	SOCIETE GENERALE	18/02/2022	15/12/2023	15/03/2024	10 000 000,00	V	(Euribor 3M + 0.19)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,190	0,193	EUR	X	C	O	A-1
1016/101/00- consolidation	SOCIETE GENERALE	22/05/2014	27/10/2014	27/01/2015	5 000 000,00	F	Taux fixe à 3.375 %	3,375	3,468	EUR	T	C	O	A-1
10278 00596 00020015203	CREDIT MUTUEL	20/12/2010	30/12/2011	31/03/2012	1 250 000,00	V	Euribor 3M + 0.7	2,069	2,116	EUR	T	C	O	A-1
1131840	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	30/06/2009	30/06/2009	01/02/2010	7 500 000,00	F	Taux fixe à 4.55 %	4,550	4,550	EUR	A	C	O	A-1
1178 BP	SOCIETE GENERALE	11/12/2014	15/10/2015	15/01/2016	807 500,00	F	Taux fixe à 2.17 %	2,170	2,220	EUR	T	C	O	A-1
1240400	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	21/01/2013	30/04/2013	01/02/2014	3 080 000,00	F	Taux fixe à 3.91 %	3,910	3,910	EUR	A	P	O	A-1
2575/001	SOCIETE GENERALE	07/02/2020	28/02/2022	28/05/2022	18 000 000,00	F	Taux fixe à 0.83 %	0,830	0,845	EUR	T	C	O	A-1
5059408	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	31/12/2014	01/03/2017	01/03/2018	8 704 609,00	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	1,860	1,860	EUR	A	P	O	A-1
5410370	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	11/06/2021	03/12/2021	01/08/2022	4 313 404,00	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	1,100	1,100	EUR	A	P	O	A-1
5822294	Compagnie de financement foncier	28/05/2019	25/10/2019	20/11/2019	11 000 000,00	F	Taux fixe à 0.66 %	0,660	0,662	EUR	T	C	O	A-1
9494031	CAISSE D'EPARGNE	15/01/2015	15/04/2015	25/07/2015	5 000 000,00	F	Taux fixe à 2.12 %	2,120	2,137	EUR	T	C	O	A-1
9679595	CAISSE D'EPARGNE	28/12/2015	22/03/2016	10/04/2016	4 000 000,00	F	Taux fixe à 2.04 %	2,040	2,056	EUR	T	C	O	A-1
9844501	CREDIT FONCIER DE FRANCE	15/12/2016	05/12/2016	05/03/2017	20 000 000,00	F	Taux fixe à 1.19 %	1,190	1,195	EUR	T	C	O	A-1
A7509BF8 BP	CAISSE D'EPARGNE	31/12/2010	31/12/2010	31/03/2011	5 000 000,00	V	(Euribor 3M-Floor -0.44 sur Euribor 3M) + 0.44	1,450	1,479	EUR	T	C	O	A-1

VALLEE SUD-GRAND PARIS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
A75120LU-BP	CAISSE D'EPARGNE	14/06/2012	14/06/2012	16/09/2012	4 000 000,00	V	Euribor 3M + 2.75	3,410	3,505	EUR	T	C	O	A-1
A75120VX- conso 1	CAISSE D'EPARGNE	10/07/2012	08/04/2013	08/07/2013	3 300 000,00	V	Euribor 3M + 3.01	3,220	3,307	EUR	T	C	O	A-1
A7512142	CAISSE D'EPARGNE	27/08/2012	27/12/2012	27/06/2013	2 500 000,00	F	Taux fixe à 4.91 %	4,910	5,044	EUR	S	P	O	A-1
A75172E0 Consolidation 1	CAISSE D'EPARGNE	18/12/2017	28/02/2018	28/05/2018	7 350 000,00	V	(Euribor 3M + 0.37)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,370	0,376	EUR	T	C	O	A-1
A75172E0 Consolidation 3	CAISSE D'EPARGNE	18/12/2017	21/11/2018	21/02/2019	3 858 000,00	V	(Euribor 3M + 0.37)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,370	0,376	EUR	T	C	O	A-1
A75172E0 Consolidation 4	CAISSE D'EPARGNE	18/12/2017	11/01/2019	11/01/2020	4 292 000,00	V	(Euribor 12M + 0.43)-Floor 0 sur Euribor 12M	0,430	0,436	EUR	A	C	O	A-1
A752001I	CAISSE D'EPARGNE	25/02/2020	31/12/2020	31/03/2021	25 000 000,00	F	Taux fixe à 0.84 %	0,840	0,843	EUR	T	C	O	A-1
A752101I	CAISSE D'EPARGNE	04/03/2021	30/06/2022	30/09/2022	13 048 959,60	F	Taux fixe à 0.49 %	0,490	0,491	EUR	T	C	O	A-1
BG-001exMON272360E	SFIL CAFFIL	30/09/2010	25/11/2010	01/03/2011	750 000,00	F	Taux fixe à 2.61 %	2,610	2,636	EUR	T	P	O	A-1
MIN507251EUR	SFIL CAFFIL	03/12/2004	03/12/2004	01/03/2016	7 000 000,00	V	(Euribor 3M + 0.06)-Floor -0.06 sur Euribor 3M	0,000	0,000	EUR	T	P	O	A-1
MIN511772EUR- 05124600010101 BP	BANQUE POSTALE	20/12/2016	08/01/2018	01/05/2018	10 000 000,00	F	Taux fixe à 1.44 %	1,440	1,448	EUR	T	C	O	A-1
MIN514532EUR	SFIL CAFFIL	11/12/2015	28/12/2016	01/04/2017	6 000 000,00	F	Taux fixe à 1.95 %	1,950	1,964	EUR	T	C	O	A-1
MIN514676EUR	SFIL CAFFIL	17/12/2013	18/06/2014	01/10/2014	7 000 000,00	V	EONIA(Postfixé) + 1.55	1,778	1,794	EUR	T	C	O	A-1
MIN526945EUR	SFIL CAFFIL	22/01/2018	01/02/2019	01/05/2019	10 000 000,00	F	Taux fixe à 1.46 %	1,460	1,468	EUR	T	C	O	A-1
MIN530124EUR	SFIL CAFFIL	24/07/2018	22/08/2019	01/12/2019	10 000 000,00	F	Taux fixe à 1.65 %	1,650	1,660	EUR	T	C	O	A-1
MIN530125EUR	SFIL CAFFIL	24/07/2018	22/08/2019	01/12/2019	10 000 000,00	F	Taux fixe à 1.65 %	1,650	1,660	EUR	T	C	O	A-1
MON281280EURexMON507242EUR	SFIL CAFFIL	13/12/2013	13/12/2013	01/04/2014	3 000 000,00	F	Taux fixe à 3.65 %	3,650	3,700	EUR	T	C	O	A-1
MON514678EUR	SFIL CAFFIL	17/12/2015	28/12/2015	01/04/2016	6 000 000,00	F	Taux fixe à 1.43 %	1,430	1,438	EUR	T	C	O	A-1
MON533197EUR ex MON531089EUR	SFIL CAFFIL	17/01/2020	18/02/2020	01/06/2020	4 286 000,00	F	Taux fixe à 0.55 %	0,550	0,551	EUR	T	C	O	A-1
PLS RUA 5060658	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	31/12/2014	01/03/2017	01/03/2018	8 707 528,00	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	1,600	EUR	A	P	O	A-1

VALLEE SUD-GRAND PARIS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
SG-16ME	SOCIETE GENERALE	05/05/2021	16/01/2023	16/04/2023	16 000 000,00	F	Taux fixe à 0.6 %	0,600	0,610	EUR	T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
A752201R Tirage	CAISSE D'EPARGNE	17/02/2022	17/02/2022	10/12/2024	0,00	V	(Euribor 3M + 0.54)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,540	0,549	EUR	X	X	O	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					265 748 000,60									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		577 353,82		174 040 750,77					13 932 699,15	2 802 105,55	15 535,58	1 157 202,97
1641 Emprunts en euros (total)		577 353,82		174 040 750,77					13 932 699,15	2 802 105,55	15 535,58	1 157 202,97
100002	N	0,00	A-1	0,00	15,96	V	(Euribor 3M + 0.19)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,193	0,00	0,00	0,00	15 345,38
1016/101/00- consolidation	N	0,00	A-1	2 948 717,76	11,32	F	(Euribor 3M + 0.19)-Floor 0 sur Euribor 3M	3,468	256 410,28	97 608,17	0,00	16 406,25
10278 00596 00020015203	N	0,00	A-1	562 500,00	9,00	F	Taux fixe à 3.375 %	2,809	62 500,00	14 985,93	0,00	0,00
1131840	N	0,00	A-1	2 625 000,00	6,08	F	Taux fixe à 2.78 %	4,550	375 000,00	119 437,50	0,00	93 559,38
1178 BP	N	0,00	A-1	524 875,00	12,79	F	Taux fixe à 4.55 %	2,220	40 375,00	11 214,56	0,00	2 248,75
1240400	N	0,00	A-1	1 447 283,13	5,08	F	Taux fixe à 2.17 %	3,910	218 689,33	56 588,77	0,00	43 901,41
2575/001	N	0,00	A-1	17 100 000,00	14,16	F	Taux fixe à 3.91 %	0,845	1 200 000,00	140 104,00	0,00	12 097,25
5059408	N	0,00	A-1	8 062 205,88	34,17	V	Taux fixe à 0.83 %	2,110	172 945,45	170 112,54	0,00	288 963,88
5410370	N	0,00	A-1	4 191 262,88	28,58	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	2,600	98 608,71	108 972,83	0,00	72 837,88
5822294	N	0,00	A-1	8 616 666,71	11,64	F	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	0,662	733 333,32	55 055,00	0,00	5 781,11
9494031	N	0,00	A-1	3 125 000,00	12,32	F	Taux fixe à 0.66 %	2,137	250 000,00	64 262,50	0,00	11 004,86
9679595	N	0,00	A-1	2 650 000,00	13,02	F	Taux fixe à 2.12 %	2,056	200 000,00	52 530,00	0,00	11 106,67

VALLEE SUD-GRAND PARIS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
9844501	N	0,00	A-1	14 000 000,00	13,93	F	Taux fixe à 1.19 %	1,195	1 000 000,00	162 137,50	0,00	10 743,06
A7509BF8 BP	N	0,00	A-1	1 000 000,16	3,00	F	Taux fixe à 2.33 %	2,350	333 333,32	20 387,50	0,00	0,00
A75120LU-BP	N	0,00	A-1	1 900 000,00	9,46	V	(Euribor 3M + 1.2)-Floor 0 sur Euribor 3M	3,370	200 000,00	76 660,33	0,00	3 159,17
A75120VX- conso 1	N	0,00	A-1	1 210 000,00	5,27	V	Euribor 3M + 1.2-Floor 0 sur Euribor 3M	2,507	220 000,00	41 706,18	0,00	10 579,80
A7512142	N	0,00	A-1	1 547 360,79	9,99	F	Taux fixe à 4.91 %	5,044	123 193,08	75 511,87	0,00	776,96
A75172E0 Consolidation 1	N	0,00	A-1	5 022 500,00	10,16	V	(Euribor 3M + 0.37)-Floor 0 sur Euribor 3M	2,331	490 000,00	157 573,67	0,00	15 238,94
A75172E0 Consolidation 3	N	0,00	A-1	2 314 800,00	5,89	V	(Euribor 3M + 0.37)-Floor 0 sur Euribor 3M	2,222	385 800,00	69 268,72	0,00	7 888,71
A75172E0 Consolidation 4	N	0,00	A-1	3 648 200,00	16,03	V	(Euribor 12M + 0.43)-Floor 0 sur Euribor 12M	0,436	214 600,00	15 905,14	0,00	126 884,11
A752001I	N	0,00	A-1	21 666 666,64	13,00	F	Taux fixe à 0.84 %	0,843	1 666 666,68	176 750,00	0,00	0,00
A752101I	N	0,00	A-1	12 613 994,28	14,50	F	Taux fixe à 0.49 %	0,491	869 930,64	60 210,07	0,00	0,00
BG-001exMON272360E	N	0,00	A-1	517 602,05	17,92	F	Taux fixe à 2.61 %	2,636	22 842,32	13 287,04	0,00	1 040,23
MIN507251EUR	O	577 353,82	A-1	577 353,82	3,92	F	Taux fixe à 2.84 %	2,913	136 507,36	30 693,43	15 535,58	1 043,34
MIN511772EUR- 05124600010101 BP	N	0,00	A-1	7 625 000,00	15,08	F	Taux fixe à 1.44 %	1,448	500 000,00	107 100,00	0,00	16 815,00
MIN514532EUR	N	0,00	A-1	4 275 000,00	14,00	F	Taux fixe à 1.95 %	1,964	300 000,00	81 168,75	0,00	19 162,81
MIN514676EUR	N	0,00	A-1	3 149 999,89	6,50	V	Euribor 3M + 1.39	3,676	466 666,68	115 038,13	0,00	32 413,03
MIN526945EUR	N	0,00	A-1	8 125 000,00	16,08	F	Taux fixe à 1.46 %	1,468	500 000,00	115 887,50	0,00	18 244,93
MIN530124EUR	N	0,00	A-1	8 375 000,00	16,67	F	Taux fixe à 1.65 %	1,660	500 000,00	135 093,76	0,00	10 467,19
MIN530125EUR	N	0,00	A-1	8 375 000,00	16,67	F	Taux fixe à 1.65 %	1,660	500 000,00	135 093,76	0,00	10 467,19

VALLEE SUD-GRAND PARIS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
MON281280EURxMON507242EUR	N	0,00	A-1	1 687 500,00	11,00	F	Taux fixe à 3.65 %	3,700	150 000,00	59 540,63	0,00	13 873,80
MON514678EUR	N	0,00	A-1	3 300 000,00	8,00	F	Taux fixe à 1.43 %	1,438	400 000,00	45 045,00	0,00	10 252,31
MON533197EUR ex MON531089EUR	N	0,00	A-1	3 214 500,01	8,17	F	Taux fixe à 0.55 %	0,551	389 636,36	16 876,13	0,00	1 251,57
PLS RUA 5060658	N	0,00	A-1	8 041 761,77	34,17	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	189 372,96	128 668,19	0,00	254 351,96
SG-16ME	N	0,00	A-1	0,00	15,00	F	Taux fixe à 0.6 %	0,000	766 287,66	71 630,45	0,00	19 296,04
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
A752201R Tirage	N	0,00	A-1	0,00	1,94	V	(Euribor 3M + 0.54)-Floor 0 sur Euribor 3M	2,739	0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		577 353,82		174 040 750,77					13 932 699,15	2 802 105,55	15 535,58	1 157 202,97

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (<i>cap</i>) ou encadré (<i>tunnel</i>)	Nombre de produits	36	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	174 040 750,77	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (<i>swaption</i>)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		577 353,82					577 353,82				0,00	0,00	0,00
2594711M	MIN507251EUR	577 353,82	01/12/2026	NATIXIS	swap	taux	577 353,82	01/06/2010	01/12/2026		0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		577 353,82					577 353,82				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (*cap, floor, tunnel, swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						488 456,17	56 071,11		
2594711M	MIN507251EUR	Taux fixe à 2.84 %	2,913	Euribor 3M + 0.06	2,090	488 456,17	56 071,11	A-1	A-1
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						488 456,17	56 071,11		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délégation du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000.00 €		06-12-2022
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	202 Frais d'études. d'élaboration. de modifications et de revisions des documents urbanisme	10	06/12/2022
L	2031 Frais d'étude	5	06/12/2022
L	2033 Frais d'insertion	5	06/12/2022
L	2051 concessions et droits similaires. brevets. licences. marques. etc.	5	06/12/2022
L	204XX1 Subvention équipement biens mobiliers. materiel etudes	5	06/12/2022
L	204XX2 subvention équipement bâtiment installation	30	06/12/2022
L	204XX3 subvention équipement projets infrastructures	40	06/12/2022
L	208 Autres immobilisations incorporelles	5	06/12/2022
L	2121 Plantations d'arbres et d'arbustes	20	06/12/2022
L	2132X immeuble productif de revenu	40	06/12/2022
L	2135X Installation générales. agencements. aménagements des constructions	15	06/12/2022
L	2138 autres constructions	30	06/12/2022
L	2142 construction sur sol d'autrui-immeuble de rapport	40	06/12/2022
L	2145 Construction sur sol d'autrui installations générales. agencements. aménagements	15	06/12/2022
L	2151 Réseaux de voirie	60	06/12/2022
L	2152 Installations de voirie	15	06/12/2022
L	2153X Réseaux divers	20	06/12/2022
L	2156X matériel et outillage d'incendie et défense civile	10	06/12/2022
L	2157X matériel et outillage technique	10	06/12/2022
L	2158X autres installation. matériel et outillages techniques	10	06/12/2022
L	21721 immo mise à disposition : plantations d'arbres et d'arbustes	20	06/12/2022
L	21732X immo mise à disposition : immeuble productif de revenu	40	06/12/2022
L	21735X immo mise à disposition : installations générales. agencements des constructions	15	06/12/2022
L	21738X immo mise à disposition : autres immobilisations	30	06/12/2022
L	21745 immo mise à disposition : construction sol autrui : installations générales. agencements	10	06/12/2022
L	21751 immo mise à disposition : réseaux de voirie	60	06/12/2022
L	21752 immo mise à disposition : installations de voirie	15	06/12/2022
L	21753X immo mise à disposition : réseaux divers	20	06/12/2022
L	21756X immo mise à disposition : matériel et outillage d'incendie	10	06/12/2022
L	21757X immo mise à disposition : Matériel et outillage technique	10	06/12/2022
L	21758X immo mise à disposition : autres installations. matériel. outillages techniques	10	06/12/2022

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délibération du
L	21782X immo mise à disposition : matériel de transport 7	06/12/2022
L	21783X immo mise à disposition : matériel informatique 5	06/12/2022
L	21784X immo mise à disposition : matériel de bureau et de mobilier 8	06/12/2022
L	21785 immo mise à disposition : materiel de téléphonie 5	06/12/2022
L	21788 immo mise à disposition : fonds documentaires médiathèques 5	06/12/2022
L	21788 immo mise à disposition : autres immobilisations 8	06/12/2022
L	2181 Installations générales. agencements. aménagements divers 15	06/12/2022
L	2182X matériel de transport 7	06/12/2022
L	2183X matériel informatique 5	06/12/2022
L	2184 materiel de bureau et de mobilier 8	06/12/2022
L	2185 materiel de téléphonie 5	06/12/2022
L	2188 création fonds documentaire pour médiathèque 5	06/12/2022
L	2188 autres immobilisations corporelles 8	06/12/2022

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 29	Intitulé de l'opération : RUE DE LA VANNE MONTROUGE			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	34 235,74	0,00	1 067 000,00	1 067 000,00
45 RUE DE LA VANNE MONTROUGE (5)	34 235,74	0,00	1 067 000,00	1 067 000,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	34 235,74	0,00	1 067 000,00	1 067 000,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	1 067 000,00	1 067 000,00
45 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	1 067 000,00	1 067 000,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	1 067 000,00	1 067 000,00

N° opération : 31	Intitulé de l'opération : RUE HOCHÉ CHATILLON			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00
45 RUE HOCHÉ CHATILLON (5)	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00
45 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00

N° opération : 33	Intitulé de l'opération : MISE EN CONFORMITE DES BRANCHEMENTS CITE JARDIN HDS HABITAT			Date de la délibération :

	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)

DEPENSES (a)	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00
45 MISE EN CONFORMITE DES BRANCHEMENTS CITE JARDIN HDS HABITAT (5)	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00
45 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00

N° opération : 34	Intitulé de l'opération : ECLAIRAGE C PELLETAN/ PAUL BERT MONTRouGE			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
45 ECLAIRAGE C PELLETAN/ PAUL BERT MONTRouGE (5)	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					10 325 000,00	10 325 000,00											0,00	0,00
VALLEE SUD AMENAGEMENT		F	Centre commercial Clamart	CREDIT AGRICOLE IDF	10 325 000,00	10 325 000,00	1,50	X	F		1,010	F		1,010	A-1		0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					10 325 000,00	10 325 000,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	44 187,50
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	17 183 555,39
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	17 227 742,89
Recettes réelles de fonctionnement	II	230 436 304,07
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	7,48

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					11 149 239,00
657363			THEATRE DES SOURCES	Etablissement de droit public	610 000,00
65738			UNIVERSITE PARIS SACLAY	Etablissement de droit public	6 000,00
65738			UNIVERSITE PARIS DESCARTES	Etablissement de droit public	6 000,00
657381			SPL THEATRES DE CHATILLON ET DE CLAMART	Autre personne de droit public	2 816 000,00
657382			GIP EMPLOI VALLEE SUD	Autre personne de droit privé	1 462 401,00
6574			LIGUE CONTRE LE CANCER	Association	13 000,00
6574			CLUB DES ENTREPRENEURS DU 92	Association	5 000,00
6574			ADIE DROIT INITIATIVE ECONOMIQUE	Association	5 000,00
6574			RESEAU ENTREPRENDRE 92	Association	10 000,00
65748			LE PLUS PETIT CIRQUE DU MONDE	Association	120 000,00
65748			PLESSIS ARTS ET LOIRSIRS	Association	1 353 000,00
65748			THEATRE 71	Association	600 000,00
65748			THEATRE FIRMIN GEMIER-LA PISCINE	Association	2 921 100,00
65748			THEATRE LES GEMEAUX	Association	1 146 738,00
65748			LA PLUS PETITE BIBLIOTHEQUE RONDE	Association	75 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1-343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1-333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à 28 rue de la Redoute, 92260 FONTENAY-AUX-ROSES (1).

Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
-	SEM ENERGIE POSITIVE	SEM ENERGIE POSITIVE	SEM	36 000,00
-	OHFOM		ASSOCIATION DECLAREE D UTILITE PUBLIQUE	0,20
-	IDF HABITAT	IDF HABITAT	SCIC HLM	0,10
-	EFIDIS	EFIDIS	SA HLM	0,10
-	LOGIREP	LOGIREP	SA HLM	0,10
-	ANTIN RESIDENCE	ANTIN RESIDENCE	SA HLM	0,10
-	GROUPE 3F RESIDENCE URBAINE	GROUPE 3F RESIDENCE URBAINE	SA HLM	0,10
-	SEM VALLEE SUD DEVELOPPEMENT	SEM VALLEE SUD DEVELOPPEMENT	SEM	7 373 327,00
-	SEQENS	SEQENS	SA HLM	0,40
-	1001 VIES HABITAT	1001 VIES HABITAT	SA HLM	0,30
-	ACTION LOGEMENT EX ASTRIA OCIL SOLENDI	ACTION LOGEMENT EX ASTRIA OCIL SOLENDI	SA HLM	0,30
-	SOCIETE DE GESTION DU BEFFROI MONTROUGE	SOCIETE DE GESTION DU BEFFROI MONTROUGE	SPLA	7 400,00
-	TOIT ET JOIE	TOIT ET JOIE	SA HLM	0,10
-	RLF BATIGERE	RLF BATIGERE	SA HLM	0,10
-	PIERRE ET LUMIERE	PIERRE ET LUMIERE	SA HLM	0,10
-	EMMAUS HABITAT	EMMAUS HABITAT	SA HLM	0,10
-	SEM VALLEE SUD MOBILITES	SEM VALLEE SUD MOBILITES	SEM	450 000,00
-	SEMOP	SEMOP	SEM	600 000,00
29/11/2016 -	SPL VALLEE SUD AMENAGEMENT	SPL VALLEE SUD AMENAGEMENT	SPL	715 000,00
07/12/2021 -	SEM VALLEE SUD RENOV	SEM VALLEE SUD RENOV	SEM	234 000,00
07/12/2021 -	SPL THEATRES DE CHATILLON ET CLAMART	SPL THEATRES DE CHATILLON ET CLAMART	SPL	160 000,00
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
04/12/2018 -	SPL VALLEE SUD AMENAGEMENT	SPL VALLEE SUD AMENAGEMENT	SPL	10 325 000,00
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
-	PETITE BIBLIOTHEQUE RONDE	PETITE BIBLIOTHEQUE RONDE	ASSOCIATION	75 000,00
-	THEATRE 71	THEATRE 71	ASSOCIATION	600 000,00
-	THEATRE DES GEMEAUX	THEATRE DES GEMEAUX	ASSOCIATION	1 146 738,00
-	PLESSIS ARTS ET LOISIRS	PLESSIS ARTS ET LOISIRS	ASSOCIATION	1 353 000,00
-	GIP EMPLOI VALLEE SUD	GIP EMPLOI VALLEE SUD	GIP	1 462 401,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
-	THEATRE FIRMIN GEMIER LA PISCINE	THEATRE FIRMIN GEMIER LA PISCINE	ASSOCIATION	2 921 100,00
-	THEATRE LES SOURCES	THEATRE LES SOURCES	Etablissement public administratif	610 000,00
-	LE PLUS PETIT CIRQUE DU MONDE	LE PLUS PETIT CIRQUE DU MONDE	ASSOCIATION	120 000,00
-	THEATRES DE CHATILLON ET DE CLAMART	THEATRES DE CHATILLON ET DE CLAMART	SPL	2 816 000,00
Autres				
- AVANCE COMPTE COURANT	SEM VALLEE SUD DEVELOPPEMENT	SEM VALLEE SUD DEVELOPPEMENT	SEM	7 626 673,00

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
SPA	THEATRE VICTOR HUGO		16/02/2016	20005796600034	SPA	oui
SPIC	ZAC JEAN ZAY		27/03/2018	20005796600273	SPIC	oui
SPIC	ASSAINISSEMENT		16/02/2016	20005796600026	SPIC	oui

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		14 007 670,15	I 14 007 670,15
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		13 932 699,15	13 932 699,15
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	13 932 699,15	13 932 699,15
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		74 971,00	74 971,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	74 971,00	74 971,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépendances de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	14 007 670,15	0,00	0,00	14 007 670,15

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		34 470 517,00	III 34 470 517,00
Ressources propres externes de l'année (a)		23 921 675,00	23 921 675,00
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	18 695 772,00	18 695 772,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
275	Dépôts et cautionnements versés	5 000 000,00	5 000 000,00
276358	Créance Autres groupements	225 903,00	225 903,00
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		10 548 842,00	10 548 842,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation de document	68 797,00	68 797,00
28031	Frais d'études	840 480,00	840 480,00
28033	Frais d'insertion	8 689,00	8 689,00
2804111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	675 265,00	675 265,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	111 486,00	111 486,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	62 869,00	62 869,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	343 962,00	343 962,00
280415311	CDE : Bien mobilier, matériel	80 784,00	80 784,00
280415332	ADM : Bâtiments, installations	22 588,00	22 588,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	147 391,00	147 391,00
28041583	Autres grpts-Proj infrastruct Int nation	94 874,00	94 874,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	286 010,00	286 010,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	175 914,00	175 914,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	308 205,00	308 205,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	16 784,00	16 784,00
28128	Autres aménagements de terrains	6 326,00	6 326,00
281321	Immeubles de rapport	1 680 576,00	1 680 576,00
281351	Bâtiments publics	159 075,00	159 075,00
28138	Autres constructions	27 936,00	27 936,00
28145	Construct° sol autrui - Installat° gén.	94 192,00	94 192,00
28152	Installations de voirie	21 207,00	21 207,00
281533	Réseaux câblés	35 394,00	35 394,00
281534	Réseaux d'électrification	2 427,00	2 427,00
281538	Autres réseaux	19 874,00	19 874,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	175 914,00	175 914,00
281751	Réseaux de voirie (m. à dispo)	444,00	444,00
281758	Autres inst.,matériel,outil. techniques	14 076,00	14 076,00
2817838	Autre matériel informatique (m. à dispo)	5 328,00	5 328,00
2817848	Autres matériels de bureau et mobiliers	28 053,00	28 053,00
281788	Autres immo. corporelles (m. à dispo)	45 342,00	45 342,00
28181	Installations générales, aménagt divers	126 500,00	126 500,00
281828	Autres matériels de transport	756,00	756,00
281838	Autre matériel informatique	481 956,00	481 956,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	99 248,00	99 248,00
28188	Autres immo. corporelles	521 057,00	521 057,00

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	3 759 063,00	3 759 063,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6) (7)	Solde d'exécution R001 (6) (7)	Affectation R1068 (6)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	34 470 517,00	0,00	0,00	0,00	34 470 517,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 14 007 670,15
Ressources propres disponibles	IV 34 470 517,00
Solde	V = IV – II (8) 20 462 846,85

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(6) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(7) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(8) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
GESTION LOCATIVE PRESTATION DE SERVICES	VALLEE SUD GRAND PARIS VALLEE SUD GRAND PARIS			GESTION LOCATIVE PRESTATION DE SERVICES

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS	D3

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	25,95	0,00	51 970 089,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées		0,00
Acquisitions d'immobilisations		7 769 000,00
2031	FRAIS D'ETUDES	150 000,00
21321	IMMEUBLES DE RAPPORT	1 550 000,00
2145	CONSTRUCT/SOL D'AUTRUI - INSTAL.GEN. AGENC. AMENA	135 000,00
2158	AUTRES INSTALLATIONS. MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	3 714 000,00
2314	CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI	450 000,00
2317	IMMO. RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPO.	150 000,00
238	AVANCES VERSEES SUR COMMANDES D IMMOBILISATIONS	1 620 000,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		0,00
Autres dépenses éventuelles		0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		0,00
Total des dépenses réelles		7 769 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		7 769 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Souscription d'emprunts et dettes assimilées		0,00
Dotations et subventions reçues		0,00
Autres recettes éventuelles		0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	25 184 427,23
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	2 080,00
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	20 846,08
60621	COMBUSTIBLE	28 967,40
60622	CARBURANTS	3 750,00
60623	ALIMENTATION	250,00
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	51 500,00
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	6 650,00
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	36 000,00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 000,00
6068	AUTRES MATERIELS ET FOURNITURES	650,00
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	23 586 275,05
61358	LOCATIONS MOBILIERES	84 031,75
614	CHARGES LOCATIVES DE COPROPRIETE	7 833,50
61521	TERRAIN	650,00
615221	BATIMENTS	16 000,00
61551	MATERIEL ROULANT	180 200,00
6156	MAINTENANCE	391 102,30
6161	PRIME ASSURANCES	11 900,00
6168	AUTRES ASSURANCES	250,00
617	ETUDES ET RECHERCHES	222 750,00
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	12 500,00
62268	AUTRES HONORAIRES. CONSEILS	13 400,00
6227	FRAIS D ACTES ET DE CONTENTIEUX	2 000,00
6231	ANNONCES ET INSERTION	1 500,00
6234	RECEPTION	2 300,00
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	357 250,00
6255	FRAIS DE DEMENAGEMENT	4 090,00
6261	FRAIS D AFFRANCHISSEMENT	2 250,00
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	7 000,00
627	SERVICE BANCAIRE	1 500,00
6281	CONCOURS DIVERS	17 722,50
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE (EGLISES. FORETS ET BOIS)	6 650,00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	50 353,40
62875	REMBOURSEMENT DE FRAIS AUX COMMUNES MEMBRES DU GFP	35 000,00
63512	TAXES FONCIERES	10 691,50

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
63513	AUTRES IMPOTS LOCAUX	7 533,75
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 029 156,20
64111	REMUNERATION PRINCIPALE	1 294 232,95
64131	REMUNERATIONS NON TITULAIRES	734 923,25
65	Autres charges de gestion courante	19 288 424,30
65311	INDEMNITES DE FONCTION	31 689,00
65568	AUTRES CONTRIBUTIONS	19 193 640,00
65811	DROITS D UTILISATION INFORMATIQUE EN NUAGE	43 095,30
65888	AUTRES CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	20 000,00
66	Charges financières	162 542,81
66111	INTERETS REGLES A L ECHEANCE	138 624,81
66112	INTERETS RATTACHEMENT DES ICNE	21 568,00
6688	AUTRES CHARGES FINANCIERES	2 350,00
67	Charges spécifiques	25 000,00
673	TITRES ANNULES	25 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		46 689 550,54
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		46 689 550,54

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		49 721 239,00
73133	TAXE D'ENLEVEMENT DES O.M.	49 721 239,00
Dotations et participations reçues		0,00
74788	AUTRES ORGANISMES	0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		2 657 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 087 000,00
70388	AUTRES REDEVANCES ET RECETTES DIVERSES	267 000,00
70612	REDEVANCE SPECIALE D'ENLEVEMENT DES ORDURES	820 000,00
75	Autres produits de gestion courante	1 570 000,00
75888	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	1 570 000,00
76	Produits financiers	0,00

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		52 378 239,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		52 378 239,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

CONSEIL DE TERRITOIRE

Séance du 26 janvier 2023

Point n°11 : Adoption du budget primitif 2023 du budget annexe de l'assainissement

Une note de synthèse globale relative à tous les budgets primitifs 2023 de l'Établissement Public Territorial Vallée Sud – Grand Paris est annexée au point concernant le budget principal.

CONSEIL DE TERRITOIRE

Séance du 26 janvier 2023

Objet : Adoption du budget primitif 2023 du budget annexe de l'assainissement**Le Conseil de Territoire,****VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,**VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,**VU** le décret n°2015-1655 en date du 11 décembre 2015, relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège social est à Antony dans les Hauts-de-Seine,**VU** l'instruction comptable M57,**VU** la séance d'installation du Conseil de Territoire le 10 juillet 2020 au cours de laquelle le Président et les Vice-présidents ont été élus,**VU** le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu lors du Conseil de Territoire du 6 décembre 2022,**VU** l'avis de la commission Finance et ressources humaines du 25 janvier 2023,**Après en avoir délibéré,****ARTICLE 1 – APPROUVE** l'inscription des crédits présentés par le rapporteur, chapitre par chapitre, en fonctionnement et en investissement, en dépenses et en recettes pour l'année 2023 pour le budget annexe de l'assainissement comme suit :

	TOTAL DEPENSES	TOTAL RECETTES
FONCTIONNEMENT	12 083 049 €	12 083 049 €
INVESTISSEMENT	24 185 152 €	24 185 152 €

ARTICLE 2 - ADOPTE dans son ensemble le budget annexe 2023 de l'assainissement de Vallée Sud-Grand Paris.**ARTICLE 3** – la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine,
- Madame la comptable publique du Service de Gestion comptable de Fontenay-aux-Roses.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président du Territoire
Vallée Sud - Grand Paris

Jean-Didier BERGER

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20005796600026	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT BUDGET ANNEXE VALLEE SUD-GRAND PARIS

POSTE COMPTABLE DE : ANTONY

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET : BUDGET ASSAINISSEMENT (2)

ANNEE 2023

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	13
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	14
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	15
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	17
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	30
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	32
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	33
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	34
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	35
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	36
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	37
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	38

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	39
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	40
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	42

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	12 083 049,00	12 083 049,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		12 083 049,00	12 083 049,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	24 185 152,00	24 185 152,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		24 185 152,00	24 185 152,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	36 268 201,00	36 268 201,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	821 950,00	821 950,00	821 950,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		0,00	0,00	1 321 950,00	1 321 950,00	1 321 950,00
66	Charges financières	0,00	0,00	1 620 497,72	1 620 497,72	1 620 497,72
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	226 000,00	226 000,00	226 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		0,00	0,00	3 168 447,72	3 168 447,72	3 168 447,72
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		6 314 601,28	6 314 601,28	6 314 601,28
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		2 600 000,00	2 600 000,00	2 600 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00		8 914 601,28	8 914 601,28	8 914 601,28
TOTAL		0,00	0,00	12 083 049,00	12 083 049,00	12 083 049,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	12 083 049,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	11 596 049,00	11 596 049,00	11 596 049,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		0,00	0,00	11 596 049,00	11 596 049,00	11 596 049,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	126 000,00	126 000,00	126 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		0,00	0,00	11 722 049,00	11 722 049,00	11 722 049,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		361 000,00	361 000,00	361 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		361 000,00	361 000,00	361 000,00
TOTAL		0,00	0,00	12 083 049,00	12 083 049,00	12 083 049,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	12 083 049,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	8 553 601,28

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	553 500,00	553 500,00	553 500,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	17 003 852,00	17 003 852,00	17 003 852,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	17 557 352,00	17 557 352,00	17 557 352,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	6 146 800,00	6 146 800,00	6 146 800,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	6 146 800,00	6 146 800,00	6 146 800,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	23 824 152,00	23 824 152,00	23 824 152,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		361 000,00	361 000,00	361 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		361 000,00	361 000,00	361 000,00
	TOTAL	0,00	0,00	24 185 152,00	24 185 152,00	24 185 152,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	24 185 152,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	692 232,00	692 232,00	692 232,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	11 786 048,52	11 786 048,52	11 786 048,52
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	12 478 280,52	12 478 280,52	12 478 280,52
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	2 672 270,00	2 672 270,00	2 672 270,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	2 672 270,00	2 672 270,00	2 672 270,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	15 270 550,52	15 270 550,52	15 270 550,52
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		6 314 601,48	6 314 601,48	6 314 601,48
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		2 600 000,00	2 600 000,00	2 600 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	0,00		8 914 601,48	8 914 601,48	8 914 601,48
	TOTAL	0,00	0,00	24 185 152,00	24 185 152,00	24 185 152,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	24 185 152,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (8)**

8 553 601,48

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	821 950,00		821 950,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	500 000,00		500 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	1 620 497,72	0,00	1 620 497,72
67	Charges exceptionnelles	226 000,00	0,00	226 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	2 600 000,00	2 600 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		6 314 601,28	6 314 601,28
Dépenses d'exploitation – Total		3 168 447,72	8 914 601,28	12 083 049,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	12 083 049,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	361 000,00	361 000,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	6 146 800,00	0,00	6 146 800,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	553 500,00	0,00	553 500,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	17 003 852,00	0,00	17 003 852,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	120 000,00	0,00	120 000,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		23 824 152,00	361 000,00	24 185 152,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	24 185 152,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	11 596 049,00		11 596 049,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	126 000,00	361 000,00	487 000,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		11 722 049,00	361 000,00	12 083 049,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	12 083 049,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	2 672 270,00	0,00	2 672 270,00
13	Subventions d'investissement	692 232,00	0,00	692 232,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	11 786 048,52	0,00	11 786 048,52
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		2 600 000,00	2 600 000,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	120 000,00	0,00	120 000,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		6 314 601,48	6 314 601,48
Recettes d'investissement – Total		15 270 550,52	8 914 601,48	24 185 152,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	24 185 152,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	0,00	821 950,00	821 950,00
611	Sous-traitance générale	0,00	8 400,00	8 400,00
6156	Maintenance	0,00	632 400,00	632 400,00
6222	Commissions recouvrement redevance	0,00	175 000,00	175 000,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	6 000,00	6 000,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	150,00	150,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	500 000,00	500 000,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	0,00	500 000,00	500 000,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		0,00	1 321 950,00	1 321 950,00
66	Charges financières (b) (8)	0,00	1 620 497,72	1 620 497,72
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	1 584 497,72	1 584 497,72
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	36 000,00	36 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	226 000,00	226 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	100 000,00	100 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	126 000,00	126 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		0,00	3 168 447,72	3 168 447,72
023	Virement à la section d'investissement	0,00	6 314 601,28	6 314 601,28
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	0,00	2 600 000,00	2 600 000,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	0,00	2 600 000,00	2 600 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	8 914 601,28	8 914 601,28
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	8 914 601,28	8 914 601,28
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		0,00	12 083 049,00	12 083 049,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	12 083 049,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	300 202,17
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	264 202,17
= Différence ICNE N – ICNE N-1	36 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	11 596 049,00	11 596 049,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	0,00	9 766 049,00	9 766 049,00
70613	Participations assainissement collectif	0,00	1 830 000,00	1 830 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		0,00	11 596 049,00	11 596 049,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	126 000,00	126 000,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	126 000,00	126 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		0,00	11 722 049,00	11 722 049,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	361 000,00	361 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	0,00	361 000,00	361 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	361 000,00	361 000,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		0,00	12 083 049,00	12 083 049,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	12 083 049,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	553 500,00	553 500,00
2031	Frais d'études	0,00	553 500,00	553 500,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	17 003 852,00	17 003 852,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	16 511 432,00	16 511 432,00
238	Avances commandes immo. incorp.	0,00	492 420,00	492 420,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	17 557 352,00	17 557 352,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	6 146 800,00	6 146 800,00
1641	Emprunts en euros	0,00	5 700 000,00	5 700 000,00
1681	Autres emprunts	0,00	446 800,00	446 800,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	6 146 800,00	6 146 800,00
458133	CITE JARDIN AVEC HDB HABITAT (6)	0,00	120 000,00	120 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	120 000,00	120 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES		0,00	23 824 152,00	23 824 152,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	361 000,00	361 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	361 000,00	361 000,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	0,00	267 000,00	267 000,00
139118	Sub. équipt cpte résult. Autres	0,00	15 000,00	15 000,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	0,00	16 400,00	16 400,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	0,00	8 600,00	8 600,00
13914	Sub. équipt cpte résult. Communes	0,00	16 000,00	16 000,00
13918	Autres subventions d'équipement	0,00	38 000,00	38 000,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	361 000,00	361 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		0,00	24 185 152,00	24 185 152,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	24 185 152,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	692 232,00	692 232,00
1314	Subv. équipt Communes	0,00	692 232,00	692 232,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	11 786 048,52	11 786 048,52
1641	Emprunts en euros	0,00	11 786 048,52	11 786 048,52
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	12 478 280,52	12 478 280,52
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	2 672 270,00	2 672 270,00
10222	FCTVA	0,00	2 672 270,00	2 672 270,00
165	Dépôts et cautionnements recus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	2 672 270,00	2 672 270,00
458233	CITE JARDIN AVEC HDB HABITAT (5)	0,00	120 000,00	120 000,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	120 000,00	120 000,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	15 270 550,52	15 270 550,52
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	6 314 601,48	6 314 601,48
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	0,00	2 600 000,00	2 600 000,00
28031	Frais d'études	0,00	520 000,00	520 000,00
28153	Installations à caractère spécifique	0,00	410 000,00	410 000,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	0,00	153 000,00	153 000,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	0,00	1 516 500,00	1 516 500,00
28178	Autres immos corporelles (mad)	0,00	500,00	500,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		0,00	8 914 601,48	8 914 601,48
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		0,00	8 914 601,48	8 914 601,48
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		0,00	24 185 152,00	24 185 152,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	24 185 152,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					103 356 535,47									
1641 Emprunts en euros (total)					103 356 535,47									
00000089188	CREDIT AGRICOLE	24/10/2012	24/10/2012	24/01/2013	1 500 000,00	F	Taux fixe à 4.74 %	4,740	4,825	EUR	T	P	O	A-1
0000551480	CREDIT AGRICOLE	23/12/2014	17/03/2015	17/06/2015	2 500 000,00	F	Taux fixe à 2.09 %	2,090	2,106	EUR	T	C	O	A-1
00020151502	CREDIT MUTUEL	15/12/2011	30/04/2012	31/07/2012	2 400 000,00	F	Taux fixe à 4.46 %	4,460	4,535	EUR	T	P	O	A-1
001005264 - 60194793988	CREDIT AGRICOLE	31/12/2007	31/12/2007	06/02/2009	4 000 000,00	V	(Euribor 12M-Floor -0.04 sur Euribor 12M) + 0.04	4,826	4,896	EUR	A	P	O	A-1
0059620030802	CREDIT MUTUEL	03/12/2004	22/12/2004	30/11/2005	100 000,00	C	Taux fixe 3.143% à barrière 5.5% sur Euribor 12M(Postfixé) (Marge de 0.07%)	3,143	3,143	EUR	T	C	O	A-1
04213070500-001 / 0000039	ARKEA	17/09/2009	12/09/2011	30/03/2012	4 200 000,00	V	EONIA(Postfixé) + 0.89	2,353	1,987	EUR	T	C	O	A-1
102780059600020015202	CREDIT MUTUEL	28/12/2007	31/12/2010	31/03/2011	1 750 000,00	V	(Euribor 3M-Floor -0.086 sur Euribor 3M) + 0.086	1,096	1,100	EUR	T	C	O	A-1
105-conso	SFIL CAFFIL	30/06/2009	30/06/2009	01/07/2010	5 000 000,00	C	Taux fixe à 3.85 %	3,850	3,906	EUR	A	P	O	E-1
1178 BA	SOCIETE GENERALE	11/12/2014	15/10/2015	15/01/2016	4 192 500,00	F	Taux fixe à 2.17 %	2,170	2,220	EUR	T	C	O	A-1
17521/002/002	SOCIETE GENERALE	31/12/2009	08/12/2008	08/12/2009	5 000 000,00	F	Taux fixe à 4.27 %	4,270	4,332	EUR	A	C	O	A-1
1916956	CAISSE D'EPARGNE	02/03/2007	02/03/2007	02/06/2007	1 703 200,00	F	Taux fixe à 4.32 %	4,320	4,390	EUR	T	C	O	A-1
200152 04	CREDIT MUTUEL	31/12/2011	30/12/2011	31/03/2012	700 000,00	V	Euribor 3M + 0.7	2,069	2,116	EUR	T	C	O	A-1
20400311003	CAISSE D'EPARGNE	28/12/2007	28/12/2007	28/03/2008	1 050 000,00	V	TAG 3M(Postfixé) + 0.08-Floor -0.08 sur TAG 3M(Postfixé)	4,110	4,174	EUR	T	C	O	A-1
405092 05	CREDIT MUTUEL	30/12/2003	04/01/2006	28/02/2006	1 500 000,00	V	((Euribor 3M + 0.07)*365)/360-(Floor 0 sur Euribor 3M*365)/360	2,590	2,615	EUR	A	P	O	A-1
405092 06	CREDIT MUTUEL	24/05/2006	24/05/2006	30/04/2007	3 500 000,00	V	(TAM(Postfixé) + 0.07)-Floor 0 sur TAM(Postfixé)	3,299	3,299	EUR	A	P	O	A-1
405092 08	CREDIT MUTUEL	25/04/2007	25/04/2007	29/02/2008	700 000,00	F	Taux fixe à 4.164 %	4,164	4,164	EUR	A	P	O	A-1

VALLEE SUD-GRAND PARIS - BUDGET ASSAINISSEMENT - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
60169686190	CREDIT AGRICOLE	29/12/2006	29/12/2006	29/12/2007	350 000,00	V	(TAM(Postfixé) + 0.07)-Floor -0.07 sur	4,027	4,027	EUR	A	C	O	A-1
60242405404	CREDIT AGRICOLE	30/12/2008	24/12/2008	24/03/2009	649 999,00	V	TAM(Postfixé) (TAG 3M(Postfixé) + 0.07)-Floor -0.07 sur	1,633	1,643	EUR	T	C	O	A-1
9679648	CAISSE D'EPARGNE	22/12/2015	22/03/2015	10/04/2016	2 500 000,00	F	TAG 3M(Postfixé) Taux fixe à 2.04 %	2,040	2,056	EUR	T	C	O	A-1
A7509BF8 BA	CAISSE D'EPARGNE	31/12/2010	31/12/2010	31/03/2011	5 000 000,00	V	(Euribor 3M-Floor -0.44 sur Euribor 3M) + 0.44	1,450	1,479	EUR	T	C	O	A-1
A75120LU BA	CAISSE D'EPARGNE	14/06/2012	14/06/2012	16/09/2012	4 000 000,00	V	Euribor 3M + 2.75	3,410	3,505	EUR	T	C	O	A-1
A75120VX	CAISSE D'EPARGNE	10/07/2012	19/06/2013	19/09/2013	1 700 000,00	V	Euribor 3M + 3.01	3,220	3,307	EUR	T	C	O	A-1
A75172E0 Consolidation 2	CAISSE D'EPARGNE	18/12/2017	02/11/2018	02/02/2019	4 500 000,00	V	(Euribor 3M + 0.37)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,370	0,376	EUR	T	C	O	A-1
A752101I	CAISSE D'EPARGNE	04/03/2021	30/06/2022	30/09/2022	4 951 040,40	F	Taux fixe à 0.49 %	0,490	0,491	EUR	T	C	O	A-1
MIN215486EUR	SFIL CAFFIL	01/01/2003	01/01/2003	01/01/2004	400 000,00	V	(Euribor 12M-Floor -0.1 sur Euribor 12M) + 0.1	2,846	2,888	EUR	A	C	O	A-1
MIN237120EUR	SFIL CAFFIL	31/12/2007	31/12/2007	01/01/2009	2 000 000,00	V	(Euribor 1M-Floor -0.04 sur Euribor 1M) + 0.04	4,478	4,639	EUR	A	P	O	A-1
MIN507240EURexMIN245346EUR	SFIL CAFFIL	22/12/2006	22/12/2006	01/01/2011	1 100 000,00	V	(EONIA(Postfixé)-Floor -0.05 sur EONIA(Postfixé)) + 0.05	3,620	0,000	EUR	A	C	O	A-1
MIN511772EUR- 05124600010101 BA	BANQUE POSTALE	20/12/2016	08/01/2018	01/05/2018	10 000 000,00	F	Taux fixe à 1.44 %	1,440	1,448	EUR	T	C	O	A-1
MIN514677EUR	SFIL CAFFIL	12/11/2013	10/12/2013	01/01/2015	9 300 000,00	V	EONIA(Postfixé) + 1.6	1,828	1,844	EUR	T	C	O	A-1
MIN526944EUR	SFIL CAFFIL	27/12/2017	01/02/2019	01/05/2019	10 000 000,00	F	Taux fixe à 1.46 %	1,460	1,468	EUR	T	C	O	A-1
MIS514675EUR	SFIL CAFFIL	22/07/2011	22/07/2011	01/12/2011	6 500 000,00	V	Euribor 3M + 1.51	3,114	3,197	EUR	T	C	O	A-1
MPH283630EUR001	DEXIA CL	14/12/2001	14/12/2001	01/04/2002	609 796,07	C	Taux fixe à 4.72 %	4,720	4,876	EUR	T	P	N	B-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									

VALLEE SUD-GRAND PARIS - BUDGET ASSAINISSEMENT - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					5 821 964,00									
1681 Autres emprunts (total)					5 821 964,00									
050036A	Agence de l'eau Seine Normandie	05/03/2008	05/03/2008	05/03/2009	27 785,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
10106361/01	Agence de l'eau Seine Normandie	21/09/2011	21/09/2011	20/09/2012	73 005,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
10107341/01	Agence de l'eau Seine Normandie	05/02/2013	05/02/2013	04/02/2014	13 436,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
10151011/01	Agence de l'eau Seine Normandie	07/10/2011	07/10/2011	06/10/2012	58 905,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
1016361101	Agence de l'eau Seine Normandie	21/12/2010	21/12/2010	20/12/2011	220 956,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
10180861/01	Agence de l'eau Seine Normandie	15/09/2011	15/09/2011	14/09/2012	121 281,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
10194671/01	Agence de l'eau Seine Normandie	30/04/2013	30/04/2013	29/04/2014	153 104,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
10198801/01	Agence de l'eau Seine Normandie	23/08/2011	23/08/2011	22/08/2012	237 454,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
10221361/01	Agence de l'eau Seine Normandie	18/08/2011	18/08/2011	17/08/2012	98 005,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
10249391/01	Agence de l'eau Seine Normandie	28/02/2012	28/02/2012	27/02/2013	183 989,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
10261891/01	Agence de l'eau Seine Normandie	28/02/2012	28/02/2012	27/02/2013	384 274,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
10268231/01	Agence de l'eau Seine Normandie	31/12/2012	05/02/2013	04/02/2014	15 705,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
10282551/01	Agence de l'eau Seine Normandie	28/02/2012	28/02/2012	27/02/2013	36 531,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
10282601/01	Agence de l'eau Seine Normandie	16/02/2012	16/02/2012	15/02/2013	22 609,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
1029827	Agence de l'eau Seine Normandie	13/03/2019	13/03/2019	13/03/2020	18 083,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
10298271/1	Agence de l'eau Seine Normandie	29/01/2014	29/01/2014	29/01/2015	4 146,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
10308111/01	Agence de l'eau Seine Normandie	18/12/2012	18/12/2012	17/12/2013	104 889,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1

VALLEE SUD-GRAND PARIS - BUDGET ASSAINISSEMENT - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1032690	Agence de l'eau Seine Normandie	13/03/2019	13/03/2019	13/03/2020	154 275,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
10326901/01	Agence de l'eau Seine Normandie	18/12/2012	18/12/2012	17/12/2013	24 223,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
10327181/01	Agence de l'eau Seine Normandie	06/05/2013	06/05/2013	05/05/2014	36 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
10327301/01	Agence de l'eau Seine Normandie	06/05/2013	06/05/2013	05/05/2014	96 245,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
10330251/01	Agence de l'eau Seine Normandie	18/12/2012	18/12/2012	17/12/2013	39 473,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
1033643	Agence de l'eau Seine Normandie	13/03/2019	13/03/2019	13/03/2020	73 145,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
10336431/1	Agence de l'eau Seine Normandie	27/01/2014	27/01/2014	27/01/2015	36 200,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
10336432	Agence de l'eau Seine Normandie	13/03/2019	13/03/2019	13/03/2020	104 005,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
10355041	Agence de l'eau Seine Normandie	10/07/2012	30/09/2013	30/09/2014	9 257,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
10365301/01	Agence de l'eau Seine Normandie	06/06/2013	06/06/2013	05/06/2014	54 033,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
1038248	Agence de l'eau Seine Normandie	13/03/2019	13/03/2019	13/03/2020	55 360,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
10382481/01	Agence de l'eau Seine Normandie	27/02/2014	27/02/2014	27/02/2015	30 855,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
10383541/01	Agence de l'eau Seine Normandie	06/06/2013	06/06/2013	05/06/2014	4 576,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
10402311	Agence de l'eau Seine Normandie	07/11/2013	07/11/2013	06/11/2014	65 035,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
10418011	Agence de l'eau Seine Normandie	07/11/2013	07/11/2013	06/11/2014	66 490,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
10440771 /1	Agence de l'eau Seine Normandie	16/02/2015	16/02/2015	15/02/2016	28 336,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
1047153	Agence de l'eau Seine Normandie	13/03/2019	13/03/2019	13/03/2020	25 184,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
10487801/01	Agence de l'eau Seine Normandie	18/08/2015	18/08/2015	17/08/2016	62 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
10489261/01	Agence de l'eau Seine Normandie	26/05/2015	26/05/2015	25/05/2016	31 820,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
1048935	Agence de l'eau Seine Normandie	13/03/2019	13/03/2019	13/03/2020	111 713,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
1048937	Agence de l'eau Seine Normandie	13/03/2019	13/03/2019	13/03/2020	129 513,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
1050901	Agence de l'eau Seine Normandie	13/03/2019	13/03/2019	13/03/2020	19 272,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1

VALLEE SUD-GRAND PARIS - BUDGET ASSAINISSEMENT - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
10519171/01	Agence de l'eau Seine Normandie	25/08/2015	25/08/2015	24/08/2016	40 574,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
1052954	Agence de l'eau Seine Normandie	13/03/2019	13/03/2019	13/03/2020	68 741,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
1054385	Agence de l'eau Seine Normandie	13/03/2019	13/03/2019	13/03/2020	150 304,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
10543851	Agence de l'eau Seine Normandie	13/03/2019	13/03/2019	13/03/2020	44 846,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
1056729101	Agence de l'eau Seine Normandie	01/09/2015	01/09/2015	31/08/2016	35 647,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
1057788	Agence de l'eau Seine Normandie	13/03/2019	13/03/2019	13/03/2020	71 128,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
1060098	Agence de l'eau Seine Normandie	13/03/2019	13/03/2019	13/03/2020	247 854,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
1061503	Agence de l'eau Seine Normandie	13/03/2019	13/03/2019	13/03/2020	79 394,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
1066900	Agence de l'eau Seine Normandie	13/03/2019	13/03/2019	13/03/2020	119 052,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
1066904	Agence de l'eau Seine Normandie	14/08/2019	14/08/2019	14/08/2020	90 540,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
1066906	Agence de l'eau Seine Normandie	04/11/2016	14/08/2019	14/08/2020	18 978,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
1067017	Agence de l'eau Seine Normandie	13/03/2019	13/03/2019	13/03/2020	25 698,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
1067018	Agence de l'eau Seine Normandie	13/03/2019	13/03/2019	13/03/2020	50 988,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
1067020	Agence de l'eau Seine Normandie	13/03/2019	13/03/2019	13/03/2020	27 776,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
1067021	Agence de l'eau Seine Normandie	13/03/2019	13/03/2019	13/03/2020	28 564,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
1067022	Agence de l'eau Seine Normandie	13/03/2019	13/03/2019	13/03/2020	27 569,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
1067842	Agence de l'eau Seine Normandie	13/03/2019	13/03/2019	13/03/2020	47 204,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
1069679	Agence de l'eau Seine Normandie	13/03/2019	13/03/2019	13/03/2020	33 546,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
1071106	Agence de l'eau Seine Normandie	13/03/2019	13/03/2019	13/03/2020	25 896,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
1071107	Agence de l'eau Seine Normandie	24/07/2017	14/08/2019	14/08/2020	93 320,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
1071108	Agence de l'eau Seine Normandie	24/07/2017	14/08/2019	14/08/2020	77 839,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
1071109	Agence de l'eau Seine Normandie	13/03/2019	13/03/2019	13/03/2020	46 726,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1

VALLEE SUD-GRAND PARIS - BUDGET ASSAINISSEMENT - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1073183	Agence de l'eau Seine Normandie	13/03/2019	13/03/2019	13/03/2020	19 462,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
1073188	Agence de l'eau Seine Normandie	13/03/2019	13/03/2019	13/03/2020	46 975,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
1073189	Agence de l'eau Seine Normandie	13/03/2019	13/03/2019	13/03/2020	62 920,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
1073190	Agence de l'eau Seine Normandie	13/03/2019	13/03/2019	13/03/2020	72 295,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
1073215	Agence de l'eau Seine Normandie	13/03/2019	13/03/2019	13/03/2020	73 370,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
1073218	Agence de l'eau Seine Normandie	13/03/2019	13/03/2019	13/03/2020	29 862,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
1075826	Agence de l'eau Seine Normandie	13/03/2019	13/03/2019	13/03/2020	103 717,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
1075844	Agence de l'eau Seine Normandie	13/03/2019	13/03/2019	13/03/2020	45 566,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
1075853	Agence de l'eau Seine Normandie	13/03/2019	13/03/2019	13/03/2020	62 100,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
1075855	Agence de l'eau Seine Normandie	13/03/2019	13/03/2019	13/03/2020	22 485,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
1078135	Agence de l'eau Seine Normandie	13/03/2019	13/03/2019	13/03/2020	12 702,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
1078137	Agence de l'eau Seine Normandie	13/03/2019	13/03/2019	13/03/2020	82 888,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
1078138	Agence de l'eau Seine Normandie	13/03/2019	13/03/2019	13/03/2020	18 452,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
1078140	Agence de l'eau Seine Normandie	13/03/2019	13/03/2019	13/03/2020	11 013,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
1078143	Agence de l'eau Seine Normandie	13/03/2019	13/03/2019	13/03/2020	53 330,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
1078284	Agence de l'eau Seine Normandie	13/03/2019	13/03/2019	13/03/2020	21 348,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
1078286	Agence de l'eau Seine Normandie	13/03/2019	13/03/2019	13/03/2020	40 843,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
1078287	Agence de l'eau Seine Normandie	13/03/2019	13/03/2019	13/03/2020	40 485,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
1078289	Agence de l'eau Seine Normandie	13/03/2019	13/03/2019	13/03/2020	70 425,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
1079777	Agence de l'eau Seine Normandie	26/12/2018	16/07/2019	16/07/2020	63 875,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
1079782	Agence de l'eau Seine Normandie	28/12/2018	16/07/2019	16/07/2020	60 816,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
1081091	Agence de l'eau Seine Normandie	17/01/2019	09/10/2019	09/10/2020	24 650,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1

VALLEE SUD-GRAND PARIS - BUDGET ASSAINISSEMENT - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1081188	Agence de l'eau Seine Normandie	17/01/2019	09/10/2019	09/10/2020	34 040,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
2013	Agence de l'eau Seine Normandie	31/07/2008	31/07/2008	31/07/2009	91 500,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
36	Agence de l'eau Seine Normandie	30/01/2008	30/01/2008	30/01/2009	3 242,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
38	Agence de l'eau Seine Normandie	30/09/2008	30/09/2008	30/09/2009	34 858,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
4020	Agence de l'eau Seine Normandie	31/07/2008	31/07/2008	31/07/2009	35 765,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
5017	Agence de l'eau Seine Normandie	02/06/2008	02/06/2008	02/06/2009	58 842,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
920	Agence de l'eau Seine Normandie	02/12/2010	02/12/2010	01/12/2011	15 479,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
921	Agence de l'eau Seine Normandie	02/12/2010	02/12/2010	01/12/2011	10 362,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
922	Agence de l'eau Seine Normandie	02/12/2010	02/12/2010	01/12/2011	14 946,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					109 178 499,47									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		56 180 515,69					5 585 078,91	1 355 599,13	0,00	297 917,86
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		56 180 515,69					5 585 078,91	1 355 599,13	0,00	297 917,86
00000089188	N	0,00	A-1	621 288,75	4,81	F	Taux fixe à 4.74 %	4,825	112 831,61	27 463,19	0,00	4 418,49
0000551480	N	0,00	A-1	1 531 250,00	12,21	F	Taux fixe à 2.09 %	2,106	125 000,00	31 023,44	0,00	1 061,33
00020151502	N	0,00	A-1	893 717,53	4,33	F	Taux fixe à 4.46 %	4,535	183 482,06	36 819,42	0,00	5 279,42
001005264 - 60194793988	N	0,00	A-1	2 170 655,86	9,10	F	Taux fixe à 2.39 %	2,425	177 600,99	52 599,21	0,00	43 399,88
0059620030802	N	0,00	A-1	10 000,00	1,91	V	((Euribor 3M + 0.07)*365)/360-(Floor 0 sur Euribor 3M*365)/360	2,087	5 000,00	223,63	0,00	14,50
04213070500-001 / 0000039	N	0,00	A-1	2 660 000,00	19,00	V	(Euribor 3M + 0.51)-Floor -0.51 sur Euribor 3M	2,761	140 000,00	89 414,89	0,00	265,40
102780059600020015202	N	0,00	A-1	700 000,00	8,00	F	Taux fixe à 2.51 %	2,534	87 500,00	16 746,40	0,00	0,00
105-conso	N	0,00	E-1	3 144 347,50	11,50	C	3.85-(5*Cap 6 sur Euribor 12M(Postfixé))	3,906	197 544,90	122 738,73	0,00	57 671,39
1178 BA	N	0,00	A-1	2 725 125,00	12,79	F	Taux fixe à 2.17 %	2,220	209 625,00	58 225,44	0,00	11 675,42
17521/002/002	N	0,00	A-1	1 500 000,00	5,94	F	Taux fixe à 4.17 %	4,314	250 000,00	63 418,75	0,00	3 330,21
1916956	N	0,00	A-1	361 930,00	4,17	F	Taux fixe à 4.32 %	4,390	85 160,00	14 255,78	0,00	929,95
200152 04	N	0,00	A-1	315 000,00	9,00	F	Taux fixe à 2.78 %	2,809	35 000,00	8 392,13	0,00	0,00
20400311003	N	0,00	A-1	262 500,00	4,99	V	TAG 3M(Postfixé) + 0.08-Floor -0.08 sur TAG 3M(Postfixé)	1,751	52 500,00	6 720,90	0,00	57,66
405092 05	N	0,00	A-1	310 877,27	2,67	V	(TAM(Postfixé) + 0.09)-Floor 0 sur TAM(Postfixé)	2,101	99 264,59	6 531,53	0,00	2 279,77

VALLEE SUD-GRAND PARIS - BUDGET ASSAINISSEMENT - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
405092 06	N	0,00	A-1	835 182,42	3,33	V	(TAM(Postfixé) + 0.07)-Floor 0 sur TAM(Postfixé)	0,854	201 605,12	7 132,46	0,00	13 951,37
405092 08	N	0,00	A-1	216 123,78	4,16	F	Taux fixe à 1.132 %	1,132	42 257,17	2 446,52	0,00	1 640,14
60169686190	N	0,00	A-1	70 000,00	3,99	V	(TAM(Postfixé) + 0.07)-Floor -0.07 sur TAM(Postfixé)	2,981	17 500,00	2 086,42	0,00	8,52
60242405404	N	0,00	A-1	194 999,56	5,98	V	(TAG 3M(Postfixé) + 0.07)-Floor -0.07 sur TAG 3M(Postfixé)	2,337	32 499,96	5 574,36	0,00	100,43
9679648	N	0,00	A-1	1 656 250,00	13,02	F	Taux fixe à 2.04 %	2,056	125 000,00	32 831,26	0,00	6 941,67
A7509BF8 BA	N	0,00	A-1	999 999,68	3,00	F	Taux fixe à 2.33 %	2,350	333 333,36	20 387,50	0,00	0,00
A75120LU BA	N	0,00	A-1	1 900 000,00	9,46	V	(Euribor 3M + 1.2)-Floor 0 sur Euribor 3M	3,370	200 000,00	73 904,96	0,00	3 201,67
A75120VX	N	0,00	A-1	623 333,46	5,47	V	(Euribor 3M + 1.2)-Floor 0 sur Euribor 3M	3,338	113 333,32	23 460,83	0,00	766,70
A75172E0 Consolidation 2	N	0,00	A-1	3 300 000,00	10,84	V	(Euribor 3M + 0.37)-Floor 0 sur Euribor 3M	2,121	300 000,00	94 457,78	0,00	18 624,68
A752101I	N	0,00	A-1	4 786 005,72	14,50	F	Taux fixe à 0.49 %	0,491	330 069,36	22 844,93	0,00	0,00
MIN215486EUR	N	0,00	A-1	20 000,00	0,00	V	(Euribor 12M-Floor -0.1 sur Euribor 12M) + 0.1	0,000	20 000,00	0,00	0,00	0,00
MIN237120EUR	N	0,00	A-1	807 299,69	5,00	V	(Euribor 1M-Floor -0.04 sur Euribor 1M) + 0.04	1,987	119 192,90	19 355,85	0,00	1 838,71
MIN507240EURexMIN245346EUR	N	0,00	A-1	440 000,00	7,00	F	Taux fixe à 4.05 %	4,109	55 000,00	18 067,50	0,00	15 765,75
MIN511772EUR- 05124600010101 BA	N	0,00	A-1	7 625 000,00	15,08	F	Taux fixe à 1.44 %	1,448	500 000,00	107 100,00	0,00	16 815,00
MIN514677EUR	N	0,00	A-1	5 580 000,00	11,75	V	Euribor 3M + 1.46	3,749	465 000,00	205 681,65	0,00	63 206,92
MIN526944EUR	N	0,00	A-1	8 125 000,00	16,08	F	Taux fixe à 1.46 %	1,468	500 000,00	115 887,50	0,00	18 244,93
MIS514675EUR	N	0,00	A-1	1 625 000,15	3,67	V	Euribor 3M + 1.51	3,592	433 333,32	62 335,68	0,00	4 838,91
MPH283630EUR001	N	0,00	B-1	169 629,32	4,00	C	Taux fixe 4.72% à barrière 6% sur Euribor 3M (Marge de 0.9%)	4,876	36 445,25	7 470,49	0,00	1 589,04
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

VALLEE SUD-GRAND PARIS - BUDGET ASSAINISSEMENT - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		3 654 633,71					446 488,24	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		3 654 633,71					446 488,24	0,00	0,00	0,00
050036A	N	0,00	A-1	1 852,33	0,18	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 852,33	0,00	0,00	0,00
10106361/01	N	0,00	A-1	19 468,00	3,72	F	Taux fixe à 0 %	0,000	4 867,00	0,00	0,00	0,00
10107341/01	N	0,00	A-1	5 374,43	5,09	F	Taux fixe à 0 %	0,000	895,73	0,00	0,00	0,00
10151011/01	N	0,00	A-1	16 080,32	3,76	F	Taux fixe à 0 %	0,000	4 020,08	0,00	0,00	0,00
1016361101	N	0,00	A-1	44 191,20	2,97	F	Taux fixe à 0 %	0,000	14 730,40	0,00	0,00	0,00
10180861/01	N	0,00	A-1	32 341,60	3,70	F	Taux fixe à 0 %	0,000	8 085,40	0,00	0,00	0,00
10194671/01	N	0,00	A-1	90 536,18	5,33	F	Taux fixe à 0 %	0,000	15 089,36	0,00	0,00	0,00
10198801/01	N	0,00	A-1	83 573,16	3,64	F	Taux fixe à 0 %	0,000	20 893,29	0,00	0,00	0,00
10221361/01	N	0,00	A-1	55 204,87	3,63	F	Taux fixe à 0 %	0,000	13 801,22	0,00	0,00	0,00
10249391/01	N	0,00	A-1	64 961,14	4,15	F	Taux fixe à 0 %	0,000	12 992,23	0,00	0,00	0,00
10261891/01	N	0,00	A-1	136 205,76	4,15	F	Taux fixe à 0 %	0,000	27 241,15	0,00	0,00	0,00
10268231/01	N	0,00	A-1	9 955,16	10,09	F	Taux fixe à 0 %	0,000	905,02	0,00	0,00	0,00
10282551/01	N	0,00	A-1	51 459,35	4,15	F	Taux fixe à 0 %	0,000	10 291,88	0,00	0,00	0,00
10282601/01	N	0,00	A-1	7 536,30	4,12	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 507,27	0,00	0,00	0,00
1029827	N	0,00	A-1	14 466,38	11,20	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 205,54	0,00	0,00	0,00
10298271/1	N	0,00	A-1	1 934,80	6,08	F	Taux fixe à 0 %	0,000	276,40	0,00	0,00	0,00
10308111/01	N	0,00	A-1	87 625,97	4,96	F	Taux fixe à 0 %	0,000	17 525,25	0,00	0,00	0,00
1032690	N	0,00	A-1	123 420,00	11,20	F	Taux fixe à 0 %	0,000	10 285,00	0,00	0,00	0,00
10326901/01	N	0,00	A-1	8 074,30	4,96	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 614,87	0,00	0,00	0,00
10327181/01	N	0,00	A-1	14 400,00	5,34	F	Taux fixe à 0 %	0,000	2 400,00	0,00	0,00	0,00
10327301/01	N	0,00	A-1	38 498,03	5,34	F	Taux fixe à 0 %	0,000	6 416,33	0,00	0,00	0,00
10330251/01	N	0,00	A-1	22 845,54	4,96	F	Taux fixe à 0 %	0,000	4 569,13	0,00	0,00	0,00
1033643	N	0,00	A-1	58 516,01	11,20	F	Taux fixe à 0 %	0,000	4 876,33	0,00	0,00	0,00

VALLEE SUD-GRAND PARIS - BUDGET ASSAINISSEMENT - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
10336431/1	N	0,00	A-1	16 893,36	6,07	F	Taux fixe à 0 %	0,000	2 413,33	0,00	0,00	0,00
10336432	N	0,00	A-1	83 203,99	11,20	F	Taux fixe à 0 %	0,000	6 933,67	0,00	0,00	0,00
10355041	N	0,00	A-1	83 168,59	5,75	F	Taux fixe à 0 %	0,000	13 861,45	0,00	0,00	0,00
10365301/01	N	0,00	A-1	21 613,20	5,43	F	Taux fixe à 0 %	0,000	3 602,20	0,00	0,00	0,00
1038248	N	0,00	A-1	44 287,99	11,20	F	Taux fixe à 0 %	0,000	3 690,67	0,00	0,00	0,00
10382481/01	N	0,00	A-1	14 399,00	6,15	F	Taux fixe à 0 %	0,000	2 057,00	0,00	0,00	0,00
10383541/01	N	0,00	A-1	29 968,55	5,43	F	Taux fixe à 0 %	0,000	4 994,75	0,00	0,00	0,00
10402311	N	0,00	A-1	26 013,97	5,85	F	Taux fixe à 0 %	0,000	4 335,67	0,00	0,00	0,00
10418011	N	0,00	A-1	28 798,85	5,85	F	Taux fixe à 0 %	0,000	4 799,75	0,00	0,00	0,00
10440771 /1	N	0,00	A-1	15 112,51	7,12	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 889,07	0,00	0,00	0,00
1047153	N	0,00	A-1	20 147,18	11,20	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 678,94	0,00	0,00	0,00
10487801/01	N	0,00	A-1	33 066,69	7,63	F	Taux fixe à 0 %	0,000	4 133,33	0,00	0,00	0,00
10489261/01	N	0,00	A-1	16 970,69	7,40	F	Taux fixe à 0 %	0,000	2 121,33	0,00	0,00	0,00
1048935	N	0,00	A-1	89 370,41	11,20	F	Taux fixe à 0 %	0,000	7 447,53	0,00	0,00	0,00
1048937	N	0,00	A-1	103 610,40	11,20	F	Taux fixe à 0 %	0,000	8 634,20	0,00	0,00	0,00
1050901	N	0,00	A-1	15 417,60	11,20	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 284,80	0,00	0,00	0,00
10519171/01	N	0,00	A-1	21 639,49	7,65	F	Taux fixe à 0 %	0,000	2 704,93	0,00	0,00	0,00
1052954	N	0,00	A-1	54 992,81	11,20	F	Taux fixe à 0 %	0,000	4 582,73	0,00	0,00	0,00
1054385	N	0,00	A-1	120 243,19	11,20	F	Taux fixe à 0 %	0,000	10 020,27	0,00	0,00	0,00
10543851	N	0,00	A-1	35 876,81	11,20	F	Taux fixe à 0 %	0,000	2 989,73	0,00	0,00	0,00
1056729101	N	0,00	A-1	19 011,71	7,67	F	Taux fixe à 0 %	0,000	2 376,47	0,00	0,00	0,00
1057788	N	0,00	A-1	56 902,39	11,20	F	Taux fixe à 0 %	0,000	4 741,87	0,00	0,00	0,00
1060098	N	0,00	A-1	198 283,20	11,20	F	Taux fixe à 0 %	0,000	16 523,60	0,00	0,00	0,00
1061503	N	0,00	A-1	63 515,18	11,20	F	Taux fixe à 0 %	0,000	5 292,94	0,00	0,00	0,00
1066900	N	0,00	A-1	95 241,60	11,20	F	Taux fixe à 0 %	0,000	7 936,80	0,00	0,00	0,00
1066904	N	0,00	A-1	72 432,00	11,62	F	Taux fixe à 0 %	0,000	6 036,00	0,00	0,00	0,00
1066906	N	0,00	A-1	15 182,40	11,62	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 265,20	0,00	0,00	0,00
1067017	N	0,00	A-1	20 558,40	11,20	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 713,20	0,00	0,00	0,00
1067018	N	0,00	A-1	40 790,40	11,20	F	Taux fixe à 0 %	0,000	3 399,20	0,00	0,00	0,00
1067020	N	0,00	A-1	22 220,81	11,20	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 851,73	0,00	0,00	0,00
1067021	N	0,00	A-1	22 851,19	11,20	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 904,27	0,00	0,00	0,00
1067022	N	0,00	A-1	22 055,21	11,20	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 837,93	0,00	0,00	0,00
1067842	N	0,00	A-1	37 763,21	11,20	F	Taux fixe à 0 %	0,000	3 146,93	0,00	0,00	0,00
1069679	N	0,00	A-1	26 836,80	11,20	F	Taux fixe à 0 %	0,000	2 236,40	0,00	0,00	0,00
1071106	N	0,00	A-1	20 716,80	11,20	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 726,40	0,00	0,00	0,00
1071107	N	0,00	A-1	74 656,01	11,62	F	Taux fixe à 0 %	0,000	6 221,33	0,00	0,00	0,00

VALLEE SUD-GRAND PARIS - BUDGET ASSAINISSEMENT - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1071108	N	0,00	A-1	62 271,19	11,62	F	Taux fixe à 0 %	0,000	5 189,27	0,00	0,00	0,00
1071109	N	0,00	A-1	37 380,79	11,20	F	Taux fixe à 0 %	0,000	3 115,07	0,00	0,00	0,00
1073183	N	0,00	A-1	15 569,59	11,20	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 297,47	0,00	0,00	0,00
1073188	N	0,00	A-1	37 579,99	11,20	F	Taux fixe à 0 %	0,000	3 131,67	0,00	0,00	0,00
1073189	N	0,00	A-1	50 335,99	11,20	F	Taux fixe à 0 %	0,000	4 194,67	0,00	0,00	0,00
1073190	N	0,00	A-1	57 835,99	11,20	F	Taux fixe à 0 %	0,000	4 819,67	0,00	0,00	0,00
1073215	N	0,00	A-1	58 696,01	11,20	F	Taux fixe à 0 %	0,000	4 891,33	0,00	0,00	0,00
1073218	N	0,00	A-1	23 889,60	11,20	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 990,80	0,00	0,00	0,00
1075826	N	0,00	A-1	82 973,59	11,20	F	Taux fixe à 0 %	0,000	6 914,47	0,00	0,00	0,00
1075844	N	0,00	A-1	36 452,81	11,20	F	Taux fixe à 0 %	0,000	3 037,73	0,00	0,00	0,00
1075853	N	0,00	A-1	49 680,00	11,20	F	Taux fixe à 0 %	0,000	4 140,00	0,00	0,00	0,00
1075855	N	0,00	A-1	17 988,00	11,20	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 499,00	0,00	0,00	0,00
1078135	N	0,00	A-1	10 161,60	11,20	F	Taux fixe à 0 %	0,000	846,80	0,00	0,00	0,00
1078137	N	0,00	A-1	66 310,39	11,20	F	Taux fixe à 0 %	0,000	5 525,87	0,00	0,00	0,00
1078138	N	0,00	A-1	14 761,61	11,20	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 230,13	0,00	0,00	0,00
1078140	N	0,00	A-1	8 810,40	11,20	F	Taux fixe à 0 %	0,000	734,20	0,00	0,00	0,00
1078143	N	0,00	A-1	42 664,01	11,20	F	Taux fixe à 0 %	0,000	3 555,33	0,00	0,00	0,00
1078284	N	0,00	A-1	17 078,40	11,20	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 423,20	0,00	0,00	0,00
1078286	N	0,00	A-1	32 674,39	11,20	F	Taux fixe à 0 %	0,000	2 722,87	0,00	0,00	0,00
1078287	N	0,00	A-1	32 388,00	11,20	F	Taux fixe à 0 %	0,000	2 699,00	0,00	0,00	0,00
1078289	N	0,00	A-1	56 340,00	11,20	F	Taux fixe à 0 %	0,000	4 695,00	0,00	0,00	0,00
1079777	N	0,00	A-1	51 100,01	11,54	F	Taux fixe à 0 %	0,000	4 258,33	0,00	0,00	0,00
1079782	N	0,00	A-1	48 652,80	11,54	F	Taux fixe à 0 %	0,000	4 054,40	0,00	0,00	0,00
1081091	N	0,00	A-1	19 720,01	11,77	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 643,33	0,00	0,00	0,00
1081188	N	0,00	A-1	27 232,01	11,77	F	Taux fixe à 0 %	0,000	2 269,33	0,00	0,00	0,00
2013	N	0,00	A-1	6 100,00	0,58	F	Taux fixe à 0 %	0,000	6 100,00	0,00	0,00	0,00
36	N	0,00	A-1	216,13	0,08	F	Taux fixe à 0 %	0,000	216,13	0,00	0,00	0,00
38	N	0,00	A-1	2 323,83	0,75	F	Taux fixe à 0 %	0,000	2 323,83	0,00	0,00	0,00
4020	N	0,00	A-1	2 384,33	0,58	F	Taux fixe à 0 %	0,000	2 384,33	0,00	0,00	0,00
5017	N	0,00	A-1	3 922,80	0,42	F	Taux fixe à 0 %	0,000	3 922,80	0,00	0,00	0,00
920	N	0,00	A-1	3 423,95	2,92	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 141,32	0,00	0,00	0,00
921	N	0,00	A-1	2 330,35	2,92	F	Taux fixe à 0 %	0,000	776,81	0,00	0,00	0,00
922	N	0,00	A-1	3 051,72	2,92	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 017,25	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

VALLEE SUD-GRAND PARIS - BUDGET ASSAINISSEMENT - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		59 835 149,40					6 031 567,15	1 355 599,13	0,00	297 917,86

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
MPH283630EUR001	DEXIA CL	609 796,07	169 629,32	1	25,00		Taux fixe à 4.72 %	Taux fixe à 4.72 %	0,00	Taux fixe 4.72% à barrière 6% sur Euribor 3M (Marge de 0.9%)	4,876	7 470,49	0,00	0,28
TOTAL (B)		609 796,07	169 629,32						0,00			7 470,49	0,00	0,28
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
105-conso	SFIL CAFFIL	5 000 000,00	3 144 347,50	1	25,00		Taux fixe à 3.85 %	Taux fixe à 3.85 %	327 751,56	3.85-(5*Cap 6 sur Euribor 12M(Postfixé))	3,906	122 738,73	0,00	5,26
TOTAL (E)		5 000 000,00	3 144 347,50						327 751,56			122 738,73	0,00	5,26
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		5 609 796,07	3 313 976,82						327 751,56			130 209,22	0,00	5,54

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone

euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (<i>cap</i>) ou encadré (<i>tunnel</i>)	Nombre de produits	122	0	0	0	0	
	% de l'encours	94,47	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	56 521 172,58	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,28	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	169 629,32	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (<i>swaption</i>)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	5,26	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	3 144 347,50	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1000.00 €	06-12-2022

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	2031 Frais d'étude	5	06/12/2022
L	2033 Frais d'insertion	5	06/12/2022
L	2051 concessions et droits similaires. brevets. licences. marques. etc.	5	06/12/2022
L	208 Autres immobilisations incorporelles	5	06/12/2022
L	212X/2172X Agencements. aménagements de terrains	20	06/12/2022
L	2131X/ 2141X/21731X bâtiments	40	06/12/2022
L	2135X/2145X/21735X Installation générales. agencements. aménagements des constructions	15	06/12/2022
L	2138/2148/21738/21748 autres constructions	30	06/12/2022
L	2153X/ 21753X Réseaux divers	60	06/12/2022
L	2154/21754 materiel industriel	10	06/12/2022
L	2155/21755 outillage industriel	10	06/12/2022
L	2156X/21756X Matériel spécifique d'exploitation	10	06/12/2022
L	2157/21757 Agencements et aménagements du matériel et outillages industriels	15	06/12/2022
L	2181 Installations générales. agencements. aménagements divers	15	06/12/2022
L	2182/21782 matériel de transport	7	06/12/2022
L	2183/ 21783 matériel informatique	5	06/12/2022
L	2184/ 21784 materiel de bureau et de mobilier	8	06/12/2022
L	2185/21785 cheptel	5	06/12/2022
L	2186/21786 emballages récupérables	5	06/12/2022
L	2188/21788 autres immobilisations corporelles	8	06/12/2022

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		6 507 800,00	I 6 507 800,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		6 146 800,00	6 146 800,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	5 700 000,00	5 700 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	446 800,00	446 800,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		361 000,00	361 000,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	361 000,00	361 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	6 507 800,00	0,00	0,00	6 507 800,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		11 586 871,48	III 11 586 871,48
Ressources propres externes de l'année (a)		2 672 270,00	2 672 270,00
10222	FCTVA	2 672 270,00	2 672 270,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		8 914 601,48	8 914 601,48
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	520 000,00	520 000,00
28153	Installations à caractère spécifique	410 000,00	410 000,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	153 000,00	153 000,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	1 516 500,00	1 516 500,00
28178	Autres immos corporelles (mad)	500,00	500,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	6 314 601,48	6 314 601,48

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	11 586 871,48	0,00	0,00	0,00	11 586 871,48

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 6 507 800,00
Ressources propres disponibles	IV 11 586 871,48
Solde	V = IV – II (6) 5 079 071,48

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 33	Intitulé de l'opération : MISE EN CONFORMITE DES BRANCHEMENTS CITE JARDIN HDS HABITAT			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	0,00	0,00	120 000,00	120 000,00
45 MISE EN CONFORMITE DES BRANCHEMENTS CITE JARDIN HDS HABITAT (5)	0,00	0,00	120 000,00	120 000,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	0,00	0,00	120 000,00	120 000,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	120 000,00	120 000,00
Financement par le tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Financement par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	120 000,00	120 000,00
040 Financement par le service (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	120 000,00	120 000,00

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
20-04	72 000 000,00	0,00	72 000 000,00	23 049 790,89	17 557 352,00	31 392 857,11

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

CONSEIL DE TERRITOIRE

Séance du 26 janvier 2023

Point n°12 : Adoption du budget primitif 2023 du budget annexe du théâtre Victor Hugo

Une note de synthèse globale relative à tous les budgets primitifs 2023 de l'Établissement Public Territorial Vallée Sud – Grand Paris est annexée au point concernant le budget principal.

CONSEIL DE TERRITOIRE

Séance du 26 janvier 2023

Objet : Adoption du budget primitif 2023 du budget annexe du théâtre Victor Hugo**Le Conseil de Territoire,****VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,**VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,**VU** le décret n°2015-1655 en date du 11 décembre 2015, relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège social est à Antony dans les Hauts-de-Seine,**VU** l'instruction comptable M57,**VU** la séance d'installation du Conseil de Territoire le 10 juillet 2020 au cours de laquelle le Président et les Vice-présidents ont été élus,**VU** le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu lors du Conseil de Territoire du 6 décembre 2022,**VU** l'avis de la commission Finance et ressources humaines du 25 janvier 2023,**Après en avoir délibéré,****ARTICLE 1 – APPROUVE** l'inscription des crédits présentés par le rapporteur chapitre par chapitre en fonctionnement et en investissement, en dépenses et en recettes pour l'année 2023 pour le budget annexe du théâtre Victor Hugo comme suit :

	TOTAL DEPENSES	TOTAL RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 170 500 €	1 170 500 €
INVESTISSEMENT	404 826 €	404 826 €

ARTICLE 2 - ADOPTE dans son ensemble le budget annexe 2023 du théâtre Victor Hugo.**ARTICLE 3** – la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine,
- Madame la comptable publique du Service de Gestion comptable de Fontenay-aux-Roses.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président du Territoire
Vallée Sud - Grand Paris

Jean-Didier BERGER

REPUBLIQUE FRANÇAISE

BUDGET ANNEXE : VALLEE SUD-GRAND PARIS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 20005796600034

POSTE COMPTABLE : ANTONY

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : THEATRE VICTOR HUGO (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	38

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	Sans Objet
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

40

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	399927

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0.00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	2.70
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	2.87
3	Dépenses d'équipement brut / population	0.48
4	Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	39.40
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	94.10
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	16.70
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.00
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement, : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)	
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1	0,00
Investissement	0,00	0,00	(3)	A2	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4)	A3	0,00

RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses		Recettes	Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1 0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2 0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	404 826,00	404 826,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		404 826,00	404 826,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 170 500,00	1 170 500,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		1 170 500,00	1 170 500,00
=		=	=
TOTAL DU BUDGET (4)		1 575 326,00	1 575 326,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00

TOTAL GENERAL	0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00

TOTAL GENERAL	0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	50 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	107 465,00	0,00	183 326,00	183 326,00	183 326,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		157 465,00	0,00	383 326,00	383 326,00	383 326,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		157 465,00	0,00	383 326,00	383 326,00	383 326,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	21 450,00		21 500,00	21 500,00	21 500,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		21 450,00		21 500,00	21 500,00	21 500,00

TOTAL	178 915,00	0,00	404 826,00	404 826,00	404 826,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	404 826,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	77 976,00	0,00	303 826,00	303 826,00	303 826,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		77 976,00	0,00	303 826,00	303 826,00	303 826,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		77 976,00	0,00	303 826,00	303 826,00	303 826,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	100 939,00		101 000,00	101 000,00	101 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		100 939,00		101 000,00	101 000,00	101 000,00

TOTAL	178 915,00	0,00	404 826,00	404 826,00	404 826,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	404 826,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	79 500,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	622 482,00	0,00	622 760,00	622 760,00	622 760,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	399 900,00	0,00	437 800,00	437 800,00	437 800,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	8 629,00	0,00	6 440,00	6 440,00	6 440,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 031 011,00	0,00	1 067 000,00	1 067 000,00	1 067 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 033 511,00	0,00	1 069 500,00	1 069 500,00	1 069 500,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	100 939,00		101 000,00	101 000,00	101 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		100 939,00		101 000,00	101 000,00	101 000,00

TOTAL	1 134 450,00	0,00	1 170 500,00	1 170 500,00	1 170 500,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 170 500,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	43 000,00	0,00	81 000,00	81 000,00	81 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	50 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	1 020 000,00	0,00	1 023 000,00	1 023 000,00	1 023 000,00
Total des recettes de gestion courante		1 113 000,00	0,00	1 149 000,00	1 149 000,00	1 149 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 113 000,00	0,00	1 149 000,00	1 149 000,00	1 149 000,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	21 450,00		21 500,00	21 500,00	21 500,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		21 450,00		21 500,00	21 500,00	21 500,00

TOTAL	1 134 450,00	0,00	1 170 500,00	1 170 500,00	1 170 500,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 170 500,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	79 500,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (3)	0,00	21 500,00	21 500,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	200 000,00	0,00	200 000,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3) (5)	183 326,00	0,00	183 326,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
198 Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total	383 326,00	21 500,00	404 826,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	404 826,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011 Charges à caractère général (9)	622 760,00		622 760,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (9)	437 800,00		437 800,00
014 Atténuations de produits	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	6 440,00	0,00	6 440,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66 Charges financières	0,00	0,00	0,00
67 Charges spécifiques (9)	2 500,00	0,00	2 500,00
68 Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	101 000,00	101 000,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023 Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total	1 069 500,00	101 000,00	1 170 500,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 170 500,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE – RECETTES			D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	303 826,00	0,00	303 826,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		101 000,00	101 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		303 826,00	101 000,00	404 826,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	404 826,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	81 000,00		81 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	45 000,00		45 000,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	1 023 000,00	0,00	1 023 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	21 500,00	21 500,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 149 000,00	21 500,00	1 170 500,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 170 500,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		178 915,00	0,00	0,00	404 826,00	404 826,00	0,00	404 826,00	404 826,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	50 000,00	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	107 465,00	0,00	0,00	183 326,00	183 326,00	0,00	183 326,00	183 326,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		157 465,00	0,00	0,00	383 326,00	383 326,00	0,00	383 326,00	383 326,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		157 465,00	0,00	0,00	383 326,00	383 326,00	0,00	383 326,00	383 326,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	21 450,00			21 500,00	21 500,00		21 500,00	21 500,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		21 450,00			21 500,00	21 500,00		21 500,00	21 500,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)								0,00

Total des dépenses d'investissement cumulées								404 826,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES					A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		178 915,00	0,00	404 826,00	404 826,00	404 826,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	77 976,00	0,00	303 826,00	303 826,00	303 826,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		77 976,00	0,00	303 826,00	303 826,00	303 826,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		77 976,00	0,00	303 826,00	303 826,00	303 826,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	100 939,00		101 000,00	101 000,00	101 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		100 939,00		101 000,00	101 000,00	101 000,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)					0,00

Affectation au compte 1068 (8)					0,00

Total des recettes d'investissement cumulées					404 826,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE								A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		178 915,00	0,00	0,00	404 826,00	404 826,00	0,00	404 826,00	404 826,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	50 000,00	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00
2031	Frais d'études	50 000,00	0,00		200 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	107 465,00	0,00	0,00	183 326,00	183 326,00	0,00	183 326,00	183 326,00
21735	Installations générales (mise à dispo)	55 265,00	0,00		125 248,00	125 248,00	0,00	125 248,00	125 248,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00		3 878,00	3 878,00	0,00	3 878,00	3 878,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	5 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	47 200,00	0,00		52 200,00	52 200,00	0,00	52 200,00	52 200,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		157 465,00	0,00	0,00	383 326,00	383 326,00	0,00	383 326,00	383 326,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					

VALLEE SUD-GRAND PARIS - THEATRE VICTOR HUGO - BP - 2023

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		157 465,00	0,00	0,00	383 326,00	383 326,00	0,00	383 326,00	383 326,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	21 450,00			21 500,00	21 500,00		21 500,00	21 500,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	21 450,00			21 500,00	21 500,00		21 500,00	21 500,00
139151	Subv. transf. GFP de rattachement	12 213,00			12 263,00	12 263,00		12 263,00	12 263,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	9 237,00			9 237,00	9 237,00		9 237,00	9 237,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		21 450,00			21 500,00	21 500,00		21 500,00	21 500,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE					A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		178 915,00	0,00	404 826,00	404 826,00	404 826,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	77 976,00	0,00	303 826,00	303 826,00	303 826,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	77 976,00	0,00	303 826,00	303 826,00	303 826,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		77 976,00	0,00	303 826,00	303 826,00	303 826,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		77 976,00	0,00	303 826,00	303 826,00	303 826,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	100 939,00		101 000,00	101 000,00	101 000,00
28031	Frais d'études	4 465,00		4 526,00	4 526,00	4 526,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	1 339,00		1 339,00	1 339,00	1 339,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	4 870,00		4 870,00	4 870,00	4 870,00
2817318	Autres bâtiments publics (m. à dispo)	49 833,00		49 833,00	49 833,00	49 833,00
281735	Installations générales (m. à dispo)	12 663,00		12 663,00	12 663,00	12 663,00
281788	Autres immo. corporelles (m. à dispo)	108,00		108,00	108,00	108,00
28181	Installations générales, aménagt divers	93,00		93,00	93,00	93,00
281838	Autre matériel informatique	2 142,00		2 142,00	2 142,00	2 142,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	2 368,00		2 368,00	2 368,00	2 368,00
28188	Autres immo. corporelles	23 058,00		23 058,00	23 058,00	23 058,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		100 939,00		101 000,00	101 000,00	101 000,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Sauf 165, 166 et 16449.
- (4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 134 450,00	0,00	0,00	1 170 500,00	1 170 500,00	0,00	1 170 500,00	1 170 500,00
011	Charges à caractère général (3)	622 482,00	0,00	0,00	622 760,00	622 760,00	0,00	622 760,00	622 760,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	399 900,00	0,00		437 800,00	437 800,00		437 800,00	437 800,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	8 629,00	0,00	0,00	6 440,00	6 440,00	0,00	6 440,00	6 440,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 031 011,00	0,00	0,00	1 067 000,00	1 067 000,00	0,00	1 067 000,00	1 067 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	2 500,00	0,00		2 500,00	2 500,00		2 500,00	2 500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		2 500,00	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00		2 500,00	2 500,00
Total des dépenses réelles		1 033 511,00	0,00	0,00	1 069 500,00	1 069 500,00	0,00	1 069 500,00	1 069 500,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	100 939,00			101 000,00	101 000,00		101 000,00	101 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		100 939,00			101 000,00	101 000,00		101 000,00	101 000,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	1 170 500,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 134 450,00	0,00	1 170 500,00	1 170 500,00	1 170 500,00
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	43 000,00	0,00	81 000,00	81 000,00	81 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	50 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	1 020 000,00	0,00	1 023 000,00	1 023 000,00	1 023 000,00
Total des recettes de gestion des services		1 113 000,00	0,00	1 149 000,00	1 149 000,00	1 149 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 113 000,00	0,00	1 149 000,00	1 149 000,00	1 149 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	21 450,00		21 500,00	21 500,00	21 500,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		21 450,00		21 500,00	21 500,00	21 500,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	0,00

Total des recettes de fonctionnement cumulées	1 170 500,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE								B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 134 450,00	0,00	0,00	1 170 500,00	1 170 500,00	0,00	1 170 500,00	1 170 500,00
011	Charges à caractère général (4)	622 482,00	0,00	0,00	622 760,00	622 760,00	0,00	622 760,00	622 760,00
6042	Achats de prestations de services	323 390,00	0,00		328 345,00	328 345,00	0,00	328 345,00	328 345,00
60611	Eau et assainissement	2 000,00	0,00		1 142,00	1 142,00	0,00	1 142,00	1 142,00
60612	Energie - Electricité	12 500,00	0,00		23 058,00	23 058,00	0,00	23 058,00	23 058,00
60613	Chauffage urbain	23 275,00	0,00		39 116,00	39 116,00	0,00	39 116,00	39 116,00
60623	Alimentation	6 700,00	0,00		6 700,00	6 700,00	0,00	6 700,00	6 700,00
60632	Fournitures de petit équipement	3 255,00	0,00		3 250,00	3 250,00	0,00	3 250,00	3 250,00
60636	Habillement et vêtements de travail	200,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
6064	Fournitures administratives	4 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6132	Locations immobilières	1 850,00	0,00		1 300,00	1 300,00	0,00	1 300,00	1 300,00
61358	Autres	12 100,00	0,00		10 858,00	10 858,00	0,00	10 858,00	10 858,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	16 670,00	0,00		2 806,00	2 806,00	0,00	2 806,00	2 806,00
6156	Maintenance	47 192,00	0,00		32 564,00	32 564,00	0,00	32 564,00	32 564,00
6182	Documentation générale et technique	1 100,00	0,00		1 100,00	1 100,00	0,00	1 100,00	1 100,00
6228	Divers	18 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	25 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
6234	Réceptions	7 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
6236	Catalogues et imprimés	52 500,00	0,00		52 500,00	52 500,00	0,00	52 500,00	52 500,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00		9 500,00	9 500,00	0,00	9 500,00	9 500,00
6247	Transports collectifs	7 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6248	Divers	1 100,00	0,00		1 100,00	1 100,00	0,00	1 100,00	1 100,00
6261	Frais d'affranchissement	400,00	0,00		400,00	400,00	0,00	400,00	400,00
6262	Frais de télécommunications	5 500,00	0,00		2 471,00	2 471,00	0,00	2 471,00	2 471,00
627	Services bancaires et assimilés	250,00	0,00		250,00	250,00	0,00	250,00	250,00
6281	Concours divers (cotisations)	3 800,00	0,00		3 800,00	3 800,00	0,00	3 800,00	3 800,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	23 900,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	23 300,00	0,00		23 300,00	23 300,00	0,00	23 300,00	23 300,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	399 900,00	0,00		437 800,00	437 800,00		437 800,00	437 800,00
6218	Autre personnel extérieur	1 800,00	0,00		1 800,00	1 800,00		1 800,00	1 800,00
64111	Rémunération principale titulaires	235 000,00	0,00		271 650,00	271 650,00		271 650,00	271 650,00
64131	Rémunérations	87 700,00	0,00		88 950,00	88 950,00		88 950,00	88 950,00

VALLEE SUD-GRAND PARIS - THEATRE VICTOR HUGO - BP - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	41 000,00	0,00		41 000,00	41 000,00		41 000,00	41 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	22 400,00	0,00		22 400,00	22 400,00		22 400,00	22 400,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
6488	Autres	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	8 629,00	0,00	0,00	6 440,00	6 440,00	0,00	6 440,00	6 440,00
65811	Droits d'utilisat° informatique nuage	0,00	0,00		4 340,00	4 340,00	0,00	4 340,00	4 340,00
65818	Autres	3 372,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	5 257,00	0,00		2 100,00	2 100,00	0,00	2 100,00	2 100,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 031 011,00	0,00	0,00	1 067 000,00	1 067 000,00	0,00	1 067 000,00	1 067 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	2 500,00	0,00		2 500,00	2 500,00		2 500,00	2 500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	2 500,00	0,00		2 500,00	2 500,00		2 500,00	2 500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		2 500,00	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00		2 500,00	2 500,00
Total des dépenses réelles		1 033 511,00	0,00	0,00	1 069 500,00	1 069 500,00	0,00	1 069 500,00	1 069 500,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	100 939,00			101 000,00	101 000,00		101 000,00	101 000,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	100 939,00			101 000,00	101 000,00		101 000,00	101 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		100 939,00			101 000,00	101 000,00		101 000,00	101 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040*) (*DF 043 = RF 043*).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 134 450,00	0,00	1 170 500,00	1 170 500,00	1 170 500,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	43 000,00	0,00	81 000,00	81 000,00	81 000,00
7062	Redevances services à caractère culturel	43 000,00	0,00	81 000,00	81 000,00	81 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	50 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
74718	Autres participations Etat	25 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
7472	Participation régions	25 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	1 020 000,00	0,00	1 023 000,00	1 023 000,00	1 023 000,00
752	Revenus des immeubles	5 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
75822	Prise en charge déficit budget annexe	1 015 000,00	0,00	1 015 000,00	1 015 000,00	1 015 000,00
Total des recettes de gestion des services		1 113 000,00	0,00	1 149 000,00	1 149 000,00	1 149 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 113 000,00	0,00	1 149 000,00	1 149 000,00	1 149 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	21 450,00		21 500,00	21 500,00	21 500,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résult	21 450,00		21 500,00	21 500,00	21 500,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		21 450,00		21 500,00	21 500,00	21 500,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00

= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

CONSEIL DE TERRITOIRE

Séance du 26 janvier 2023

Point n°13 : Adoption du budget primitif 2023 du budget annexe de la ZAC Jean Zay

Une note de synthèse globale relative à tous les budgets primitifs 2023 de l'Établissement Public Territorial Vallée Sud – Grand Paris est annexée au point concernant le budget principal.

CONSEIL DE TERRITOIRE**Séance du 26 janvier 2023****Objet : Adoption du budget primitif 2023 du budget annexe de la ZAC Jean Zay****Le Conseil de Territoire,****VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,**VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,**VU** le décret n°2015-1655 en date du 11 décembre 2015, relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège social est à Antony dans les Hauts-de-Seine,**VU** l'instruction comptable M57,**VU** la séance d'installation du Conseil de Territoire le 10 juillet 2020 au cours de laquelle le Président et les Vice-présidents ont été élus,**VU** le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu lors du Conseil de Territoire du 6 décembre 2022,**VU** l'avis de la commission Finance et ressources humaines du 25 janvier 2023,**Après en avoir délibéré,****ARTICLE 1 – APPROUVE** l'inscription des crédits présentés par le rapporteur chapitre par chapitre en fonctionnement et en investissement, en dépenses et en recettes pour l'année 2023 pour le budget annexe de la ZAC Jean Zay comme suit :

	TOTAL DEPENSES	TOTAL RECETTES
FONCTIONNEMENT	12 060 000 €	12 060 000 €
INVESTISSEMENT	7 440 000 €	7 440 000 €

ARTICLE 2 - ADOPTE dans son ensemble le budget annexe 2023 la ZAC Jean Zay.**ARTICLE 3 –** la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine,
- Madame la comptable publique du Service de Gestion comptable de Fontenay-aux-Roses.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président du Territoire
Vallée Sud - Grand Paris

Jean-Didier BERGER

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus : VALLEE
SUD-GRAND PARIS (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 20005796600273

POSTE COMPTABLE : ANTONY

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : ZAC JEAN ZAY (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	37

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	Sans Objet
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

39

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0.00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0.00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0.00
3	Dépenses d'équipement brut / population	0.00
4	Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0.00
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0.00
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.00
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.00
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement, : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)	
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1	0,00
Investissement	0,00	0,00	(3)	A2	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4)	A3	0,00

RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses		Recettes	Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1 0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2 0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS			A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	7 440 000,00	7 440 000,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		7 440 000,00	7 440 000,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	12 060 000,00	12 060 000,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		12 060 000,00	12 060 000,00
TOTAL DU BUDGET (4)		19 500 000,00	19 500 000,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00

TOTAL GENERAL	0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00

TOTAL GENERAL	0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	1 065 000,00		7 440 000,00	7 440 000,00	7 440 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		1 065 000,00		7 440 000,00	7 440 000,00	7 440 000,00

TOTAL	1 065 000,00	0,00	7 440 000,00	7 440 000,00	7 440 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 440 000,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	1 065 000,00		7 440 000,00	7 440 000,00	7 440 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 065 000,00		7 440 000,00	7 440 000,00	7 440 000,00

TOTAL	1 065 000,00	0,00	7 440 000,00	7 440 000,00	7 440 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 440 000,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	1 065 000,00	0,00	3 720 000,00	3 720 000,00	3 720 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	7 300 000,00	0,00	900 000,00	900 000,00	900 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		8 365 000,00	0,00	4 620 000,00	4 620 000,00	4 620 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		8 365 000,00	0,00	4 620 000,00	4 620 000,00	4 620 000,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	1 065 000,00		7 440 000,00	7 440 000,00	7 440 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 065 000,00		7 440 000,00	7 440 000,00	7 440 000,00

TOTAL	9 430 000,00	0,00	12 060 000,00	12 060 000,00	12 060 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	12 060 000,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	12 875 916,06	0,00	4 620 000,00	4 620 000,00	4 620 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		12 875 916,06	0,00	4 620 000,00	4 620 000,00	4 620 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		12 875 916,06	0,00	4 620 000,00	4 620 000,00	4 620 000,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	1 065 000,00		7 440 000,00	7 440 000,00	7 440 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 065 000,00		7 440 000,00	7 440 000,00	7 440 000,00

TOTAL	13 940 916,06	0,00	12 060 000,00	12 060 000,00	12 060 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	12 060 000,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	0,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		7 440 000,00	7 440 000,00
198 Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total	0,00	7 440 000,00	7 440 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 440 000,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011 Charges à caractère général (9)	3 720 000,00		3 720 000,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014 Atténuations de produits	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	900 000,00	0,00	900 000,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66 Charges financières	0,00	0,00	0,00
67 Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68 Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71 Production stockée (ou déstockage)		7 440 000,00	7 440 000,00
023 Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total	4 620 000,00	7 440 000,00	12 060 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	12 060 000,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		7 440 000,00	7 440 000,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total	0,00	7 440 000,00	7 440 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 440 000,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71 Production stockée (ou déstockage)		7 440 000,00	7 440 000,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731 Fiscalité locale	0,00		0,00
74 Dotations et participations (8)	4 620 000,00		4 620 000,00
75 Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total	4 620 000,00	7 440 000,00	12 060 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	12 060 000,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 065 000,00	0,00	0,00	7 440 000,00	7 440 000,00	0,00	7 440 000,00	7 440 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	1 065 000,00			7 440 000,00	7 440 000,00		7 440 000,00	7 440 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 065 000,00			7 440 000,00	7 440 000,00		7 440 000,00	7 440 000,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)								0,00

Total des dépenses d'investissement cumulées								7 440 000,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES					A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		1 065 000,00	0,00	7 440 000,00	7 440 000,00	7 440 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	1 065 000,00		7 440 000,00	7 440 000,00	7 440 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		1 065 000,00		7 440 000,00	7 440 000,00	7 440 000,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)					0,00

Affectation au compte 1068 (8)					0,00

Total des recettes d'investissement cumulées					7 440 000,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE								A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 065 000,00	0,00	0,00	7 440 000,00	7 440 000,00	0,00	7 440 000,00	7 440 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	1 065 000,00			7 440 000,00	7 440 000,00		7 440 000,00	7 440 000,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

VALLEE SUD-GRAND PARIS - ZAC JEAN ZAY - BP - 2023

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	Charges transférées (7)	1 065 000,00			7 440 000,00	7 440 000,00		7 440 000,00	7 440 000,00
3355	Travaux	1 065 000,00			3 720 000,00	3 720 000,00		3 720 000,00	3 720 000,00
3555	Terrains aménagés	0,00			3 720 000,00	3 720 000,00		3 720 000,00	3 720 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 065 000,00			7 440 000,00	7 440 000,00		7 440 000,00	7 440 000,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		1 065 000,00	0,00	7 440 000,00	7 440 000,00	7 440 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	1 065 000,00		7 440 000,00	7 440 000,00	7 440 000,00
3355	Travaux	0,00		3 720 000,00	3 720 000,00	3 720 000,00
3555	Terrains aménagés	1 065 000,00		3 720 000,00	3 720 000,00	3 720 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		1 065 000,00		7 440 000,00	7 440 000,00	7 440 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		9 430 000,00	0,00	0,00	12 060 000,00	12 060 000,00	0,00	12 060 000,00	12 060 000,00
011	Charges à caractère général (3)	1 065 000,00	0,00	0,00	3 720 000,00	3 720 000,00	0,00	3 720 000,00	3 720 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	7 300 000,00	0,00	0,00	900 000,00	900 000,00	0,00	900 000,00	900 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		8 365 000,00	0,00	0,00	4 620 000,00	4 620 000,00	0,00	4 620 000,00	4 620 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		8 365 000,00	0,00	0,00	4 620 000,00	4 620 000,00	0,00	4 620 000,00	4 620 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	1 065 000,00			7 440 000,00	7 440 000,00		7 440 000,00	7 440 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 065 000,00			7 440 000,00	7 440 000,00		7 440 000,00	7 440 000,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)								0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées								12 060 000,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		13 940 916,06	0,00	12 060 000,00	12 060 000,00	12 060 000,00
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	12 875 916,06	0,00	4 620 000,00	4 620 000,00	4 620 000,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		12 875 916,06	0,00	4 620 000,00	4 620 000,00	4 620 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		12 875 916,06	0,00	4 620 000,00	4 620 000,00	4 620 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	1 065 000,00		7 440 000,00	7 440 000,00	7 440 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		1 065 000,00		7 440 000,00	7 440 000,00	7 440 000,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	0,00

Total des recettes de fonctionnement cumulées	12 060 000,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET									III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE									B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		9 430 000,00	0,00	0,00	12 060 000,00	12 060 000,00	0,00	12 060 000,00	12 060 000,00
011	Charges à caractère général (4)	1 065 000,00	0,00	0,00	3 720 000,00	3 720 000,00	0,00	3 720 000,00	3 720 000,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	1 065 000,00	0,00		3 720 000,00	3 720 000,00	0,00	3 720 000,00	3 720 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	7 300 000,00	0,00	0,00	900 000,00	900 000,00	0,00	900 000,00	900 000,00
65888	Autres	7 300 000,00	0,00		900 000,00	900 000,00	0,00	900 000,00	900 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		8 365 000,00	0,00	0,00	4 620 000,00	4 620 000,00	0,00	4 620 000,00	4 620 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		8 365 000,00	0,00	0,00	4 620 000,00	4 620 000,00	0,00	4 620 000,00	4 620 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	1 065 000,00			7 440 000,00	7 440 000,00		7 440 000,00	7 440 000,00
7133	Variat° en-cours de production biens	0,00			3 720 000,00	3 720 000,00		3 720 000,00	3 720 000,00
71355	Variat° stocks terrains aménagés	1 065 000,00			3 720 000,00	3 720 000,00		3 720 000,00	3 720 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 065 000,00			7 440 000,00	7 440 000,00		7 440 000,00	7 440 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040*) (*DF 043 = RF 043*).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		13 940 916,06	0,00	12 060 000,00	12 060 000,00	12 060 000,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	12 875 916,06	0,00	4 620 000,00	4 620 000,00	4 620 000,00
747888	Autres	12 875 916,06	0,00	4 620 000,00	4 620 000,00	4 620 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		12 875 916,06	0,00	4 620 000,00	4 620 000,00	4 620 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		12 875 916,06	0,00	4 620 000,00	4 620 000,00	4 620 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	1 065 000,00		7 440 000,00	7 440 000,00	7 440 000,00
7133	Variat° en-cours de production biens	1 065 000,00		3 720 000,00	3 720 000,00	3 720 000,00
71355	Variat° stocks terrains aménagés	0,00		3 720 000,00	3 720 000,00	3 720 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		1 065 000,00		7 440 000,00	7 440 000,00	7 440 000,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

CONSEIL DE TERRITOIRE

Séance du 26 janvier 2023

Point n°14 : Désignation d'un représentant au sein du conseil d'administration de la Société Publique Locale (SPL) Théâtres de Châtillon et de Clamart

L'Etablissement public territorial (EPT) Vallée Sud-Grand Paris est compétent en matière de « construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs ».

La Société publique locales (SPL) « théâtre de Châtillon et Clamart » a été créée par délibération du Conseil de Territoire en date du 7 décembre 2021 afin de gérer et exploiter les théâtres et cinémas de Clamart et de Châtillon et promouvoir la culture sur le territoire des actionnaires par la conception, la production et la mise en œuvre d'activités, de services, de spectacles et d'événements.

Conformément aux statuts de la SPL, Vallée Sud – Grand Paris dispose de neuf représentants au conseil d'administration et d'un représentant à l'assemblée générale.

Suite à la démission de Madame Nadège Azzaz de ses fonctions d'administrateur en date du 13 décembre 2022, il convient de désigner un nouveau représentant au sein du Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L 1524-5 du Code général des collectivités territoriales.

Il est ainsi proposé au Conseil de Territoire de désigner un nouveau représentant au sein du Conseil d'administration de la SPL « Théâtres de Châtillon et de Clamart ».

CONSEIL DE TERRITOIRE

Séance du 26 janvier 2023

Objet : Désignation d'un représentant au sein du conseil d'administration de la Société Publique Locale (SPL) Théâtres de Châtillon et de Clamart

Le Conseil de Territoire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

VU le décret n°2015-1655 en date du 11 décembre 2015, relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'Établissement Public Territorial Vallée Sud-Grand Paris,

VU la délibération du Conseil de Territoire n° 81/2017 du 21 novembre 2017 portant définition de l'intérêt territorial au titre de la compétence « construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs »,

VU la séance d'installation du Conseil de Territoire le 10 juillet 2020 au cours de laquelle le Président et les Vice-présidents ont été élus,

VU la délibération du Conseil de Territoire n°2021/116 du 7 décembre 2021 approuvant la création de la Société publique locale (SPL) « Théâtres de Châtillon et de Clamart » et ses statuts,

VU l'avis de la commission développement durable et environnement, espaces publics, smart territoire, transports, santé, sport, culture et université du 24 janvier 2023,

CONSIDERANT que l'Etablissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris dispose d'actions au sein de la société publique locale (SPL) « théâtres de Châtillon et de Clamart » et qu'à ce titre, il dispose de neuf représentants au Conseil d'administration et d'un représentant à l'assemblée générale,

CONSIDERANT qu'à la suite de la démission de Madame Nadège AZZAZ de ses fonctions d'administrateur en date du 13 décembre 2022, il convient de désigner un nouveau représentant au sein du Conseil d'administration de la société publique locale (SPL) « Théâtres de Châtillon et de Clamart »,

CONSIDERANT que le Conseil territorial peut décider de ne pas procéder aux désignations au scrutin secret,

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 – DESIGNÉ Monsieur/Madame pour siéger au Conseil d'administration de la société publique locale « Théâtre de Châtillon et de Clamart ».

ARTICLE 2 – la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine,
- Monsieur le Président Directeur Général de la SPL « théâtre de Châtillon et de Clamart ».

Pour extrait certifié conforme,

Le Président du Territoire
Vallée Sud - Grand Paris

Jean-Didier BERGER

CONSEIL DE TERRITOIRE

Séance du 26 janvier 2023

Point n°15 : Actualisation du tableau des effectifs

Il est nécessaire de procéder à une modification du tableau des effectifs de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris, afin de l'actualiser en fonction des mouvements intervenant dans les structures en raison des adaptations de postes par rapport aux recrutements effectués ou à effectuer.

Il est donc proposé aux membres du Conseil de Territoire d'approuver la création et la suppression des postes suivants au tableau des effectifs au sein de Vallée Sud – Grand Paris :

A compter du 1er février 2023 :

Création d'emplois permanents

Pour le secrétariat général

- Un emploi de responsable administratif et financier à temps complet sur le grade d'entrée ou le/les grade(s) d'avancement du cadre d'emploi des attachés
- Un emploi de chargé de projet en ingénierie sportive à temps complet sur le grade d'entrée ou le/les grade(s) d'avancement du cadre d'emploi des conseillers des activités physiques et sportives

Pour la direction générale adjointe à la culture

- Un emploi de chargé de projet culturel à temps complet sur le grade d'entrée ou le/les grade(s) d'avancement du cadre d'emploi des attachés
- Trois emplois de navetteurs à temps complet sur le grade d'entrée ou le/les grade(s) d'avancement du cadre d'emploi des adjoints techniques ou administratifs
- Un emploi de chargé de projets culture à temps complet sur le grade d'entrée ou le/les grade(s) d'avancement du cadre d'emploi des conservateurs des bibliothèques
- Un emploi de chargé de projet transformation digitale et équipements culturels et sportifs à temps complet sur le grade d'entrée ou le/les grade(s) d'avancement du cadre d'emploi des animateurs

Pour la direction des ressources humaines

- Un emploi de chef de service à temps complet sur le grade d'entrée ou le/les grade(s) d'avancement du cadre d'emploi des rédacteurs
- Un emploi de chargé de recrutement et de formation à temps complet sur le grade d'entrée ou le/les grade(s) d'avancement du cadre d'emploi des attachés
- Un emploi de conseiller carrière à temps complet sur le grade d'entrée ou le/les grade(s) d'avancement du cadre d'emploi des attachés

Pour la direction de l'environnement urbain

- Un emploi de technicien déchets à temps complet sur le grade d'entrée ou le/les grade(s) d'avancement du cadre d'emploi des techniciens
- Deux emplois de chef de service à temps complet sur le grade d'entrée ou le/les grade(s) d'avancement du cadre d'emploi des ingénieurs
- Six emplois de chargé de secteur à temps complet sur le grade d'entrée ou le/les grade(s) d'avancement du cadre d'emploi des ingénieurs ou des techniciens
- Un emploi d'agent de voirie à temps complet sur le grade d'entrée ou le/les grade(s) d'avancement du cadre d'emploi des adjoints techniques
- Un emploi de chef d'équipe voirie à temps complet sur le grade d'entrée ou le/les grade(s) d'avancement du cadre d'emploi des agents de maîtrise

- Un emploi de géomaticien à temps complet sur le grade d'entrée ou le/les grade(s) d'avancement du cadre d'emploi des attachés ou ingénieurs
- Un emploi de correspondant communication à temps complet sur le grade d'entrée ou le/les grade(s) d'avancement du cadre d'emploi des rédacteurs
- Un emploi d'assistant administratif à temps complet sur le grade d'entrée ou le/les grade(s) d'avancement du cadre d'emploi des adjoints administratifs

Pour la direction de l'urbanisme

- Un emploi d'inspecteur hygiène et salubrité de l'habitat à temps complet sur le grade d'entrée ou le/les grade(s) d'avancement du cadre d'emploi des techniciens

Pour la direction des travaux d'infrastructure

- Deux emplois de chef de service à temps complet sur le grade d'entrée ou le/les grade(s) d'avancement du cadre d'emploi des ingénieurs
- Quatre emplois de chargé d'opérations à temps complet sur le grade d'entrée ou le/les grade(s) d'avancement du cadre d'emploi des ingénieurs ou techniciens

Pour la direction territoire durable

- Un emploi de chargé de projets développement durable et énergies renouvelables à temps complet sur le grade d'entrée ou le/les grade(s) d'avancement du cadre d'emploi des ingénieurs ou attachés
- Un emploi de chef de service mobilités à temps complet sur le grade d'entrée ou le/les grade(s) d'avancement du cadre d'emploi des ingénieurs ou attachés
- Un emploi d'agent de proximité mobilités à temps complet sur le grade d'entrée ou le/les grade(s) d'avancement du cadre d'emploi des adjoints techniques

Pour la direction de la maîtrise d'ouvrage et du patrimoine

- Deux emplois de chef de projets à temps complet sur le grade d'entrée ou le/les grade(s) d'avancement du cadre d'emploi des ingénieurs
- Un emploi de responsable contrôle qualité à temps complet sur le grade d'entrée ou le/les grade(s) d'avancement du cadre d'emploi des techniciens ou agents de maîtrise
- Un emploi de chef d'équipe patrimoine à temps complet sur le grade d'entrée ou le/les grade(s) d'avancement du cadre d'emploi des techniciens

Pour le CLIC

- Un emploi d'assistant administratif à temps complet sur le grade d'entrée ou le/les grade(s) d'avancement du cadre d'emploi des adjoints administratifs

Pour les médiathèques de Clamart

- Un emploi de directeur de médiathèque à temps complet sur le grade d'entrée ou le/les grade(s) d'avancement du cadre d'emploi des assistants de conservation

Pour les piscines d'Antony

- Un emploi de responsable administratif et financier à temps complet sur le grade d'entrée ou le/les grade(s) d'avancement du cadre d'emploi des adjoints technique

Pour le conservatoire de Châtenay-Malabry

Un emploi de conseiller aux études à temps complet sur le grade d'entrée ou le/les grade(s) d'avancement du cadre d'emploi des rédacteurs ou des assistants d'enseignement artistique

Par ailleurs, en raison de besoins identifiés au sein des services et de l'infructuosité récurrentes des recherches de candidats statutaires, et conformément aux dispositions des articles L. 313-1 et L. 332-8 du code général de la fonction publique, de prévoir la possibilité de recruter des agents contractuels à temps complet, sur des contrats de 3 ans pour des postes déjà créés et pour lesquels les besoins du service justifient que ces fonctions ne demeurent pas inoccupées au sein de l'établissement compte tenu de la permanence du besoin, de l'importance et de la continuité des projets structurants à engager et suivre. Il s'agit des emplois suivants :

- L'emploi de chef de projet culturel – Cadre d'emplois : Attaché – Niveau de recrutement : Niveau imposé pour l'inscription aux concours d'attaché territorial catégorie A de la fonction publique territoriale - Niveau de Rémunération : selon le niveau d'études et l'expérience professionnelle du candidat, la rémunération sera déterminée, conformément à la grille indiciaire du premier grade d'attaché, entre celle correspondante à l'indice brut 444 et celle correspondante à l'indice brut 821.

Création d'emplois non permanents dans le cadre d'un contrat de projet (articles L.332-24 à L.332-26 du code général de la fonction publique)

- un emploi de chargé de projets vélo et pistes sur l'un des grades du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux à temps complet pour une durée de 2 ans, et ce, afin de mener à bien le projet de développement des déplacements en vélo sur le Territoire de Vallée Sud – Grand Paris.

Selon le niveau d'études et l'expérience professionnelle du candidat, la rémunération sera déterminée, conformément à la grille indiciaire du grade précité, entre celle correspondante à l'indice brut 444 et celle correspondante à l'indice brut 821.

Suppression d'emplois permanents

Pour le secrétariat général

- Un emploi de chargé de projet en ingénierie sportive à temps complet sur le grade d'entrée ou le/les grade(s) d'avancement du cadre d'emploi des attachés

Pour la direction générale adjointe à la culture

- Un emploi de directeur du pôle médiathèques à temps complet sur le grade de conservateur en chef des bibliothèques

Pour la direction des ressources humaines

- Un emploi de chef de service à temps complet sur le grade d'attaché
- Un emploi de chargé de recrutement et de formation à temps complet sur le grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe

Pour la direction de l'environnement urbain

- Un emploi de technicien déchets à temps complet sur le grade de technicien
- Un agent de voirie à temps complet sur le grade d'adjoint technique

Pour la direction territoire durable

- Un emploi de chef de service mobilités à temps complet sur le grade d'ingénieur

Pour le CLIC

- Un emploi d'assistant administratif à temps non complet (50%) dans le cadre d'emplois des

adjoints administratifs

Pour les médiathèques de Clamart

- Un emploi de directeur de médiathèque à temps complet sur le grade de bibliothécaire
- Un emploi de responsable pôle informatique à temps complet sur le grade d'animateur principal de 1^{ère} classe
- Un emploi de coordinateur informatique à temps complet sur le grade d'animateur principal de 1^{ère} classe

Pour le conservatoire de Clamart

- Un emploi de gardien à temps complet sur le grade d'adjoint technique

Pour les piscines d'Antony

- Un emploi de responsable administratif et financier à temps complet sur le grade d'adjoint administratif

Pour la piscine du Plessis-Robinson

Un emploi de directeur à temps complet sur le grade d'attaché_

Pour le stade nautique Châtillon-Malakoff

Un emploi de directeur à temps complet sur le grade de conseiller des activités physiques et sportives

CONSEIL DE TERRITOIRE

Séance du 26 janvier 2023

Objet : Actualisation du tableau des effectifs

Le Conseil de Territoire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

VU la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

VU le décret n°87-1097 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des administrateurs territoriaux,

VU le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, **VU** le décret n°88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

VU le décret n°91-841 du 2 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des conservateurs territoriaux de bibliothèques,

VU le décret n°91-845 du 2 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux,

VU le décret n°91-857 du 2 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique (musique, danse, art dramatique, arts plastiques),

VU le décret n°92-364 du 1 avril 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des conseillers territoriaux des activités physiques et sportives,

VU le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

VU le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

VU le décret n°2006-1692 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine,

VU le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

VU le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

VU le décret n° 2012-437 du 29 mars 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique,

VU le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des

rédacteurs territoriaux,

VU le décret n°2015-1655 en date du 11 décembre 2015, relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège social est à Antony dans les Hauts-de-Seine,

VU le décret n°2016-201 du 26 février 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

VU le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2017-901 du 9 mai 2017 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs,

VU la séance d'installation du Conseil de Territoire le 10 juillet 2020 au cours de laquelle le Président et les Vice-présidents ont été élus,

VU l'avis de la commission Finances et ressources humaines du 25 janvier 2023,

VU l'avis du comité social territorial,

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs,

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 – DECIDE la création à compter du 1er février 2023 des emplois permanents suivants au tableau des effectifs :

- Un emploi de directeur administratif et financier à temps complet sur le grade d'entrée ou le/les grade(s) d'avancement du cadre d'emploi des attachés
- Un emploi de chargé de projet en ingénierie sportive à temps complet sur le grade d'entrée ou le/les grade(s) d'avancement du cadre d'emploi des conseillers des activités physiques et sportives
- Un emploi de chargé de projet culturel à temps complet sur le grade d'entrée ou le/les grade(s) d'avancement du cadre d'emploi des attachés
- Trois emplois de navetteurs à temps complet sur le grade d'entrée ou le/les grade(s) d'avancement du cadre d'emploi des adjoints techniques ou administratifs
- Un emploi de chargé de projets culture à temps complet sur le grade d'entrée ou le/les grade(s) d'avancement du cadre d'emploi des conservateurs des bibliothèques
- Un emploi de chargé de projet transformation digitale et équipements culturels et sportifs à temps complet sur le grade d'entrée ou le/les grade(s) d'avancement du cadre d'emploi des animateurs
- Un emploi de chef de service à temps complet sur le grade d'entrée ou le/les grade(s) d'avancement du cadre d'emploi des rédacteurs
- Un emploi de chargé de recrutement et de formation à temps complet sur le grade d'entrée ou le/les grade(s) d'avancement du cadre d'emploi des attachés
- Un emploi de conseiller carrière à temps complet sur le grade d'entrée ou le/les grade(s) d'avancement du cadre d'emploi des attachés Un emploi de technicien déchets à temps complet sur le grade d'entrée ou le/les grade(s) d'avancement du cadre d'emploi des techniciens
- Deux emplois de chef de service à temps complet sur le grade d'entrée ou le/les grade(s) d'avancement du cadre d'emploi des ingénieurs
- Six emplois de chargé de secteur à temps complet sur le grade d'entrée ou le/les grade(s) d'avancement du cadre d'emploi des ingénieurs ou des techniciens
- Un emploi d'agent de voirie à temps complet sur le grade d'entrée ou le/les grade(s) d'avancement du cadre d'emploi des adjoints techniques
- Un emploi de chef d'équipe voirie à temps complet sur le grade d'entrée ou le/les grade(s) d'avancement du cadre d'emploi des agents de maîtrise
- Un emploi de géomaticien à temps complet sur le grade d'entrée ou le/les grade(s) d'avancement du cadre d'emploi des attachés ou ingénieurs

- Un emploi de correspondant communication à temps complet sur le grade d'entrée ou le/les grade(s) d'avancement du cadre d'emploi des rédacteurs
- Un emploi d'assistant administratif à temps complet sur le grade d'entrée ou le/les grade(s) d'avancement du cadre d'emploi des adjoints administratifs
- Un emploi d'inspecteur hygiène et salubrité de l'habitat à temps complet sur le grade d'entrée ou le/les grade(s) d'avancement du cadre d'emploi des techniciens
- Deux emplois de chef de service à temps complet sur le grade d'entrée ou le/les grade(s) d'avancement du cadre d'emploi des ingénieurs
- Quatre emplois de chargé d'opérations à temps complet sur le grade d'entrée ou le/les grade(s) d'avancement du cadre d'emploi des ingénieurs ou techniciens
- Un emploi de chargé de projets développement durable et énergies renouvelables à temps complet sur le grade d'entrée ou le/les grade(s) d'avancement du cadre d'emploi des ingénieurs ou attachés
- Un emploi de chef de service mobilités à temps complet sur le grade d'entrée ou le/les grade(s) d'avancement du cadre d'emploi des ingénieurs ou attachés
- Un emploi d'agent de proximité mobilités à temps complet sur le grade d'entrée ou le/les grade(s) d'avancement du cadre d'emploi des adjoints techniques
- Deux emplois de chef de projets à temps complet sur le grade d'entrée ou le/les grade(s) d'avancement du cadre d'emploi des ingénieurs
- Un emploi de responsable contrôle qualité à temps complet sur le grade d'entrée ou le/les grade(s) d'avancement du cadre d'emploi des techniciens ou agents de maîtrise
- Un emploi de chef d'équipe patrimoine à temps complet sur le grade d'entrée ou le/les grade(s) d'avancement du cadre d'emploi des techniciens
- Un emploi d'assistant administratif à temps complet sur le grade d'entrée ou le/les grade(s) d'avancement du cadre d'emploi des adjoints administratifs
- Un emploi de directeur de médiathèque à temps complet sur le grade d'entrée ou le/les grade(s) d'avancement du cadre d'emploi des assistants de conservation
- Un emploi de responsable administratif et financier à temps complet sur le grade d'entrée ou le/les grade(s) d'avancement du cadre d'emploi des adjoints technique
- Un emploi de conseiller aux études à temps complet sur le grade d'entrée ou le/les grade(s) d'avancement du cadre d'emploi des rédacteurs ou des assistants d'enseignement artistique

ARTICLE 2 – DECIDE la création à compter du 1er février 2023 des emplois non permanents suivants au tableau des effectifs dans le cadre de contrats de projet (articles L. 332-24 à L. 332-26 du code général de la fonction publique) :

- Un emploi de chargé de projets vélo et pistes sur l'un des grades du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux à temps complet pour une durée de 2 ans, et ce, afin de mener à bien le projet de développement des déplacements en vélo sur le Territoire de Vallée Sud – Grand Paris.

Selon le niveau d'études et l'expérience professionnelle du candidat, la rémunération sera déterminée, conformément à la grille indiciaire du grade précité, entre celle correspondante à l'indice brut 444 et celle correspondante à l'indice brut 821.

ARTICLE 3 – DECIDE la suppression à compter du 1er février 2023 des emplois permanents suivants au tableau des effectifs :

- Un emploi de chargé de projet en ingénierie sportive à temps complet sur le grade d'entrée ou le/les grade(s) d'avancement du cadre d'emploi des attachés
- Un emploi de directeur du pôle médiathèques à temps complet sur le grade de conservateur en chef des bibliothèques
- Un emploi de chef de service à temps complet sur le grade d'attaché
- Un emploi de chargé de recrutement et de formation à temps complet sur le grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe
- Un emploi de technicien déchets à temps complet sur le grade de technicien
- Un agent de voirie à temps complet sur le grade d'adjoint technique
- Un emploi de chef de service mobilités à temps complet sur le grade d'ingénieur
- Un emploi d'assistant administratif à temps non complet (50%) dans le cadre d'emplois des

adjoints administratifs

- Un emploi de directeur de médiathèque à temps complet sur le grade de bibliothécaire
- Un emploi de responsable pôle informatique à temps complet sur le grade d'animateur principal de 1^{ère} classe
- Un emploi de gardien à temps complet sur le grade d'adjoint technique
- Un emploi de responsable administratif et financier à temps complet sur le grade d'adjoint administratif
- Un emploi de directeur à temps complet sur le grade d'attaché_
- Un emploi de directeur à temps complet sur le grade de conseiller des activités physiques et sportives_

ARTICLE 4 – APPROUVE en raison de besoins identifiés au sein des services et de l'infructuosité récurrentes des recherches de candidats statutaires, et conformément aux dispositions des articles L. 313-1 et L. 332-8 du code général de la fonction publique, de prévoir la possibilité de recruter des agents contractuels à temps complet, sur des contrats de 3 ans pour des postes déjà créés et pour lesquels les besoins du service justifient que ces fonctions ne demeurent pas inoccupées au sein de l'établissement compte tenu de la permanence du besoin, de l'importance et de la continuité des projets structurants à engager et suivre. Il s'agit des emplois suivants :

- L'emploi de chef de projet culturel – Cadre d'emplois : Attaché – Niveau de recrutement : Niveau imposé pour l'inscription aux concours d'attaché territorial catégorie A de la fonction publique territoriale - Niveau de Rémunération : selon le niveau d'études et l'expérience professionnelle du candidat, la rémunération sera déterminée, conformément à la grille indiciaire du premier grade d'attaché, entre celle correspondante à l'indice brut 444 et celle correspondante à l'indice brut 821.

ARTICLE 5 – la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine,
- Madame la comptable publique du Service de Gestion comptable de Fontenay-aux-Roses.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président du Territoire
Vallée Sud - Grand Paris

Jean-Didier BERGER

CONSEIL DE TERRITOIRE

Séance du 26 janvier 2023

Point n°16 : Modification des indemnités de régie

Seuls les comptables de la direction générale des Finances publiques (trésoriers) sont habilités à régler les dépenses et recettes des collectivités et établissements publics dont ils ont la charge (décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique).

Ce principe connaît une exception avec les régies d'avances et de recettes qui permettent, pour des raisons de commodité, à des agents placés sous l'autorité de l'ordonnateur et la responsabilité du trésorier, appelés « régisseur », d'exécuter de manière limitative et contrôlée, un certain nombre d'opérations. Cette procédure est notamment destinée à faciliter l'encaissement de recettes et le paiement de dépenses (décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics).

Afin de tenir compte des responsabilités inhérentes aux fonctions de régisseur dont la responsabilité personnelle et pécuniaire peut être engagée, une indemnité peut leur être versée en application de l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents.

Cette indemnité est actuellement en vigueur à Vallée Sud – Grand Paris.

Toutefois, depuis 2017 et la création du RIFSEEP, le versement autonome de l'indemnité de régie fait débat dans la mesure où le RIFSEEP joue un rôle intégrateur de toutes les primes et indemnités versées en raison des fonctions exercées.

Suite aux analyses juridiques de la trésorerie, ladite indemnité n'est pas cumulable avec le RIFSEEP. Afin de se conformer à la réglementation et pour pouvoir continuer à indemniser les fonctions des régisseurs, il est proposé d'intégrer leur indemnité dans la part fonctions du RIFSEEP dénommée IFSE.

Ainsi, en complément de la part fonctions IFSE prévue pour le groupe de fonctions d'appartenance, une IFSE « régie » est instaurée conformément au tableau ci-dessous et dans le respect des plafonds réglementaires prévus au titre de la part fonctions.

RÉGISSEUR D'AVANCES	RÉGISSEUR DE RECETTES	RÉGISSEUR D'AVANCES ET DE RECETTES	MONTANT du cautionnement (en euros)	MONTANT annuel de la part « IFSE régie » (en euros)
Montant maximum de l'avance pouvant être consentie	Montant moyen des recettes encaissées mensuellement	Montant total du maximum de l'avance et du montant moyen des recettes effectuées mensuellement		
Jusqu'à 1 220	Jusqu'à 1 220	Jusqu'à 2 440	-	143
De 1 221 à 3 000	De 1 221 à 3 000	De 2 441 à 3 000	300	143
De 3 001 à 4 600	De 3 001 à 4 600	De 3 000 à 4 600	460	156
De 4 601 à 7 600	De 4 601 à 7 600	De 4 601 à 7 600	760	182
De 7 601 à 12 200	De 7 601 à 12 200	De 7 601 à 12 200	1 220	208
De 12 200 à 18 000	De 12 201 à 18 000	De 12 201 à 18 000	1 800	260
De 18 001 à 38 000	De 18 001 à 38 000	De 18 001 à 38 000	3 800	416
De 38 001 à 53 000	De 38 001 à 53 000	De 38 001 à 53 000	4 600	533
De 53 001 à 76 000	De 53 001 à 76 000	De 53 001 à 76 000	5 300	715
De 76 001 à 150 000	De 76 001 à 150 000	De 76 001 à 150 000	6 100	832
De 150 001 à 300 000	De 150 001 à 300 000	De 150 001 à 300 000	6 900	897
De 300 001 à 760 000	De 300 001 à 760 000	De 300 001 à 760 000	7 600	1066
De 760 001 à 1 500 000	De 760 001 à 1 500 000	De 760 001 à 1 500 000	8 800	1365
Au-delà de 1 500 000	Au-delà de 1 500 000	Au-delà de 1 500 000	1 500 par tranche de 1 500 000	60 par tranche de 1 500 000 minimum

Il est ainsi proposé au conseil de territoire d'approuver la modification des indemnités de régie telle que détaillée ci-dessus.

CONSEIL DE TERRITOIRE

Séance du 26 janvier 2023

Objet : Modification des indemnités de régie

Le Conseil de Territoire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique et ses articles L714-4 et suivants,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

VU le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics,

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU le décret n°2015-1655 en date du 11 décembre 2015, relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège social est à Antony dans les Hauts-de-Seine,

VU le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics,

VU l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

VU la délibération de l'Établissement public territorial du 16 février 2016 sur la fixation et les modalités d'application du régime indemnitaire du personnel de l'Établissement public territorial,

VU la délibération de l'Établissement public territorial du 28 mars 2017 modifiant le régime indemnitaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

VU la délibération de l'Établissement public territorial du 18 décembre 2018 sur l'adoption du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour certains cadres d'emplois,

VU la délibération de l'Établissement public territorial du 25 juin 2019 sur l'adoption du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour certains cadres d'emplois,

VU la séance d'installation du Conseil de Territoire le 10 juillet 2020 au cours de laquelle le Président et les Vice-présidents ont été élus,

VU l'avis de la commission Finances et ressources humaines du 25 janvier 2023,

VU l'avis du comité technique du 9 juin 2022,

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 – APPROUVE l'intégration de l'indemnité de régie dans la part fonctions du RIFSEEP dénommée IFSE, au moyen de l'instauration d'une IFSE « régie » dans le respect des plafonds

réglementaires et selon les montants suivants :

RÉGISSEUR D'AVANCES	RÉGISSEUR DE RECETTES	RÉGISSEUR D'AVANCES ET DE RECETTES	MONTANT du cautionnement (en euros)	MONTANT annuel de la part « IFSE régie » (en euros)
Montant maximum de l'avance pouvant être consentie	Montant moyen des recettes encaissées mensuellement	Montant total du maximum de l'avance et du montant moyen des recettes effectuées mensuellement		
Jusqu'à 1 220	Jusqu'à 1 220	Jusqu'à 2 440	-	143
De 1 221 à 3 000	De 1 221 à 3 000	De 2 441 à 3 000	300	143
De 3 001 à 4 600	De 3 001 à 4 600	De 3 000 à 4 600	460	156
De 4 601 à 7 600	De 4 601 à 7 600	De 4 601 à 7 600	760	182
De 7 601 à 12 200	De 7 601 à 12 200	De 7 601 à 12 200	1 220	208
De 12 200 à 18 000	De 12 201 à 18 000	De 12 201 à 18 000	1 800	260
De 18 001 à 38 000	De 18 001 à 38 000	De 18 001 à 38 000	3 800	416
De 38 001 à 53 000	De 38 001 à 53 000	De 38 001 à 53 000	4 600	533
De 53 001 à 76 000	De 53 001 à 76 000	De 53 001 à 76 000	5 300	715
De 76 001 à 150 000	De 76 001 à 150 000	De 76 001 à 150 000	6 100	832
De 150 001 à 300 000	De 150 001 à 300 000	De 150 001 à 300 000	6 900	897
De 300 001 à 760 000	De 300 001 à 760 000	De 300 001 à 760 000	7 600	1066
De 760 001 à 1 500 000	De 760 001 à 1 500 000	De 760 001 à 1 500 000	8 800	1365
Au-delà de 1 500 000	Au-delà de 1 500 000	Au-delà de 1 500 000	1 500 par tranche de 1 500 000	60 par tranche de 1 500 000 minimum

ARTICLE 2 - PRECISE que la présente délibération s'appliquera, après service fait, aux régies tenues à compter de l'année 2022. Le service fait est liquidé quotidiennement. Toute absence de service fait, quel que soit le motif, entraîne un abattement de l'indemnité à due proportion. L'indemnité ne peut être versée au régisseur et au mandataire- suppléant au titre d'une même journée.

ARTICLE 3 – la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine,
- Madame la comptable publique du Service de Gestion comptable de Fontenay-aux-Roses.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président du Territoire
Vallée Sud - Grand Paris

Jean-Didier BERGER

CONSEIL DE TERRITOIRE

Séance du 26 janvier 2023

Point n°17 : Accroissement temporaire d'activité, remplacements et saisonniers 2023

L'article L. 332-23 du code général de la fonction publique autorise à recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face :

- à un accroissement temporaire d'activité. La durée est limitée à 12 mois et peut être renouvelée dans la limite de sa durée maximale au cours d'une période de dix-huit mois consécutifs ;
- à un accroissement saisonnier d'activité. La durée est limitée à 6 mois et peut être renouvelée dans la limite de sa durée maximale au cours d'une période de douze mois consécutifs.

Afin d'assurer la continuité du fonctionnement des services au public, il apparaît nécessaire de permettre le recrutement d'agents contractuels temporaires pour l'année 2023. Ces recrutements s'inscrivent dans le cadre de crédits de masse salariale constants.

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, ces emplois doivent être créés par l'organe délibérant de l'Établissement Public Territorial.

Il est proposé au Conseil de Territoire d'autoriser le recrutement d'agents contractuels temporaires pour l'année 2023 dans la limite budgétaire des emplois mentionnés en annexe de la délibération.

CONSEIL DE TERRITOIRE

Séance du 26 janvier 2023

Objet : Accroissement temporaire d'activité, remplacements et saisonniers 2023

Le Conseil de Territoire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de La Fonction Publique ,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

VU le décret n°2015-1655 en date du 11 décembre 2015, relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège social est à Antony dans les Hauts-de-Seine,

VU la séance d'installation du Conseil de Territoire le 10 juillet 2020 au cours de laquelle le Président et les Vice-présidents ont été élus,

VU l'avis de la commission Finances et ressources humaines du 25 janvier 2023,

CONSIDERANT qu'il est indispensable d'assurer une continuité du fonctionnement des services publics de l'établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris,

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 - ADOPTE pour l'année 2023, selon l'effectif maximum autorisé, les créations d'emplois liées à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité ou aux remplacements temporaires d'agents titulaires ou d'agents contractuels momentanément absents, figurant sur le tableau annexé à la présente délibération pour assurer la continuité du fonctionnement des services.

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Président de l'établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris à recruter le personnel contractuel précité, durant l'année 2023, et chaque fois que cela est nécessaire, pour garantir la continuité du service public, et ce, dans les limites fixées sur le tableau annexé à la présente délibération.

ARTICLE 3 - FIXE les niveaux de rémunération de ces agents contractuels selon le tableau annexé.

ARTICLE 4 - DIT que les dépenses correspondantes sont prévues au budget (chapitre 012).

ARTICLE 5 – la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine,
- Madame la comptable publique du Service de Gestion comptable de Fontenay-aux-Roses.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président du Territoire
Vallée Sud - Grand Paris

Jean-Didier BERGER

**Annexe 1 - EQUIVALENT ETP ANNUEL MAXIMUM AUTORISÉ POUR LA CRÉATION
D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR LES BESOINS OCCASIONNELS,
SAISONNIERS ET LIÉS AUX REMPLACEMENTS POUR 2023**

GRADE	EQUIVALENT ETP	NIVEAU DE REMUNERATION (hors régime indemnitaire)
FILIERE ADMINISTRATIVE		
ATTACHE	15	1er échelon du 1er grade
REDACTEUR	15	
ADJOINT ADMINISTRATIF	23	
FILIERE TECHNIQUE		
INGENIEUR	6	1er échelon du 1er grade
TECHNICIEN	6	
ADJOINT TECHNIQUE	70	
FILIERE CULTURELLE		
PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE CLASSE NORMALE	10	1er échelon du grade
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	20	
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	4	
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1 ^{re} CLASSE	30	
ASSISTANT DE CONSERVATION	15	
ADJOINT DU PATRIMOINE	30	
FILIERE SPORTIVE		
EDUCATEUR DES APS	90	1er échelon du grade
OPERATEUR DES APS	10	

CONSEIL DE TERRITOIRE

Séance du 26 janvier 2023

Point n°18 : Détermination du lieu du prochain Conseil de Territoire

Il est proposé au conseil de Territoire de se réunir pour sa prochaine séance à Bagneux, Espace Léo Ferré.

CONSEIL DE TERRITOIRE

Séance du 26 janvier 2023

Objet : Détermination du lieu du prochain Conseil de Territoire

Le Conseil de Territoire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

VU le décret n°2015-1655 en date du 11 décembre 2015, relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège social est à Antony dans les Hauts-de-Seine,

VU la séance d'installation du Conseil de Territoire le 10 juillet 2020 au cours de laquelle le Président et les Vice-présidents ont été élus,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil de territoire de fixer le lieu de sa prochaine réunion,

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 – FIXE le lieu de sa prochaine séance à Bagneux, Espace Léo Ferré.

ARTICLE 2 – la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président du Territoire
Vallée Sud - Grand Paris

Jean-Didier BERGER